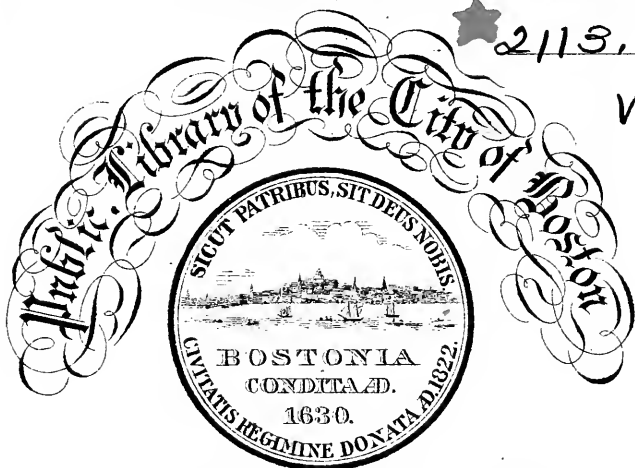


PRESENTED TO THE

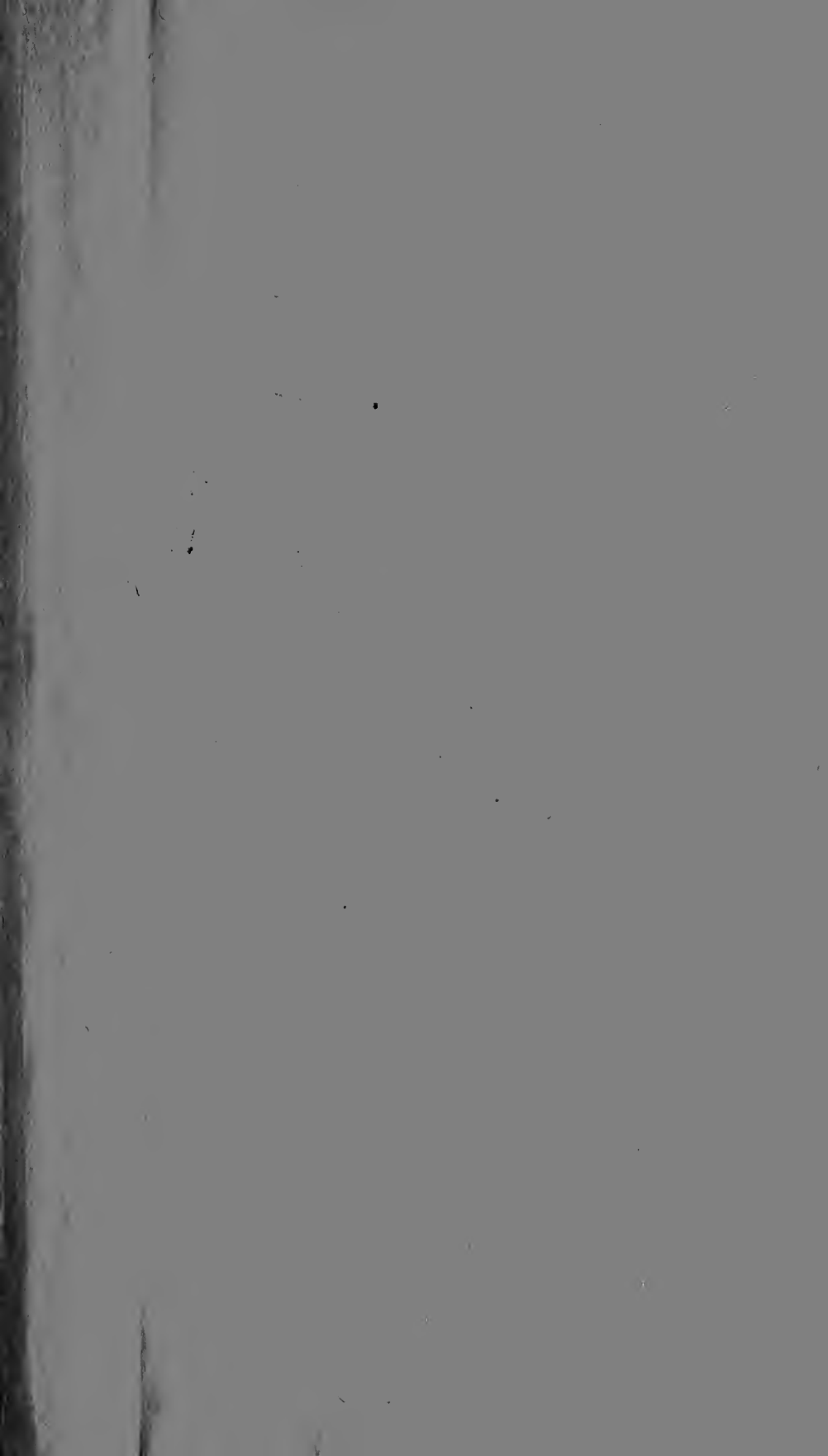
Shelf No.

★ 2113.15

V. 2



By Joshua Bates, Esq.
Received _____



DE L'ORIGINE

ET DES DÉBUTS

DE L'IMPRIMERIE

EN EUROPE.

A PARIS, CHEZ JULES RENOUARD ET C^{IE},
LIBRAIRES-ÉDITEURS ET LIBRAIRES-COMMISSIONNAIRES POUR L'ÉTRANGER,
RUE DE TOURNON, N° 6.

SE TROUVE AUSSI CHEZ L'AUTEUR, RUE LE PELETIER, N° 25.

DE L'ORIGINE

ET DES DÉBUTS

DE L'IMPRIMERIE

EN EUROPE,

PAR AUG. BERNARD,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

DEUXIÈME PARTIE.



PARIS.

IMPRIMÉ PAR AUTORISATION DE L'EMPEREUR

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

MDCCC LIII.

2113.15

3964

21315

A. B. Boy

Sept. 22, 1850

AVANT-PROPOS.

Dans la première partie de ce travail, j'ai fait connaître les différentes phases de l'invention de l'imprimerie. Il me reste à raconter maintenant de quelle manière cet art se propagea dès les premières années de la découverte : c'est ce qui fera l'objet de cette seconde partie. On y verra que l'imprimerie envahit presque aussitôt les principales villes de chaque nation de l'Europe occidentale, d'où elle se répandit ensuite, comme les rayons du soleil, sur toutes les autres villes d'un même état. Cette circonstance m'a conduit à procéder dans mon récit, non pas par villes isolées, mais par groupes nationaux. Quant à la composition de ces groupes, elle m'était tout naturellement indiquée par les grandes divisions géographiques qui existaient en Europe au xv^e siècle, en prenant pour indice de la nationalité la langue et les rapports qu'elle établit entre les populations. Ainsi j'ai rangé sous le nom générique d'*Allemagne* : Co-

logne, qui est une ville prussienne; Strasbourg, qui est une ville française; Bâle, qui est une ville suisse. J'ai mis dans l'*Italie*: Venise, qui est une ville autrichienne; Turin, qui est une ville piémontaise; Naples et la Sicile, qui sont aujourd'hui indépendantes de Rome. Dans la *France*, j'ai mis Bruges et la Belgique, dont le centre n'était pas alors Bruxelles, qui n'avait à cette époque aucune prééminence politique; j'y aurais mis Genève et Chambéry même, si ces villes n'avaient été initiées à l'art typographique quelques années trop tard pour trouver place dans le cadre de mon livre. Bruges, Genève et Chambéry étaient alors tellement françaises, que leurs premiers imprimeurs n'ont mis au jour que des livres français (si j'en excepte toutefois quelques ouvrages en latin, qui était alors la langue universelle), et que la première de ces villes en a même produit avant aucune autre de France, Paris compris, ainsi qu'on le verra. Il était impossible, ce me semble, de procéder autrement, à moins de faire un chapitre spécial pour chaque province, et à ce compte Lyon même n'aurait pas été dans la France. . . Au xv^e siècle, Bruges et Louvain étaient des villes aussi françaises que Dijon, par exemple; car, outre qu'elles ressortissaient féodalement à la France, elles étaient placées alors sous l'autorité d'un prince français d'origine et de

cœur, le duc de Bourgogne. Je ne pouvais, sans me rendre coupable d'un anachronisme impardonnable, faire un chapitre intitulé *Belgique*, l'état tout politique qui porte ce nom ne datant que d'hier. Je ne pouvais non plus le ranger sous le titre général de *Pays-Bas*, car ces deux mots n'ont jamais désigné réellement un corps de nation, mais une agglomération plus ou moins considérable de provinces. . . J'ai même été tenté un moment de me placer uniquement au point de vue historique, et de revendiquer pour la France tout le territoire de l'ancienne Gaule, c'est-à-dire cette magnifique portion de l'Europe qui est limitée à l'ouest par l'Océan, au midi par les Pyrénées et la Méditerranée, à l'est et au nord par les Alpes et le Rhin. En plaçant ainsi dans la France Strasbourg, Mayence et les Pays-Bas, j'aurais peut-être rendu plus facile l'accord des prétentions diverses relatives à l'origine de l'imprimerie¹. . . Mais j'ai craint qu'on ne m'accusât de faire de la politique, en rappelant un état de choses détruit depuis un demi-siècle, et j'ai mieux aimé perdre Strasbourg que de revendiquer des villes dont on me

¹ Ou la France, en effet, a le droit de revendiquer la gloire des Pays-Bas et de Mayence, ou elle n'a pas le droit de revendiquer celle de l'Alsace, car ces provinces sont dans la même situation à son égard.

contesterait la nationalité. Même privée de ses annexes naturelles, la France joue un assez beau rôle dans les débuts de l'art pour n'avoir rien à envier aux pays voisins. On peut voir, en effet, dans les *fac-simile* de pièces, que le plus ancien document qui fasse mention de l'imprimerie est en français : les autres pièces sont en latin, mais appartiennent à la France¹. Au surplus, mon récit lui-même justifiera, je l'espère, le système que j'ai adopté.

Paris, le 16 novembre 1851.

¹ L'une de ces pièces est à Genève; mais pour moi la patrie de Rousseau est française, et d'ailleurs ce document a été rédigé à Paris même et par un Français.

DE L'ORIGINE

ET DES DÉBUTS

DE L'IMPRIMERIE

EN EUROPE.

DEUXIÈME PARTIE.

DE LA PROPAGATION ET DES PREMIERS PROPAGATEURS
DE L'IMPRIMERIE.



CHAPITRE PREMIER.

ALLEMAGNE. 1454-1480.

De même qu'on a trop retardé jusqu'ici l'époque de la première pratique de l'art typographique, de même aussi on a trop retardé l'époque de sa propagation en Europe. Quoi qu'aient avancé Jean Schoiffer d'abord et plusieurs autres écrivains d'après lui, il est certain que, longtemps avant la prise de Mayence, en octobre 1462, par l'archevêque Adolphe de Nassau, quelques imprimeurs avaient déjà exercé leur art hors de cette ville. Je ne nie pas qu'à partir de cet événement la diffusion n'ait été plus rapide;

mais je crois qu'il ne fut pour rien en lui-même dans la propagation, qui devait s'opérer naturellement vers cette époque. En effet, il n'est pas rationnel de penser que les ouvriers auxquels les premiers imprimeurs étaient forcés d'avoir recours, comme nous l'apprend Trithème¹, se fussent condamnés à travailler toujours chez les autres. Il devait venir un moment où ils songeraient à exploiter l'art pour eux-mêmes. On a prétendu qu'ils étaient liés par un serment, et ne pouvaient s'établir à leur propre compte. Je crois qu'on s'est mépris sur le but de ce prétendu serment, dont on ne connaît ni les termes ni l'objet précis, et qui d'ailleurs n'aurait été qu'un bien faible obstacle à l'intérêt individuel. Si j'en juge par d'autres documents du même genre, que j'aurai occasion de citer plus loin, ce serment devait défendre seulement aux ouvriers de révéler les procédés d'exécution; or, en s'établissant, ils pouvaient le respecter, ils le devaient même dans leur intérêt. Au surplus, les conditions du contrat, quel qu'il fût, se trouvèrent bien changées lorsqu'après le procès de 1455, Fust, d'un côté, et Gutenberg, de l'autre, eurent chacun un atelier. Si le premier crut devoir lier ses ouvriers par un serment, rien ne prouve que le dernier, dont l'esprit élevé ne devait pas tenir à ces petites ruses industrielles, et qui d'ailleurs n'avait plus intérêt à cacher un art dont il ne possédait plus seul le secret, ait agi de la même manière. Sans parler de l'école costérienne, qui pratiquait l'imprimerie d'une manière imparfaite, il

¹ Voyez t. I, p. 296 et 308.

est vrai, mais qui ne devait pas tarder à se transformer à la vue des nouveaux produits de la typographie guttenbergienne, il y avait encore toute une classe d'artisans déjà sur la voie de cette découverte, qui durent s'ingénier à la réaliser par eux-mêmes, dès qu'elle eut été révélée au monde par les souscriptions du Psautier et des autres livres de cette époque. Ces artisans étaient les imagiers sur bois et sur cuivre, et les imprimeurs en xylographie, déjà familiers avec ce genre de travail, et pourvus de plusieurs des instruments nécessaires au nouvel art.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'avant même la séparation de Fust et de Gutenberg, il y avait déjà un et peut-être deux ateliers d'imprimerie en dehors du leur, exécutant d'après le nouveau procédé : c'est ce que je crois avoir démontré dans le chapitre IV de la première partie de ce livre, en parlant des Lettres d'indulgences de 1454-55. J'ai signalé, en effet, trois éditions au moins de ces Lettres imprimées avec des caractères tout à fait différents de ceux de Gutenberg. J'ai même dit qu'on pourrait contester à ce dernier les deux autres éditions, où l'on trouve le caractère gothique qui ressemble à celui de la Bible de 42 lignes, parce qu'on ne peut pas affirmer l'identité de ce caractère avec celui de Gutenberg, et parce qu'on voit paraître dans les éditions des Lettres d'indulgences de 30 lignes un petit caractère rond dont Gutenberg n'a fait usage dans aucun livre connu. Toutefois, comme on ne connaît également aucun autre artiste qui ait employé ce petit caractère, on ne peut faire de

cette absence de preuves un argument péremptoire contre l'hypothèse qui attribue à Gutenberg l'impression de ces deux éditions. Aussi m'en tiendrai-je à ma première proposition, qui est incontestable, à savoir, qu'il y avait en 1454, sinon plus tôt, une imprimerie parfaitement organisée, et exécutant ses travaux par le procédé de Gutenberg, en dehors de lui.

Où était cette imprimerie? C'est ce qu'il est impossible de dire positivement dans l'état actuel des choses. Cependant, il y a tout lieu de croire qu'elle se trouvait à Mayence, comme j'espère le démontrer plus loin en parlant d'un artiste étranger à cette ville, auquel on a attribué à tort, suivant moi, les Lettres d'indulgences ayant le plus gros caractère gothique.

Mais auparavant il convient de parler de quelques imprimeurs qui ont exercé à Mayence avant 1462, et dont les noms et les travaux sont plus connus.

§ 1. Mayence et Eltvil.

Parmi les livres qu'on a attribués à Gutenberg, le plus célèbre, sans contredit, est certainement le *Catholicon* de 1460, dont j'ai déjà dit un mot. Ce livre singulier, écrit par Jean de Gênes, et qui se compose d'une grammaire et d'un dictionnaire latins, fort curieux pour l'époque¹, forme un gros volume in-folio de 374 feuillets ou 748 pages à deux colonnes de 66 lignes chacune. C'est,

¹ Ce dictionnaire est surtout remarquable par la manière dont les mots y sont définis.

à proprement parler, le premier ouvrage purement *littéraire* qu'on ait publié. Le livre commence au recto du premier feuillet par le sommaire suivant, qui est imprimé en rouge dans quelques exemplaires, et manuscrit dans d'autres :

Incipit Summa que vocatur Catholicon, edita a fratre Johanne de Janua, ordinis fratrum predicatorum.

Au recto de l'avant-dernier feuillet, seconde colonne, on lit une souscription chargée d'abréviations, qui peut être restituée ainsi :

Altissimi presidio, cujus nutu infantium lingue fiunt diserte, quique nūo ¹ sepe parvulis revelat quod sapientibus celat, hic liber egregius Catholicon, dominice Incarnacionis annis M cccc lx, alma in urbe Maguntina, nacionis inclite Germanice, quam Dei clemencia tam alto ingenii lumine donoque gratuito ceteris terrarum nacionibus preferre illustrareque dignatus est, non calami, stili, aut penne suffragio, sed mira patronarum formarumque concordia, proporcione et modulo, impressus atque confectus est.

Hinc tibi sancte pater nato cum flamine sacro
 Lâus et honor Domino trino tribuatur et uno,
 Ecclesie laude libro hoc catholice plaude
 Qui laudare piam semper non linque Mariam.

DEO GRACIAS.

On n'a pas manqué de faire une foule de raisonnements pour prouver que cette souscription mystique ne pouvait être que de Gutenberg, qui, en sa qualité de

¹ On a longuement disserté sur la restitution de ce mot abrégé; mais le mot de *numero*, n'offrant aucune difficulté, doit être préféré à tout autre (*numerosæpe* pour *sæpenumero*).

gentilhomme, ne voulait pas mettre son nom sur les livres qu'il imprimait. C'est à l'aide de ce procédé commode qu'on explique l'absence de souscriptions plus précises sur tous les livres qu'on lui attribue. Cette façon de rendre compte des choses est bien simple, mais peu concluante. Pour ce qui est du *Catholicon* en particulier, je soutiens qu'elle est inadmissible, et je fonde mon opinion sur un fait incontestable : c'est que le caractère du *Catholicon* a été employé par un autre imprimeur que Gutenberg, et du temps même de ce dernier. Cet imprimeur est Henri Bechtermuntze, qui était établi à Eltvil ou Elfeld (*Altavilla*), près de Mayence, en 1467. On a prétendu expliquer ce fait en disant que Homery, le détenteur de l'imprimerie de Gutenberg, après la mort de ce dernier, avait vendu cette imprimerie à Bechtermuntze ; mais à cette hypothèse je fais deux objections principales : la première, c'est que Bechtermuntze imprimait en 1466, et que Homery était encore détenteur de l'atelier typographique de Gutenberg en 1468 ; la seconde, c'est que Bechtermuntze était établi à Eltvil, et que dans l'acte déjà invoqué on voit qu'il avait été prescrit à Homery de vendre cet atelier à un bourgeois de Mayence de préférence à toute autre personne. Ce n'est pas répondre que de dire avec la Serna Santander qu'Eltvil, étant le lieu de résidence de l'archevêque de Mayence, jouissait des mêmes droits et privilèges que cette ville¹ ; car nous voyons, par la déclaration de Homery, que l'imprimerie

¹ La Serna Santander, *Dict. bibliogr.* t. I, p. 90-91.

de Gutenberg était encore à Mayence en 1468, et nous avons la preuve qu'Henri Bechtermuntze et son frère Nicolas ont imprimé avec les caractères du *Catholicon* avant et après cette dernière date, c'est-à-dire en 1467 et en 1469.

Voici, au reste, comment la Serna Santander résout la question : « Nicolas Bechtermuntze réimprima à Elfeld en 1469 le *Vocabularium ex quo*¹, qui y avait déjà paru en 1467. Les caractères employés dans ces deux éditions sont exactement les mêmes qui ont servi à l'impression du fameux *Catholicon Johannis de Janue vel de Balbis*, de 1460, dont ce *Vocabularium ex quo* contient des extraits, ainsi qu'une grande partie de la souscription, ce qui démontre victorieusement que le susdit *Catholicon*, imprimé à Mayence, sans nom d'imprimeur, en 1460, est sorti de l'atelier typographique de J. Gutenberg². »

J'avoue ne pas comprendre la suite de ce raisonnement. Je ne vois pas comment il peut être victorieusement prouvé que le *Catholicon* a été imprimé dans l'atelier de Gutenberg, par la raison que les caractères qui ont servi à exécuter ce livre se trouvaient plus tard en la possession d'un autre artiste qui employait également la même souscription³.

A la vérité, tous les partisans de Gutenberg ne sont

¹ Ce livre est ainsi appelé parce qu'il commence par les mots *ex quo*.

² La Serna Santander, *Dict. bibliogr.* t. I, p. 91, note.

³ J'ajouterai que la souscription du *Catholicon* ne fait nullement allusion aux premiers travaux de Gutenberg, ce qui ne serait pas naturel si elle était de ce dernier.

pas aussi sûrs de leur fait que Santander. Plusieurs se contentent de dire que Gutenberg avait peut-être prêté avant sa mort à Bechtermuntze, l'un de ses élèves, les caractères du *Catholicon*, dont celui-ci se rendit ensuite acquéreur. Mais cette hypothèse n'est pas plus admissible que l'autre, car il n'est pas probable que Bechtermuntze fût allé s'établir à Eltvil pour imprimer avec des caractères qu'on lui eût prêtés à Mayence.

Van Praet¹ a émis une opinion particulière pour expliquer la possession des prétendus caractères de Gutenberg par Bechtermuntze. Il suppose que cet imprimeur aurait hérité de l'imprimerie de Gutenberg à titre de proche parent. Il paraîtrait en effet qu'une demoiselle Else Bechtermuntze avait épousé, en 1464, un membre de la famille Sorgenloch de Mayence², d'où était issu, comme on sait, Gutenberg; mais cela ne peut expliquer le fait qui nous occupe. Ce n'est évidemment pas comme héritier que Bechtermuntze possédait les caractères du *Catholicon*, puisqu'il s'en servait avant la mort de Gutenberg, ou tout au moins alors que Homery était encore détenteur de l'atelier que celui-ci avait laissé.

On le voit, il est impossible d'expliquer d'une manière satisfaisante la possession des caractères du *Catholicon* par Bechtermuntze, tant qu'on persistera à attribuer à

¹ *Vélins du roi*, t. IV, p. 17.

² Voyez l'ouvrage publié par Bodmann sous le titre de *Rheingauische Alterthümer* (Mayence, 1819, in-4°), où l'on trouve (p. 134 à 136) quelques renseignements sur la famille Bechtermuntze.

Gutenberg l'impression de ce livre. Pour moi, je n'hésite pas un seul instant à repousser cette attribution. Je pense que le *Catholicon* a été imprimé par l'artiste auquel nous devons le *Vocabularium ex quo* de 1467, c'est-à-dire par Henri Bechtermuntze. Je crois que cet imprimeur était un des élèves de Gutenberg, et qu'il s'établit de fort bonne heure à Mayence, d'où il transporta ensuite son imprimerie à Eltvil. A quelle époque Bechtermuntze s'établit-il à Mayence? C'est ce qu'il est difficile de déterminer; mais on peut facilement, il me semble, faire remonter son établissement à deux ans avant la date du *Catholicon*; car il lui fallait au moins ce temps-là pour graver et fondre son caractère, le plus petit qu'on eût encore vu (il est moins fort que le n° 1 de Schoiffer, n'ayant que dix points et demi environ), et imprimer un livre aussi considérable.

Comme ce livre est, suivant l'usage, divisé par cahiers de 5 feuilles ou 20 pages, à deux colonnes, ayant chacune 66 lignes de 40 lettres environ, on ne peut pas évaluer à moins de 300,000 le nombre des caractères fondus pour cette édition, car chaque cahier en demandait plus de 100,000, et il fallait pouvoir établir en même temps trois cahiers pour faire marcher l'impression un peu rapidement, un sous *presse*, un en *épreuve*, et un en *composition* ou en *distribution*.

L'ouvrage est d'une exécution fort remarquable. Le premier sommaire, qui seul est imprimé en rouge, et encore pas dans tous les exemplaires, se relie à des or-

nements assez gracieux qui remplissent toute la marge gauche de la première page. Bechtermuntze alliait ainsi la manière sévère de Gutenberg aux procédés artistiques de Schoiffer, qui, comme nous l'avons vu, se distingue du premier par le côté pittoresque de ses éditions.

En 1465, un exemplaire, probablement en vélin, de ce beau livre fut vendu au monastère de Sainte-Marie d'Altenbourg 41 écus¹; dix ans après, c'est-à-dire en 1475, ce même livre n'était plus vendu que 13 écus², tant la concurrence avait déjà pris de développement et fait baisser les prix des livres imprimés! Cela se conçoit: dans ces dix ans l'imprimerie s'était établie dans toutes les villes importantes d'Europe, et quelques-unes, comme Rome et Venise, comptaient déjà jusqu'à vingt ateliers distincts!

C'est sans doute pour se soustraire à la concurrence que Bechtermuntze transporta ses pénates à Eltvil; car il devait y avoir alors au moins deux autres imprimeries à Mayence, celle de Schoiffer et celle de Gutenberg.

M. Fischer nous a fait connaître un monument fort curieux de l'imprimerie de Bechtermuntze, imprimé probablement à Mayence comme le *Catholicon*, dont il nous offre les types. C'est un fragment d'une petite formule rappelant des Lettres d'indulgences accordées par le pape Pie II, pour la réparation de l'église d'une localité d'Allemagne du nom de Nuhusen (Neuhausen). Cette for-

¹ Meerman, t. II, p. 95, note. « Scilicet xli antiquis sexagenis. » Van Praet, *Catal.* in-fol. p. 43.

² Lambinet, *Origine de l'imprimerie*, t. I, p. 309.

mule, rédigée probablement à Worms, est signée des noms de Reinhard, évêque de cette ville, et de Rodolphe, doyen du chapitre; ainsi c'est un monument tout à la fois typographique et historique. Le fragment unique décrit par M. Fischer est un petit morceau de parchemin de huit centimètres sur quatorze, trouvé par lui sur la couverture d'un livre à Mayence¹, et déposé dans la bibliothèque du comte Razomowski, à Moscou². Depuis la vente de cette bibliothèque, on ignore ce que ce fragment est devenu. Ce motif m'a engagé à en donner ici le *fac-simile*, d'après la planche qu'en a fait faire M. Fischer³, et qu'il a bien voulu m'envoyer de Moscou.

Il est difficile de fixer d'une manière précise l'époque de l'installation de Henri Bechtermuntze à Eltvil; mais il est certain qu'il s'y trouvait en 1466, puisque son frère Nicolas y termina l'année suivante un livre dont la mort n'avait pas permis à Henri d'achever l'impression. Ce livre est le vocabulaire appelé *Vocabularium ex quo*.

Ce nouvel ouvrage n'est pas moins curieux que le *Catholicon*, et il est beaucoup plus rare, puisqu'on n'en

¹ C'est ce que m'a écrit ce vénérable savant dans une lettre datée de Moscou, le 29 janvier (10 février) 1851. Toutefois je crois qu'il a fait confusion, car il dit, page 90 de son *Essai*, que : « la Lettre d'indulgences de 1461 [a été] découverte par Zapf au couvent de Furstenfeldt. »

² Elle est décrite dans un autre livre de M. Fischer, sans nom d'auteur, intitulé : *Notice des monuments typographiques qui se trouvent dans la bibliothèque de S. E. M. le comte Razomowski* (Moscou, in-8°, 1810), p. 11, n° 4.

³ Cette planche n'a figuré jusqu'ici que dans une petite brochure écrite par M. Fischer à l'occasion de l'érection de la statue de Gutenberg à Mayence, et cette brochure, écrite en allemand, est tout à fait inconnue en France.

connaît qu'un exemplaire, qui se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris : c'est un volume in-quarto, en papier, divisé en cahiers de dix feuillets (ou deux feuilles et demie), sauf le premier, qui avait douze feuillets, mais qui n'en a plus que onze, le premier, qui portait sans doute un titre, n'existant plus. C'est une idée assez singulière que celle de diviser un in-quarto par cahiers de vingt pages ; mais c'était un usage emprunté aux in-folio : cela nécessitait une combinaison particulière pour l'imposition et le tirage. Ce dernier se faisait sans doute par *forme*, de sorte qu'on devait couper et séparer les feuilles, au lieu de les plier seulement, de manière à en former de doubles feuillets immédiatement. Cela devait être, au reste, plus commode que l'usage ordinaire, surtout pour le vélin, que le couteau de la plieuse n'aurait pu entamer.

Le *Vocabularium ex quo* se termine par la souscription latine suivante, à la fin de laquelle nous retrouvons trois des vers insérés dans celle du *Catholicon* :

Presens hoc *opusculum* non stili aut penne suffragio, sed nova artificiosaque invencione quadam, ad eusebiam Dei, industrie per Henricum Bechtermunze pie memorie in Altavilla est inchoatum, et demum sub anno Domini M. cccc. lxxvii. ipso die Leonardi confessoris, qui fuit quarta die mensis Novembris, per Nycolaum Bechtermunze, fratrem dicti Henrici, et Wygandum Spuess, de Orthenberg, est consummatum.

Hinc tibi sancte pater nato cum flamine sacro
 Laus et honor Domino trino tribuatur et uno,
 Qui laudare piam semper non linque Mariam.

Le mot *opusculum*, que j'ai mis en italique dans la souscription qui précède, n'est pas parfaitement exact, car ce volume renferme 165 feuillets; mais, comparé aux énormes in-folio auxquels on était habitué alors, il peut bien passer pour un *opuscule*. Nous avons vu déjà que ce même mot avait été employé d'une manière encore bien plus impropre, cinq années avant, par Schoiffer, pour désigner sa Bible de 1462, qui se compose de deux gros volumes in-folio.

On voit que c'est Nicolas Bechtermuntze qui a achevé le livre commencé par son frère Henri. Toutefois Nicolas ne me semble être ici que l'héritier de l'imprimerie. Je crois que le véritable imprimeur de ce livre est l'associé de Nicolas, et probablement aussi celui de Henri, c'est-à-dire Wygand Spyess¹.

Quoi qu'il en soit, Nicolas réimprima trois autres fois ce même livre, en 1469, 1472 et 1477. L'édition de 1469, la plus intéressante pour nous, parce qu'elle est imprimée avec le même caractère et dans le même format que celle de 1467, porte une souscription semblable, à la différence seulement de la date et du nom de l'imprimeur :

Presens hoc opusculum, etc. industrie per Nicolaum Bechtermuntze in Eltvil est consummatum, sub anno Domini M. cccc. lxxix, ipse (*sic*) die sancti Bonifacii, qui fuit quinta die mensis Junii.

On connaît plusieurs autres ouvrages exécutés avec ce

¹ Voyez page 136 du livre de Bodmann cité à la page 8, note 2, quelques renseignements sur Spyess.

même caractère, et probablement par le même imprimeur, mais sans date, sans nom de lieu ni d'imprimeur.

Le premier est un petit traité de saint Thomas d'Aquin, intitulé *Summa de articulis fidei*, 12 feuillets in-quarto de 36 lignes longues à la page. « Le papier, avec la tête de bœuf, portant la moitié d'une étoile, est fort, mais un peu jaunâtre. Cette impression a été connue de Denis, Zapf et Seemiller. Le dernier se trompe quand il annonce l'année 1470 comme la date de ce livre, qui sans doute a paru avant 1460¹. »

Le second, de Mathieu de Cracovia, est intitulé : *Tractatus rationis et consciencie*, 22 feuillets in-quarto de 30 lignes longues à la page². Papier à la tête de bœuf.

D'après Van Praet, l'un des deux exemplaires de ce dernier opuscule que possède la Bibliothèque nationale est enrichi d'une très-intéressante souscription, malheureusement rognée en partie par la maladresse d'un relieur; elle porte : « Per duos sextenos accomidavit mihi « Henricus Keppfer de Maguncia; nunquam revenit ut

¹ Fischer, *Essai*, etc. p. 88.

² Bechtermuntze est probablement aussi l'imprimeur d'une autre édition de ce livre, exécutée avec le caractère qui paraît dans l'édition du *Vocabularium ex quo* de 1472. C'est une espèce de cicéro se rapprochant fort, par la forme, des caractères de Schoiffer. Le livre en question se compose de 12 feuillets de 35 lignes à la page. Quant au *Vocabularium* de 1472, il est divisé, non plus par cahiers de 10 feuillets, mais par cahiers alternatifs de 12 et de 8 feuillets, ce qui revient au même, mais ce qui est beaucoup plus typographique, quoique moins régulier. En effet, dans le premier cas, chaque cahier était composé de deux feuilles *et demie*; dans le second, de trois et de deux feuilles alternativement.

« reacciperetur, quare...¹. » En français : « Henri Keppfer, de Mayence, m'a prêté ce livre pour douze jours; il n'est pas revenu pour le reprendre, c'est pourquoi, etc. » On sait que ce Keppfer ou Keffer est un des ouvriers de Gutenberg, et qu'il comparut comme témoin dans son procès de 1455, à Mayence. Ne pourrait-on pas conclure de la note rappelée ici que Keffer fut d'abord associé aux travaux de Henri Bechtermuntze, avec lequel il aurait imprimé le petit livret en question? Ce qu'il y a de certain, c'est que cet artiste s'associa plus tard à Jean Sensenschmidt, avec lequel il exerça la profession d'imprimeur, vers 1470, à Nuremberg, comme nous aurons occasion de le voir plus loin.

Nous avons déjà vu un autre élève de Gutenberg qui exerça du vivant de ce dernier à Mayence même, c'est Nummeister, qui paraît avoir été associé à son maître après le procès de 1455, et qui alla s'établir ensuite en Italie. Nous en reparlerons aussi plus loin.

Quelques auteurs nomment encore, parmi les élèves de Gutenberg qui auraient exercé de son temps, Jean

¹ Je suis obligé de m'en rapporter ici à ce qu'a écrit Van Praet (*Catal.* in-fol. p. 32); car on n'a pu me montrer ce livre à la Bibliothèque nationale. Je le regrette d'autant plus vivement que la restitution donnée par Van Praet n'est pas très-claire. Peut-être faut-il lire *septenos* au lieu de *sextenos*, qui ne se trouve dans aucun vocabulaire? Alors on pourrait traduire *deux semaines* au lieu de *douze jours*, ce qui serait plus naturel. J'ai cru devoir rendre par *reacciperetur* le mot inintelligible de *reacapedet*, qu'on lit dans l'ouvrage de Van Praet, avec indication de deux abréviations l'une au *p*, l'autre au *t*.

Meydenbach ou de Meydenbach (*Meydenbachius*). On dit même que cet artiste aida Gutenberg à graver des caractères de bois, et qu'il fit partie de l'association de ce dernier avec Fust. Mais on ne sait rien de ce Jean de Meydenbach, qu'on a peut-être confondu avec Jacques Meydenbach, imprimeur à Mayence en 1491. Quant à ce dernier, qui avait alors pour confrères Frédéric Misch et Pierre de Friedberg, il exerçait son art avec des caractères très-remarquables, qui lui étaient propres, comme il nous l'apprend dans la souscription suivante d'une édition de l'*Hortus sanitatis* ou *Herbarius*, in-folio, avec gravures, qu'il publia cette année même :

Quem quidam librum omni diligentia collectum et elaboratum intelligibili caractere propriis impensis Jacobus Meydenbach, civis Moguntinus, luculentissime impressit... Impressum est autem hoc ipsum in inclita civitate Moguntina... in qua... ars ac scientia hec subtilissima caracterizandi seu imprimendi fuit primum inventa, anno salutis, etc.

Outre les imprimeurs de Mayence que je viens de faire connaître, il y eut encore de fort bonne heure, dans les environs de cette ville, un atelier typographique, celui des frères de la Vie commune de Marienthal, en Rhingau¹, autrement dit le Val-Sainte-Marie dans le pays du Rhin. C'est de là que sortit la première édition d'un

¹ Rhingau ou Rheingau est le nom qu'on donne au territoire environnant Mayence, d'où vient le titre de Rhingrave attribué autrefois à un des magistrats de cette ville, et que nous avons vu figurer dans un acte de 1468. (Voyez t. I, p. 260.)

petit in-folio sans nom d'imprimeur, sans date et sans nom de lieu, intitulé *Copia indulgentiarum de institutione festi presentationis beatæ Mariæ per dominum Adolphum, archiepiscopum Moguntinum, concessarum*. La date porte : « Datum in civitate nostra Moguntina, die penultima mensis Augusti, anno (1468). » Puis : « Lecte fuerunt presentes littere in generali sinodo sancta, die Mercurii et ultima (31) mensis Augusti, anno (1468). » Cet opuscule se compose de 12 feuillets. On ignore quelle est la date d'impression ; mais elle ne peut pas être de beaucoup postérieure à celle des lettres mêmes. Le livre est imprimé avec un caractère de quatorze points environ et d'un œil assez semblable au n° 2 de Schoiffer. A la suite de la lettre de l'archevêque de Mayence se trouve l'office de la Vierge, où l'on a réservé des espaces en blanc pour noter le plain-chant¹.

Les frères de la Vie commune de Marienthal publièrent en 1474 un Psautier ou Bréviaire, où l'on trouve deux sortes de caractères (de même forme et de même force de *corps*, mais d'un *œil* différent de grosseur), dont un figurait déjà dans le livret précédent. Ce livre, parfaitement exécuté, se compose de 628 pages in-quarto, où les deux caractères sont mariés avec beaucoup d'art. Il commence ainsi : « [S]ubjectum volumen Psalterii bre-
« viarii que Maguntinensis impressorie artis industria per-
« fectum et feliciter consummatum est in domo fratrum

¹ L'exemplaire de la Bibliothèque nationale est incomplet, et le plain-chant est resté en blanc.

« clericorum communis vite Vallis Sancte Marie ejusdem
« diocesis in Ringavia, anno Domini M. cccc. lxxiiii,
« sabbato post *Reminiscere* (19 mars¹). » Ailleurs on lit :
« ... Cujus primarium exemplar quam summa diligentia
« ac multo labore ad normam veri ordinarii Moguntini
« emendatum fuit. ... »

On peut également attribuer aux frères de la Vie commune de Marienthal un petit ouvrage de Gerson, intitulé : *De præceptis Decalogi*, in-quarto de 34 feuillets, sans nom de lieu ni d'imprimeur, et sans date. Ce livre, imprimé avec les deux caractères qui paraissent dans le Psautier ou Bréviaire mentionné ci-dessus, a été décrit par M. Fischer².

On cite encore, comme un de ceux qui s'établirent de fort bonne heure à Mayence ou dans les environs, Hans Petersheim, ou à *Petersheim*, autrement dit Jean de Petersheim, exerçant la profession d'imprimeur à Francfort-sur-le-Main en 1459. Cet artiste serait élève de Fust et Schoiffer, suivant Faust d'Aschaffenburg³; mais les renseignements fournis par cet auteur sont trop suspects pour qu'on puisse les admettre sans réserve. On voit, il est vrai, sur les registres matricules des citoyens de Francfort, la mention d'un *Briefdrucker* appelé Hans von Pederssheym, qui prêta serment en qualité de bourgeois

¹ Et non pas le 25 février, comme l'a écrit M. Schaab, *Die Geschichte*, etc. t. I, p. 509.

² *Typographische Seltenheiten*, 6^e livraison, p. 128.

³ *Anonymi relatio*, dans Wolf, *Monum. typogr.* t. I, p. 471.

le dimanche après la Sainte-Luce¹ 1459; mais le sens du mot *Briefdrucker* est encore incertain. Les uns prétendent qu'il veut dire ici *imprimeur typographe*; les autres, au contraire, soutiennent qu'il signifie seulement *fabricant de cartes à jouer*². Ce qu'il y a de positif, c'est qu'on ne connaît aucun livre de Jean de Petersheim. Voici, au reste, la copie exacte du passage relatif à ce *Briefdrucker*, tel qu'il se trouve dans le *Bürgerbuch* de Francfort, conservé aujourd'hui au Römer ou hôtel de ville. J'en dois la copie à M. Hertzog, l'archiviste en chef :

Item. Hans von Pederssheym, Brieffdrucker, hat den Burger Eyd getan und mit den Rechenmeistern³ umb die xl. iiij sh. uberkommen. Actum Dominica post Lucie anno 1459.

M. Hertzog accompagne ce document de la note suivante : « Cet homme était donc étranger, peut-être natif de Pederssheim ou Pfeddersheim⁴, et avait une fortune qui lui permettait de donner trois fois plus que les autres industriels dans la même circonstance, car la taxe de bourgeoisie était ordinairement de 3 livres 4 schellings. » Je ferai remarquer cependant que Pierre Schoiffer payait la même somme, 10 livres 4 schellings, vingt ans après⁵,

¹ C'est-à-dire le 16 décembre, la Sainte-Luce, qui arrive le 12 décembre, tombant un jeudi en 1459.

² Voyez ce que disent à ce sujet Heinecke, Münden et Breitkopf cités par Lichtenberger, *Initia typogr.* p. 2-3 et 243.

³ Caissier de la ville.

⁴ Petite ville près de Worms, qui fut incendiée en 1689.

⁵ Voyez dans la première partie de cet ouvrage, p. 291.

lorsqu'il se fit recevoir bourgeois de Francfort, ce qui donnerait à penser que tous les industriels de la même catégorie étaient taxés à ce chiffre. Cette circonstance est assez favorable à l'opinion de ceux qui font de Jean de Petersheim un imprimeur typographe; mais, je le répète, on ne connaît rien de lui.

§ 2. Bamberg.

Les découvertes bibliographiques faites depuis un demi-siècle ont révélé l'existence d'un imprimeur très-habile, qui exerçait sa profession à Bamberg de fort bonne heure, et qui avait jusqu'ici échappé aux investigations des érudits, quoiqu'il eût produit plusieurs livres, les uns datés, les autres datés et souscrits de son nom tout à la fois, d'autres enfin ne portant aucun indice d'origine, il est vrai, mais d'une importance capitale, tels qu'une Bible en trois volumes in-folio. Cet imprimeur s'appelait Albert (Albrecht) Pfister. On a de lui plusieurs impressions datées de 1461, et exécutées avec un caractère gothique analogue au gros caractère des Lettres d'indulgences de 31 lignes, dont nous avons déjà parlé dans un des chapitres précédents. On a tout naturellement conclu de ce fait que les Lettres d'indulgences en question avaient été imprimées par Albert Pfister; puis, partant de ce point, qui n'est rien moins qu'incontestable, les compatriotes de cet artiste ont prétendu que ces Lettres avaient été imprimées à Bamberg, et, de conséquence en conséquence, ils sont arrivés à conclure que Pfister était

l'inventeur de l'imprimerie, et qu'il avait découvert cet art vers 1440. Certes, ce n'est pas moi qui nierai que l'imprimerie ait pu être inventée à Bamberg en 1440, puisque j'ai dit précédemment qu'il y avait eu plusieurs inventeurs de cet art, et que l'un d'entre eux l'avait réalisé à Haarlem avant 1440. Mais de ce qu'un fait est possible, je ne veux pas en conclure qu'il est certain. Voyons ce qu'il y a de réel, d'authentique dans les assertions des champions de Bamberg et du premier imprimeur de cette ville.

Comme base de mon argumentation, je vais décrire tous les ouvrages attribués à Pfister par ses partisans, tant ceux qui lui appartiennent réellement, que ceux qui n'ont pour fondement de cette attribution qu'une analogie tout à fait éloignée. Ils sont au nombre de seize, et offrent tous un véritable intérêt pour l'histoire de la typographie : je ne m'écarterai donc pas de mon sujet en les décrivant. Malheureusement nous n'en avons à Paris qu'un très-petit nombre, et pour les autres je serai forcé de m'en référer aux descriptions plus ou moins inexactes, et toutes fort peu typographiques, qu'en ont données les Allemands. Je décrirai d'abord ceux qui, soit à l'aide d'une souscription, soit par quelques circonstances extérieures, peuvent être datés rigoureusement ou approximativement. J'aborderai ensuite les autres.

1° *Donat dit de 1451.* Ce Donat, dont il existe deux feuillets à la Bibliothèque nationale, est un petit in-folio de 27 lignes à la page, imprimé en caractères gothiques

ayant environ vingt points typographiques. M. Fischer est le premier qui ait décrit ce livre, en allemand, dans ses *Typographische Seltenheiten*¹; il en a donné une nouvelle description, en français, et un *fac-simile* dans son *Essai sur les monuments typographiques de Gutenberg*. Après lui, MM. Wetter² et Duverger³ en ont aussi donné des *fac-simile*. Celui du dernier est exécuté en caractères mobiles. On peut donc se faire une idée exacte de ce livre. M. Fischer croit qu'il a été imprimé avec des caractères de bois. Van Praet⁴ a adopté cette opinion; mais elle est erronée. M. Duverger a démontré que les imperfections qu'on remarquait dans les caractères provenaient du procédé défectueux à l'aide duquel le poinçon avait été appliqué sur la matrice, ou, pour mieux dire, du défaut de *justification* de celle-ci. Nous retrouverons ce caractère, de plus en plus perfectionné, dans une foule d'ouvrages des premiers temps de l'imprimerie. Quant à la date de 1451 qu'on donne à ce Donat, je dois déclarer qu'elle est tout hypothétique : elle n'est fondée que sur cette circonstance, que Bodemann, archiviste du département du Mont-Tonnerre à l'époque de la domination française à Mayence, en a trouvé les deux feuillets encore existants sur un livre de compte de 1451, qui faisait partie du dépôt confié à sa garde. Sur l'un des

¹ Première livraison, p. 55, n° 2.

² *Kritische Geschichte*, etc. pl. III, n° 1.

³ *Histoire de l'imprimerie par les monuments*, grand in-4°, Paris, 1840.

⁴ Van Praet, *Vélins de la Bibliothèque du roi*, Belles-lettres, n° 4.

feuillet est encore écrit le nom d'un village voisin de cette ville, Heydersheim (actuellement *Haddersheim*); sur l'autre se trouvent quelques mots en allemand qu'on peut traduire ainsi : « Contrat passé pour nos biens à Heydersheym, 1492. » Ceci ne prouve rien pour 1451; mais comme ces mêmes caractères paraissent dans les Lettres d'indulgences de 1454 et dans l'Almanach de 1455, on en peut inférer qu'ils sont plus anciens, surtout en voyant leur imperfection dans le Donat en question. M. Fischer dit que le noir de ces feuillets, dont il attribue l'impression à Gutenberg¹, montre une haute antiquité; qu'il n'est point huilé et ne résiste pas à l'eau. Cette dernière assertion au moins est inexacte : l'encre de ce Donat est parfaitement bonne, et si l'impression en paraît un peu grise, c'est que les feuillets ont beaucoup souffert. J'ai vu au *British museum* à Londres des fragments de plusieurs éditions de Donat imprimées avec le même caractère, mais de justifications différentes, pouvant dater de la même époque. J'en ai vu également un à Mayence. M. Wetter² a donné le *fac-simile* de ce dernier, qui a 30 lignes à la page. Le docteur Kloss, de Francfort-sur-le-Main, a aussi donné, dans son rare et précieux recueil de *fac-simile*, le spécimen de divers Donats du même genre qu'il possédait. Tous ces fragments supposent un grand nombre d'éditions de ce livre imprimées avec le même caractère.

¹ *Essai*, etc. p. 68.

² *Kritische Geschichte*, etc. pl. III, n° 3.

2° *Lettres d'indulgences de 1454-55*. J'ai déjà décrit ce monument dans la première partie. Je n'y reviendrais pas ici, si je n'avais à entrer dans quelques détails particuliers sur les éditions de ces Lettres qu'on attribue à Pfister. Ces éditions, où l'on voit deux lignes en grosse gothique semblable à celle du Donat (le reste est en petit caractère cursif de douze points), sont au nombre de deux : l'une de 32 lignes, l'autre de 31. Cette dernière a fourni au moins deux tirages, l'un daté de 1454, l'autre de 1455. On n'en connaît qu'un de la première ; il est daté de 1454. Les trois seuls exemplaires qui en restent se trouvent dans la bibliothèque du gouvernement (*Ministerial bibliothek*) à Brunswick : ils n'ont pas servi, et ont été trouvés collés sur la couverture d'un livre. On connaît douze exemplaires de la seconde édition, sept imprimés avec la date de 1454 et cinq avec celle de 1455.

L'exemplaire de la Bibliothèque nationale de Paris porte la rubrique de Mayence même, ce qui renverse par la base le système qu'on a bâti de nos jours en faveur de Pfister. En effet, sur cette hypothèse, que tous les exemplaires de l'édition de 31 lignes auraient été distribués dans la Franconie, dans la Thuringe et dans la Bavière, on concluait qu'elle avait été imprimée à Bamberg. MM. Jack¹ et Sotzmann², les champions de ce système, qui attribue à Albert Pfister l'honneur d'avoir découvert

¹ Ancien bibliothécaire de la ville de Bamberg. Il a écrit plusieurs ouvrages sur ce sujet.

² Voyez dans la première partie, p. 174, ce que j'ai dit à ce sujet.

l'imprimerie, n'ont pas pris garde que, même en admettant que tous les exemplaires des Lettres de 31 lignes se soient trouvés dans les pays désignés plus haut, cela ne prouverait rien autre chose, sinon que l'agent chargé de la distribution de cette édition s'était réservé ces contrées; mais nous voyons que cette hypothèse est toute gratuite. Non-seulement on a trouvé des exemplaires de ces Lettres datés de Mayence et de Copenhague, qui ne sont pas, que je sache, dans la banlieue de Bamberg; mais on n'en connaît pas un seul daté de cette ville ou de ses environs. En présence de ce fait, que devient la conclusion des partisans de Pfister?

Je ne dois pas manquer de signaler une circonstance importante dans la question qui nous occupe : c'est que le petit caractère de ces Lettres d'indulgences de 31 lignes, qui, comme celui de l'édition de 30 lignes, décrite dans la première partie, est une espèce de ronde approchant du romain, ne paraît dans aucun ouvrage connu jusqu'ici, quoi qu'aient pu dire à cet égard quelques auteurs peu au fait de la typographie. M. Falkenstein (après M. Wetter, il est vrai) a même eu le tort plus grand encore de prendre cet admirable produit de l'imprimerie mobile pour un monument xylographique¹. Une pareille erreur n'est vraiment plus permise aujourd'hui, et à M. Falkenstein moins qu'à personne, car il a près de lui, à Leipsick², deux exemplaires de ces Lettres d'indulgences.

¹ *Geschichte*, etc. p. 129, col. 1.

² M. Falkenstein réside à Dresde, d'où est datée la préface de son livre.

3° *Almanach de 1455* ou plus exactement Appel contre les Turcs. L'unique exemplaire qui subsiste de ce curieux document se trouve dans la Bibliothèque royale de Munich. M. le baron Arétin en a donné le *fac-simile* complet¹. Cette pièce se compose de six feuillets in-quarto ou une feuille et demie. Le premier feuillet est entièrement blanc, le dernier est blanc aussi au verso, ce qui réduit l'impression à neuf pages. Elles sont exécutées avec les caractères du Donat dont nous venons de parler, c'est-à-dire en gothique de vingt points. Chaque page a 20 lignes, excepté la première et la dernière, qui en ont chacune 21. Ce document a certainement été imprimé en 1454, car il se termine par un souhait de nouvel an : « *Eyn gut selig nuwe Jar.* » L'ouvrage est écrit en vers ; mais comme la justification des lignes était trop courte pour qu'avec un aussi gros caractère on pût faire tenir chaque vers en une ligne, on a fait suivre ces derniers, en ayant soin seulement de marquer le commencement de chacun d'eux par une majuscule ou capitale. Les alinéas sont terminés par des points disposés dans un certain ordre. Ce monument a été découvert en 1804, dans le couvent des Jésuites, à Augsbourg. Quelques bibliographes ont contesté la date de ce document, et M. Bernhart² la reporte même à l'année 1472 ; mais c'est tout à fait sans rai-

¹ *Ueber die frühesten universalhistorischen Folgen der Erfindung der Buchdruckerkunst*, Munich, 1808, in-4°. M. Wetter a aussi donné un *fac-simile* partiel de l'Appel contre les Turcs, pl. IV.

² *Ansichten von der Geschichte der Erfindung der Buchdruckerkunst.*

son, comme le prouvent les Lettres d'indulgences dont nous venons de parler, et qui ont été publiées en 1454, pour le même objet.

4° *Calendrier de 1457*. Ce curieux monument, qui doit avoir été imprimé en 1456, et dont la Bibliothèque nationale de Paris doit à la libéralité de M. Fischer l'unique fragment qui en reste, formait une grande pancarte *in plano*, en papier, imprimée d'un seul côté, afin sans doute qu'on pût coller la feuille sur le mur. On ne possède que le haut de la feuille, contenant le titre ou plutôt l'explication générale en trois lignes, et l'explication des six premiers mois de l'année, c'est-à-dire trois lignes consacrées à chacun des mois de janvier, février, mars, avril, mai et juin. Ici la feuille est coupée; mais on aperçoit encore le haut des lettres de la ligne suivante. Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer que, quoiqu'on fût dans l'usage de commencer l'année à Pâques, en France et dans quelques autres contrées de l'Europe¹, néanmoins, comme cette date était variable et pouvait allonger et raccourcir une année, de telle sorte qu'on trouvât quelquefois dans l'une deux mois d'avril, l'un au commencement, l'autre à la fin, tandis que l'année suivante n'en avait point du tout, la science avait continué à suivre l'ancien usage romain ou païen, qui faisait com-

¹ A Rome et dans quelques autres pays, on avait adopté un mode de *comput* moins irrationnel : on datait l'année du jour de Noël. Il est probable que Mayence suivait cet usage, car nous avons la preuve que le commencement de l'année n'y était pas retardé jusqu'à Pâques.

mencer régulièrement l'année au mois de janvier. Nous possédons de nombreux documents manuscrits et imprimés qui le prouvent. Je citerai parmi les derniers les Calendriers de Jean de Gamundia et de Jean Regiomontanus (autrement dit *von Kunsperk*, corruption de Königsberg), deux produits xylographiques dont M. Falkenstein a donné le *fac-simile* dans son Histoire de l'imprimerie¹.

Plusieurs personnes ont également publié le *fac-simile* du Calendrier de 1457; je citerai, entre autres, MM. Wetter² et Falkenstein³; mais le *fac-simile* le plus complet est celui qu'a donné M. Fischer dans une brochure de huit pages in-quarto, intitulée *Notice du premier monument typographique en caractères mobiles avec date connu jusqu'à ce jour*⁴. Ce précieux monument a été trouvé, en 1804, dans une liasse de comptes de la ville de Mayence de 1420 à 1460. Le lieu de sa provenance est d'ailleurs constaté par une inscription du temps qu'on lit au dos, et qui nous apprend qu'il a été employé en 1457 par Jean Kess, vicaire de l'église de Saint-Gengolf de Mayence *intra muros*. Voici la restitution complète de cette inscription, prise fidèlement sur l'original, et dont la lecture ne présente aucune difficulté⁵. Je ne la reproduis pas dans sa forme primitive, parce qu'il y a des signes

¹ *Geschichte*, etc. p. 54.

² *Kritische Geschichte*, etc. pl. VI.

³ *Geschichte*, etc. p. 132.

⁴ Mayence, 1804.

⁵ Je crois devoir prévenir le lecteur que cette restitution diffère considérablement des restitutions données jusqu'ici, et particulièrement de

d'abréviation que la typographie ne possède pas : « *Pre-
bendarum. Registrum capituli ecclesie Sancti Gengolffi
intra muros Moguntiae receptorum et distributorum
anno LVII, per Johan. Kess, vicarium ecclesie predictae.
1457-1458.* »

Ainsi, dès la fin de l'année 1457, Jean Kess se servait déjà de ce document pour envelopper des papiers relatifs au chapitre de Saint-Gengolf de Mayence.

Comme dans l'Appel contre les Turcs, imprimé avec le même caractère¹, les alinéas sont terminés par des points, dont quelques-uns sont disposés en forme de losange.

5° *Bible de 36 lignes*. Ce livre, qui passe encore, aux yeux de quelques personnes, pour l'œuvre capitale de Gutenberg², est quelquefois désigné sous le nom de Bible

celle qu'on lit dans l'ouvrage de M. Wetter (p. 509), laquelle non-seulement est inexacte, mais encore n'offre aucun sens.

¹ Lambinet répète par deux fois (t. I, p. 137, 138) que le caractère du Calendrier de 1457 est le même que celui du Donat de Schoiffer, qui est imprimé avec les caractères de la Bible de 42 lignes. « Au premier coup d'œil ils paraissent un peu plus gros, parce que la feuille a été passée à l'eau, lavée, et que par conséquent elle s'est étendue. Ces légères différences de caractères sortis de la même matrice se font remarquer souvent dans les imprimés (p. 138)... » Il me suffira de dire que les caractères du Calendrier de 1457 sont de deux points plus forts que ceux de la Bible de 42 lignes, sans compter qu'ils diffèrent de forme. Cela nous donne une idée de la confiance qu'il faut avoir dans les assertions de Lambinet.

² Voyez le livre de M. de Laborde, *Débuts de l'imprimerie à Mayence et à Bamberg*, p. 18 et suiv. et celui de M. Duverger, intitulé *Histoire de l'imprimerie par les monuments*, qui est tout entier fondé sur cette fausse donnée.

de Schelhorn, parce que ce savant est le premier qui ait décrit cette Bible au siècle dernier¹. Elle se compose de 882 feuillets ou 1,764 pages grand in-folio, à deux colonnes. Comme la Bible de Gutenberg, que l'imprimeur de ce livre semble avoir prise pour modèle, elle est divisée en cahiers de cinq feuilles. L'impression en est parfaite, sauf le premier cahier, qui présente des traces évidentes de nombreux tâtonnements, et dont le dernier feuillet (c'est-à-dire la seconde moitié de la *première feuille*) a été retiré sur onglet, sans doute à cause de quelque imperfection trop choquante. Le *registre*² dans tout ce cahier est fort défectueux; on voit même au troisième feuillet les traces des *bois* qui séparaient les colonnes et encadraient les pages. Cela prouve que l'usage des *pointures* et de la *frisquette* était encore peu familier à l'artiste qui a imprimé ce livre, et qu'il ne connaissait pas même l'emploi des *biseaux* ni des *coins* : on se servait alors de vis fixées dans le châssis pour serrer les formes³.

¹ *De antiquissima latinorum Bibliorum editione*, in-4° de 36 pages, Ulm, 1760.

² Il ne faut pas confondre ce terme technique, dont se servent aujourd'hui les imprimeurs pour désigner la concordance des pages sur le recto et le verso, avec le *registre* des incunables, qui était une sorte de table des chapitres ou des premiers mots de chaque feuille, destinée à faciliter l'opération de l'*assemblage* ou à constater l'état d'un volume. Ces deux sens n'ont qu'un rapport très-éloigné : le premier paraît avoir prévalu dans les ateliers lorsque le second a été abandonné avec la chose qui lui avait donné son nom, c'est-à-dire lorsque les *signatures* ont rendu inutile le *registrum*.

³ Il en était encore ainsi à Mayence à l'époque de la Révolution, sui-

Comme dans la Bible de 42 lignes ou de Gutenberg, on a réservé en blanc l'espace nécessaire aux rubriques, qui toutes sont manuscrites. Il existait sans doute à la fin du livre une table de ces rubriques; mais elle ne se trouve plus à aucun exemplaire. Seulement deux feuillets coupés à la fin du dernier cahier semblent en conserver la trace. En effet, si les feuillets retranchés n'avaient pas reçu d'impression, l'imprimeur ne se serait pas condamné à imprimer les feuillets correspondants sur onglet : il les aurait réunis pour en former une feuille.

Voici la description de la Bible de 36 lignes d'après l'exemplaire de la Bibliothèque nationale de Paris, qui est en trois volumes in-folio, en papier¹.

Les cahiers 1 à 10 ont régulièrement cinq feuilles ou vingt pages. Comme je viens de le dire, les imperfections

ont une lettre datée de cette ville, et insérée dans le *Conservateur* de François de Neufchâteau (t. II, p. 277). M. Rudler, l'auteur de cette lettre, nous apprend en outre que, lorsque la république française s'empara de Mayence, cette ville était si arriérée en fait de typographie, qu'on n'y trouvait pas de caractères romains, et qu'on fut obligé d'en faire venir de Strasbourg, avec des ouvriers capables, qui manquaient également : ce fut comme une nouvelle initiation à l'art de Gutenberg que Mayence reçut encore de Strasbourg.

¹ Lorsque j'ai étudié ce livre, il était complet; plusieurs feuillets étaient coupés, mais se trouvaient encore à leur place, comme je l'ai fait remarquer aux deux bibliothécaires en chef. Ces feuillets coupés étaient sans doute destinés jadis par Van Praet à quelque échange de vélin; car ce célèbre bibliographe ne se gênait guère pour mutiler les ouvrages en papier (auxquels il tenait médiocrement, quelle que fût leur rareté) lorsqu'il s'agissait pour lui d'obtenir en échange des ouvrages en vélin, de quelque date qu'ils fussent! J'en citerai un singulier exemple à l'article de Paris.

de la première feuille du livre ont forcé de retirer le dixième feuillet.

Le cahier 11 a quatre feuilles et demie, le deuxième feuillet étant sur onglet. J'ignore le motif de cette disposition : elle a eu peut-être pour but de réparer une omission.

Les cahiers 12 à 26 ont régulièrement cinq feuilles.

Le cahier 27 n'a que quatre feuilles, ou, pour mieux dire, trois feuilles et demie, car il n'a que sept feuillets : le dernier est même en partie blanc.

C'est là que finit le premier volume des exemplaires divisés en trois ou en quatre tomes : cette dernière division paraît être la plus habituelle en même temps qu'elle est la plus régulière. Toutefois Van Praet en cite un exemplaire en vélin divisé seulement en deux volumes, et réunissant par conséquent dans chacun deux tomes de l'édition en quatre volumes.

Les dix-huit cahiers suivants, de 28 à 45, ont régulièrement cinq feuilles, et forment le second volume des exemplaires en quatre tomes. C'est aussi là que finit le tome I de l'exemplaire en deux volumes cité par Van Praet. Il y a, en effet, une colonne blanche en partie, pour pouvoir commencer les *Proverbes* ou Paraboles de Salomon au cahier suivant. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale étend son second volume jusqu'au 59^e cahier. Cette coupure est fort mauvaise, car elle ne répond à rien, et a forcé d'écrire au commencement du volume suivant et dernier de cet exemplaire le début du livre de Baruch, qui se trouve sur le dernier feuillet du cahier 59.

Les cahiers 46 à 67 ont régulièrement cinq feuilles, sauf le dernier (le 67^e), qui en a six; ils forment le troisième volume des exemplaires en quatre tomes. Ce volume commence par les Proverbes et finit par les Machabées, avec le bas d'une colonne en blanc.

Les vingt-deux cahiers suivants, de 68 à 89, ont chacun cinq feuilles, sauf le dernier, qui n'en a que trois, dont deux sur onglet, la première et la seconde; ou, pour mieux dire, ce cahier n'a que quatre feuillets, dont les deux derniers forment une feuille. Ces vingt-deux cahiers composent à eux seuls le quatrième volume des exemplaires en quatre tomes. Ainsi que je l'ai dit, je pense que les deux derniers feuillets du dernier cahier, qui manquent à tous les exemplaires, contenaient une table des rubriques ou autrement dit un *registre*, comme celui qu'on voit dans les exemplaires complets de la Bible de 42 lignes¹.

En somme, sur 89 cahiers dont se compose cette Bible, 85 ont cinq feuilles, et 4 seulement s'écartent de ce nombre, afin de faciliter, comme on l'a vu, la division de l'ouvrage, sauf le cahier 11, dont je ne puis expliquer l'irrégularité. Quoiqu'il n'eût sous la main qu'un exemplaire incomplet², Schelhorn, qui croyait tenir dans ce livre la Bible de Gutenberg, n'avait pas manqué de remarquer cette particularité, qui semblait ne pas cadrer avec le récit de Trithème, où il est question de *quater-*

¹ Voyez t. I, p. 185.

² Il n'avait que le premier et le dernier volume d'un exemplaire en trois tomes, comme celui de la Bibliothèque nationale.

nions. Trompé par l'étymologie de ce mot, et ayant vu que tous les premiers livres imprimés sont en cahiers de cinq feuilles, comme Lambinet¹, il accuse à tort Trithème d'erreur : « Eum hic memoria lapsus suspicor, dit-il², et « in hac suspicione confirmor, quod observavi in primis a « divinæ artis inventione editionibus solemne fuisse char- « tas, non in quaterniones, sed quinterniones complicare. »

Quoique la Bible de 36 lignes n'appartienne pas à Gutenberg, elle n'en est pas moins l'un des incunables les plus rares et surtout l'un des plus intéressants que nous possédions, d'abord parce qu'elle est admirablement exécutée, et ensuite parce qu'elle est un des premiers livres sortis de la presse. En effet, deux circonstances semblent démontrer que ce livre a été imprimé avant 1460 : la première, c'est que la Bibliothèque nationale de Paris possède un second exemplaire du dernier feuillet de la Bible de 36 lignes portant une souscription manuscrite en rouge datée de 1461 ; la seconde, c'est qu'on a trouvé un autre feuillet détaché de cette même Bible dans l'épaisseur de la couverture (faite de différentes feuilles de papier) d'un registre de dépenses de l'abbaye de Saint-Michel de Bamberg, commencé le 21 mars 1460³. Cette dernière découverte semble indiquer à la fois la date et le lieu d'impression.

Pour ce qui est du lieu d'impression, nous avons en-

¹ Voyez t. I, p. 303, ce que j'ai dit au sujet du mot *quaternion*.

² P. 25 de la brochure citée.

³ Van Praet, *Vélins des biblioth. partic.* t. I, p. 13.

core un autre indice, « c'est que la plupart des exemplaires de cette Bible se sont conservés en Bavière, et qu'un grand nombre de fragments, qui supposent une surabondance d'exemplaires, se sont retrouvés dans les couvents de ce pays. » M. de Laborde, à qui nous empruntons cette observation importante, ajoute encore¹ : « C. G. de Murr écrivait déjà en 1799 : « Le père Anselme, « capucin de Bamberg, a rassemblé neuf feuillets de par-
« chemin de cette Bible; moi aussi j'en possède des frag-
« ments tirés d'anciennes reliures. En 1775, je trouvai
« dans la bibliothèque du cloître de Langheim plusieurs
« anciens volumes reliés dans des feuilles de parchemin
« de cette Bible. »

Comment, après tous ces témoignages, signalés par M. de Laborde lui-même, ce savant a-t-il pu attribuer la Bible de 36 lignes à Gutenberg? Au surplus, je citerai bientôt² un témoignage qui semble résoudre la question en faveur de Pfister, en même temps qu'il prouve que ce livre a été imprimé à Bamberg, et avant 1463.

6° Le *Joyau de Boner*, autrement dit *Liber similitudinis*, est un recueil de fables en allemand, portant l'indication du lieu et de la date d'impression. Il se compose de 88 feuillets petit in-folio, de 25 lignes à la page. Même caractère que dans la Bible de 36 lignes. L'ouvrage renferme quatre-vingt-cinq fables, accompagnées chacune d'une gravure en bois assez grossière, analogue

¹ *Débuts de l'imprimerie à Mayence et à Bamberg*, p. 25, col. 1.

² Voyez plus loin, p. 56.

au sujet, et dont les personnages sont représentés par des singes. La gravure de la première page a été donnée en *fac-simile* par Heinecke¹ et par Falkenstein². On a longtemps cru que ce livre était imprimé avec des caractères en bois ; mais aujourd'hui cette opinion est tout à fait abandonnée, grâce aux découvertes modernes qui sont venues expliquer la date de 1461 inscrite dans la souscription, et prouver qu'en effet il y avait un imprimeur à Bamberg à cette époque.

Voici la traduction de la souscription du livre :

A Bamberg ce livret fut fini
Après la Nativité de Jésus-Christ,
Quand on comptait mille quatre cents ans
Et soixante et un, cela est vrai,
Au jour de Saint-Valentin (14 février).
Dieu nous garde de ses peines.

Le seul exemplaire complet et bien connu de ce livre est à Wolfenbüttel. Il a figuré pendant quelque temps dans la Bibliothèque nationale de Paris ; mais il fut emporté par les alliés en 1815. Il se trouve réuni dans un même volume avec les *Plaintes contre la mort* et le *Livre des quatre histoires*, deux autres ouvrages du même imprimeur et du même temps dont nous parlerons bientôt. Je ne puis rien dire ici de la disposition typographique du *Liber similitudinis*, parce que les auteurs qui l'ont décrit n'en parlent pas, suivant l'usage, et que je n'ai pu

¹ *Idee générale*, etc. p. 275.

² *Geschichte*, etc. p. 135.

le voir moi-même. Il paraît qu'il en existe un autre exemplaire entre les mains de M. Stöger, à Munich. C'est sans doute celui que Saubert a décrit comme se trouvant autrefois à Nuremberg¹.

M. Brunet² mentionne une autre édition des Fables de Boner sans indication de lieu, sans nom d'imprimeur et sans date, imprimée avec les mêmes planches, le même caractère et la même justification, mais n'ayant que 77 feuillets, parce qu'on a mis 28 lignes à la page au lieu de 25. « C'est en mars 1835, dit-il, que m'a été communiqué le bel exemplaire de ce livre précieux, dont les planches sont enluminées, et qui avait été envoyé de Francfort à M. Pieri Bénard, marchand d'estampes à Paris. On en demandait, je crois, 3,000 francs à la Bibliothèque du roi. »

Dans cette édition, comme dans la précédente, le texte, quoiqu'en vers, est imprimé consécutivement. Suivant la description de M. Brunet, l'édition sans date aurait une planche de plus que l'autre, car il en compte 102 dans celle-là et 101 seulement dans celle-ci.

7° Le *Livre des quatre histoires* renferme les histoires bibliques (en allemand) de Joseph, Daniel, Esther et Judith, et se compose de 60 feuillets, dont deux sont restés

¹ J. Saubert, *Hist. reipubl. Noribergensis*, etc. (Nuremberg, 1643, in-12), p. 116; voyez aussi Bourckard, *Lettre à un ami sur la Bibl. de Wolfenbüttel*, 1710; Schwartz, *Index libr. sub incun. typogr.* 1727, p. 16; Heinecke, *Mémoires* (en allemand) *sur les arts*, part. II, p. 21, et *Idée générale*, etc. p. 275.

² *Manuel*, 4^e édit. t. I, p. 412.

en blanc au milieu du texte. L'ouvrage est sans titre, suivant l'usage, et chaque histoire, formant un fascicule distinct, débute par les mots suivants : « Ici commence l'histoire de » Les pages pleines se composent de 28 lignes du gros caractère qui figure dans la Bible de 36 lignes. L'ouvrage entier renferme 61 gravures en bois, ou mieux 55, car quelques-unes ont été répétées. Ces gravures occupent environ onze lignes de texte, de sorte que les pages où elles se trouvent n'ont que dix-sept lignes. Camus a donné un *fac-simile* très-exact d'une gravure et du texte de ce curieux livre¹. Le *fac-simile* du texte reproduit la souscription du livre, qui est en allemand, comme tout le reste. Elle est en vers; mais, comme dans l'Appel contre les Turcs et les Fables de Boner, les vers, composés en lignes pleines, ne sont indiqués que par des initiales. Voici la traduction de cette souscription, qui nous fait connaître à la fois la date et le lieu d'impression, et le nom de l'imprimeur :

« Chaque homme désire de cœur être savant et bien instruit; sans maître et sans livre cela ne peut être. D'ailleurs nous ne savons pas tous le latin. Ces réflexions m'ont occupé pendant quelque temps. J'ai rédigé et réuni les quatre histoires de Joseph, de Daniel, de Judith aussi et encore d'Esther, à bon escient. Dieu accorda sa protection à ces quatre personnages, comme il le fait toujours encore aux bons. Ce livret, dont l'objet est de nous ap-

¹ *Notice d'un livre imprimé à Bamberg, etc.* lue à l'Institut national, par Camus. Paris, an VII, in-4°.

prendre à améliorer notre vie, a été mis à fin à Bamberg; dans la même ville Albrecht Pfister l'a imprimé, l'an où l'on compte mil et quatre cent deux et soixante, telle est la vérité, peu de temps après le jour de sainte Walpurg¹, qui peut nous obtenir grâce abondante, paix et la vie éternelle. Dieu veuille nous la donner à tous! Amen. »

Les gravures de ce livre présentent des anachronismes très-intéressants au point de vue historique. Elles sont grossièrement faites, plus grossièrement enluminées : les couleurs rouge, blanc, vert y dominent. Les caractères paraissent fatigués ; ils semblent avoir travaillé longtemps, car les angles aigus sont écornés. On retrouve dans le blanc des bouts de lignes qui terminent les alinéas des points disposés en losange comme dans le Calendrier de 1457 et dans l'Appel contre les Turcs de 1454.

On ne connaît que deux exemplaires complets de ce livre : l'un qui se trouve à la Bibliothèque nationale de Paris, et dont Steiner² et Camus³ ont donné la description, et l'autre dans la bibliothèque Spencer à Althorp, en Angleterre. L'exemplaire de Paris est joint à la *Plainte contre la mort* et à la *Bible des pauvres*, du même imprimeur, et en allemand aussi.

¹ Sainte Walpurg est fameuse dans toute la Bavière ; sa fête s'est célébrée au 25 février et au 12 octobre, mais plus généralement au 1^{er} mai. C'est ce jour-là qu'elle est marquée dans un ancien bréviaire de Strasbourg imprimé en 1478.

² Meusel's *Historisch-literarischen Magazine*, V^e livraison (1792).

³ *Notice*, etc. p. 7.

Voici la distribution typographique des feuilles qui composent le *Livre des quatre histoires* :

JOSEPH.

| | | | | |
|----------------------------------|---|-------------|----|------------|
| 1 ^{er} cahier | 5 | feuilles ou | 10 | feuillets. |
| 2 ^e | 2 | | 4 | f. |

DANIEL.

| | | | | |
|--------------------------|---|-----------|----|--------------------------------------|
| 3 ^e | 5 | | 10 | f. |
| 4 ^e | 3 | | 6 | f. (Le 5 ^e est en blanc.) |

JUDITH.

| | | | | |
|--------------------------|---|-----------|----|--------------------------------------|
| 5 ^e | 5 | | 10 | f. |
| 6 ^e | 3 | | 6 | f. (Le 5 ^e est en blanc.) |

ESTHER.

| | | | | |
|--------------------------|---|-----------|----|----|
| 7 ^e | 5 | | 10 | f. |
| 8 ^e | 2 | | 4 | f. |

Comme on le voit, les cahiers complets ont 5 feuilles ou 20 pages, de même que dans les premiers livres de l'école mayençaise. La septième page du dernier cahier n'est pas pleine, et elle se termine par un alinéa dont la dernière ligne est ornée, en guise de *cadrats*, d'une série de points disposés en losange. La huitième est entièrement blanche. Les feuillets blancs du quatrième et du sixième cahier sont les parties correspondantes de deux onglets qu'on a négligé de couper. Il est à remarquer qu'on avait soin de placer les onglets dans l'intérieur du cahier, et non à la première feuille, ce qui aurait pu faire croire au premier abord qu'il y avait un feuillet perdu.

8^e *Bélical* ou la *Consolation du pécheur*, en allemand.

Le seul exemplaire connu de ce livre, dont l'auteur est Jacques de Therano, se trouve dans la bibliothèque de lord Spencer. Il a été décrit par Dibdin¹. C'est un volume petit in-folio de 95 feuillets. L'exemplaire connu n'en a que 93, mais une pagination manuscrite déjà ancienne prouve que les deux premiers sont perdus. Comme dans l'ouvrage précédent, les pages ont 28 lignes de cette grosse gothique de Pfister si connue. Au reste, celui-ci a inscrit son nom et celui de sa ville sur l'avant-dernier feuillet; cette souscription est ainsi conçue : « Albrecht Pfister zu Bamberg. » Mais la date de l'impression n'y paraît pas. M. Falkenstein pense que c'est la première édition de ce livre, fort souvent réimprimé depuis en différentes langues. Contrairement à son usage, Pfister n'a point mis de gravures dans ce livre.

9° *Bible des pauvres*, en allemand. Cette édition de la Bible des pauvres, la première exécutée en caractères mobiles, se compose de deux cahiers petit in-folio, l'un de 5 feuilles, l'autre de 4, en tout 18 feuillets, dont le dernier est resté blanc. Chaque page est ornée d'une gravure en bois, divisée en cinq compartiments, dont le plus important a pour sujet une scène du Nouveau Testament, deux autres moins grands représentent des faits historiques analogues tirés de l'Ancien Testament, et les deux plus petits, chacun deux bustes des prophètes qui ont prédit l'événement qui fait l'objet du tableau principal. Le surplus de la page contient des textes relatifs

¹ *Bibl. Spenc.* I, 94, et III, 181; et *Decam.* I, 371.

aux faits ou aux personnages représentés dans les gravures. Le format de ce livre est le même que celui des *Quatre histoires*, avec lequel il est relié dans l'exemplaire de Paris.

Ce précieux livre a été décrit par Schwartz, Meerman, Heinecke, Camus, Sprenger, Dibdin et Ebert. On trouve des *fac-simile* des gravures dans Dibdin, Camus, Falkenstein, etc. Les trois seuls exemplaires connus sont à Paris, à Althorp (chez lord Spencer) et à Wolfenbüttel. Le dernier exemplaire est incomplet; il est joint au livre des Fables et aux Plaintes contre la mort.

10° *Bible des pauvres*, en latin. Ce livre, dont l'unique exemplaire connu se trouve dans la bibliothèque spencérienne, est entièrement conforme à l'ouvrage précédent pour le texte et les gravures. La seule différence qu'il présente, c'est qu'il est en latin. Il est impossible de dire lequel des deux a été imprimé le premier.

11° *Plainte contre la mort*. Cette pièce, que Heinecke désigne sous le nom d'*Allégorie sur la mort*¹, se compose de deux cahiers de 6 feuilles chacun, soit 24 feuillets ou 48 pages du même format que les précédents ouvrages, et ayant par conséquent 28 lignes à la page. L'exemplaire de Paris est relié avec la *Bible des pauvres* en allemand, et avec le *Livre des quatre histoires*, également en allemand. Camus en a donné une description dans sa *Notice d'un livre imprimé à Bamberg en 1462*², etc. Ce livre ren-

¹ *Idee générale*, etc. p. 276.

² P. 4.

ferme cinq gravures sur bois de la grandeur entière des pages. Les deux premières, imprimées sur le verso, n'ont rien au recto du feuillet; les trois autres, au contraire, imprimées sur le recto, ont au verso un nombre de lignes plus ou moins considérable. Le texte de l'ouvrage est divisé en trente-quatre chapitres, avec des sommaires imprimés et numérotés en chiffres romains. Les lettres initiales de chaque chapitre ont été faites à la main; toutes sont coloriées en rouge. Le premier chapitre n'a ni titre ni numéro; il commence, sans préliminaire, par des injures que le plaignant adresse à la mort. « Le sommaire du chapitre xxxiv avertit que le nom du plaignant est exprimé par des lettres rouges majuscules qui se trouveront semées dans ce chapitre. En effet, outre la lettre initiale, on remarque dans le cours du chapitre six lettres rouges non imprimées, mais peintes à la plaque (à ce qu'il paraît), qui commencent six phrases diverses. Les lettres initiales des autres phrases sont imprimées en noir. Les lettres rouges sont I, H, E, S, A, N, W. Doit-on les assembler dans l'ordre où elles sont placées, ou bien doivent-elles recevoir un autre arrangement? Je ne prends pas sur moi de le décider. Le plaignant ne nous a point laissé ignorer le nom de sa femme: il la nomme Marguerite. . . . Le texte est en allemand, tel qu'on le parlait et qu'on l'écrivait au xv^e siècle¹. »

On connaît trois exemplaires de cet ouvrage: un dans chacune des bibliothèques de Paris et de Wolfenbüttel,

¹ Camus, *Notice*, etc. p. 6.

et le troisième en la possession de M. Nachler, ancien directeur des postes à Berlin. La bibliothèque de Bamberg en a quatre feuillets; celle de lord Spencer, un, celui qui porte la dernière image. L'exemplaire de Paris est ainsi composé : une grande planche imprimée au verso d'un feuillet dont le recto est blanc; puis deux cahiers de 6 feuilles : le second n'en a réellement que 5 et 1/2 ou 11 feuillets, le premier feuillet manquant à ce cahier. On en voit la trace. On ne peut dire s'il y avait là du texte ou une gravure, car la page précédente finit en alinéa, et la suivante commence de même par un alinéa. Il est probable que ce feuillet était blanc, comme ceux qu'on voit dans le *Livre des quatre histoires*, et qu'il a été retranché comme inutile.

12° M. Falkenstein¹ décrit encore, sous ce titre allemand : *Rechtstreit des Menschen mit dem Tode* (Jugement de l'homme sur la mort), un ouvrage de 23 feuillets petit in-folio, qui ne se distingue, dit-il, du précédent que par la forme, et qui en est peut-être une seconde édition. La plus grande différence qu'on remarque entre ces deux livres, c'est que le dernier n'a pas d'images. Il se trouve également dans la riche bibliothèque de Wolfenbüttel. Il débute par une pièce dont voici les premiers mots : « *An (sic) dem Buchlein ist beschriben ein Krig*, etc. Le premier chapitre commence, comme celui de l'ouvrage précédent, par les mots : [*G*]rimiger ablitger, etc. J'ignore jusqu'à quel point cette description est

¹ *Geschichte*, etc. p. 139. Voyez aussi Ébert, *Lexicon*, n° 18,704.

exacte, et si c'est réellement un autre livre ou une autre édition du même livre.

13° Dibdin attribue à Pfister l'ouvrage suivant, qu'il a décrit dans sa *Bibliotheca spenceriana*, t. I, p. 121. Comme je n'ai pu voir le livre, j'emprunte au bibliophile anglais les détails qu'il a publiés :

Psalterium latine, in-folio. Le seul exemplaire connu se trouve dans la Bibliothèque spencérienne. C'est un livre très-remarquable, tant sous le rapport de la forme des types que sous celui de la beauté du papier. Le caractère a beaucoup de ressemblance avec celui de Pfister; toutefois il semble un peu moins fort. Il tient du caractère de la Bible de 42 lignes; mais il est plus gros. Le texte commence, par les mots suivants, sur le recto du premier feuillet, avec omission de la première lettre : [B]eatus vir qui non abiit, etc. La première page a seulement 27 lignes; les autres, celles qui sont pleines, en ont 29. Sur le cinquième feuillet, à compter par la fin, le psaume finit à la seconde ligne. Le symbole de saint Athanase occupe le dernier feuillet, au recto duquel il se termine par ces mots : *Finit feliciter*. L'ouvrage est sans chiffre, signature ni gravure, et les lettres initiales sont toutes omises. On a laissé un blanc à leur place pour recevoir le dessin du rubricateur. Le papier porte dans le filigrane une tête de bœuf d'où part un long filet terminé par une étoile.

M. Brunet¹, qui n'a pas vu le livre, dit qu'il est imprimé

¹ *Manuel du libraire*, 4^e édition, t. III, p. 858.

avec le caractère de Pfister; Dibdin, qui l'avait sous la main, dit que les caractères sont un peu plus petits, ce qui, en termes d'imprimerie, équivaut à une assertion contraire à celle de M. Brunet. Toutefois, il ajoute que les lignes sont toutes de même longueur, « ce qui prouve que le livre est sorti de l'officine de Pfister. » J'avoue ne pas comprendre la justesse de cette conclusion. Dans les premières impressions seulement les lignes étaient d'inégale longueur, soit qu'on n'eût pas encore une assez grande variété d'espaces pour combler le blanc qui existait à la fin en le répartissant également sur toute la ligne, soit qu'on suivît sans réflexion l'usage des scribes, qui ne peuvent, comme la typographie, terminer régulièrement leurs lignes; mais je ne vois pas ce que cela prouve en faveur de Pfister.

14° *Les Sept joies de Marie*, petit ouvrage allemand, dont il n'existe qu'un exemplaire, qui se trouve dans la Bibliothèque royale de Munich. Comme tous les vieux monuments de la typographie, il n'a point de titre. Celui qu'on lui donne est tiré du sujet. L'ouvrage se compose de 9 feuillets, dont 5 avec texte et les 4 autres avec gravures : il y en a une de chaque côté, c'est-à-dire huit gravures en tout. Le texte commence au verso du premier feuillet avec une prière : « *Im nomen*, etc. » Chaque page a 15 lignes, sauf la neuvième ou dernière (car la dixième est blanche comme la première), qui n'en a que 14. L'ouvrage est disposé de telle sorte, que le texte se trouve toujours en face de la gravure qui s'y rapporte.

Quand les lignes ne sont pas remplies par les mots, on y ajoute des points, comme au Calendrier de 1457, etc. Les gravures sont imprimées sur des planches de métal et coloriées ; elles ressemblent à des cartes à jouer. Chacune de ces gravures occupe toute la page. Leur grandeur est de 4 pouces 7 lignes de hauteur sur 3 pouces 5 lignes de largeur, mesure de Paris, et répond, par conséquent, à un petit in-octavo. Les dessins annoncent un artiste assez habile, quoique la perspective manque. Les contours sont grossiers, ont peu d'ombre et ressemblent à des silhouettes. Des fleurs et des arabesques remplissent les intervalles laissés entre les figures, intervalles qui, autrement, seraient tout noirs. Le tout est exécuté d'après la manière dite *criblée*. M. Falkenstein¹ donne la nomenclature des gravures, et M. Stöger², des *fac-simile* des caractères et des gravures.

15° La *Passion de Jésus*. Cet opuscule, en allemand, du même format que le précédent, se compose de 21 feuillets, dont 11 avec gravures et 10 de texte. Comme dans les *Sept joies de Marie*, la première page du premier feuillet et la seconde du dernier sont blanches, avec cette différence, toutefois, que ce sont ici les gravures qui commencent, tandis que c'est le texte dans l'ouvrage précédent. Le premier et le dernier feuillet de la *Passion de Jésus* n'ont donc qu'une gravure ; mais les feuillets 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19 en ont chacun deux, ce qui porte

¹ *Geschichte*, etc. p. 137.

² *Zwei der ältesten deutschen Druckdenkmäler*, in-8°, 1833, Munich.

le total à 20. Chaque page de texte a 14 lignes, sauf les feuillets 2 et 20, où il n'y en a que 13. Les blancs des alinéas ne sont pas ici remplis par des points, comme dans les *Sept joies de Marie*; mais, de même que dans cet ouvrage, les images sont gravées en creux sur fond noir et sur planches de métal. M. Falkenstein en a donné la nomenclature¹; Dibdin a publié le *fac-simile* d'une gravure dans son *Voyage archéologique*²; M. Stöger a fait une description complète de l'opuscule dans son livre intitulé *Zwei der ältesten deutschen Druckdenkmäler*. On y trouve le *fac-simile* du texte et des gravures.

16° La *Passion de Jésus* (autre édition). Tel est le titre que M. Bechstein³ donne à un petit opuscule allemand qui a beaucoup de rapport avec le précédent, mais qui en diffère toutefois par le nombre et par la disposition des pages, sinon par la forme des caractères et des images. En effet, ce dernier n'a que 9 feuillets, ou plutôt n'en a que 8, car on a perdu le neuvième depuis quelque temps; mais cet opuscule devait être plus considérable, car la disposition du premier et du second feuillet restants, qui montrent deux gravures en regard l'une de l'autre, indique évidemment une lacune⁴. Le livret en

¹ *Geschichte*, etc. p. 137.

² T. III, p. 280.

³ *Deutsches Museum* (Iena, 1833, in-8°), t. II, p. 275.

⁴ Peut-être, au reste, cette singulière disposition du premier feuillet n'est-elle que le résultat d'une erreur de placement de ce feuillet. Si M. Bechstein avait fait connaître l'arrangement typographique de tout le livret, c'est-à-dire la manière dont les feuillets tiennent entre eux, on pourrait se

ancien que ceux de la bibliothèque de Munich, les a du moins précédés de quelque temps ; car l'impression des gravures isolées est un progrès qui pouvait permettre d'y apporter plus de soin. Du reste, c'est le même artiste qui a exécuté ces trois livrets. On y trouve le même genre de gravures, le même caractère (une grosse gothique de dix-huit points environ), le même genre d'impression et le même format.

En présence d'une aussi nombreuse série d'ouvrages, dont le plus grand nombre ne porte aucune indication d'*imprimeur*, de *lieu* ni de *date*, il y a une question principale à résoudre, c'est celle de savoir si c'est le même artiste qui a imprimé toutes ces pièces. Or je n'hésite pas à déclarer que non, et qu'on a attribué à Pfister les ouvrages de trois artistes différents au moins. Suivant moi, il faut d'abord lui enlever les trois derniers numéros (14, 15 et 16), qui non-seulement nous offrent un tout autre genre de gravures que celles fabriquées par Pfister, mais encore un tout autre caractère. C'est une chose vraiment surprenante que de voir avec quelle facilité les savants se trompent dans les questions typographiques les plus simples. La plupart des auteurs qui ont attribué ces livres à Pfister (et de ce nombre sont Dibdin¹ et M. Falkenstein) se sont

¹ Le célèbre bibliothécaire de lord Spencer est d'autant moins excusable qu'il avait constaté la différence existante entre les caractères de Pfister et ceux employés dans la *Passion de Jésus*. « Ce dernier tient, dit-il, le milieu entre ceux des Bibles de 36 et de 42 lignes. » (*Voyage archéologique*, etc. t. III, p. 280.)

fondés sur l'analogie de forme des caractères de ce dernier avec ceux qui paraissent dans les livrets en question, sans tenir compte de la différence de grosseur. Il semblerait, d'après eux, que l'imprimerie procédât à la façon d'un scribe, dont on peut toujours reconnaître la main, quelle que soit la dimension de l'écriture qu'il adopte. On ne saurait trop le répéter : en typographie, deux caractères de forces différentes, fussent-ils absolument identiques sous le rapport de la forme, ne prouvent rien pour l'origine d'un livre. Or jusqu'ici nous ne connaissons qu'un caractère à Pfister, c'est son gros *missaltype* de la Bible de 36 lignes. Les livres dont le caractère s'écarte de cette proportion ne lui appartiennent pas. Cela dit, je me dispenserai de signaler les différences radicales qui existent, en réalité, dans la forme des deux caractères; car c'est inutile. M. Bechstein en a relevé quelques-unes¹; mais il faudrait, pour être exact, toucher à tout l'alphabet.

Les trois opuscules que j'ai décrits sous les numéros 14, 15 et 16 sont évidemment exécutés par un de ces anciens graveurs sur métaux qui nous ont laissé tant d'images remarquables, et dont quelques-uns sont contemporains des débuts de la typographie². Sans doute l'un de ces artistes aura utilisé le nouvel art pour vendre plus

¹ *Deutsches Museum*, t. II, p. 291.

² Voyez Heinecke, *Idée générale*, etc. p. 217 et suiv. Cet auteur, si compétent pour cet objet, fait remonter la gravure sur cuivre à l'année 1440 (p. 224).

facilement ses gravures, en les accompagnant d'un texte dont il aura lui-même gravé et fondu le caractère, ce qui était chose facile pour lui, habitué à travailler le métal.

Maintenant, quel est cet artiste et quand vivait-il ? Je l'ignore, et je n'entreprendrai pas de bâtir un conte pour suppléer au défaut de renseignements, comme ont fait quelques-uns de mes devanciers. M. Falkenstein place l'impression de la *Passion de Jésus* entre les années 1450 et 1460 ; mais c'est là une pure hypothèse que rien n'appuie ; M. Stöger, qui a étudié ce livre à fond, est beaucoup plus réservé : il ne se prononce ni sur l'époque de l'impression ni sur son origine. Tout ce qu'on peut dire dans l'état actuel des choses, c'est que l'artiste qui a imprimé ces petits livrets était allemand. La contrée où ils se trouvent autorise à penser qu'ils ont été imprimés dans le centre de l'Allemagne, peut-être à Nuremberg ou dans les environs, où demeuraient, suivant Heinecke, les premiers inventeurs de la gravure sur métal¹. Des découvertes nouvelles viendront peut-être un jour éclaircir cette question aujourd'hui encore insoluble.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'on ne peut attribuer à Pfister les trois opuscules décrits en dernier lieu. Peut-être faut-il encore lui retirer le numéro 13, qu'on ne lui attribue que sur de vagues ressemblances de ca-

¹ « Au moins suis-je persuadé que les premiers inventeurs demeuraient ou à Culmbach, ou à Nuremberg, ou à Augsbourg. » (*Idee générale*, etc. p. 232).

ractères ; mais , comme je n'ai pas vu le volume , et comme ce fait est sans importance , je ne m'y arrêterai pas.

Quant aux autres ouvrages , je les diviserai en deux séries , dans lesquelles je n'ai pas toutefois la prétention de pouvoir fixer rigoureusement leur place. La première embrasse tout ce qui est postérieur au Calendrier de 1457 , et appartient à Pfister ; la seconde , composée des quatre premiers numéros de la liste , appartient à un autre artiste , sur lequel nous n'avons pas de renseignements , mais qui est probablement mort après l'impression du Calendrier , opérée , comme nous l'avons vu , vers la fin de 1456. Voici sur quoi est fondée mon opinion : 1° Pfister ne s'est jamais servi du petit caractère des Lettres d'indulgences dans les livrets qui lui appartiennent certainement , et l'on ne s'expliquerait pas la persistance qu'il aurait mise à laisser chômer ce gracieux caractère , s'il l'eût possédé , surtout si on lui attribue les numéros 14 , 15 et 16 , où nous voyons employer un gros caractère tout à fait disproportionné avec le format du livre ; 2° Pfister demeurait à Bamberg , où résidait sa famille , et c'est à Mayence qu'on a trouvé le Donat dit de 1451 et le Calendrier de 1457 , et c'est de cette ville qu'est daté l'un des exemplaires le plus anciennement délivrés des Lettres d'indulgences de 31 lignes ; 3° enfin , l'exécution typographique de ces Lettres d'indulgences est bien supérieure à tous les ouvrages de Pfister.

On me demandera sans doute comment j'explique alors la possession par ce dernier du gros caractère gothique

qui figure dans les diverses pièces que je viens de citer. Ma réponse sera bien simple : Pfister l'a probablement acheté de celui qui l'employait, ou plutôt de ses héritiers, car il n'est pas naturel de supposer qu'un imprimeur en exercice se soit dessaisi de ses instruments. Cette hypothèse expliquerait d'ailleurs pourquoi le petit caractère des Lettres d'indulgences ne reparait nulle part : c'est qu'il n'aurait pas été acheté. De fait, les trois autres imprimeurs exerçant alors à Mayence n'en avaient pas besoin, puisqu'ils possédaient des caractères qui leur appartenaient en propre, comme nous l'avons vu, et le gros caractère suffisait à Pfister pour le genre de livres qu'il exécutait. Cette circonstance semble indiquer l'époque où aurait eu lieu la vente du gros caractère en question, c'est celle où Schoiffer imprimait le *Rationale Durandi* de 1459; Gutenberg, le Calendrier de 1460, et Bechtermuntze, le *Catholicon* de la même année. Or cette époque, chose singulière ! coïncide parfaitement avec celle où Pfister imprimait sa Bible de 36 lignes; car il n'y a pas de doute que ce livre n'ait été exécuté par lui à Bamberg vers 1460, comme je l'ai dit précédemment : c'est ce que confirme au reste un passage fort curieux d'un manuscrit de la bibliothèque de l'université de Cracovie qu'il convient de faire connaître ici. Ce passage, tiré d'une encyclopédie des sciences et des arts écrite en latin, vers l'année 1463, par un docteur en médecine et en philosophie appelé Paul de Prague, a été déjà imprimé dans plusieurs livres tant français qu'allemands, etc. mais

d'une manière inexacte. Je dois à M. Joseph Muczkowski, bibliothécaire de l'université de Cracovie, qui a publié dans cette ville, en 1835, un travail¹ très-intéressant sur

¹ Voici le titre complet de cet opuscule, qui forme une brochure de 64 pages avec une planche : « Pauli Paulirini, olim Paulus de Praga vocati, viginti artium manuscriptum librum, cujus codex membranaceus, in bibliotheca universitatis Jagellonicae Cracoviæ asservatus, Twardovio vulgo tribuitur, descripsit, vitamque auctoris adjecit Josephus Muczkowski. — Accessit tabula lapidi incisa. — Cracoviæ, 1835. » J'en extrais les renseignements suivants, qui ne sont pas sans utilité, comme on va le voir.

L'auteur du manuscrit de Cracovie s'appelait Paul Paulirinus, ou mieux *Paulirian*; il naquit, en 1413, d'un père juif, auquel il fut ravi par un habitant de Prague qui l'éleva dans les principes de sa secte chrétienne; cela valut plus tard à Paul le surnom méprisant de *Zydek* ou *Zidek* (petit juif); mais il est plus généralement connu sous le nom de Paul de Prague, qu'il reçut probablement durant ses voyages, en mémoire de la ville où il avait été élevé. Quand il eut l'âge requis, Paul alla étudier dans les universités, et d'abord dans celle de Vienne, où il abjura son hérésie, et entra dans le giron de l'Église catholique. Il se rendit ensuite dans les universités de Padoue et de Bologne, et revint à Prague en 1442, en passant par le diocèse de Ratisbonne, où il fut ordonné prêtre. Quoique pourvu de ce titre, il crut pouvoir accepter la provision de quelque office dans l'église hérétique de Prague, et resta dans cette ville jusqu'en 1444; mais à cette époque il vint se fixer à Cracovie, où il résida quelque temps; puis il quitta cette dernière ville en 1452, fuyant la peste qui la désolait, et vint à Breslau. Là, convaincu d'avoir conservé des rapports avec les hérétiques de Prague, il fut jeté en prison, puis relâché sur la demande des autorités civiles. Il revint alors à Cracovie, où il fut de nouveau incarcéré, et condamné comme hérétique. Absous par le pape, grâce à l'intervention d'un cardinal, il se retira à Pilsen, en 1453, et y obtint un modeste bénéfice annuel de douze florins, qui fut longtemps sa seule ressource. C'est dans cette ville, et pour occuper ses loisirs, qu'il entreprit son grand travail, quoique privé de livres, comme il nous l'apprend. Il fut aidé dans cette œuvre par un de ses disciples qui le suivit constamment durant sa mauvaise fortune, et qui transcrivit lui-même tout l'ouvrage de son maître. Ce serviteur fidèle s'ap-

le livre de Paul de Prague, le moyen de pouvoir rectifier ce texte, qui reste néanmoins encore quelque peu obscur. Voici le passage en question¹ :

Ciripagus² est artifex sculpens subtiliter in laminibus ereis, ferreis ac ligneis, solidi ligni, aut altero, ymagines, scripturam, et omne quodlibet, ut post imprimat papiro, aut parieti, aut asseri mundo, faciliter omne quod cupit: aut est homo faciens talia³ cum patronis. Et tempore mei Pambergæ quidam sculpsit integram Bibliam super lamellas, et in quatuor septimanis totam Bibliam super pargameno subtili presignavit scriptura.

« Le *ciripagus* est un artisan qui taille ingénieusement dans des lames de cuivre, de fer, de bois dur, ou d'autre matière, des images, de l'écriture et toute sorte de choses, pelait Paul de Neufchâteau (*de Novo Castro*). Il est difficile de dire à quelle époque le livre fut commencé. Une phrase écrite sur le trentième feuillet avant celui où se trouve le passage qui nous intéresse nous apprend seulement que l'auteur écrivit une partie de son livre en 1463. Voici en effet ce qu'il dit au feuillet 160 : « Ad annum Domini 1463 incompletum, in quo presentem scripsi materiam, in die Benedicti (11 juillet). » Il cessa probablement de s'en occuper à partir de l'année 1466, où il fut appelé à la cour, et l'ouvrage est resté inachevé. Dans son état actuel il se compose de 359 feuillets grand in-folio en vélin, à deux colonnes. On ignore à quelle époque mourut Paul de Prague; mais on sait qu'il survécut au roi Georges, mort en 1471.

¹ Folio 190 recto, col. 1.

² Il y a bien *ciripagus* ou *tiripagus*, et non *libripagus*, comme on avait lu jusqu'ici. Le *fac-simile* joint à la brochure de M. Muczkowski et celui que ce savant a bien voulu m'envoyer particulièrement ne laissent pas de doute à cet égard. Que signifie ce mot, qui ne se trouve dans aucun glossaire? Je l'ignore, et je laisse aux philologues le plaisir de le chercher.

³ La lecture de ce mot n'est pas certaine : il y a dans le manuscrit *tliā* ou quelque chose d'analogue. On pourrait peut-être lire *taliam*, pour *gravure*; mais le sens serait moins précis et surtout moins clair.

pour imprimer ensuite avec facilité sur papier, sur mur ou sur planche unie, tout ce qu'il lui plaît : on donne aussi ce nom à l'ouvrier qui exécute ces choses avec des patrons [tout faits]. Pendant que j'étais à Bamberg, un homme a gravé une Bible tout entière sur lames, et a fixé l'écriture de toute cette Bible sur vélin¹ en quatre semaines. »

Personne ne met en doute que ces dernières lignes ne s'appliquent à Pfister², quoiqu'il n'y soit pas nommé ; seulement quelques auteurs pensent que Paul de Prague a voulu parler d'une *Bible des pauvres* en planches xylographiques qu'aurait gravée et imprimée cet artiste avant de connaître la typographie. Ils se fondent sur ce qu'aucun imprimeur n'aurait pu terminer une Bible en quatre semaines. Cela est évident, en effet ; mais il ne l'est pas moins que Paul de Prague a voulu parler de la grande Bible, car il répète par deux fois *Bibliam integram, totam*

¹ Je traduis ainsi *pargameno subtili* ; mais peut-être devrait-on rattacher le dernier mot à *scriptura*. Dans ce cas il faudrait dire : « l'a reportée sur parchemin en écriture menue dans l'espace de quatre semaines. » Il se pourrait en effet que Paul de Prague ait cru devoir appeler *écriture menue* le gros caractère de la Bible de Pfister, par comparaison avec ceux dont se servaient habituellement les *ciripagi*.

² Paul de Prague ne dit pas précisément que l'imprimeur de la Bible résidât à Bamberg : on pourrait donc appliquer les termes de son récit à Gutenberg aussi bien qu'à Pfister ; j'ai cru cependant devoir me ranger à cet égard à l'opinion générale, parce qu'elle me semble la plus naturelle. Tout s'éclaircirait si l'on pouvait fixer l'époque du séjour de Paul de Prague à Bamberg ; mais on n'a aucun renseignement sur ce fait. Il ne peut toutefois se placer qu'entre l'année 1455, où Gutenberg publia sa Bible, et l'année 1463, où Paul de Prague paraît avoir écrit le passage qui nous intéresse : je crois qu'on approcherait fort de la vérité en adoptant l'année 1460.

Bibliam. Il faut donc conclure qu'il s'est trompé relativement au temps que demanda cet ouvrage. Son erreur, au reste, est facile à expliquer par le secret dont s'entouraient les premiers imprimeurs, et par l'admiration où furent les contemporains des premiers travaux de la typographie, admiration qui les portait à en exagérer encore les résultats. Paul de Prague a répété tout simplement le bruit qui était venu jusqu'à lui.

Disons un mot, en passant, de l'industrie de l'artisan que Paul de Prague appelle *ciripagus*, et à l'occasion duquel il parle de l'imprimeur de Bamberg¹. Jusqu'ici on avait lu *libripagus* (comme un équivalent barbare de *bibliopegus*), au lieu de *ciripagus* que porte le manuscrit, et la chose semblait toute naturelle; mais ni le *librarius*, ni le *bibliopegus* ne gravaient sur métal, encore moins imprimaient-ils sur mur. Quant à moi, sans me préoccuper de l'étymologie du mot *ciripagus*, qui me paraît fort difficile à trouver, je crois pouvoir dire que l'artisan ainsi appelé était le dominotier, qui, dans certaines contrées, à ce qu'il paraît, faisait non-seulement les écriteaux de location, comme aujourd'hui, mais encore les enseignes, et même

¹ Paul de Prague, perdu dans la petite ville de Pilsen, ignorait encore, lorsqu'il écrivit, non-seulement les procédés d'exécution, mais le nom même de l'art dont il signalait une production. Cela, au reste, ne doit pas surprendre, car pendant quelques années on ne sut comment désigner les typographes : les savants les appelèrent d'abord *librarii*, par tradition classique, puis *typographi*, *chalcographi*, *excusores*, *protocharagmatici*, etc.; mais le vulgaire les appela tout simplement *impressores*, du nom de leur principal instrument (la presse), et c'est cette appellation qui prévalut.

les affiches : ce n'est qu'ainsi qu'on peut expliquer l'impression sur papier, sur bois et sur mur dont parle Paul de Prague. L'industrie des affiches peintes, appliquées sur la muraille à l'aide d'une feuille de métal découpée sur laquelle on passe une brosse enduite de couleur n'est donc pas nouvelle, comme on pourrait le croire, puisqu'elle était connue au xv^e siècle. C'est le cas de dire comme le proverbe : « Rien de nouveau sous le soleil ! »

Il est possible que Pfister ait débuté par cette industrie dans la carrière qu'il était destiné à parcourir d'une façon si remarquable, et qu'il ait passé de l'impression sur plaques à l'impression xylographique, et de cette dernière à l'impression typographique, dont elle était l'avant-coureur ; mais il paraît qu'il exerçait déjà la xylographie à Bamberg à l'époque où Gutenberg réalisait enfin la typographie à Mayence. On fait même remonter l'existence de son atelier à 1435, époque où il aurait été saccagé après un siège soutenu par les bourgeois de Bamberg contre leur évêque.

Quoi qu'il en soit, il est probable qu'aussitôt après l'apparition du Psautier de 1457, qui révéla publiquement au monde l'art nouveau, Pfister, ayant compris le profit qu'il pouvait en tirer pour imprimer les textes de ses livres à gravures, résolut de se procurer des caractères : l'imprimeur du Calendrier de 1457 étant, je pense, mort sur ces entrefaites, Pfister trouva sans doute plus commode d'acheter l'un des caractères du défunt que d'en faire graver un semblable à son compte. C'est, à mon

avis, la seule manière raisonnable d'expliquer la possession de ce caractère par l'imprimeur de Bamberg.

S'il était permis de tirer des conséquences rigoureuses de certains accidents typographiques que j'ai signalés dans la description de la Bible de 36 lignes, je ne serais pas éloigné de croire que ce fut là le début de Pfister dans l'imprimerie en caractères mobiles. En effet, le premier cahier de cette Bible a été exécuté avec une grande inexpérience, et cependant la netteté de l'impression prouve que le caractère était tout neuf. Cette dernière circonstance me porte à penser que Pfister acheta, non pas les caractères, mais les matrices elles-mêmes et les moules, avec lesquels il fonda la quantité de lettres qui lui était nécessaire¹.

On trouvera peut-être étrange que je fasse débiter Pfister dans la typographie par un livre aussi considérable que la Bible; mais c'est précisément la longueur du travail qui devait engager l'imprimeur de Bamberg à commencer cet ouvrage le plus tôt possible, sans préjudice des autres livres qu'il pouvait conduire de front. Ce qu'il y a de certain pour moi, au surplus, c'est que cette Bible fut finie avant 1460, date antérieure à toutes celles qui se trouvent sur les autres livres de Pfister.

Je terminerai là ce que j'avais à dire de cet artiste; car on ne sait rien de sa vie. On pense qu'il était fils d'Ulrich Pfister, qui paraît comme *Geleitsgeldner* à la foire

¹ C'est sans doute ce que Paul de Prague a voulu dire par le mot *sculpsit*, qu'on lit à la cinquième ligne du passage cité page 56.

de Francfort dans un acte de 1440, et qu'il mourut peu après 1462. Il fut probablement le père de Sébastien Pfister, qui a publié vers 1470 un ouvrage assez remarquable sous le rapport typographique, et commençant ainsi : « Dis buch, etc. (ce livre est appelé *Les vingt-quatre vieillards* ou *Le trône d'or du frère Othon de Passau*), » sans indication de lieu ni de date. Le livre se compose de 162 feuillets petit in-folio, avec vingt-six gravures sur bois¹. On ne connaît rien autre chose de Bamberg jusqu'en l'an 1481, où Jean Sensenschmidt vint s'y établir.

Par une fatalité déplorable, de même que Mayence n'a que des fragments sans importance des premiers ouvrages de ses premiers imprimeurs, Bamberg n'a également que quelques fragments des ouvrages de Pfister.

§ 3. Strasbourg.

Suivant le récit consigné par l'abbé Trithème dans les *Annales d'Hirschau*, c'est d'abord à Strasbourg que les ouvriers mayençais importèrent l'art typographique². C'était la dette de la reconnaissance qu'ils venaient payer à la ville où Gutenberg avait conçu l'idée des caractères mobiles. Toutefois, il paraît que déjà l'un des habitants de cette ville l'avait dotée de cette merveilleuse industrie.

¹ Falkenstein, *Geschichte*, etc. p. 141. Le livre de frère Otton de Passau a été réimprimé à Augsbourg en 1480.

² Voyez t. I, p. 296 et 307. L'auteur de la Chronique de Cologne, par patriotisme, fait passer sa ville avant Strasbourg. Voyez t. I, p. 140.

Les circonstances de l'introduction de l'imprimerie à Strasbourg ne sont pas moins incertaines que celles de l'invention de cet art dans la même ville quelques années auparavant. Si l'on en croyait certains auteurs strasbourgeois, il faudrait même enlever à Gutenberg l'honneur qu'on lui attribue, et en doter un bourgeois de Strasbourg nommé Mentelin, qui aurait réalisé l'invention de l'imprimerie dès 1440, et dont Gutenberg n'aurait été que le plagiaire, voire même le spoliateur.

Ce système a contre lui les monuments et le témoignage des contemporains; toutefois, comme il a en Alsace de nombreux partisans, je crois qu'il convient de le réfuter en règle, dans l'intérêt même de Strasbourg; car il pourrait arriver à cette ville ce qui arriva au chien de la fable, qui perdit sa proie en courant après l'ombre.

Voici la traduction exacte d'un passage d'une chronique allemande dont le manuscrit est conservé dans la bibliothèque de Strasbourg, et qu'on attribue à Specklin, intendant de la ville dans la seconde moitié du xvi^e siècle : « L'an 1440, l'art admirable de l'imprimerie fut trouvé à Strasbourg par Jean Mentel, demeurant sur le Fronhof, dans l'hôtel du Parc (*Thiergarten*)¹. Son gendre, Pierre Schoiffer, et Martin Flach le propagèrent ensuite; mais un domestique de Mentel, appelé Jean Gensfleisch, après lui avoir ravi son secret, s'enfuit furtivement à Mayence, et là porta l'art encore plus loin, grâce aux secours de Gutenberg, homme très-riche. Mentelin res-

¹ Lieu occupé aujourd'hui par les bâtiments du collège.

sentit tant de chagrin de cette perfidie, qu'il en mourut. Il fut enterré, pour l'honneur de l'art, dans le monastère ou église cathédrale, et sur son tombeau fut représentée sa presse. Dieu punit ensuite le domestique Gensfleisch en le rendant aveugle pour le reste de ses jours. J'ai vu cette première presse et les types qui avaient été sculptés sur du bois, et se trouvaient composés de syllabes et de mots. Ils étaient percés sur le côté, afin qu'on pût les réunir au moyen d'un fil, et étaient ainsi maintenus en ligne. On doit bien regretter que ces objets, qui étaient les premiers de ce genre, aient été perdus¹. »

C'est sur cette version, qui renferme autant d'erreurs que de mots, que tous les partisans de Mentelin se sont appuyés pour revendiquer en sa faveur l'honneur de l'invention de l'imprimerie. Je ne crois pas nécessaire de les réfuter tous; car le nombre ici ne signifie rien. Du moment qu'aucun d'eux ne produit des faits nouveaux, il suffit de réfuter le récit original.

D'abord rien ne prouve que cette chronique soit de Specklin, qui, du reste, né en 1536 et mort en 1589, serait un guide assez peu sûr dans cette matière. La question n'est pas là. Peu importerait le nom de l'auteur de cette chronique, si le fond même du récit était vrai; mais il n'en est pas ainsi: dès la première ligne nous

¹ Voyez le texte en allemand et en latin dans Meerman, *Orig. typogr.* t. II, p. 199. Je ne donne pas les termes d'une seconde chronique publiés par le même auteur, parce qu'ils sont presque identiques à ceux de la première. On peut en voir le texte dans Meerman, au lieu cité.

voyons percer l'ignorance de son auteur. D'abord-il fait de Pierre Schoiffer un des gendres de Mentelin, afin de pouvoir encore revendiquer la gloire de cet artiste célèbre après avoir escamoté celle de Gutenberg ; ensuite il fait du noble Jean Gensfleisch un domestique de Mentelin, et de Jean Gutenberg un homme riche !... Nous avons vu ce qu'il en était de tout cela : il est donc inutile d'en reparler. Seulement je ferai remarquer que la chronique fait à tort deux personnes d'un même individu ; car il n'est pas probable que Jean Gensfleisch le vieux soit venu à Strasbourg.

Suivant la chronique, Mentelin mourut du chagrin que lui avait causé la perfidie de son domestique : or Mentelin mourut en 1478. A quelle époque fut-il donc volé ? Si c'est en 1440, il faut avouer que le chagrin de Mentelin n'a pas été bien vif, puisqu'il a mis trente-huit ans à tuer son homme. Si au contraire c'est aux environs de 1478 que le vol eut lieu, il faut croire que Gutenberg, mort depuis plus de dix ans alors, était revenu à la vie exprès pour commettre sa mauvaise action.

Il est inutile de pousser plus loin la critique, car je ne crois pas nécessaire de réfuter ici pour la centième fois l'histoire des caractères de bois perforés, sorte de fable destinée à amuser les niais. Voyez-vous cette presse et ces caractères qui s'étaient conservés tels quels pendant plus d'un siècle (car, comme on l'a vu plus haut, Specklin était né en 1536), et qui disparaissent tout à coup sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus !

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que l'erreur a suivi à Strasbourg, en ce qui concerne Mentelin, la marche qu'elle avait suivie à Mayence en ce qui touche Schoiffer, dont on a aussi voulu faire l'inventeur de l'imprimerie, au préjudice de Gutenberg : les versions deviennent de plus en plus affirmatives à mesure qu'on s'éloigne des événements, jusqu'à ce qu'elles aient formulé un système complet, auquel on s'arrête sans tenir compte de ses invraisemblances.

Ce qui n'a pas peu contribué à jeter le doute sur cette question, ce sont les mensonges de deux personnes intéressées : d'une part, Jean Schott, petit-fils par sa mère de Jean Mentelin, et imprimeur comme lui à Strasbourg; et, de l'autre, Jacques Mentel, de Château-Gonthier, médecin résidant à Paris au xvii^e siècle, et qui prétendait descendre de Jean Mentelin, auquel on ne connaît pourtant point de fils. Le premier induisit en erreur plusieurs Alsaciens de son temps; le second soutint avec effronterie, dans deux opuscules qu'il publia sur l'histoire de l'imprimerie, les mensonges les plus évidents en faveur de celui qu'il disait son aïeul. Il est allé jusqu'à altérer des passages de livres imprimés¹.

Le texte le plus important qu'on puisse opposer à la version du chroniqueur anonyme est certainement celui de Wimpheling, compatriote et contemporain de Mentelin : ils étaient tous deux nés à Schelestadt, et étaient

¹ Voyez Schœpflin, *Vindic. typogr.* p. 57. — Lichtenberger, *Init. typ.* p. 56.

ensuite venus à Strasbourg, où Wimpheling passa les premières années de sa vie, à l'époque de la plus grande célébrité de Mentelin. Or Wimpheling, loin de revendiquer pour celui-ci la gloire d'avoir inventé l'imprimerie, l'attribue tout entière, comme nous l'avons vu, à Gutenberg, qu'il considère, à tort, il est vrai, mais avec tous les écrivains du xv^e et du xvi^e siècles, comme né à Strasbourg, et cela à cause du long séjour que ce dernier avait fait dans cette ville. Il ajoute seulement au passage de son *Epitome rerum Germanicarum*¹ que j'ai déjà cité², les lignes suivantes : « Interea Joannes Mentel, id opificii genus inceptans, multa volumina castigata ac polite Argentinæ imprimendo factus est brevi opulentissimus. Huic successit Adolphus Ruschius, mox Adolpho Martinus Flaccus, qui et ipsi Argentinenses in natali solo cum laude et gloria hanc artem exercuerunt. »

Il faut vraiment avoir toute l'impudence de Jacques Mentel pour prétendre trouver là la preuve que Mentelin a inventé l'imprimerie. Wimpheling nous apprend seulement que Mentelin s'étant mis à pratiquer l'art de fort bonne heure, et pendant que Gutenberg était occupé à le perfectionner à Mayence, devint fort riche. Il n'y a rien là d'extraordinaire ; il est même assez habituel

¹ Chap. LXV. Ce livre, écrit en 1502, fut imprimé en 1505 à Strasbourg même. Il a été réimprimé par Schardius, *Scriptores rerum Germanicarum*, t. I, p. 396. C'est dans ce dernier livre que j'ai pris ma copie, n'ayant pu me procurer l'édition *princeps*.

² Voyez t. I, p. 138.

de voir les exploiters d'une invention qui a ruiné son auteur s'enrichir. Toute l'argumentation de Jacques Mentel porte sur le malheureux mot *interea*, qui, suivant lui, veut dire que Mentelin a réalisé l'art, tandis que Gutenberg le cherchait encore. Nous retrouvons là, comme dans le récit de Junius, une question grammaticale. Précédemment c'était sur *postea*¹, ici c'est sur *interea* qu'il faut discuter. Je laisserai ce soin aux grammairiens, et je reviens à mon sujet, en faisant remarquer qu'en tout cas ce récit renverse complètement celui de la chronique anonyme; car il prouve que les travaux de Gutenberg étaient antérieurs à ceux de Mentelin.

A la vérité, on prétend que Wimpheling a modifié plus tard son opinion à l'égard de ce dernier, et on en cite comme preuve le passage de sa Chronique des évêques de Strasbourg que j'ai donné précédemment². On s'est fait un argument de l'omission du nom de Gutenberg dans ce passage, pour en appliquer les termes à Mentelin; mais tout homme de bonne foi reconnaîtra que l'inventeur strasbourgeois dont il est ici question est le même que celui qui est nommé dans l'*Epitome*. Wimpheling n'aurait pas dit que Mentelin était de Strasbourg; car il devait bien savoir que cet artiste était comme lui de Schelestadt. Le seul fait intéressant que nous révèle ce passage, c'est la cause de la cécité de Jean Gensfleisch, que la Chronique anonyme citée précédemment attribue à

¹ Voyez t. I, p. 76.

² Voyez t. I, p. 163.

une punition infligée par Dieu même au voleur de Mentelin. Nous voyons que l'oncle de Gutenberg, celui chez lequel il alla demeurer, et qui l'aida de ses conseils et de son argent, était aveugle de vieillesse. Wimpheling, contemporain des faits qu'il raconte, et qui l'avaient intéressé comme savant, est plus croyable qu'un chroniqueur anonyme. Plus l'histoire de l'imprimerie s'éclaircit, et plus on reconnaît l'exactitude de cet auteur. Ainsi l'existence des deux Gensfleisch, qu'il nous révèle ici, et qui avait été contestée par Schœpflin¹ et par d'autres historiens anciens, est aujourd'hui parfaitement démontrée, comme on l'a vu précédemment, chapitre iv de la première partie. Si Wimpheling, né en 1451, et qui par conséquent était âgé de vingt-sept ans à l'époque de la mort de Mentelin, en 1478, ne parle pas du prétendu vol dont ce dernier aurait été victime de la part de Gensfleisch ou Gutenberg, c'est qu'alors ce vol n'était pas encore *inventé*. En effet, c'est Schott qui le premier l'a mis en avant au xvi^e siècle, non pas directement, mais par la plume de ses amis.

En présence des souscriptions menteuses de Jean Schoiffer, qui osait revendiquer publiquement pour Jean Fust, son aïeul, et pour Pierre Schoiffer, son père, l'honneur de l'invention de l'imprimerie, en passant sous silence le nom de Gutenberg, Jean Schott pensa qu'il aurait beau jeu contre ces deux prétendus inventeurs, et il en profita adroitement. Jean Schoiffer ayant imprimé

¹ *Vindic. typogr.* p. 53.

en tête d'une édition de Tite-Live, publiée par lui en 1519, un privilège de l'empereur Maximilien I^{er}, daté de Wels le 9 décembre 1518, c'est-à-dire un mois avant sa mort, et dans lequel Jean Fust est qualifié d'inventeur de l'imprimerie, Schott mit sur ses livres, dès 1520, un écu au *lion couronné* avec une inscription dont voici la traduction¹ : « Armes de la famille Schott, concédées par l'empereur Frédéric III à Jean Mentelin, premier inventeur de la typographie, et aux siens, l'an 1466. » C'est dans ces termes ambigus qu'il donne à entendre que son aïeul avait reçu des lettres de noblesse de l'empereur comme inventeur de l'imprimerie. Quant au titre qui résoudrait la difficulté, il ne le produisit jamais, et Jacques Mentel lui-même, qui fonde toute son argumentation sur ce monument, mis en demeure² de produire les lettres de Frédéric III, ne put le faire. Que Mentelin ait été anobli en 1466, le fait est possible, quoique non prouvé; à la rigueur même il pourrait l'avoir été comme *premier imprimeur de Strasbourg*; mais c'est tout ce à quoi il peut prétendre, et il n'a même jamais demandé autant. Aucun des monuments contemporains qui émanent de lui ou qui le concernent

¹ Ces armes sont imprimées dans Wolf, *Monum. typogr.* t. II, p. 212, et dans Meerman, *Orig. typogr.* t. II, p. 159. Mentel prétend qu'elles figurent sur l'édition de Ptolémée publiée par Jean Schott en 1520. J'ai adopté cette opinion; mais le fait n'est pas prouvé. Suivant Schœpflin, elles auraient paru pour la première fois, en 1543, sur l'*Onomasticon Ottonis Brunfelsii.* (*Vind. typ.* p. 98.)

² Voyez *Parænesis*, etc. p. 3 et 104. (Wolf, t. II, p. 239 et 363.)

ne lui accorde cet honneur. Mais le diplôme impérial lui donnât-il formellement le titre de premier inventeur de la typographie, que cela ne prouverait rien¹; car on sait avec quelle facilité les princes accordaient alors de pareils *certificats*. Le diplôme de Maximilien en faveur de Jean Schoiffer en est une preuve. L'empereur y donne à l'aïeul de ce dernier le titre d'inventeur de l'imprimerie, quoique Jean ait déclaré quelques années avant, dans une dédicace à ce même Maximilien, que l'inventeur était Gutenberg².

Dès l'année 1521, trompé par les déclarations de Jean Schott, Jérôme Gebwiler³ écrivait dans son panégyrique de l'empereur de Charles-Quint⁴, imprimé à Strasbourg cette année même :

Foverunt et hæc mœnia (Argentinensia) plæclaræ indolis homines et indigenas et advenas in Alsatia nostra olim viritim nominandos, in quorum albo Joannes Mentelin non infimum locum obtinet, ob calcographandi seu stanneis calamis excudendi libros artem, quam primus ante septuaginta et quatuor annos in hac urbe mortalibus adinvenit, etsi Moguntiacy cuidam Joanni Fust, civi suo, id acceptum ferant. Ipsi quidem vidimus syngraphum Joannis Mentelin et Henrici Eckstein, Argentinensium civium, su-

¹ Schœpflin, qui parle de ces lettres comme s'il les avait vues, nie qu'elles donnent à Mentelin le titre d'inventeur de l'imprimerie. (*Vindic. typogr.* p. 98, note a.)

² Voyez t. I, p. 309.

³ Né à Horbourg près de Colmar en 1473. Il fut successivement recteur des écoles de Schelestadt et de Haguenau.

⁴ P. 19 de l'édition originale. J'ai collationné cette citation sur l'édition de 1641. (Voyez aussi Wolf, *Monum. typogr.* t. II, p. 29.)

per certis pactis, quibus alter alteri sese eo tempore obligaverat causa occultius hanc impressoriam artem inter se primum exercendi, quæ nimirum quotidiano usu novis adinventionibus clarior reddita est. Conspeximus et illic libellum ejusdem Joannis manu scriptum ac multis figuris instrumentorum ei arti necessariorum depictum; item de atramento conficiendo elegantissima præcepta. Quæ monumenta Joannes Schotus, Argentinensis, et doctrina et hac arte celebris, prædicti Joannes Mentelin ex filia nepos, hodie penes se illæsa retinet. Cujus tam præclarissimi ingenii ac ceterorum de re literaria bene meritorum Alsatarum nomine, tum Italia, tum Gallia, ullius barbariei notam Tribocibus nostris inurere erubescat.

On remarquera que Gebwiler ne revendique l'honneur de l'invention pour Mentelin qu'eu égard aux assertions des Mayençais, qui l'attribuaient à Jean Fust. Ce n'est pas d'ailleurs, comme dans la chronique anonyme, qui vint plus tard, à l'an 1440, mais bien à 1447 qu'il fait remonter les premiers travaux typographiques de Mentelin; car c'est la date qu'on trouve en retirant 74 ans de 1521. Et cette date elle-même est toute fictive : elle est fondée sur l'existence d'un livre du pape Innocent III, qu'on a longtemps cru imprimé en 1448. Mais ce monument, que Schœpflin a invoqué aussi à l'appui de son système d'impression en caractères de bois, ne peut servir de témoignage ni à l'un ni à l'autre, parce qu'il n'a pas été imprimé à Strasbourg, et qu'il l'a été beaucoup plus tard que la date qu'on lui assigne par erreur. En effet, cette date ne se trouve pas dans la souscription, mais dans l'intitulé, et rappelle uniquement l'époque où la

copie qui a servi à cette impression avait été terminée. Voici cet intitulé : « Liber de miseria humane conditionis, « Lotharii Dyaconi, sanctorum Sergi et Bachi cardinalis, « qui postea Innocentius tertius appellatus est. Anno Do- « mini M. CCCC. XLVIII. »

Suivant Braun¹, ce livre aurait été imprimé par un typographe exerçant vers 1474 ; mais peu importe cette attribution. Il nous suffit de savoir que le livre n'est pas de Mentelin, ce que la forme des caractères rend évident.

Gebwiler nous parle vaguement d'un traité existant entre Jean Mentelin et Henri Eggestein au sujet de l'exercice secret de leur profession ; mais il ne donne ni la date ni le contenu de cette pièce. Il dit encore que Jean Schott, dont il fait un grand éloge, lui a montré un livre manuscrit de Mentelin dans lequel étaient peints des instruments typographiques, et renfermant des notes sur la composition de l'encre d'imprimerie ; mais toujours sans date. Que peut-on conclure d'une pareille *réclame* ? Rien, sinon que Schott était l'ami de Gebwiler, et obtint facilement de lui ces déclarations.

C'est par le même moyen que Schott obtint plus tard de Jacques Spiegel, neveu de Wimpheling, et également né à Schelestadt, une déclaration analogue. Spiegel dit d'abord, dans son Commentaire de Barthole², imprimé

¹ *Notitia librorum sec. xv impress.* t. I, p. 102.

² Il s'agit sans doute ici de l'ouvrage intitulé : *Scholia in Rich. Bartholini Austriados* ; mais je ne puis l'affirmer, car j'emprunte ce lambeau de citation aux panégyristes de Mentelin, qui n'ont pas pris la peine de dé-

en 1531, c'est-à-dire après la mort de son oncle, que c'est Jean Mentel qui a inventé l'art de l'imprimerie à Strasbourg en 1444. « Insigniter autem divina illa impressoria ars Argentorati primum per Jo. Mentel, Schotti nostri avum, anno 1444, inventa testatur, simul cum bombardar¹. » Il dit ensuite au mot *librarii*, dans son *Lexicon juris*, que cette invention eut lieu en 1442 : « Cujus artis inventum Elsaciis nostris ante alias nationes donatum apud Argentoratum Joanni Mentelino, prototypographo, Schottorum familiæ proavo, sub anno Christi M. cccc. xxxxi, licet ejus publicatio, sed haud absque ingenio, Moguntiacis tribuatur². »

Telles sont les données vagues, incertaines, contradictoires, qui servent de base à la chronique anonyme qu'on attribue à Specklin, et qui sont encore invoquées par les partisans de Mentelin. Des monuments authentiques, ils n'en produisent aucun, et ceux qu'on connaît contredisent leur assertion : c'est ce que je vais démontrer.

Suivant M. Dorlan³, Jean Mentelin⁴ naquit à Schelestadt, d'une famille consulaire. Les premiers documents signer exactement l'ouvrage et la page où ils puisaient. (Voyez particulièrement le livre de M. Dorlan cité à la note 3 ci-dessous.)

¹ Plusieurs imprimeurs des premiers temps de la typographie exerçaient à la fois deux ou trois industries. Celle d'artificier fut exercée aussi par l'un des premiers imprimeurs de Lisbonne.

² *Lexicon Juris*, in-fol. 1531. Simon Schardius a copié ce passage dans son *Lexicon juris*, imprimé en 1582.

³ *Notices historiques sur l'Alsace, et particulièrement sur la ville de Schelestadt* (Colmar, 1843, in-8°), 1^{re} partie, p. 277.

⁴ On écrit indifféremment Mentel, Mentele, Mentle, Mentelin, Mentlin.

authentiques qui fassent mention de lui sont des actes qu'il écrivit et signa en qualité de calligraphe ou notaire épiscopal, et que Schœpflin dit avoir vus¹. Le même auteur donne des extraits des registres des contributions de la ville de Strasbourg qui constatent que Jean Mentelin était fixé dans cette ville avant 1447; car il y figure cette année parmi les orfévres² comme écrivain en or (*goltschriber* ou *guldenschriber*), c'est-à-dire enlumineur. La même année, le troisième jour après la *Quasimodo* (mercredi 17 avril), il fut reçu bourgeois de Strasbourg, dans la tribu des peintres³. En 1449, il figure encore avec le titre d'écrivain en or dans les registres des contributions; il était sans doute marié alors, car il paye pour deux personnes (*an selb II personn*). Rien en tout ceci ne justifie les récits de ses partisans, qui le font imprimer dès 1440; seulement on voit que sa profession était un acheminement vers la typographie. Schœpflin pense que cet artiste avait déjà fait quelques essais de typographie⁴; mais c'est une pure supposition. Mentelin habitait alors une maison à l'enseigne de l'Esprit (*Spiritus*), dont on ignore l'emplacement. La chronique citée précédemment dit qu'il demeurait sur la place du Fronhof, à l'hôtel du Parc (*zum Thiergarten*), au lieu occupé aujourd'hui par les bâtiments du lycée.

¹ *Vind. typogr.* p. 95, note m.

² *Ibid.* p. 96.

³ Schœpflin, *Vind. typogr.* p. 96.

⁴ *Vind. typogr.* p. 96, § 2 : « Tum vero typographicam artem haud dubie tractare jam cœperat. »

Quelques auteurs ont supposé que Mentelin avait été associé aux travaux de Gutenberg à Strasbourg, et qu'il continua ses essais après le départ de celui-ci; mais les pièces du procès donnent un démenti à cette hypothèse, car on n'y voit pas paraître une seule fois le nom de Mentelin, ni comme associé, ni même comme témoin. D'autres ont pensé que Gutenberg se l'attacha en qualité de calligraphe lorsqu'il quitta Strasbourg, et qu'après avoir appris son art à Mayence, sous la direction de ce dernier, Mentelin revint se fixer dans son pays; mais cette hypothèse n'est pas plus admissible que la précédente, car, outre qu'en quittant Strasbourg vers 1444, Gutenberg n'était en état d'entretenir personne, il est prouvé par les documents qu'a cités Schœpflin¹, que Mentelin résida à Strasbourg de 1445 à 1450 sans interruption.

Il est beaucoup plus naturel de penser que cet artiste, dont l'attention avait dû être éveillée par le procès de 1439, s'ingénia longtemps à trouver le secret de Gutenberg, et fut en mesure de marcher sur les traces des imprimeurs de Mayence aussitôt que leur industrie fut devenue publique. Nous avons vu, en effet, que Gutenberg redoutait fort, après la mort de Dritzehen, les investigations de certains curieux, dont il ne donne pas les noms; mais qui ne pouvaient être autres que les calligraphes, si directement intéressés dans ses essais, dont ils avaient eu vent malgré toutes les précautions prises par les associés pour cacher leur secret.

¹ *Vind. typogr. doc.* p. 42.

Ainsi tenu en éveil, Mentelin fut probablement un des premiers à connaître ce qui se passait à Mayence et le différend qui s'était élevé entre Gutenberg et Fust. En tout cas, il ne put ignorer la découverte lorsqu'elle eut été révélée au monde par la souscription du Psautier de 1457. La proximité de Strasbourg et de Mayence, les rapports religieux, politiques et commerciaux qui existaient entre ces deux villes, lui permirent d'avoir promptement connaissance de ce fait, qui frappa l'Europe savante d'admiration; car c'est une erreur de croire que la souscription du Psautier passa inaperçue, comme l'ont dit quelques écrivains; nous verrons bientôt que Paris lui-même s'en émut : ce n'était pas encore un événement populaire, il est vrai; mais il intéressa vivement les savants et les gens qui tenaient aux lettres par un lien ou par un autre. Il y a tout lieu de croire que Mentelin alla s'instruire sur les lieux mêmes de ce qui se passait, et que, s'étant mis au fait de l'invention dans l'une des trois ou quatre imprimeries qui existaient déjà à Mayence dès cette époque, comme nous l'avons vu, il vint ensuite exercer cet art dans son pays. Ce qu'il y a de certain, c'est que la Chronique des papes et des empereurs (*Cronica pontificum imperatorumque*) de Ricobalde de Ferrare, continuée par Philippe de Lignamine, et imprimée par ce dernier à Rome en 1474, dit que Mentelin avait, dès 1458, à Strasbourg, un atelier typographique, où il imprimait, comme Fust et Gutenberg à Mayence, trois cents feuilles par jour : « Johannes quoque Mentelinus

« nuncupatus, apud Argentinam, ejusdem provinciæ¹ civitatem, et in eodem artificio peritus, totidem cartas « [trecentas] per diem imprimere agnoscitur². » Le chroniqueur a bien pu être induit en erreur quant à l'année précise, comme il l'a été relativement au prénom et au lieu de naissance de Gutenberg³; mais il est certain que Mentelin a dû commencer de fort bonne heure l'exercice de la profession d'imprimeur, si nous en jugeons par le nombre considérable de livres sans indices bibliographiques que la forme de leur caractère permet de lui attribuer⁴; car il est à remarquer que Mentelin n'a mis son nom qu'à fort peu des ouvrages publiés par lui, encore ne l'a-t-il fait que fort tard (en 1473).

Quoi qu'il en soit, il est positif qu'il imprimait avant 1466. On a de lui une Bible allemande en un gros volume in-folio dont plusieurs exemplaires sont souscrits de cette année, et elle demanda certainement plus d'un an de travail; car elle se compose de 812 pages à deux colonnes de 61 lignes chacune.

La première souscription manuscrite est celle qui se trouve sur un exemplaire existant à la bibliothèque du consistoire de Stuttgart. Suivant Schoepflin⁵, ce livre a appartenu auparavant au monastère de Sainte-Margue-

¹ L'évêque de Strasbourg était suffragant du siège de Mayence. (Voyez t. I, p. 119, note 1.)

² *Cronica summorum pontificum*, etc. fol. 121 verso.

³ Voyez t. I, p. 208, note 2.

⁴ Voyez Panzer, *Ann. typogr.* t. I, p. 67-80. Il y en a plus de cinquante.

⁵ *Vind. typogr.* p. 42.

rite de Strasbourg, et en a été emporté en 1478, lorsque le comte de Wirtemberg envoya Jean Pruser chercher en Alsace des sœurs de la règle de saint Dominique. Les dames du couvent de Sainte-Marguerite qui furent désignées l'emportèrent avec elles, et il passa dans la bibliothèque du consistoire à l'époque de la réforme, qui supprima les couvents. La souscription de cette Bible, dont Schœpflin a donné le *fac-simile*, est ainsi conçue : « Ex-
 « plicit liber iste anno Domini millesimo quadringen-
 « tesimo (*ici venait le mot quinquagesimo, qui a été effacé,*
 « *et à la suite on a écrit :*) sexagesimo sexto formatus arte
 « impressoria per venerabilem virum Johannem Mentell.
 « in Argentina. »

En présence de l'hésitation du scribe, on peut contester l'authenticité de ce renseignement; mais nous avons d'autres monuments du même genre, qui ne laissent pas de doute sur l'époque de l'impression de cette Bible. Un exemplaire, qui provient de la bibliothèque des Jésuites de Munich, et qui est aujourd'hui dans la bibliothèque royale de la même ville, porte à la dernière page du livre, au-dessous des armes du premier possesseur, Hector Mülich, une souscription en allemand, par laquelle on apprend que l'ouvrage a été acheté non relié 12 florins, le 27 juin 1466¹. La date de 1467 a ensuite été écrite ailleurs (après les prières de Jérémie) par le

¹ Voyez Steigenberger, *Ueber die zwei allerältesten deutschen Bibeln* (in-4°, Nuremberg, 1787), p. 13, et pl. I, n° 7. Ce *fac-simile* a été reproduit par M. Wetter, *Kritische Geschichte*, etc. pl. VIII.

rubricateur, qui a voulu constater l'époque où il faisait son travail. Sa note est ainsi conçue : « 1467, sub papa « Paulo secundo, et sub imperatore Frederico tercio¹. » Cette même date de 1467 se lit plusieurs fois dans un autre exemplaire de ce livre qui est à Leipsick². Enfin la bibliothèque de Strasbourg en possède un où on lit le millésime 1470 au-dessous de l'initiale du livre de Job³.

Schœpflin a donné un très-mauvais *fac-simile* du caractère de cette Bible⁴; mais on en trouve de moins imparfaits dans les livres de Steigenberger⁵, de M. Wetter⁶ et de M. Falkenstein⁷. C'est une espèce de cicéro ou de saint-augustin de forme gothique.

Mentelin a imprimé vers le même temps, peut-être même avant sa Bible allemande, une Bible latine de 854 pages à deux colonnes de 49 lignes, en caractère un peu plus gros⁸, dont on voit un *fac-simile* dans l'ouvrage de Steigenberger⁹ et dans celui de M. Falkenstein¹⁰:

¹ Steigenberger, *loc. cit.* p. 13, pl. I, n° 8.

² Lichtenberger, *Init. typogr.* p. 58.

³ *Catalogue des objets... faisant partie de l'exposition aux fêtes de Gutenberg célébrées à Strasbourg* (Strasbourg, in-8°, [1840]), p. 5.

⁴ *Vindic. typogr.* pl. III.

⁵ Pl. I.

⁶ Pl. X.

⁷ P. 168.

⁸ La Serna Santander (*Dict. bibl.* t. II, p. 183, n° 261) attribue encore à Mentelin une Bible latine en deux volumes in-folio, mais cette attribution est fort contestable.

⁹ Pl. I, n°s 1 et 2.

¹⁰ P. 168.

c'est une gothique de seize points environ. La Bible latine de Mentelin est décrite par Braun¹.

Mentelin imprima encore avec son petit caractère gothique la Somme de saint Thomas (*Secunda secundæ*), que plusieurs rubriques manuscrites prouvent avoir été publiée avant 1467, et qui est, par conséquent, la première édition de ce livre, car celle de Schoiffer n'est que de cette année-là. L'une de ces rubriques du miniaturiste porte : « Anno 1466²; » une autre : « Actum LXVI³; » une troisième : « Anno Domini M. cccc. LXVII, a festo Transfigurationis⁴; » une quatrième : « Ad Fauces Alpium « pertinet iste liber, 1468⁵; » une cinquième enfin, qui nous fait connaître le rubricateur : « Johannes Bamler « de Augusta, rubricator, etc. 68⁶. »

Mentelin publia aussi, avant 1470, la Somme du frère Astexanus, *De casibus conscienciæ*, très-gros volume in-folio à deux colonnes, de 60 lignes chacune. L'exemplaire de la bibliothèque de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem de Strasbourg portait la souscription manuscrite suivante, dont Schœpflin a donné le *fac-simile*, qu'il a eu le tort de confondre avec le texte⁸ : « Explicit

¹ *Noticia libr. sec. xv impr.* part. I, p. 5 et suiv.

² Bibliothèque de Strasbourg.

³ Bibliothèque de Munich.

⁴ Panzer, *Ann. typ.* t. I, p. 72, n° 402.

⁵ *Ibid.*

⁶ Van Praet, *Catal.* in-fol. p. 89.

⁷ *Vind. typogr.* pl. IV.

⁸ Il a donné aussi, p. 44, le filigrane du papier employé dans ce livre.

« Summa fratris Astexani, arte impressoria formata, per
 « venerabilem virum Joh. Mentel, anno Domini m. cccc.
 « LXIX. 1469. Deo gratias. » L'exactitude de la date de
 l'année, répétée ici en chiffres romains et arabes, est
 confirmée par la souscription qui se trouve à la fin du
 premier volume d'un exemplaire divisé en deux tomes,
 que possède la Bibliothèque nationale : « Explicit pri-
 « mum volumen Summæ de casibus, quem ligavi et clausi
 « pro necessitate hujus ecclesie, anno Domini 1469¹, » et
 par celle d'un exemplaire de la prévôté de Saint-Nicolas
 près Passau, décrite par Denis², et portant que le livre
 a été achevé en 1469.

Parmi les autres ouvrages remarquables de Mentelin,
 non datés, mais auxquels il est possible d'assigner une
 date à l'aide de circonstances particulières, je ne dois
 pas oublier de mentionner :

1° Une édition de la *Concordance de la Bible*, dont
 un exemplaire, donné par Mentelin lui-même à la Char-
 treuse de Strasbourg, comme le constate une note³ ma-

¹ On a depuis gratté fort adroitement la queue du 9, de manière à en
 faire un zéro, et à reporter ainsi l'impression du livre à l'année 1460; mais
 ce livre porte encore la date de 1469 sur la reliure. Si cette date de 1460
 avait quelque fondement, elle serait une précieuse confirmation de la *Chro-
 nique des papes*, que j'ai citée précédemment, et qui fait remonter l'exploit-
 ation de Mentelin à l'an 1458.

² *Suppl. à Maittaire*, p. 496, n° 4260.

³ « Liber domus montis Beætæ Mariæ Virginis prope Argentinam, or-
 « dinis Carthusiensis, in quo continentur concordancie Biblie fratris Con-
 « radi de Alemania, quem donavit nobis honorabilis vir Johannes Mente-
 « lin, civis Argentinensis. »

nuscrite placée à la fin du volume, se trouve à la Bibliothèque de cette ville.

2° Les *Épîtres* de saint Jérôme. Un magnifique exemplaire de ce livre, qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris, porte, sur les plats de la couverture, cette curieuse inscription, imprimée avec le fer rouge du relieur, en lettres onciales du temps; d'un côté: « Epistolare vatis omnium disertissimi Hieronimi Eusebii « Sophronii. Liber pertinet magistro Jacobo, rectori scoliarum in Gmind¹; » et de l'autre: « Illigatus est anno « Domini 1469, per me Johannem Richenbach, capellanum in Gyslingen². »

3° La *Cité de Dieu* de saint Augustin, également d'avant 1469. Un exemplaire de ce livre, qui se trouve dans la Bibliothèque de lord Spencer, porte cette rubrique à la fin du dix-huitième livre: « Illuminator hujus « libri fuit Johannes Bamler³ de Augusta, anno etc. sexagesimo octavo. » Un autre exemplaire, faisant partie de la bibliothèque du docteur Kloss, de Francfort, vendue à Londres en 1835, porte à la fin du volume la note suivante⁴:

Nota quod anno Domini 1469, die post festum Luciaë, emi istum librum Augustini pro novem florenis de manu in stuba mea,

¹ Gmind, autrement dit Gmünd, près de Stuttgart.

² Geislingen, également près de Stuttgart, et non loin par conséquent de Strasbourg.

³ Dibdin (*Ædes Althorp*. t. II, n° 1020) écrit à tort *Bamber*.

⁴ Je copie le Catalogue Kloss (p. 34); car j'ignore où se trouve aujourd'hui l'ouvrage.

presente fratre meo magistro Marco. Insuper ego Georgias Ruch, presbiter humilis, proposui mihi quod amplius velim contentari in libros quos habeo, quia sufficientis habeo ad legendum præ tædio. O sancte Augustine, lux doctorum, imperti mihi adeo illuminationem intellectus mei. Amen.

La reliure du volume, également exécutée par Jean Richenbach de Geislingen, et disposée de la même manière que celle des *Épîtres* de saint Jérôme dont je viens de parler, porte sur un des plats de la couverture : « Augustinus, de Civitate Dei. Pertinet domino Georgio Ruch de Gamundia¹; » et sur l'autre : « Illigatus est anno 1470 per me Johannes Richenbach², capellanum in Gyslingen. »

Mais l'œuvre capitale de Mentelin, c'est sa collection des *Specula* de saint Vincent de Beauvais, en huit ou dix volumes in-folio³, terminée en 1473 (le 4 décembre),

¹ Gemundia, Gmünd ou Gmind. Voyez la note 1 de la page précédente.

² On connaît beaucoup d'autres livres reliés vers le même temps par Jean Richenbach. Je citerai particulièrement une Bible d'Eggestein avec la rubrique de 1468, et un autre exemplaire des *Épîtres* de saint Jérôme de Mentelin avec la date de 1470. (Van Praet, *Catal.* in-fol. p. 99 et suiv.) On voit, par les deux spécimens que j'ai décrits, que ce relieur possédait un matériel presque aussi considérable que celui d'un imprimeur. La disposition singulière de ces inscriptions, le moyen par lequel elles ont été appliquées, tout démontre que Richenbach avait, non-seulement beaucoup de caractères, mais encore une presse à imprimer.

³ Suivant le goût des possesseurs de ce livre. Le *Speculum historiale* fait 4 volumes parfaitement indiqués par l'éditeur lui-même; le *Speculum naturale*, 2 volumes; le *Speculum doctrinale*, 2 ou 1 volume (il a 403 feuillets); le *Speculum morale*, 3 parties réunies ordinairement en 2 ou 1 volume (493 feuillets).

comme l'indique la souscription du dernier volume. On ignore quand fut commencé ce livre, car les premiers volumes ne portent aucun indice. Mentelin n'a même mis son nom qu'aux quatre volumes du *Speculum historiale*, qu'on juge avoir été imprimés les derniers. En adoptant cette opinion, et en prenant une année pour l'impression de chaque volume, nous ferions remonter le commencement de l'impression des *Specula* à 1466; mais cette date est douteuse, car on trouve dans l'ouvrage en question un caractère romain qui n'a pu être gravé que sur le modèle des impressions faites à Rome en 1467 par Pannartz et Ulric Hahn. On pourrait admettre cependant que les caractères employés à Subiaco dès 1465, par Sweinheim et Pannartz, en ont donné la première idée. En tout cas, s'il est vrai, comme l'a dit un auteur¹, sans l'appuyer de preuves, à la vérité, que les premiers imprimeurs de l'Italie soient venus de Strasbourg, on voit que cette ville reçut à son tour un reflet de la gloire typographique de l'Italie.

Schœpflin cite le premier volume d'une nouvelle édition du *Speculum morale*, souscrit du 9 novembre 1476². Mentelin ne paraît pas avoir imprimé les autres volumes³

¹ Jacques Mentel, dans son livre intitulé *Parænesis*, p. 12; Wolf, *Mon. typogr.* t. II, p. 250 et suiv.

² *Vind. typogr.* p. 48.

³ On lui attribue aussi, mais à tort, une édition de Vincent de Beauvais sans lieu ni date, imprimée avec un caractère un peu plus petit, et remarquable par la forme d'une lettre majuscule, l'r, qui est figurée ainsi : **R**. Le rédacteur du Catalogue de la bibliothèque du docteur Kloss (Londres,

de cette édition des œuvres de saint Vincent de Beauvais; mais il réimprima la Somme du frère Astexanus; on lui attribue même trois éditions différentes de ce livre, qui est ordinairement divisé en deux volumes.

C'est à l'aide de ces grandes publications, parfaitement appropriées à l'esprit du temps¹, que Mentelin fit fortune², tandis que d'autres se ruinaient à imprimer les classiques latins, dont le besoin ne s'était pas encore aussi vivement fait sentir. Cet imprimeur joignait d'ailleurs à sa perspicacité une activité et une aptitude toutes particulières. C'est probablement à lui que la librairie doit les premiers prospectus qui aient été faits pour attirer l'attention du public. On possède encore de lui deux différents catalogues dans lesquels il annonçait ses livres aux amateurs, en leur déclarant qu'ils étaient bien exécutés et bien corrigés. « Ceux qui voudront, dit-il, se procurer tel ou tel livre (la liste suit), n'ont qu'à se présenter à l'enseigne de... (le reste en blanc, afin que chaque dépositaire pût mettre son adresse.) »

Je donne ici la copie exacte de ces deux pièces curieuses, dont l'une se trouve à la Bibliothèque royale de Munich, et l'autre à la Bibliothèque nationale de Paris.

in-8°, 1835) a démontré (p. 280 et suiv.) que ce type n'appartenait pas à Mentelin, contrairement à l'opinion généralement reçue. Nous dirons un mot de l'imprimeur anonyme de ce livre à la fin de l'article de Strasbourg.

¹ Telle est la glose de Nicolas de Lyra sur la Bible, 5 vol. in-fol.

² «... imprimendo factus est brevi opulentissimus.» (Voyez ci-dessus, p. 66.)

À LA BIBLIOTHÈQUE DE MUNICH¹.

Volentes emere epistolas Aurelii Augustini, Ypponensium presulis dignissimi, in quibus nondum humane eloquentie facundia sonat; verum etiam plurimi sacre Scripture passus difficiles et obscurissimi lucide exponuntur, etc.

Fortalicium fidei.

Item Epistolas quoque beati Ieronimi.

Iosephum, de Antiquitatibus et Bello Judaico.

Virgilium². — Terentium.

Scrutinium Scripturarum.

Librum confessionum beati Augustini.

Valerium Maximum.

Veniant ad hospicium Zu dem³.

À LA BIBLIOTHÈQUE DE PARIS.

Cupiens igitur pretactum volumen emere una cum ceteris subscriptis bene emendatis, veniat ad hospicium infra notatum, et habebit largum venditorem.

Item Speculum historiale Vencenciï.

Item Summam Astaxani.

Item Archidyaconum, super decretis.

Item Ysidorum, Ethimologiarum.

M. Brunet⁴ émet quelques doutes au sujet de l'attribution du premier catalogue à Mentelin; quant au second, il appartient incontestablement à cet artiste. Il est imprimé au revers du feuillet 162 d'un autre livre de

¹ Voyez le *fac-simile* dans Dibdin, *Ædes Althorp*. t. II, p. 131.

² La bibliothèque de Strasbourg possède un très-bel exemplaire de ce rarissime livre.

³ *Zu dem* sont deux mots allemands qui équivalent au datif de l'article français (à *le* [*au*] ou à *la*).

⁴ *Manuel*, 4^e édition (II, 312).

Mentelin, intitulé *Fratris Conradi de Allemania concordantie Bibliorum*, dont nous avons déjà parlé¹. L'exemplaire que nous possédons est probablement une épreuve faite sur le premier fragment de papier que l'imprimeur aura trouvé sous sa main.

Je ne mentionnerai pas ici les autres ouvrages publiés par Mentelin. On en peut voir une liste considérable, quoique encore incomplète², dans les *Annales typographicæ* de Panzer³; mais je ne puis me dispenser de dire un mot d'un petit ouvrage qui porte son nom, chose rare, et qui a acquis une certaine célébrité parmi les bibliographes. Je veux parler d'un opuscule de saint Augustin, intitulé *Liber de arte predicandi, seu Liber quartus de doctrina christiana*, dont Mentelin a même donné deux éditions, presque identiques à celle publiée par Fust, et que nous avons décrite précédemment⁴. Les deux éditions de Mentelin n'ont que 21 feuillets in-folio de 39 lignes à la page. Elles se distinguent entre elles en ce que l'une commence en belle page (c'est celle qu'on considère comme la première), et l'autre, au contraire, au verso du premier feuillet. Cette dernière se fait d'ailleurs remarquer par une faute typographique; on y lit à la fin du texte, au dix-septième feuillet: « Explicit quar-

¹ Voyez ci-dessus p. 81.

² On connaît plus de quarante volumes in-folio appartenant à cet imprimeur, sans parler de ceux à la lettre **R**, qu'on lui attribue à tort, et qui sont presque aussi nombreux.

³ T. I, p. 67-76.

⁴ Voyez t. I, p. 252.

« tus de doctrina christiana beati Augustini episcopi. » Le mot *liber* a été omis après *quartus*.

Ces éditions de Mentelin offrent ceci de singulier, qu'on y trouve un *proœmium* conçu dans les mêmes termes que celui de l'édition de Fust, sauf le nom de Mentelin, qui remplace celui de l'ex-associé de Gutenberg. Voici le passage essentiel de ce *proœmium* :

Qua¹ propter cum nullo alio modo sive medio id expedicius fieri posse judicarem, discreto viro Johanni Mentelin, incole Argentinensi², etc. (*le reste comme à l'édition de Fust*)... Sciat eciam quisque hunc libellum ab eodem magistro comparans, quod ille majores littere alphabeti tam simplices quam duplicate, intra margines immediate ante versalia quorumlibet punctorum notabilium posite, deserviunt pro ejusdem libelli tabula alphabetica in fine ejus posita, que tabula ad easdem litteras remittit per singula puncta. Et quisque, cui placuerit, poterit eas faciliter manu sua per pennam eciam in marginibus nigro vel rubeo³ colore signare : correspondentur ad istas intra litteras positas, quod non parum utile erit, quia cicius in margine posite occurrent querenti. Et sic per remissiones⁴ tabule ad ipsas easdem litteras, unumquotque in hoc libello contentorum ad vota, cum placuerit, cito poterit reperiri.

Comme l'édition de Fust renferme deux petites tables (*de tribus precipuis operibus predicatoris, et de tribus generibus dicendi*) qui ne paraissent pas dans celles de Mentelin, plusieurs bibliographes en ont conclu que ces der-

¹ Une édition porte *quia*.

² Ibid. *Argentenensi*.

³ Ibid. *rubio*.

⁴ Ibid. *remisiones*; mais le rubricateur a ajouté à la plume l's omise.

nières étaient les plus anciennes, et que Fust n'avait fait que les imiter en les complétant : or, comme celui-ci est mort en 1466, il en résulterait que les éditions de Mentelin, ou au moins l'une d'elles, qui aurait servi de copie aux ouvriers de Fust, serait bien antérieure à cette date. Quoique mon hypothèse relativement à l'origine de l'imprimerie de Mentelin pût recevoir de cette opinion une nouvelle confirmation, je ne crois pas pouvoir l'adopter ; et je pense, au contraire, que c'est Mentelin qui a copié l'édition de Fust, en en modifiant toutefois les dispositions. Ainsi, dans l'édition de Mentelin, afin de s'éviter la peine de placer dans les marges les lettres qui servent à diviser les pages pour faciliter les recherches, on a placé ces lettres dans le texte, après certaines punctuations. C'est ce dont avertit l'éditeur, qui, faisant allusion à la méthode adoptée par Fust dans son édition, dont l'antériorité est ainsi presque démontrée, dit que le lecteur, s'il le trouve plus commode, pourra écrire ces lettres à la main dans la marge. Un motif analogue, le désir de s'éviter de la peine, aura porté Mentelin à négliger les deux petites tables imprimées dans l'édition de Fust, et qu'il aurait fallu retoucher pour les nouvelles éditions.

Est-il vrai que Mentelin fut anobli en 1466 par un diplôme impérial, en récompense de ses travaux ? Le fait est possible, mais non prouvé. S'il eût acquis à cette époque une gloire telle qu'elle lui eût valu une pareille distinction, l'histoire en aurait conservé quelque trace. S'il a, en effet, été anobli, ce n'est pas à titre de premier

imprimeur, comme le dit Jean Schott, son petit-fils, mais pour un tout autre motif; car les imprimeurs de Mayence étaient beaucoup plus connus, et auraient pu, à plus juste titre, obtenir cet honneur. Il est vrai qu'on se fonde sur ce diplôme impérial pour revendiquer en faveur de Mentelin la gloire d'avoir inventé l'imprimerie; mais il faudrait d'abord produire ce titre unique, et c'est ce que n'ont pu faire ni Schott ni Mentel, quelque intéressés qu'ils fussent dans la question. Le dernier est même en désaccord avec le premier sur ce point; car il prétend que le diplôme de Frédéric ne fit que confirmer les armes de Mentelin, celui-ci ayant déjà, comme noble d'origine, le fond même de l'écu. Quoi qu'il en soit, on a eu tort de conclure de nos jours, de ce fait, qui reste à prouver, la véracité de l'assertion de Jean Schott. Ce que je dis là n'infirme pas le mérite réel de Mentelin. Cet artiste a certainement fait preuve d'une grande intelligence dans l'exercice de sa profession; mais on ne peut lui attribuer, sans preuve, un honneur qu'il n'a revendiqué nulle part lui-même. Mentelin, comme Pfister, comme l'imprimeur de la *Passion de Jésus*, comme une foule d'autres que je ferai connaître plus loin, comme un plus grand nombre encore que nous ne connaissons jamais, a utilisé au profit d'un art qu'il pratiquait déjà d'une certaine manière, celui de faire des livres, une invention due à d'autres, et dont il comprit de bonne heure l'importance.

Peut-être Jean Schott a-t-il voulu mettre à profit la

tradition qui attribue¹ à l'empereur Frédéric² la concession faite à la corporation des imprimeurs d'un écu blasonné d'un aigle tenant dans une serre un *visorium* et dans l'autre un *composteur*, et surmonté d'un griffon *distribuant* l'encre sur deux *balles*? Mais, malheureusement pour le système de Schott, l'écu de Mentelin ne porte aucun de ces insignes caractéristiques, ce qui justifie le doute émis par Schœpflin³ sur l'origine de ces armes.

¹ Je me sers à dessein de cette expression, parce qu'on ne connaît aucun acte authentique qui ait concédé ces armes aux imprimeurs. C'est ce que me confirme M. Sotzmann, dans une lettre datée de Berlin, le 11 juillet 1852. (Voy. au surplus dans *Hallische Jubelzeugnisse*, 1741, les recherches qu'a faites à ce sujet Schmeitzel.) Ces armes n'en sont pas moins un monument fort curieux à cause de leur ancienneté. On leur a malheureusement fait subir, dans les différentes reproductions qui en ont été faites, des modifications déplorables, en *rectifiant* la forme des instruments figurés sur l'écu. Ainsi le fameux composteur de bois à justification fixe est devenu, sur quelques gravures, un composteur en fer comme celui de nos jours.

² *Oestreichischer Ehrenspiegel*, par Birken, Nuremberg, in-fol. 1668, liv. V, chap. IX, p. 529. L'auteur de ce livre nous apprend que l'empereur concéda en outre aux imprimeurs le droit de s'habiller comme les nobles et gens d'église. C'est pourquoi, sans doute, l'imprimerie était considérée jadis comme ne faisant pas déroger. Voici, au reste, le passage en question :

Aber es war ein eitler Ruhm, und diese Lebensgeber wären langst selber dem Gedächtnis der Menschen abgestorben, wann sie die Buchdruckerey nicht hätte vom Tod errettet. Dannenhero wurden, dieser Kunst Verwandte, anfangs von jederman beehret und bereichert : wie dann R. Friederich sie, Gold zu tragen, auch sonstem dem Adel und den Gelehrten gleich, befrehet, und insonderheit den Schrift-Setzern einen Adler, den Druckern aber einen Greif mit dem Drucker-Ballen in der einen Klaue, und beyde Wappen mit offnem Helm, verliehen.

³ *Vind. typogr.* p. 98.

Outre ses travaux typographiques, on attribue à Mentelin une légende en vers allemands sur les expéditions de Charles, duc de Bourgogne, et commençant ainsi : *Dies wart gedrucket und geschrieben*, etc.¹; mais le fait est loin d'être prouvé.

Mentelin se maria deux fois : 1° avec Élisabeth-Madeleine Nicolai, dont il eut deux filles; et 2° avec Élisabeth de Matzenheim, dont il n'eut pas d'enfant. Cette dernière mourut probablement en 1473, époque où son mari fit ériger, sous le péristyle de l'église de Saint-Guillaume, une pierre tumulaire aujourd'hui déposée dans le vestibule de la bibliothèque de la ville, et portant une inscription ainsi conçue : « *Memoriæ Johannis Mentelin,*
« *civis Argentinensis, parentum suorum², Nicolai Elysa-*
« *beth Magdalene, prime uxoris, et liberorum suorum,*
« *necnon Elysa-beth de Matzenheim, uxoris sue secunde.*
« *Anno Domini M. cccc. lxxiii.* »

Les armes de la famille de Matzenheim paraissent à l'un des angles supérieurs de la pierre comme pendant de l'écu de Mentelin (*le lion couronné*), qui est à l'autre.

¹ Voyez Lambinet, ou plutôt M. Dorlan, qui le cite dans ses *Notices historiques sur l'Alsace*, t. I, p. 284; car Lambinet (t. I, p. 259) ne dit pas que Mentelin soit l'auteur de ce livre; il lui en attribue seulement l'impression.

² Quelques personnes proposent de traduire : « A la mémoire de Jean Mentelin, de Nicolas et d'Élisabeth, ses parents (son père et sa mère?), de Madeleine, sa première femme, etc. » Mais pour qu'on pût rendre ainsi le texte de l'inscription, il faudrait d'abord une conjonction entre les mots *Nicolai* et *Elysa-beth*, puis un nom de famille après celui de Madeleine. Au reste, la chose est sans importance pour nous.

Une circonstance très-remarquable, c'est que les caractères de cette inscription sont en majuscules romaines et non en gothiques, comme c'était l'usage général alors. On reconnaît là le goût de Mentelin, qui lui-même employait des capitales romaines dans ses impressions.

Ce monument semble prouver que Mentelin demeurerait alors sur la paroisse de Saint-Guillaume. Il la quitta sans doute l'année suivante, car on le voit fonder, le 21 juin 1474 (le 11 des calendes de juillet), un anniversaire dans la grande église, Saint-Laurent¹.

Mentelin mourut le 12 décembre 1478. Il fut enterré dans la grande église, comme l'indique le livre de la sonnerie, où on lit : « Obiit dominus Johannes Mentelin, « impressor, sabatho post Conceptionem Virginis Mariæ, « anno m. cccc. lxxviii. Et factus est ei pulsus cum campana magna, dominica sequenti, de sero. » Cette note, tout en constatant qu'on sonna la grande cloche en son honneur², le lendemain dimanche au soir, ne lui donne cependant que le titre d'*imprimeur*, et ne fait nulle mention de sa prétendue gloire d'inventeur. Il est vrai que ce titre lui était donné dans une inscription placée, dit-on, jadis sur sa tombe, au bas des marches du chœur,

¹ La veille il avait déjà fait donation de quelques rentes à cette église. Schœpflin, *Vind. typogr.* p. 97, note u : « A. 1474, XII Kal. Julii, 20 « libras denar. dedit ad reditus annuos unius libræ denar. in usum chori. « Die autem XI Kal. Julii ejusdem anni in S. Laurentii parochia anniversarium fundavit. » (*Kalendar. summi templi.*)

² Il était alors très-riche, et nourrissait, à ce titre, un des chevaux publics de la ville. (Voyez Schœpflin, *Vind. typogr.* p. 96.)

du côté gauche, devant la porte d'une chapelle souterraine; mais l'authenticité de cette inscription, qui d'ailleurs ne pourrait servir de témoignage, attendu que la véracité de ces sortes d'éloges est fort contestable, n'est pas prouvée. Schœpflin, grand amateur d'antiquités, à qui nous devons la conservation de l'inscription de 1473, n'en dit pas un mot. Quoi qu'il en soit, voici la traduction de cette inscription, en vers allemands, dont on ne possède plus que la copie :

« C'est ici que je repose, moi, Jean Mentelin, qui, par la grâce de Dieu, ai le premier inventé à Strasbourg les caractères de l'imprimerie, et fait parvenir cet art, qui doit se perpétuer jusqu'à la fin du monde, à un tel degré de perfection, que maintenant un homme peut en un jour écrire autant qu'autrefois en une année. Or il serait juste qu'on en rendît grâces à Dieu, et, sans vanité, à moi-même; mais comme cet hommage pourrait ne pas être rendu d'une manière convenable, Dieu lui-même y a pourvu, et a voulu que, pour prix de mon invention, l'édifice de cette cathédrale me servît de mausolée¹. »

M. Dorlan, trompé par la forme de cette épitaphe, où l'on fait parler le défunt, suivant l'usage, dit que Mentelin lui-même en fut l'auteur. Il est évident que si ce document a jamais existé en réalité, il était du moins postérieur à Wimpfeling², qui l'aurait contredit formel-

¹ Dorlan, *Notices historiques*, etc. t. I, p. 332.

² Peut-être avait-il remplacé un monument plus ancien, datant de l'époque de Mentelin.

lement. Au surplus, l'auteur de cette épitaphe a voulu dire sans doute, non pas que Mentelin était l'inventeur de la typographie, mais seulement qu'il fut le premier qui fit confectionner des caractères à *Strasbourg*; c'est dans le même sens que plusieurs autres imprimeurs, qui avaient introduit l'art dans certaines villes, se sont qualifiés, dans leurs souscriptions, d'inventeurs de l'imprimerie, ainsi que nous le verrons plus loin.

Le père Laguille¹ prétend que les caractères et les instruments de Mentelin furent déposés dans le trésor de la ville, en signe d'honneur. « Mais la servante du concierge, dit-il, ayant trouvé moyen d'entrer dans la salle où ces caractères étaient conservés, les vola, et les vendit peut-être à quelque curieux. Son *crime* fut découvert, et on la punit en lui faisant *couper la tête*. L'illustre préteur royal que j'ai tant de fois cité m'a assuré que les registres publics font mention de ce châ-timent. »

Que penser d'un historien qui, au lieu de s'assurer d'un fait si facile à vérifier, se contente d'invoquer des oui-dire aussi étranges? Hermann, dans ses *Notices sur Strasbourg*², a cependant renchéri sur ces données. « La presse de Mentelin, dit-il, fut longtemps conservée; mais on ignore ce qu'elle est devenue : peut-être sera-t-elle retrouvée quelque jour parmi les nombreux modèles et machines depuis trop longtemps entassés dans

¹ *Histoire d'Alsace*, liv. XIX, p. 334.

² T. II, p. 413.

une chambre obscure, d'où, faute d'emplacement convenable, on n'a pas encore pu les retirer. . . . »

Mais laissons ces contes strasbourgeois, dignes de figurer avec ceux qu'on a faits à Mayence au sujet des prétendus caractères de bois de Gutenberg, dont on aurait donné jadis une lettre à chaque apprenti qui passait ouvrier, en guise de *diplôme*. . . .

Mentelin laissa deux filles : l'une, appelée Salomé, épousa en premières noces Adolphe Rausch (Ruschius), d'Ingwiller, bourgeois de Strasbourg, qui devint l'associé de Mentelin, puis lui succéda; l'autre, dont on ignore le nom¹, épousa Martin Schott, aussi imprimeur à Strasbourg, et père de Jean, l'inventeur du système qui attribue à Mentelin l'honneur d'avoir découvert l'imprimerie. S'il fallait s'en rapporter à Jacques Mentel, déjà cité, auteur de deux opuscules sur l'imprimerie publiés à Paris, où il exerçait la profession de médecin, dans le cours du xvii^e siècle, Jean Mentelin aurait eu aussi un fils dont Jacques serait descendu; mais le fait est sinon positivement faux, du moins fort peu probable. En effet, si Mentelin eût eu un fils, ce n'est pas à ses deux gendres qu'il eût laissé son établissement. La véracité de Jacques Mentel doit être aussi suspecte sur ce sujet que sur vingt autres : on sait qu'il n'a pas reculé même devant la falsification

¹ Suivant Jacques Mentel, elle s'appelait Jeanne (*Brev. excursus*, p. 10; Wolf, *Monuments typograph.* t. II, p. 219); mais cet auteur se trompe si lourdement au sujet de la généalogie de Schott, qu'il n'est pas possible d'admettre sa version sans autre fondement.

des textes imprimés pour se donner du relief devant ses contemporains.

Le nom de Rausch ne paraissant sur aucun livre, la Serna Santander ne fait nulle mention de cet imprimeur¹; mais son existence ne peut être mise en doute. Le témoignage de Wimpheling, son contemporain et son compatriote, est formel à cet égard : « Huic (Mente-
« lino) successit Adolphus Ruschius, mox Adolpho Mar-
« tinus Flachus, qui et ipsi Argentinenses in natali solo
« cum laude et gloria hanc artem exercuerunt². » Si son nom ne paraît pas, c'est qu'il exerça peu de temps seul après la mort de Mentelin, et qu'il n'a, par conséquent, imprimé que fort peu de chose, dont rien n'est venu jusqu'à nous. Peut-être même, suivant les errements de son beau-père, ne mit-il pas son nom à ses impressions, qui de la sorte sont confondues avec celles de Mentelin, dont il employa les caractères. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était associé à cet imprimeur dès 1470, comme le constate la note suivante qu'on lit sur un volume comprenant le Térence et le Valère-Maxime imprimés séparément par Mentelin : « Anno Domini M. cccc. LXX, tem-
« pore nundinarum in Nölingen³, emi ego frater Sigis-
« mundus Meusterlin Terentii opus pro 1 flor. Rh.; Valerii
« vero Maximi⁴ missum fuit in nomine propine [remune-

¹ *Dict. bibl. t. I*, article de *Strasbourg*.

² *Epit. rer. German. ch. LXV*. (Voyez t. I, p. 138, et t. II, p. 66.)

³ Il faut probablement lire *Noerdlingen*.

⁴ Ce livre était aussi imprimé en 1470, comme le constate la note ma-

« rationis] a famoso ejusdem impressore domino Adolpho
« de Ingwilen, cujus tamen faciem nunquam videram ¹. »

Le *fameux* Adolphe d'Ingwiler dont il est ici question n'est autre que Rausch, qui, suivant Lichtenberger ², tirait son nom du château de Rauschenburg près d'Ingwiler, château dans lequel une tradition du pays dit qu'a été inventée l'imprimerie ³. Adolphe fut sans doute père de Henri de Ingwiler, qui imprimait à Strasbourg vers 1483.

D'après le récit de Gebwiler, que nous avons cité précédemment ⁴, Mentelin se serait associé, à une époque indéterminée, avec un nommé Eggestein, pour l'exploitation d'un secret, qui pouvait bien être l'imprimerie. Cette association dura peu sans doute, car nous voyons de bonne heure Henri Eggestein, Eckstein ou Ecsgestein, exercer la typographie à Strasbourg avec des caractères qui lui sont propres.

Schœpflin ⁵ a fait connaître des documents qui prouvent qu'Eggestein fut reçu bourgeois de Strasbourg en

nuscrite suivante, que porte un des exemplaires de ce livre : « Presens Vale-
« rii Maximi opus preclarissimum, in nobili urbe Argentina Reni termi-
« natum, anno M cccc lxx, xvii kalendis Julii (15 juin), per virum quen-
« dam egregium, impressorie artis maiistrum, fœliciter est consummatum. »
Panzer, *Annales typogr.* t. I, p. 74. (Voyez aussi le *Catalogue* de M. Kloss, n° 3791, où cette souscription a été reproduite, mais avec des variantes, ou plutôt avec des inexactitudes.)

¹ Panzer, *Ann. typ.* t. IV, p. 224.

² *Init. typogr.* p. 74.

³ Irenicus, *Exeges. German.* lib. II, cap. XLVII.

⁴ Voyez ci-dessus, p. 70.

⁵ *Vind. typogr.* p. 100.

1442, cinq ans avant Mentelin, ce qui donne à supposer qu'il était plus âgé que ce dernier. Aussi loin qu'on peut remonter dans la vie d'Eggestein, on voit qu'il portait le titre de maître ès arts et ès philosophie. Il devint chancelier épiscopal de la cour de Strasbourg, et figure sur le livre des contributions de cette ville parmi les *constables*. Il paye pour trois autres personnes de sa famille¹. Il n'était pourtant pas encore marié, car ce ne fut qu'en 1451 qu'il épousa Agnès, sœur de Michel Ochsenstein. Il demeurait alors sur la place des Vierges².

On ne sait pas à quelle époque il commença à imprimer; mais ce fut probablement peu de temps après que Mentelin eut monté son imprimerie : peut-être même lui fut-il associé dès le début. Le premier livre daté de Strasbourg a été imprimé par Eggestein, c'est le *Decretum Gratiani*, en deux volumes in-folio. La souscription porte en effet qu'il a été exécuté « per venerabilem virum Henricum « Eggestein, artium liberalium magistrum, civem inclite « civitatis Argentinensis, anno D. M. cccc. lxxi³. » Mais ce n'est pas le premier livre publié par cet imprimeur. Dans la souscription d'une édition des *Constitutions clémentines*, achevée par lui le 21 novembre (XI kal. dec.) 1471, il a soin d'apprendre au public qu'il avait déjà imprimé beau-

¹ *Vind. typogr.* doc. VIII, p. 41.

² *Ibid.* p. 100.

³ On possède au *British Museum*, à Londres, un exemplaire de ce livre donné par Eggestein lui-même à la maison religieuse de Sainte-Marie *prope Argentinam* (la Chartreuse).

coup d'autres livres : « Ut innumera antehac diyini humana nique juris per ipsum testantur volumina¹. »

Parmi les livres d'Eggstein d'une date antérieure à 1471, nous pouvons ranger une Bible qui a souvent été citée comme étant celle de Gutenberg, particulièrement par Fournier². Cette Bible (ou plutôt ces Bibles, car on en connaît des exemplaires avec de nombreuses variantes, ce qui fait croire à deux éditions) forme deux volumes in-folio, à deux colonnes de 45 lignes chacune. Un exemplaire de ce livre, qui provient de la célèbre maison de Saint-Jean-de-Jérusalem de Strasbourg, et qui est conservé aujourd'hui dans la bibliothèque publique de la même ville, porte à la fin des psaumes de David, qui terminent le second volume, une souscription manuscrite ainsi conçue : « Explicit Psalterium per magistrum Henricum Eggstein, anno LXVIII³. » Fournier, qui attribue le livre à Gutenberg, prétend que cette souscription veut dire seulement que Henri Eggstein l'a rubriqué. Cette assertion est d'autant plus étrange, que Fournier convient ailleurs⁴ qu'Eggstein imprima presque aussitôt que Mentelin. « Qui croira, dit avec raison Lichtenberger⁵, que cet imprimeur, qui déclare en 1471 avoir imprimé une quantité innombrable de volumes, n'était encore que rubricateur

¹ Voyez le *fac-simile* de cette souscription dans le livre de Steinberger, pl. IV.

² *Origine de l'imprimerie*, p. 218, 220.

³ Voyez le *fac-simile* dans Schœpflin, *Vind. typogr.* pl. V.

⁴ *Observations sur les Vind. typogr.* p. 28.

⁵ *Init. typogr.* p. 63.

en 1468. » Le mot *per* après la formule *explicit*. . . signifie toujours *imprimé par* dans les souscriptions des anciens livres, comme on peut s'en convaincre dans ceux de Mentelin, à Strasbourg; d'Ulric Zell, à Cologne, etc. Quant à l'omission du *millésime*, elle était alors très-fréquente dans les dates.

La célèbre Bible de Saint-Vaast d'Arras, conservée aujourd'hui à la Bibliothèque nationale¹, est de l'édition d'Eggestein. Un exemplaire de cette même Bible, qui se trouvait autrefois dans la bibliothèque du duc de Brunswick-Lunebourg, et dans laquelle on lisait, à la suite des psaumes, une souscription manuscrite du rubricateur, ainsi conçue: « Bamler, 1466, » a longtemps induit en erreur les bibliophiles, qui ont voulu attribuer ce livre à Bamler, d'Augsbourg; mais il est aujourd'hui reconnu que Bamler n'a pas imprimé avant 1472, et qu'en 1468 il n'était encore que rubricateur². Par la forme des caractères, qui sont ceux dont Eggestein s'est servi dans le *Decretum Gratiani* et les *Institutes* de 1472, il est prouvé que le livre appartient à ce dernier. On a souvent appelé cette Bible *Mazarine*, parce qu'il en existe un exemplaire à la bibliothèque de ce nom; on l'a aussi appelée *Biblia Sallierii*, parce que Sallier, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque royale de Paris en 1760, l'avait décrite d'après un exemplaire acheté en Savoie. Elle

¹ Voyez un article de M. Prunelle, inséré dans le *Magasin encyclopédique* de Millin, 1806, t. I, p. 72, et t. IV, p. 477.

² Voyez ci-après à l'article d'Augsbourg.

a été encore décrite depuis par beaucoup de personnes, et particulièrement par Lichtenberger¹, qui croit qu'il y en a deux éditions presque semblables : l'une de 1468 ou antérieure, l'autre de 1470 environ.

Eggestein publia encore une autre Bible latine, avec un caractère un peu plus gros, qui ne donne que 41 lignes à la colonne. Ce livre forme deux volumes petit in-folio de 320 et 312 feuillets. Enfin il publia aussi une Bible allemande qui joue un grand rôle dans l'histoire de la typographie, parce qu'on l'a attribuée à Fust et à Schoiffer, sur la foi d'une souscription menteuse qui se trouve sur un exemplaire conservé dans la bibliothèque du consistoire de Wurtemberg. Voyez à ce sujet la Serna Santander² et Steigenberger³. Cette Bible, qui ne forme qu'un volume, est imprimée avec le petit caractère d'Eggestein; elle se compose de 403 feuillets ou 806 pages in-folio, à deux colonnes de 60 lignes chacune.

Je n'entrerai pas dans de plus grands détails sur les livres publiés par Eggestein. On en trouvera la liste dans Panzer⁴. Les caractères de cet imprimeur sont, comme les premiers de Mentelin, de la forme de ceux de Schoiffer; ils sont même un peu plus *romains*, s'il est permis de se servir de cette expression pour désigner le semi-gothique. Comme Schoiffer, Eggestein avait trois caractères

¹ *Init. typogr.* p. 62 et suiv.

² *Dict. bibl.* t. II, p. 199.

³ Ouvrage cité, ci-dessus, p. 87.

⁴ *Ann. typogr.* t. I, p. 76-78.

tères de même forme et de force différente : on en trouvera des *fac-simile* dans Schœpflin¹, dans Steigenberger² et dans Falkenstein³. De même que Mentelin, Eggestein n'a souscrit que peu de livres. Son nom, qui ne paraît dans les souscriptions qu'en 1471, n'y figure plus après 1472, et c'est précisément l'année suivante que Mentelin souscrit son *Speculum* de saint Vincent de Beauvais, presque le seul livre, il est vrai, où il ait mis son nom. On ignore l'époque de la mort d'Eggestein, mais il est probable qu'il vivait encore en 1478, car on voit à cette date un livre imprimé avec ses caractères⁴. Il se pourrait toutefois qu'il l'eût été par un successeur.

Nous avons vu que, comme Trithème, le chroniqueur de Cologne, sur la foi d'Ulric Zell, attribue à un ouvrier de Schoiffer l'introduction de l'imprimerie à Strasbourg; mais Mentelin et Eggestein sont Strasbourgeois, ou du moins Alsaciens, et à moins d'admettre que l'un ou l'autre ait pratiqué l'art à Mayence, ce qui n'est guère probable, on ne voit pas que le récit d'Ulric Zell soit fondé, du moins en tant qu'il attribue à un artiste étranger l'introduction de l'imprimerie à Strasbourg. Il se peut bien qu'un ouvrier mayençais soit venu de fort bonne heure à Strasbourg, mais il y trouva déjà l'art installé. Je ne vois pas trop, au reste, à quel imprimeur

¹ *Vind. typogr.* pl. V et VI.

² Ouvrage cité, pl. IV.

³ *Geschichte*, etc. p. 166.

⁴ Panzer, *Ann. typogr.* t. I, p. 21, n° 25.

de cette ville peut se rapporter le récit de Zell. Ce n'est pas à un certain C. W. qui imprima en 1474 le *Reductorium Bibliæ Petri Berthorii*; car cet imprimeur anonyme¹ se dit lui-même citoyen de Strasbourg, et d'ailleurs on ne connaît de lui que l'ouvrage ci-dessus cité. Serait-ce Jean Beckenhub, qui se dit clerc de Mayence, et imprimait en société avec un bourgeois de Strasbourg, Georges Husner, vers l'année 1473? Peut-être cet artiste a-t-il imprimé seul longtemps avant, et fut-il forcé de recourir à l'association pour pouvoir lutter avec Mentelin et Eggestein? On possède en effet plusieurs ouvrages sans date et sans nom d'imprimeur, exécutés avec les caractères dont se servaient en 1473² Jean Beckenhub et son associé³.

Mais cette hypothèse est bien hasardée, je l'avoue. Ne pourrait-on pas, avec plus d'apparence de raison, appliquer le récit d'Ulric Zell à quelqu'un des artistes mayençais qu'on voit exercer l'imprimerie de bonne heure dans d'autres villes, tels, par exemple, que Bertholdt Rot, de Bâle, ou même les deux premiers imprimeurs de l'Italie, en supposant qu'ils n'ont pas cru devoir s'arrêter

¹ Schœpflin prétend qu'il s'appelait Wolfgang Kœpfel (*Vindic. typogr.* p. 48 et 209), nom qu'il latinisa en *Cephalus Wolphius*. Seemiler dit au contraire que le nom de cet imprimeur était Conradus Wolfach. Je laisse à d'autres le soin d'éclaircir cette énigme.

² Soit que cet imprimeur fût mort peu de temps après, soit qu'il eût quitté Strasbourg, son nom ne paraît plus après cette date, tandis que celui de son associé persiste jusqu'en 1498.

³ Panzer, *Ann. typogr.* t. I, p. 86-88.

à Strasbourg, où ils avaient trouvé des imprimeries en exercice?

Quoi qu'il en soit, et sans parler de la gloire qui lui revient dans la découverte de l'imprimerie, Strasbourg joue un grand rôle dans les annales de la typographie. De vagues traditions ou des preuves positives attribuent même à des ouvriers de cette cité l'importation de l'imprimerie dans plusieurs autres villes : nous en dirons un mot à l'article de ces villes.

Il y aurait certainement un livre très-curieux et très-intéressant à faire sur les premiers temps de la typographie strasbourgeoise. Je m'étonne qu'il n'ait pas encore été entrepris. Les ouvrages de Schœpflin et de Lichtenberger ne peuvent en tenir lieu.

Je ne terminerai pas cet article sans relever une erreur assez généralement accréditée parmi les bibliographes, et qui consiste à attribuer à Mentelin les impressions dans lesquelles on trouve une *r* majuscule d'une forme bien connue et dont voici le *fac-simile* : **R**. Il est aujourd'hui constaté que cette lettre ne paraît dans aucun des livres souscrits par Mentelin, et que le caractère dans lequel elle se trouve est un peu plus petit que celui de cet artiste. La confusion vient de ce que le possesseur anonyme de ce caractère a imprimé une édition de saint Vincent de Beauvais, qu'on a eu le tort de confondre avec celle de Mentelin. Le rédacteur du Catalogue de la bibliothèque du docteur Kloss, de Francfort-sur-le-Main, imprimé à Londres en 1835, in-octavo, a par-

faitement éclairci le fait, grâce à l'existence, dans cette bibliothèque, des deux éditions différentes du *Speculum historiale* : l'un souscrit par Mentelin, et sans la lettre **R**, l'autre sans aucune note bibliographique, mais avec la lettre **R**; la première ayant 62 lignes à la colonne, la seconde 67, et, chose singulière, toutes deux imprimées avec le même papier, ce qui semble prouver que les deux imprimeurs étaient contemporains et exerçaient dans la même contrée.

Le rédacteur du Catalogue Kloss a donné, page 280, un *fac-simile* des deux caractères : il les a accompagnés d'un *fac-simile* des lettres inscrites sur le *Pace* ou *Agnus Dei* gravé en 1452 par Maso Finiguera pour les moines de Saint-Jean de Florence¹, afin d'en tirer une conclusion bien importante, si elle pouvait être admise : la lettre **R** de l'imprimeur anonyme étant semblable pour la forme à celle qui paraît sur la gravure de Finiguera, notre auteur se demande si cet artiste n'aurait pas, comme son compatriote et confrère l'orfèvre Cennini, dont nous parlerons plus loin, exercé l'imprimerie, et ne serait pas l'artiste anonyme que nous cherchons².

¹ Il existe deux ou trois exemplaires imprimés de cette curieuse planche : la Bibliothèque nationale de Paris en possède un (département des gravures); il y en a un autre dans la bibliothèque du duc de Buckingham, en Angleterre : c'est cette dernière qui a servi de modèle pour le *fac-simile* du Catalogue Kloss. Il est bon de noter que les caractères qui paraissent sur cette gravure, qui n'a pas été faite pour l'impression, sont dans le sens droit sur le métal, et par conséquent à rebours sur le papier.

² Je ne parle pas ici d'une autre hypothèse présentée par le même au-

C'est aller vite dans les hypothèses. En l'état des choses, je ne crois pas que la question puisse encore être discutée; il faut attendre de nouveaux renseignements. Provisoirement, je me contenterai de donner ici la description des volumes de saint Vincent de Beauvais qu'on peut attribuer à cet imprimeur anonyme; tous ces livres sont sans chiffres, réclames ni signatures, sans nom de lieu ni d'imprimeur, et sans date :

1° Le *Speculum naturale*, 2 volumes in-folio à deux colonnes de 66 lignes chacune. Le livre n'offre pas la lettre **R**; mais les caractères sont identiques à ceux des ouvrages suivants.

2° *Speculum historiale*, 4 volumes in-folio, à deux colonnes de 67 lignes chacune. De même que le précédent, il est sans *indices* (l'édition de Mentelin, au contraire, porte son nom imprimé à tous les volumes et n'a que 62 lignes); mais il a la lettre **R**.

3° *Speculum doctrinale*, 2 tomes en 1 volume, à deux colonnes de 67 lignes, sans indices, mais avec la lettre **R**.

On ne sait pas encore si cet imprimeur a publié le *Speculum morale*, dont on attribue deux éditions à Mentelin : l'une sans indices, l'autre avec son nom et la date de 1476. Il n'est pas rare de rencontrer dans les bibliothèques des exemplaires du livre de saint Vincent composés de volumes des deux éditions mélangés. Ils sont

leur, et qui ferait de Finiguera le graveur des caractères de Fust, et cela sur cette seule donnée que la typographie aurait été réalisée en 1452, date de la gravure du *Pacc* de Finiguera.

cependant faciles à distinguer, parce que le caractère de l'anonyme donne une ligne de plus sur trente et est plus gothique que celui de Mentelin.

Voici l'indication de deux autres livres du même imprimeur anonyme qui ont souvent été attribués à Mentelin :

1° *Johannis Januensis de Balbi Catholicon*, 1 volume in-folio à deux colonnes de 67 lignes. Sans indices, avec la lettre **R**. (L'édition de Mentelin est également sans indices, mais elle n'a que 65 lignes. Quelques bibliographes l'ont attribuée à Fust. Un exemplaire de ce *Catholicon* de Mentelin, qui se trouvait jadis à Mayence¹, portait la souscription manuscrite suivante : « Anno Domini 1476, « secunda feria post Michaelis, M. Georgius de Gechin- « gen emit presentem librum illustrissimo principi do- « mino D. Ernesto, duci Saxonie, postulato ecclesie Mag- « deburgensis, pro XIII florinis, de pecunia D. Ernesti, « domini et patris ejus postulati². »)

2° *Bible latine*, 1 volume in-folio à deux colonnes, de 56 lignes chacune ; sans indices, mais avec la lettre **R**. La Bible de Mentelin est aussi sans indices, mais elle n'a que 49 lignes.

Voir, pour les autres livres à la lettre **R**, l'ouvrage de Panzer³. J'ajouterai seulement ici l'indication d'un opuscule qui n'y figure pas : c'est une Bulle du pape Sixte IV,

¹ Gudenus, *Sylloge dipl.* p. 342.

² Van Praet, *Catal.* in-fol. p. 37.

³ *Ann. typogr.* t. I, p. 76-80.

donnée pour la construction de l'église de Vrach, et datée du 5 des îdes (le 11) de juillet 1478¹. Cette pièce prouve que l'imprimeur anonyme a vécu au moins aussi longtemps que Mentelin.

§ 4. Cologne.

Strasbourg et Cologne furent les deux premières villes où Mayence envoya directement ses éclaireurs de la civilisation. On ne connaît pas précisément l'époque où celui dirigé sur Cologne commença à imprimer; mais du moins on sait son nom, et on est sûr qu'il n'eut pas le regret de se voir devancé, comme celui de Strasbourg. L'artiste qui introduisit l'imprimerie à Cologne s'appelait Ulric Zell (ou Zel); il était né à Hanau, près de Francfort-sur-le-Main, et avait peut-être appris son art dans l'atelier de Schoiffer, dont il imita les caractères et suivit les usages typographiques.

Le premier livre daté qu'on connaisse de lui est un opuscule de dix feuillets in-quarto, intitulé : *Joannis Chriostomi super psalmo quinquagesimo liber primus*, à la fin duquel on lit cette souscription : « Per me Ulricum Zel, « de Hanau, clericum diocesis Moguntinensis, anno Domini millesimo quadringentesimo sexto, » c'est-à-dire 1466, en supposant l'omission du mot *sexagesimo* avant *sexto*². La Serna Santander³ conteste cette interprétation,

¹ Kloss, *Catalogue*, n° 1494.

² Voyez Panzer, *Ann. typogr.* t. IV, p. 271.

³ *Dict. bibl.* t. I, p. 157.

en donnant pour raison qu'Ulric Zell a imprimé au moins jusqu'en 1499, et qu'on peut tout aussi bien lire 1476, 1486, 1496; mais je ferai remarquer que cet imprimeur prend dans la souscription le titre de *clerc du diocèse de Mayence*, qu'il abandonna bientôt, et qu'on ne voit plus paraître sur ses livres à partir de 1473. En tout cas, nous avons un autre opuscule de Zell, daté de 1467. C'est un ouvrage de saint Augustin, intitulé *Libellus de singularitate clericorum*, 33 feuillets in-quarto, à la fin duquel on lit : « Per me Olricum Zel, de Hanau, clerici cum diocesis Moguntinensis, anno, etc. *sexagesimo septimo.* »

Ici la date est incontestable : au reste, il est bien certain que Zell imprimait auparavant. On a de lui une masse énorme de volumes sans date, dont plusieurs portent tous les caractères des impressions primitives. Panzer¹ cite particulièrement une édition des *Offices de Cicéron* qu'il considère comme antérieure à celle donnée par Schoiffer en 1465; suivant lui, elle a été faite sur un manuscrit original : voilà pourquoi, dit-il, elle est pleine de fautes, et beaucoup de mots, qui n'ont pu être lus par le compositeur ni par l'éditeur, sont restés en blanc, ce qui ne serait pas, si l'édition de Mayence eût été publiée alors, à cause de la proximité des deux villes, dont le Rhin raccourcit encore la distance.

Parmi les autres produits de la presse de Zell qui sont sans date et sans nom d'imprimeur, mais que des cir-

¹ *Ann. typogr.* t. IV, p. 492.

constances particulières permettent de faire remonter aux premiers temps de son exploitation, je citerai deux autres ouvrages :

1° Une Bulle donnée par le pape Pie II (Æneas Silvius), sous le titre de *Bulla retractationum*. Cette Bulle, qui forme un petit volume in-quarto de 36 feuillets, ayant 27 lignes longues à la page, est datée du 6 des calendes de mai (26 avril) 1463; elle est adressée aux recteurs et membres de l'université de Cologne. La Serna Santander¹ dit que ce livre a été imprimé en 1468, mais sans donner le motif qui le porte à retarder ainsi cette impression : il est beaucoup plus naturel de penser que cette Bulle fut imprimée aussitôt après qu'elle eut été apportée à Cologne, le pape ayant intérêt à rendre public ce document, où il rétractait des opinions qu'il avait émises auparavant relativement au concile de Bâle, et qui pouvaient porter atteinte à son caractère actuel. Je pense donc que cette Bulle a été imprimée avant la mort du pape, arrivée le 16 août 1464.

2° *Oratio contra Turcos*, du même auteur et du même format que la Bulle précédente. Comme la mort du pape Pie II est rappelée dans le titre de cette pièce, elle est postérieure au 16 août 1464; mais elle parut sans doute peu après, et lorsque Paul II se disposait à poursuivre l'œuvre entreprise par son prédécesseur contre les Turcs.

On trouvera dans Panzer² une liste très-considérable

¹ *Dict. bibl.* t. II, p. 13.

² *Ann. typogr.* t. I, p. 325-335, t. IV, p. 271 et 491. C'est là que se

des livres sans date d'Ulric Zell; mais elle n'est pas complète. Suivant moi, il faut y ajouter au moins deux ouvrages français, imprimés avec des caractères particuliers et aux frais du duc de Bourgogne, résidant alors à Bruges. Ces ouvrages sont le *Recueil des histoires de Troyes* et le roman de *Jason*, tous deux écrits par Raoul le Fèvre, et présentés par lui au duc Philippe le Bon, dont il était chapelain, et qui mourut le 15 juin 1467. Ce prince, voulant faire jouir ses contemporains des beaux livres que Raoul avait entrepris par ses ordres, fit graver pour cela un caractère spécial, avec lequel on les imprima à Cologne, et par conséquent chez Ulric Zell, seul imprimeur de cette ville alors. Ces caractères servirent encore plus tard à Caxton, avec l'agrément de la duchesse de Bourgogne, dont il était le compatriote, et à laquelle il était attaché par quelque emploi, lorsqu'il commença à apprendre l'art d'imprimer. C'est dans cette ville, en effet, que Caxton imprima trois ouvrages : 1° *Recueil of the histories of Troyes*; 2° *The game of chess*; 3° *De proprietatibus rerum* : on ne sait pas si le dernier, sur lequel on n'a que de vagues ren-

trouve naturellement placé le *Liber regulæ pastoralis Gregorij papæ*, à propos duquel Fournier (*De l'origine de l'imprimerie*, p. 41 et suivantes) et les bibliographes du siècle dernier ont dit de si étranges choses. Ce livre, que j'ai vu à la Bibliothèque nationale, est un petit in-4°, et non un in-8°, comme le dit Fournier dans son ignorance des choses typographiques; il se compose de 104 feuillets de 27 lignes à la page; il est imprimé avec le petit caractère d'Ulric Zell, parfaitement fondu, et non avec des caractères de bois, que Fournier croyait voir dans tous les livres anciens.

seignements, était comme les deux autres une simple traduction anglaise, ou l'ouvrage original latin dont je viens de donner le titre.

Mais nous aborderons ce sujet à l'article de Bruges, car nous ne savons pas quelle part eut Ulric Zell à toutes ces impressions. Je me contenterai d'ajouter ici quelques renseignements sur ce célèbre typographe. Il paraît qu'il se maria vers 1473; car il abandonna alors, dans ses souscriptions, le titre de *clericus diocesis Moguntinensis* pour prendre celui de maître en l'art d'imprimer (*artis impressorie magister*). Vers l'an 1487, Ulric Zell avait son imprimerie dans la maison de Lyskirchen, chez qui il imprimait encore en 1492, comme on le voit par la souscription du *Commentum sex tractatum Petri Hispani*, qu'il publia alors, et dans la souscription duquel il prend le titre de *protocharagmaticus*. Voici au surplus cette curieuse souscription, où l'on apprend que le livre, imprimé en 1488, fut réimprimé en 1492, à cause des fautes qu'avait laissées passer le correcteur : « Colonie Agrippine
« M. cccc. lxxxviii. absoluti, sed rursus quarto super pres-
« criptum numerum anno, propter nonnullas mendas dor-
« mitancia orthosynthetici admissas, examussim revisa per
« providum virum Ulricum Tzell prope Lüskirchen, insig-
« nis civitatis Coloniensis civem protocharagmaticum¹. »

Ulric Zell exerçait encore sa profession en 1499, au rapport de l'auteur de la Chronique de Cologne, qui dit tenir de cet artiste son récit sur l'invention de l'impri-

¹ Panzer, *Ann. typogr.* t. I, p. 304, n° 199.

merie¹. Comme Schoiffer, Zell se servit de trois caractères semi-gothiques de forces différentes. On en trouvera le *fac-simile* dans la quatrième livraison des *Curiosités typographiques* de M. Fischer.

Dès l'année 1470 cet imprimeur eut de nombreux concurrents à Cologne. Le plus célèbre d'entre eux est Arnoldus Ther Hoernen, qui exerça également jusqu'à la fin du siècle. C'est le premier imprimeur, dit-on, qui ait fait usage de chiffres arabes; mais on verra plus loin qu'un autre imprimeur peut lui disputer cet honneur: c'est Hélie Louffen, imprimeur à Munster-en-Argau². Quoi qu'il en soit, Arnoldus employa ces chiffres dans le premier livre daté qu'on connaisse de lui, le *Sermo ad populum predicabilis in festo Presentationis beatissime Marie semper Virginis*, in-quarto, 1470. Il donna la même année deux éditions de ce livre, sans se nommer dans la souscription de l'une ni de l'autre; mais l'une de ces éditions est précédée d'une préface qui nous révèle le nom de l'imprimeur et celui de la ville où il exerçait: « In civitate Coloniensis, per discretum « virum Arnoldum Ther Hoernen. » Le 17 juillet 1472 Arnold publia un ouvrage in-folio intitulé *Summa collationum Johannis Gallensis*, qui, dès l'année suivante, était mis en vente à Bruxelles, comme on le voit par un exemplaire de ce livre que possédait la Serna Santander³.

¹ Voyez dans notre première partie, p. 139.

² Il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'on trouvât des livres avec chiffres d'une date antérieure, car les manuscrits en portaient beaucoup plus tôt.

³ Voyez son *Catalogue*, t. II, n° 1501.

La même année il imprima le *Præceptorium divinæ legis*, de Nider, in-folio à deux colonnes, avec des *signatures*. C'est jusqu'ici le premier livre daté où l'on en voit paraître, encore n'en a-t-il pas partout.

§ 5. Nuremberg.

Henri Keffer, que nous avons vu figurer comme témoin de Gutenberg dans l'acte de 1455¹ et plus tard comme associé de Bechtermuntze à Mayence ou à Eltvil², vint s'établir à Nuremberg vers 1469, ou peut-être un peu plus tôt. N'ayant point de fortune, il fut sans doute forcé de recourir à la bourse d'un bourgeois de cette ville, Jean Sensenschmidt, qui fut pour lui ce qu'avait été Fust pour Gutenberg : c'est-à-dire qu'il en fut exploité de la façon la plus inique. Ce bailleur de fonds ne lui laissa pas même la gloire de ses œuvres; car c'est son propre nom qu'il mettait habituellement sur les livres sortis de leur officine commune. Nous ne connaissons pas même l'établissement de Keffer; si son associé n'avait consenti à le nommer une fois dans la souscription du livre le plus important qu'ils aient imprimé, la *Pantheologia* de *Rainerius de Pisis*. La souscription de ce livre ne porte, à la vérité, que la date tardive de 1473; mais tout démontre que les premières impressions de Nuremberg ont été faites par Keffer. On retrouve même, en grande partie, dans la souscription du premier livre daté de cette ville, les formules

¹ T. I, p. 195.

² T. II, p. 15.

du *Catholicon* de 1460, imprimé par Bechtermuntze, avec lequel Keffer paraît avoir été associé d'abord¹. Ce livre est le *Codex egregius comestorii viciorum* de François de Retz, imprimé en 1470, et à la fin duquel on lit : « Nu-
« remberge, etc. LXX^o, patronarum formarumque concor-
« dia et proporcione impressus. » Il forme un volume in-
folio. Un exemplaire de ce livre fut vendu, en 1471, huit florins et demi d'or². Un autre exemplaire, qui se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de lord Spencer, mais qui provient de la maison des Chartreux de Nuremberg, porte une note manuscrite fort intéressante pour nous; elle est ainsi conçue : « Hunc librum propinavit
« nobis Henricus Rumel cum suis impressoribus, eo quod
« plures libros ex liberaria nostra eis accommodaverimus,
« anno Domini 1472. » Traduction : « Henri Rumel et ses
imprimeurs nous ont donné ce livre en 1472, comme récompense de ce que nous leur avons prêté plusieurs ouvrages de notre bibliothèque. » Le nom de Rumel, qui paraît ici, est celui de l'éditeur du livre, et non pas celui d'un imprimeur, comme quelques auteurs l'ont cru. Rumel était jurisconsulte³; il exerça peut-être la profession de correcteur, mais jamais celle de typographe. Au contraire, les imprimeurs du livre, dont le nom n'est pas rappelé, ne peuvent être que Keffer et Sensenschmidt.

¹ Voyez ci-dessus, p. 15 et suiv.

² Gudenus, *Sylloge dipl.* p. 404.

³ Voyez ce que dit à ce sujet Panzer, *Aeltest. Buchdruck. Geschichte Nurnbergs*, p. 1 et suiv. et *Ann. typogr.* t. II, p. 167.

On a prétendu aussi attribuer à Frédéric Creussner la gloire d'avoir introduit l'imprimerie à Nuremberg; mais cette opinion n'est fondée que sur ce qu'on possède de lui un livre allemand daté de 1472¹. Or, à cette date, non-seulement on a des livres souscrits par Sensenschmidt², mais encore par Antoine Koburger³. En réalité, c'est à Keffer seul que doit revenir l'honneur de l'introduction de l'imprimerie à Nuremberg, car les trois autres imprimeurs que je viens de nommer étaient citoyens de cette ville⁴, et n'ont pu connaître l'art que par la communication que leur en fit cet élève de Gutenberg.

Comme je l'ai dit, le nom de Keffer ne paraît qu'une seule fois, dans la souscription du livre daté de 1473 et intitulé *Pantheologia Rainerii de Pisis*. On ignore ce qu'il devint depuis. Voici la souscription entière de ce livre, qui est imprimé avec des caractères tout à fait analogues à ceux du *Catholicon* de 1460, autrement dit de Bechtermuntze, excepté qu'ils sont un peu plus gros (ayant douze points et demi environ) et qu'on y trouve quelques lettres d'une forme romaine, surtout parmi les capitales, telles que l'N, par exemple⁵ :

Anno a nativitate Domini milesimo (sic) quadringentesimo septua-

¹ *Ob einem mann sey zu nemen ein eliches weib oder nich*, 1472, in-4°.
(Voyez la Serna Santander, *Dict. bibl.* t. I, p. 220.)

² Panzer, *Ann. typogr.* t. II, p. 167.

³ *Ibid.* p. 169.

⁴ Sensenschmidt, quoique né à Egra, en Bohême, était citoyen de Nuremberg.

⁵ On en trouve un *fac-simile* dans Braun, fasc. 1, tabl. V.

gesimo tercio, sexto idus Aprilis, finita, Deo juvante, perfecta que est illa egregia Summa fratris Rayneri de Pisis, ordinis predicatorum, que alio nomine Pantheologia, quasi tota theologia, haud ab re vocata est, per industriosos impressorie artis magistros Johannem Sensenschmid de Egra et Henricum Kefer de Maguntia, Nurmberge urbis cives; eo apposito imprimendi studio, et ea corrigendi cura diligentiaque adhibita, qua major adhiberi vix possit. De quo fine sit laus et gloria Deo trino et uno, qui est per secula benedictus! Amen.

L'année suivante, ce livre fut réimprimé dans le même format, et presque avec la même souscription, par Antoine Koburger, le plus célèbre imprimeur de Nuremberg. Si l'on en croit certains auteurs, cet artiste occupait à la fois, non-seulement vingt-quatre presses et un nombre infini d'ouvriers dans la ville où il était établi, mais encore il faisait imprimer dans plusieurs villes, telles que Bâle et Lyon, où il avait une librairie, aussi bien qu'à Nuremberg. On lui attribue jusqu'à douze éditions de la Bible en latin, et une en allemand¹. Il est appelé le prince des libraires dans une épître de Judoce Bade à lui adressée en 1499.

C'est à Nuremberg que parut, en 1517, la première édition du célèbre livre allemand intitulé *Theurdanck*, qui a mis si longtemps les érudits et les bibliographes à la torture. Fournier et Papillon eux-mêmes, malgré leur spécialité, soutinrent encore au xviii^e siècle que ce livre n'était pas en caractères mobiles. La fausseté de cette assertion est aujourd'hui démontrée, non-seulement par

¹ Lichtenberger, *Init. typogr.* p. 200.

les circonstances de l'impression, où l'on trouve des lettres retournées, des espaces qui *lèvent*, etc. mais encore par des documents authentiques qui font connaître les noms des artistes qui y ont coopéré¹.

§ 6. Bâle.

Berthold Rot, de Hanau, autrement dit Bechtold de Hanau, que nous avons vu figurer également comme témoin et ouvrier de Gutenberg dans le procès de 1455, quitta de bonne heure Mayence pour aller exercer à son propre compte l'art typographique dans une autre ville d'Allemagne. Peut-être est-ce lui qu'Ulric Zell a voulu désigner comme ayant porté l'imprimerie à Strasbourg; mais si Berthold vint à Strasbourg, il n'y resta pas, et poursuivit sa route jusqu'à Bâle, où il se fixa.

A quelle époque eut lieu cette émigration? C'est ce qu'il est impossible de dire², car Berthold, qui n'a souscrit de son nom qu'un seul ouvrage, n'en a daté aucun. Il est probable que, comme Keffer, il fut forcé de recourir à la bourse de quelque bourgeois du lieu, qui ne lui aura pas laissé la faculté de tirer gloire de ses œuvres.

Le seul ouvrage où paraisse le nom de Berthold est une espèce de dictionnaire intitulé *Conradi de Mure, canonici Turicensis, Repertorium vocabulorum exquisitorum*

¹ Voyez *Débuts de l'imprimerie à Mayence*, par M. de Laborde, p. 18.

² Braun (*Noticia*, etc. t. 1, p. 52) mentionne une lettre d'un certain Félix de Balthasar, qui fixe à l'année 1459 l'établissement de Berthold à Bâle, je ne sais d'après quel renseignement.

oratoriæ, poeseos et historiarum, in-folio. On lit dans une pièce de vers latins qui se trouve au verso du premier feuillet :

Bertholdus nitide hunc impresserat in Basilea.

Ce renseignement unique a permis d'attribuer à Berthold une dizaine d'ouvrages imprimés avec les mêmes caractères, mais sans aucun indice typographique. Parmi ces livres se trouve le premier volume d'une Bible, dont le second a été imprimé par Bernard Richel, autre imprimeur de Bâle, dont on a des impressions datées de 1474¹. Quelques bibliographes considèrent ce livre comme le produit d'une association des deux imprimeurs, qui auraient exécuté chacun de leur côté un volume ; Braun² dit qu'on peut souscrire à l'opinion de ceux qui pensent que cette Bible a été imprimée entre 1460 et 1465 ; mais je crois cette opinion erronée, et au lieu de considérer ce livre comme un des premiers de Berthold, je le regarde comme le dernier. Suivant moi, c'est parce que celui-ci est mort sans pouvoir achever sa Bible, qu'elle a été terminée par Richel, probablement acquéreur du premier volume. Il n'est pas possible d'admettre, en effet, que Bernard Richel, qui a mis son nom à presque tous ses livres à partir de 1474, ait exercé longtemps avant. Richel était de Bâle, et devait avoir appris

¹ *Der Sassen Spiegel*, in-fol. (Voyez la Serna Santander, *Dict. bibl.* t. I, p. 314.)

² *Noticia hist. litt. etc.* t. I, p. 52.

son art chez Berthold. Il donna lui-même deux autres éditions de la Bible, une sans date, et une datée de 1477.

Quoi qu'il en soit, il est certain que Berthold imprimait avant 1468, car on a de lui un ouvrage de saint Grégoire, intitulé *Moralia in Job*, sur un des exemplaires duquel on lit : « Hunc solvi anno M. cccc. lxxviii, Joseph « de Vergers, præsbiter ecclesiæ Sancti Hylarii Mogun- « tini¹. » Or, pour que ce livre ait pu être acheté en 1468, à Mayence, il faut qu'il ait été commencé au moins un an avant, car c'est un énorme volume in-folio de 421 feuillets, à deux colonnes de 48 lignes chacune.

On ignore complètement ce que devint Berthold et quand il mourut. Je crois cependant que sa mort doit être placée aux environs de 1474. A cette date il y avait déjà deux ou trois autres imprimeurs à Bâle.

§ 7. Augsbourg.

Quelques auteurs ont voulu faire remonter l'établissement de l'imprimerie à Augsbourg à l'année 1466, et cela sur la foi d'une note inscrite sur un exemplaire d'une des Bibles d'Eggstein, de Strasbourg, que nous avons déjà citée²; mais cette opinion est tout à fait dénuée de fondement. Jean Bamler, d'Augsbourg, auquel on attribue l'introduction de l'imprimerie dans cette ville, n'y exerça cet art que longtemps après. La mention qui est faite de lui sur la Bible d'Eggstein prouve seule-

¹ La Serna Santander, *Dict. bibl.* t. II, p. 460.

² Voyez ci-dessus, p. 101.

ment qu'il était alors calligraphe ou rubricateur, titre qu'il se donne lui-même dans plusieurs autres souscriptions manuscrites du même temps. Je citerai entre autres un exemplaire de la *Somme de saint Thomas* de Mentelin, qui se trouve dans la bibliothèque royale de Munich, et où on lit : « Joannes Bamler, Augustinensis, rubricator, etc. 68¹. »

Le premier imprimeur connu d'Augsbourg est Gunther Zainer ou Zeyner, de Reutlingen, dans le Wurtemberg. Il était probablement frère de Jean Zainer, premier imprimeur d'Ulme, et avait sans doute, ainsi que ce dernier, appris son art à Strasbourg. Le premier ouvrage avec date imprimé à Augsbourg par Gunther est intitulé *Meditationes vitæ Christi* (par Bonaventure), un petit volume in-folio. Il est daté du 4² des ides (12 du mois) de mars 1468, ce qui reporte forcément le commencement de l'impression à l'année précédente.

En 1469, Gunther Zainer donna deux éditions in-folio : 1^o la *Somme de Jean de Aurbach*, 2^o la *Somme de Jean de Gènes* ou Jean Balbi, autrement dit le *Catholicon*. C'était la quatrième édition de ce livre célèbre, si nous comptons celle de 1460 et les deux sans date dont nous avons parlé page 108. Un exemplaire de cette dernière édition ne s'en vendit pas moins 32 ducats, en 1470, comme l'indique la note suivante qu'on y trouve inscrite : « Anno

¹ Voyez ci-dessus, p. 80 et 82.

² M. Brunet, *Manuel*, 4^e édit. t. I, p. 409, écrit à tort III au lieu de IIII.

« Domini 1470, domnus Fridericus, prior monasterii
 « Montis omnium angelorum in Suals, ordinis Cartusien-
 « sis, emit hunc librum pro xxxii ducatis. »

Les caractères de cet imprimeur ont la forme ordinaire, c'est-à-dire qu'ils sont imités des caractères de transition de Schoiffer. Plus tard, influencé par l'Italie, et surtout par les impressions de Venise, qui eurent dès leur début une si grande réputation, il adopta les caractères romains. Il fit usage de ces derniers dans les *Étymologies* de saint Isidore de Séville, publiées par lui, en 1472 (le 19 novembre), en un gros volume in-folio. Quelques jours après (le 7 décembre), il fit paraître un petit ouvrage du même auteur, intitulé *De responsione mundi*, etc. même format, mêmes caractères, c'est-à-dire in-folio de 38 lignes à la page. Quoique ce livre n'eût que 20 feuillets, il fut vendu 2 florins, comme le constate une note manuscrite consignée sur un exemplaire, et qui est ainsi conçue : « Iste liber est monasterii S. Magni
 « in Faucibus Alpis, emptus pro ii flor. ¹. »

Le docteur Kloss, de Francfort-sur-le-Main, dans son curieux et rare recueil de *fac-simile*, a donné le *specimen* des caractères gothiques et romains de Gunther Zainer. Il a donné également dans le même ouvrage le *fac-simile* d'un catalogue de livres de cet illustre imprimeur, publié par lui-même, et dans lequel il recommande sa marchandise au public : « Ceux qui voudront acheter les livres suivants, exécutés avec beaucoup de soin et bien corrigés,

¹ Van Praet, *Catal.* in-fol. p. 346.

dit-il, n'ont qu'à venir à l'adresse indiquée ci-dessous. » Ici il y a un blanc pour écrire le nom du dépositaire, car ces catalogues étaient surtout faits en vue de faciliter le placement du livre dans les villes étrangères où l'imprimeur avait établi des dépôts. C'est de la même manière que Mentelin procédait, comme nous l'avons vu. Seulement Mentelin faisait ses catalogues plus courts et en faisait probablement plus souvent. Celui de Zainer est dans toutes les formes : il y a des divisions pour les ouvrages latins et allemands, pour les ouvrages allemands seuls, pour les grandes collections ; car la concurrence forçait à condenser la marchandise. Voici, au reste, l'économie générale du Catalogue. Il commence ainsi :

Volentes sibi comparare infrascriptos libros summa cum diligentia correctos ac bene continuatos ; ad hospicium sese recipiant infrascriptum

Pantheologiam, hoc est totam theologiam quam . . .

Speculum humanæ salvationis, alias Beate Virginis, cum imaginum picturis ad id spectantibus, latina et teutonica lingua impressum¹

Subscripti tractaculi continentur in uno volumine.

Hieronimus, de viris illustribus²

Isidori Junioris Hispalensis

In teusch.

Ein nutzlich büch der Epistelen und Ewangelien³

¹ Ici vient une série de livres latins qu'il est inutile de donner.

² Suit la nomenclature des douze articles publiés par Panzer, *Ann. typ.* t. I, p. 131, n° 196.

³ Suit une nomenclature d'ouvrages allemands.

On voit que la profession d'imprimeur - libraire était parfaitement organisée alors.

Zainer paraît avoir abandonné l'imprimerie vers 1475, date à partir de laquelle on ne trouve plus aucun livre souscrit de son nom ; mais il ne mourut qu'en 1478¹, selon

¹ Il existe une édition de l'*Explanatio in Psalterium*, de Jean de Torquemada, imprimée à Crassis, avec le gros caractère de Gunther Zainer, mais sans date et sans nom d'imprimeur (Brunet, *Manuel*, 4^e édit. t. IV, p. 529). Guill. Zapf a publié une dissertation (in-4°, Nuremberg, 1803) où il prétend prouver que Gunther Zainer a imprimé ce livre à Cracovie avant de venir à Augsbourg, vers 1465 ; mais c'est le contraire qui est seul admissible, en supposant que Gunther Zainer en soit bien l'imprimeur, ce qui est douteux : il est fort possible que ce volume ait été exécuté par un autre artiste qui aurait acheté des caractères de Zainer. En effet, Gunther avait probablement appris l'art à Strasbourg, ville voisine de son lieu de naissance (Reutlingen), et on ne peut admettre qu'il ait sauté tout à coup d'un bout de l'Europe à l'autre. Quelques bibliographes ont aussi prétendu, sur la foi d'un livre qui porte, dit-on, la date de 1468, et qui est imprimé dans la langue tchèque (*Trojanska Historie*), que l'art typographique avait été introduit en Bohême plusieurs années avant. Ils citent même une lettre de Jean Huss écrite de Constance au prêtre Hawlick Jakoubek, et mentionnée dans l'*Index Bohem. libror. prohib.* de 1749 avec la date de 1459, in-folio ; mais on ne peut produire cette pièce, et rien ne prouve qu'elle ait été imprimée l'année de sa date, encore moins qu'elle l'ait été en Bohême ; M. Dabrowski (dans son *Histoire de la langue et de l'ancienne littérature de Bohême*, Prague, 1818) dit qu'elle ne fut imprimée qu'en 1495, c'est-à-dire qu'il suppose, avec beaucoup d'apparence de raison, la transposition des deux derniers chiffres de la date donnée par l'*Index*. Quant à la date du *Trojanska Historie* (Histoires de Troie), elle est rejetée par M. Dabrowski, meilleur juge que moi en cette circonstance, car je n'ai pas vu le livre, qui ne se trouve qu'à Prague. Je ferai remarquer que la forme typographique de ce livre (qui est fort bien exécuté, à ce qu'il paraît) vient encore infirmer cette date. Voyez au surplus ce qu'a écrit sur ce sujet M. Hanska, dans le *Journal du Musée* (*Casopis*

la notice consignée dans le registre des bienfaiteurs de la chartreuse de Buxheim près Augsbourg, que nous a conservée Zapf, et dont voici la partie essentielle :

Dom. Güntherus, impressor, civis Auguste, dedit nobis libros infrascriptos propter Deum et anime sue salutem, anno 1474 et sequentibus : Pantheologiam in duobus voluminibus . . . Bibliam in vulgari . . . Summam Pisani . . . Lumen anime in latino . . . Qui obiit 1478; et habet anniversarium perpetuum nobiscum in die sancti Remigii, pro se et parentibus, uxore, et omnibus antecessoribus suis. Idem habuit plenum monachatum in domo hac sicut unus de professis. Obiit idus aprilis¹.

Incité par l'exemple de Zainer, Jean Schüssler, citoyen d'Augsbourg, fonda aussi de fort bonne heure une imprimerie dans cette ville. Il imprima dès 1470 la première édition de la traduction en latin des *Antiquités ju-daiques* de Josèphe, avec un très-beau caractère presque romain, et sur un beau papier.

L'imprimerie prit alors un essor remarquable : chaque ville et chaque établissement religieux auraient voulu posséder une presse. Nous voyons plusieurs monastères pourvus d'imprimerie. Le couvent de Saint-Ulric d'Augsbourg peut être cité pour exemple. Suivant Guillaume Witwe-rus, moine contemporain, l'abbé de ce monastère, Mel-
Ceskeho Museùm, 1840, 1^{er} cahier, p. 80). Ce savant mentionne plusieurs autres ouvrages sans date imprimés avec des caractères semblables à ceux du *Trojanska Historie*; mais le plus ancien daté, après ce dernier, est un *Nouveau Testament* en langue bohème de 1475, probablement imprimé à Prague, où l'on fit vers la même époque plusieurs autres impressions.

¹ Zapf, *Ann. typogr. Aug.* p. xviii.

chior de Stanheim, y monta une imprimerie en 1472. Il employa une année à préparer tous les instruments nécessaires. Il acheta de Jean Schüssler cinq presses, qui lui coûtèrent 73 florins du Rhin, et en fit construire cinq autres petites par un habile ouvrier de la ville, nommé Saurloch. Il ne paraît pas avoir eu de caractères particuliers, mais s'être servi de ceux de Zainer, Schüssler, Sorg et autres imprimeurs¹. Il commença à imprimer en 1473, et publia l'année suivante *Leonardi de Utino Sermones aureos de Sanctis*. Il entreprit aussi le *Speculum historiale* de saint Vincent de Beauvais, en trois volumes in-folio; mais il ne put l'achever, étant mort cette année même avant d'avoir terminé le dernier volume. Son successeur Henri fit achever le livre, qui se vendit 24 florins. Melchior avait dépensé 702 florins pour monter et entretenir son imprimerie².

C'est à Augsbourg que fut imprimée, en 1519, la seconde édition du *Theurdanck*, dont la première avait paru à Nuremberg deux ans avant. L'une et l'autre édition furent imprimées par Schœnsperger, imprimeur d'Augsbourg. Voyez à la fin de l'article de Nuremberg.

§ 8. Munster en Argovie.

A quatre lieues au nord de Lucerne, et dans le can-

¹ Panzer (*Ann. typ.* t. I, p. 135) lui attribue cependant cinq à six ouvrages imprimés avec des types particuliers.

² Voyez Braun, *Noticia librorum*, etc. part. I, préface, p. ix et suiv. Denis, *Suppl. à Maittaire*, p. 786; Lambinet, *Orig. de l'impr.* t. I, p. 308.

ton du même nom (Suisse), se trouve une petite localité appelée *Munster in Aargau*, qui a joué un certain rôle dans les annales de la typographie. Son nom actuel lui vient d'un ancien *monastère* ou chapitre fondé par un comte de Lentzburg, appelé Béron, qui lui laissa d'abord son nom, *villa Beronensis*, changé plus tard en *monasterium*. Un chanoine du lieu, appelé Helie Helie, né près de là, sur les bords du Rhin, à Lauffen ou Louffen, dont il prenait aussi le nom, y établit de fort bonne heure une imprimerie. C'est de là que sont sortis plusieurs ouvrages assez grossièrement exécutés, avec un caractère gothique maigre et allongé, de dix-sept points environ, très-remarquable par son imperfection. Je ne serais pas éloigné de croire que ces caractères ont été fondus dans le sable, tant les lettres diffèrent les unes des autres. Fournier n'aurait pas manqué de voir là des caractères en bois; mais n'y eût-il point d'autres raisons à donner, la régularité dans la hauteur de toutes les pièces ne permet pas d'admettre cette hypothèse.

Le premier livre daté de Munster, ou plutôt de Béronne, est de 1470. Il est intitulé : *Mammotrectus seu expositio vocabulorum quæ in Bibliis..... occurrunt*. C'est un volume in-folio de 299 feuillets¹, à deux colonnes de 32 lignes chacune, et à la fin duquel on lit la souscription

¹ D'après Panzer (*Ann. typogr.* t. I, p. 202). M. Brunet dit 297, d'après Van Praet (*Catal. in-fol.* p. 163). Je n'ai point vérifié le fait, n'ayant pu obtenir communication du volume, qui était autrefois à la Bibliothèque nationale, mais qui ne s'y trouve probablement plus.

suivante : « Explicit Mamotrectus sive primicereus, arte
 « imprimendi seu caracterizandi per me Helyam Helye,
 « alias de Llouffen, canonicum ecclesie ville Beronensis¹,
 « in pago Ergowie site, absque calami exaracione, vigilia
 « sancti Martini episcopi, sub anno ab Incarnacione Do-
 « mini millesimo quadringentesimo septuagesimo. Deo
 « laus et gloria per infinita secula seculorum! Amen, etc. O
 « Archangele Michahel, princeps ac propugnator noster! »

Par un hasard singulier, il se trouve que cette édition est datée du jour même où Schoiffer publia une autre édition de ce livre à Mayence. Quelques bibliographes, ne pouvant croire à cette coïncidence extraordinaire, et se fondant d'ailleurs sur ce que le livre de Munster aurait porté, suivant eux, des signatures, sorte de hors d'œuvre typographique non encore en usage en 1470, et que l'imprimeur de Munster lui-même n'a pas employé dans des livres d'une date postérieure, en ont conclu que le *Mamotrectus* de Helie de Louffen était ant-daté d'une année ou deux, et que l'imprimeur avait tout simplement copié la souscription du livre de Schoiffer.

Cette supposition ne me semble pas admissible. D'abord il n'est pas vrai que le *Mamotrectus* de Munster porte des signatures. Ce que les bibliographes ont pris pour des signatures est tout simplement une lettre de

¹ C'est à tort que Panzer (*Annal. typogr.* t. I, p. 202) et la Serna Santander (*Dict. bibl.* t. III, p. 144) écrivent *Veronensis* : ce mot commence par un *B* très-lisible. Je collationne sur l'original même de cette souscription, que je possède.

l'alphabet placée au bas de chaque colonne, et qui, se combinant avec un chiffre arabe placé dans le haut, tient lieu de folio. Il était impossible de rédiger les tables sans ces points de repère. En second lieu, il n'est pas exact de dire que l'imprimeur de Munster a copié la souscription de Schoiffer; car, sauf deux ou trois mots de cette souscription, qui se retrouvent d'ailleurs dans tous les autres livres datés de Munster et d'une foule d'autres villes, les termes employés par Helie sont très-différents. Pour qu'on en puisse mieux juger, je transcris ici la souscription du *Mammtractus* de Schoiffer : « Explicit Mam-
« metractus arte imprimendi seu caracterizandi absque
« calami exaracione sic effigiatus, et ad eusebiam Dei in-
« dustrie per Petrum Schoiffer de Gernszhem in civitate
« Maguntina feliciter consummatus, anno Dominice In-
« carnationis M. cccc. LXX. in vigilia Martini. »

Évidemment on ne peut prétendre que les deux souscriptions sont copiées l'une sur l'autre, ou bien il faudra en dire autant de celles de tous les livres de ce temps-là; car il n'en est pas une presque où l'on ne retrouve la formule *imprimendi et caracterizandi*, devenue d'un usage universel depuis la publication du Psautier de 1457, où Schoiffer l'employa pour la première fois.

Sans doute c'est un singulier hasard que celui de l'apparition de deux éditions d'un livre le même jour; mais d'abord il n'est pas certain que le saint Martin tout court de Schoiffer soit le *saint Martin évêque* de Louffen. Il y a cinq ou six saints de ce nom, sans parler des jours

différents adoptés pour la fête de chacun d'eux dans différents pays. En supposant toutefois qu'il s'agisse dans les deux livres du célèbre évêque de Tours, le hasard paraîtra moins extraordinaire, si l'on réfléchit que le *Mammotrectus*, fort goûté alors, a été réimprimé une trentaine de fois dans les trente dernières années du xv^e siècle¹. Sans parler des éditions sans date, il en parut deux en 1476, deux en 1478, deux en 1479, deux en 1489, deux en 1492, deux en 1493². Pourquoi donc, au milieu de réimpressions si fréquentes, n'y en aurait-il pas deux finies le même jour? Ce hasard ne s'est pas rencontré si souvent qu'on ne puisse l'admettre au moins une fois.

Au reste, l'ouvrage de Louffen diffère complètement de celui de Schoiffer, et il est accompagné de trois tables, dont une manque dans l'édition de ce dernier. De plus, il se distingue par l'emploi de chiffres arabes, qui n'avaient pas encore figuré parmi les signes typographiques, quoique depuis longtemps en usage dans l'écriture.

¹ Il porte différents titres : *Mammotractus*, *Mammetrectus*, *Mammotreptus*, et plus exactement *Mammotrepton*. Sixte de Sienne (*Bibl. sanctæ*, lib. IV, p. 343 et 344) rend ainsi raison de ce titre : « Vir simplex et « devotus (Marchesinus) de sua exigua facultate obtulit in templum Do- « mini quod habebat, hoc est Dictionarium vocabularium totius Bibliæ, « latinorum vocum prolationem, accentum, significationem crassa et rudi « Minerva explicans, quod quia rudibus clericis, et adhuc in lingua la- « tina infantibus, veluti *mammam* sugendam et infantibus manibus trac- « tandam, instar piæ nutricis exhibuerat, Mammotreptum inscripsit, tacito « ob humilitatem suo nomine. »

² Panzer, *Ann. typ.* t. V, p. 297.

En 1472, Louffen publia le *Speculum vitæ humanæ Roderici Zamorensis*, d'après l'édition qu'en avait donnée l'année précédente Gunther Zainer à Augsbourg; et en 1473 il réimprima encore ce livre, qui avait alors une grande vogue. On a de Louffen, ou du moins exécuté avec son caractère, un Psautier in-folio, sans date et sans nom d'imprimeur ni de ville, qui se trouve à la Bibliothèque nationale, et que Van Praet¹ croit antérieur aux deux ouvrages précédents. Ce volume, composé de 68 feuillets, commence ainsi: « [B]eatus vir qui non... » en lettres majuscules gothiques qui occupent toute la première ligne. L'ouvrage est à lignes longues et en a 31 à la page.

On attribue encore à Hélié quelques ouvrages sans date², mais cette attribution est fort contestable. Au surplus, il ne put pas en imprimer beaucoup, car il mourut en 1475, dans un âge fort avancé, étant né avec le siècle.

Cette circonstance démontre que ce n'est pas lui qui exécutait les livres qui portent son nom. Il avait sans doute pris à sa charge quelques ouvriers typographes, dont il payait le travail. Peut-être l'un de ces artistes était-il Pierre Grantz, qui figure comme témoin de Fust dans la pièce du procès de 1455, et qui serait venu de fort bonne heure s'établir dans ces contrées. Nous verrons, en effet, un frère ou tout au moins un parent de

¹ *Catal.* in-fol. p. 164 (Bibl. nat. n° 4383, fol. papier).

² Voyez Panzer, *Ann. typogr.* t. I, p. 203, n° 4 et 5.

ce Pierre, appelé Martin Crantz (ou Grantz), venir de cette partie de l'Allemagne, avec deux autres associés, Ulric Gering¹, de Constance, et Michel Friburger, de Colmar, exercer à Paris la profession d'imprimeur en 1470. Un autre artiste du même pays, Jean Reynardi, d'Éningen, exerça également à Trévi la même année (1470). Tout cela suppose un établissement antérieur. Pour moi, je reste convaincu que l'imprimerie de Munster était plus ancienne qu'on ne le croit, ou du moins avait été précédée d'une autre établie dans les environs.

§ 9. Spire.

Je ne puis pas quitter l'Allemagne sans dire un mot de Spire, qui a eu la gloire de donner le jour aux deux premiers imprimeurs de Venise. On ne connaît point d'impression datée de cette ville avant l'année 1471; mais l'établissement des deux frères Jean et Vindelin de Spire sur les bords de l'Adriatique, dès l'année 1469, donne à croire que l'imprimerie avait été établie dans cette ville auparavant, et sa situation géographique vient corroborer cette hypothèse. Placée sur le Rhin, entre Strasbourg et Mayence, il n'est pas permis de penser qu'elle ait tardé si longtemps à recevoir l'imprimerie, qui était allée s'installer déjà dans des localités beaucoup moins impor-

¹ M. Ambroise Firmin Didot dit positivement, d'après un document dont il n'a pu toutefois m'indiquer la source, qu'Ulric Gering était un des associés du chanoine Louffen. (Article *Typographie*, dans l'*Encyclopédie nouvelle*, t. XXVI, col. 670.)

tantes. Pourtant la Serna Santander s'efforce de lui enlever même l'honneur de l'avoir eue en 1471. « *La Postilla scholastica super Apocalypsin*, imprimée dans cette ville en 1471, in-quarto, est une preuve (de l'existence de cette imprimerie), dit-il, et cependant il est remarquable que, depuis cette époque jusqu'en 1477, l'on ne trouve plus aucune impression avec date faite dans cette ville¹. » Il avoue toutefois que la forme particulière des caractères de ce livre, qui ne reparait plus dans les ouvrages des autres imprimeurs de cette ville, peut faire croire que l'artiste qui a imprimé cet opuscule serait mort quelque temps après, et que l'imprimerie fut suspendue jusqu'en l'année 1477, où Pierre Drack la rétablit de nouveau.

Les caractères du premier imprimeur de Spire, qui sont romains, et non pas gothiques comme dans le reste de l'Allemagne, expliquent le voyage des deux frères spiriens en Italie. Sans doute leur maître d'apprentissage était de ce pays, et leur avait, par ses récits, inspiré le désir de le voir.

Au reste, les deux premiers imprimeurs de Venise ne sont pas les seuls typographes du xv^e siècle qui soient sortis de Spire. On en connaît plusieurs autres qui portaient ce nom, soit qu'ils l'empruntassent au lieu de leur naissance, soit qu'ils le dussent à leur parenté avec Jean et Vindelin². De ce nombre sont, entre autres, un imprimeur de Venise appelé Jean Emeric (1484-94);

¹ La Serna Santander, *Dict bibl.* t. I, article de *Spire*.

² Voyez ce que nous disons à ce sujet à l'article de *Venise*.

un imprimeur de Naples, Jodocus Hauenstain (1475); et deux frères, Michel et Georges Reyser ou Ryser, imprimeurs à Eichstett. Le dernier imprima dans cette ville un Bréviaire du diocèse de Ratisbonne, en deux volumes, à l'occasion duquel l'archevêque Henri publia, en 1480, des lettres patentes portant que l'ouvrage avait été tiré à 400 exemplaires, et serait vendu 3 florins, conformément à la requête de l'imprimeur, appelé dans cet acte Georges de Spire. Un exemplaire de ce livre fort rare, vendu à Londres en 1835, était accompagné de la copie des lettres de l'archevêque¹.

En présence de pareils faits, il est impossible de contester l'importance typographique de Spire. Si l'on ne peut faire remonter l'importation de l'imprimerie dans cette ville avant 1471, c'est que les monuments sont perdus.

¹ Kloss, *Catalogue*, n° 1366.

CHAPITRE II.

ITALIE. 1464.

§ 1^{er}. Rome (Subiaco).

A dix lieues au sud de Rome, environ, existe une petite ville appelée *Subiaco*, près de laquelle se trouve un monastère de bénédictins qui a joué un grand rôle dans les annales de la typographie : c'est là, en effet, que l'imprimerie a été exercée pour la première fois en Italie, par deux Allemands, qu'un auteur contemporain dit frères¹, mais à tort. Voici, suivant toutes les probabilités, comment la chose arriva : le monastère de Subiaco, situé dans un pays âpre et montagneux, mais très-pittoresque, et pour cela même souvent visité aujourd'hui par les artistes, était, vers le milieu du xv^e siècle, habité par des moines, pour la plupart Allemands². Lorsque le bruit de la découverte de l'imprimerie se fut répandu dans le monde, grâce aux souscriptions des livres publiés à Mayence, ces moines, fiers d'une invention qui honorerait tant leur pays, résolurent d'en doter leur patrie d'a-

¹ Raphael Maffeus Volaterranus, *in libris Commentariorum urbanorum*, ed. Rom. 1506. « Authores (typographiæ), duo e Germania fratres, Romæ « cœperunt anno M. cccc. lxxv. Primi omnium Augustinus de Civitate « Dei et Lactancius prodire. » (Lib. XXXIII, cap. *De modo scribendi apud veteres.*)

² Quirini (card.), *Liber sing. de primis editionibus romanis*, p. 75 de l'édition de Schelhorn.

doption. Ils écrivirent à leurs amis d'Allemagne pour demander des ouvriers typographes, s'offrant sans doute de faire tous les frais d'installation de l'imprimerie dans leur monastère. Leur proposition fut acceptée, et deux artistes se mirent en route pour l'Italie¹. Ces artistes sont Conrad Sweinheim² et Arnold Pannartz.

Il est difficile de dire à quelle époque précise eut lieu ce voyage. On s'accorde généralement à fixer le premier établissement de l'imprimerie de Subiaco au commencement de 1465; mais si l'on songe que le Lactance, qui n'est pas le premier ouvrage de Sweinheim et Pannartz, fut achevé le 29 octobre de cette année, et qu'ils avaient eu à graver et à fondre des caractères latins et grecs d'une forme toute nouvelle, et à faire construire une ou deux presses, et cela loin des ressources d'une grande ville, on ne sera pas éloigné de croire avec moi qu'ils commencèrent leurs travaux en 1464.

Le premier livre qu'ils publièrent, suivant l'usage, fut

¹ Quelques auteurs disent que ce voyage de Sweinheim et Pannartz en Italie eut lieu à l'aventure, et que ce fut par hasard qu'ils se fixèrent à *Subiaco*. Cette opinion ne me semble pas admissible : si ces deux artistes n'avaient pas eu un but fixé d'avance, ils n'auraient pas sans doute préféré à Rome une localité perdue dans les montagnes, comme *Subiaco*, pour exploiter leur industrie. On verra que le fait tel que nous l'expliquons s'est produit dans beaucoup d'autres endroits, et particulièrement à Paris, où les premiers imprimeurs vinrent d'Allemagne sur la demande d'un de leurs compatriotes, et avec la certitude de n'avoir point à supporter les frais d'établissement.

² Schwartz pense que cet artiste tirait son nom du village de *Schwanheim*, situé dans l'électorat de Mayence.

un Donat, tiré à trois cents exemplaires, et dont on n'aurait aucune connaissance s'ils ne l'avaient mentionné eux-mêmes quelque part, car on n'a pu retrouver jusqu'ici aucun fragment de cet opuscule¹; mais cela ne doit pas surprendre : ces sortes de livres, destinés aux enfants, *pro puerulis*, comme portait le titre de celui-ci, étaient promptement détruits dans leurs mains.

Le second ouvrage des imprimeurs de Subiaco fut un Lactance, dont on possède encore de nombreux exemplaires. Ce livre, très-recherché, est un petit in-folio ayant 36 lignes longues à la page. Il est imprimé avec un gros caractère de quinze points typographiques environ, et d'une forme toute nouvelle, qu'on distingua depuis par le nom du pays qui l'avait produit, dénomination qui est encore en usage aujourd'hui : *caractère romain*². Comme c'est le premier caractère de ce genre qui ait été gravé, les formes en sont encore un peu gothiques, surtout dans les capitales : les artistes allemands n'avaient pu se dépouiller complètement de la peau du vieil homme. Mais une fois entrée en Italie, l'imprimerie ne devait pas tarder à réaliser les beaux types dont les manuscrits italiens lui offraient le modèle. Cinq ans après,

¹ Suivant Dibdin (*Bibliogr. Decamer.* I, 353, note), il s'en conserverait un exemplaire dans une bibliothèque particulière en Italie.

² Le nom d'*italique* ne vint que beaucoup plus tard. Ce fut Alde Manuce, imprimeur à Venise, qui l'inventa pour désigner une nouvelle forme de caractère dont il fit les premiers essais, et qui depuis est devenue d'un usage général dans la typographie pour faire ressortir certains mots ou certains passages au milieu d'un texte romain.

notre compatriote Jenson gravait à Venise des caractères dont la forme, si l'on en excepte quelques modifications sans importance, produites par la mode ou par le goût particulier des différents peuples de l'Europe, n'a plus varié, malgré quelques tentatives isolées de retour au gothique faites dans les premiers temps de l'imprimerie. Des gens à système ont prétendu que les graveurs des caractères romains s'étaient inspirés de je ne sais quel mélange de toutes sortes d'alphabets¹. C'est une erreur : au lieu de faire un pareil amalgame, qui n'aurait été intelligible pour personne, ils se bornèrent à imiter l'écriture du pays, comme on peut s'en convaincre encore aujourd'hui en comparant les premiers livres imprimés de l'Italie avec les plus anciens manuscrits de la même origine. On peut bien créer un alphabet à un peuple de sauvages, mais on ne serait pas bien venu à en vouloir imposer un à une nation dont les monuments littéraires remontent à des milliers d'années. L'Italie, au milieu de toutes ses vicissitudes politiques, avait conservé ses anciens caractères. Le gothique même, qui n'est qu'une dégénérescence du romain, n'avait pu s'introduire dans ces contrées avant l'invention de l'imprimerie.

¹ « L'imprimerie est redevable de ce caractère (romain), qui est devenu celui de l'Europe, à un Français nommé Nicolas Jenson.... Il forma un caractère composé des capitales latines, qui servirent de majuscules ; les minuscules furent prises d'autres lettres latines, ainsi que des espagnoles, lombardes, saxonnes, françaises ou carolines. » (Fournier, *Manuel typographique*, t. II, p. 261.) Cette opinion a été adoptée de nos jours sans réflexion par M. Crapelet. (Voyez ses *Études typographiques*, p. 11.)

Le Lactance offre déjà l'exemple de caractères grecs mobiles et fondus : ce sont les premiers de ce genre, car ceux qui paraissent dans l'édition des *Offices* de Cicéron imprimée à Mayence la même année 1465 furent simplement gravés ; cela suffisait à Schoiffer, qui n'avait qu'un petit nombre de mots à imprimer. Le Lactance fut commencé avant qu'on eût les caractères grecs, car les passages qui se trouvent dans les premières feuilles du livre ont été écrits à la main, dans un blanc réservé pour cela. Ce n'est qu'au quart du volume environ qu'on commença à se servir du grec, et encore pas consécutivement, ce qui semble prouver qu'il n'y en avait pas une fonte bien considérable. En effet, on rencontre encore beaucoup de passages manuscrits dans le reste du volume. Ce grec, au reste, est une espèce d'archaïque fort peu compliqué, et pour lequel il ne fallut qu'un petit nombre de poinçons : il est sans ligatures et sans accents, et imité des beaux manuscrits du VII^e et du VIII^e siècle. On en peut voir un *fac-simile* dans l'Histoire de l'imprimerie de M. Falkenstein¹.

Le Lactance fut terminé le 29 octobre 1465, comme nous l'apprend la souscription, qui est ainsi conçue :
 « Lactantii Firmiani de Divinis institutionibus adversus
 « gentes libri septem, necnon ejusdem ad Donatum de
 « ira Dei liber unus, una cum libro de Opificio hominis
 « ad Demetrianum finiuntur, sub anno Domini M. cccc.
 « LXV. pontificatus Pauli papæ II, anno ejus secundo, in-

¹ *Geschichte*, etc. p. 209.

« dictione XIII, die vero antepenultima mensis Octobris,
 « in venerabili monasterio Sublacensi. Deo gratias¹! »

A la suite de cette souscription se trouvent douze feuillets contenant : les neuf premiers une table des rubriques ou sommaires des chapitres, et les trois derniers un *errata* avec ce titre : « Lactantii Firmiani errata, quibus ipse deceptus est, per fratrem Antonium, Randensem theologum, collata et exarata sunt. » Ces douze feuillets sont parfois placés en tête du volume; ils manquent à la plupart des exemplaires, ou au moins les trois feuillets d'*errata*.

Cette édition de Lactance, la première qui ait été publiée, est fort belle; le papier en est petit, mais magnifique, l'impression parfaite, et le noir très-beau. Elle est divisée, comme tous les livres des mêmes imprimeurs, en cahiers de cinq feuilles.

On remarquera que le nom des artistes ne paraît pas dans la souscription, mais seulement celui du monastère de Subiaco. Cette circonstance vient à l'appui de ce que j'ai dit plus haut, que tous les frais d'établissement et d'exploitation furent faits par les moines, qui disposaient du livre à leur gré. Il semble, en effet, que ce Lactance ne fut pas mis dans le commerce, et que sa publication n'eut pas un grand retentissement, car un imprimeur de Venise qui, six ans après², publia une nou-

¹ Voyez le *fac-simile* de cette souscription dans Wetter, *Kritische Geschichte*, etc. pl. XII, n° 4, et dans Falkenstein, *Geschichte*, etc. p. 209.

² L'édition donnée par l'imprimeur Adam, en 1471.

velle édition de ce livre, ne cite que celle faite à Rome par les mêmes imprimeurs en 1468.

Presserat hunc primo mundi caput inclyta Roma :
Post regina premit quippe colenda maris¹.

Je crois que le travail des deux artistes de Subiacò fut parfaitement distinct dans leur œuvre commune. Sweinheim fut, je pense, le graveur des caractères, et Pannartz l'imprimeur proprement dit. Nous verrons en effet, par la suite, le premier se séparer de son collègue pour se livrer entièrement à la gravure, et le second, au contraire, continuer sa profession d'imprimeur. Sans doute, dans les premiers temps, Sweinheim réunit à sa fonction de graveur celle de fondeur et de compositeur; il ne sortait pas ainsi de son élément, la manipulation des caractères. Quant à Pannartz, au contraire, il dut être chargé de l'organisation du matériel, et plus tard de la mise en œuvre de la presse. Cette division du travail me semble avoir été de règle au début de l'imprimerie. Alors on voit paraître fréquemment deux ou trois noms d'associés dans les souscriptions des livres, comme on a pu le remarquer déjà dans celles que nous avons citées, et comme on le verrait plus fréquemment encore, si, le plus souvent, l'éditeur, ainsi que le Lactance nous en fournit un exemple, n'avait substitué son nom à celui des artistes.

¹ Voyez Maittaire, *Annal. typogr.* t. I, 2^e édit. p. 306; Meerman, *Orig. typogr.* t. II, p. 153; Panzer, *Ann. typogr.* t. III, p. 83; la Serna, *Dict. bibl.* t. III, p. 92.

Le troisième ouvrage publié par Sweinheim et Pannartz fut un Cicéron (*De oratore libri III*), in-quarto, grand papier. L'ouvrage est divisé par cahiers de 10 feuillets, ce qui est assez singulier pour un in-quarto; mais ce qui était tout naturel alors, parce qu'on tirait l'in-quarto par forme et non par feuille, même à Mayence, ou du moins à Eltvil¹. Ce livre ne porte aucun indice de lieu, de date ni d'imprimeur; mais les caractères sont ceux du Lactance, et il est généralement considéré comme ayant été imprimé à Subiaco en 1466. Cette édition, fort recherchée, a 30 lignes longues à la page et 108 feuillets².

Le quatrième ouvrage de Sweinheim et Pannartz est un saint Augustin (*De civitate Dei libri XXI*), grand in-folio à deux colonnes de 44 lignes chacune. Il a été achevé le 12 juin, comme l'indique sa souscription, qui se termine ainsi: « Sub anno a Nativitate Domini M. cccc. lxxvii. « pontificatus Pauli papæ secundi, anno ejus tertio, tertio « regnante Romanorum imperatore Frederico, indic- « tione xv, die vero duodecimo mensis Junii. Deo gra- « tias! ^{GOD.} _{AL.} »

Les dernières lettres de cette souscription, qui, à ce qu'il paraît, ne se trouvent pas à tous les exemplaires³,

¹ Voyez ci-dessus, p. 12.

² La transposition faite par le relieur de quelques feuillets du second et du troisième livre d'un exemplaire dont M. Debure s'est servi (*Bibl. instruct.* n° 2390) a inspiré à ce bibliophile des observations erronées.

³ Tous les exemplaires que j'ai vus les ont cependant.

ont donné lieu à diverses conjectures parmi les bibliographes ; mais on pense généralement aujourd'hui qu'elles signifient (en allemand) : Dieu tout ou tout-puissant (*God almighty*). On retrouve cette épigraphe dans quelques manuscrits du xv^e siècle et même dans d'autres ouvrages imprimés : voyez particulièrement un livre de François de la Rovère, intitulé *De potentia Dei*, imprimé à Rome vers 1471 par Philippe de Lignamine, dont nous aurons occasion de parler plus loin.

Le nom du monastère de Subiaco ni celui des imprimeurs ne paraissent dans la souscription du saint Augustin ; mais la forme des caractères ne laisse pas le moindre doute sur l'origine de ce livre. L'incertitude peut d'ailleurs être levée par la note suivante qu'on lit, à la suite de la souscription imprimée, sur un exemplaire de la Bibliothèque nationale, et qui nous apprend qu'il a été acheté à Rome, l'année même de l'impression, des mains des deux imprimeurs allemands : « *Hunc librum*
« *De civitate Dei emit sibi et Georgio nepoti suo Leonar-*
« *dus Dathus, episcopus Massanus, de propria pecunia,*
« *aureis octo et grossis duobus papalibus, ab ipsis Theu-*
« *tonicis Romæ commorantibus, qui hujusmodi libros*
« *innumeros non scribere sed formare solent. Anno sa-*
« *lutis M. cccc. lxxvii. mense Novembrio. »*

Ainsi que les deux précédents ouvrages, celui-ci est divisé par cahiers de 10 feuillets.

Pendant que Sweinheim et Pannartz étaient occupés dans le monastère de Subiaco, où ils imprimaient mo-

destement un ouvrage par an, la typographie prenait des développements immenses, et s'installait dans toutes les villes importantes de l'Europe. Le tour de Rome ne pouvait pas tarder à venir. Il arriva bientôt en effet. Ulric Han ou mieux Hahn, citoyen de Vienne en Autriche, mais natif d'Ingolstadt en Bavière, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans ses souscriptions¹, vint s'établir à Rome en 1467. Meerman² pense que Hahn arriva dans cette ville peu après l'établissement de Sweinhein et Pannartz à Subiaco. Il cite à l'appui de son opinion la *Chronique des papes*, imprimée dans cette ville quelques années après par Philippe de Lignamine, et qui mentionne, en effet, les trois Allemands : Sweinheim, Pannartz et Hahn, comme imprimant à Rome en 1465. L'opinion de Lignamine, qui exerçait lui-même l'imprimerie dans cette ville dès l'année 1470, est certainement d'un grand poids dans la question ; mais cependant elle ne peut la résoudre complètement, parce qu'elle présente quelque inexactitude. Voici ses propres paroles : « Conradus Suuey-
«nem ac Arnoldus Panarcz, Udalricus Gallus parte ex
«alia, Teuthones librarii insignes, Romam venientes,
«primi imprimendorum librorum artem in Italiam in-
«trodudere, trecentes cartas per diem imprimentes³. »

¹ Voyez particulièrement le *Missale Romanum* et les *Institutes* de 1475, où on lit : « . . . per Udalricum Gallum, Alamanum, alias Han, ex Ingel-
«stat, civem Wiennensem. . . »

² *Orig. typogr.* t. II, p. 252.

³ *Cronica summorum pontificum*, etc. in-fol. 127 (ad ann. 1465).

Il semble résulter en effet des termes généraux dont se sert Lignamine qu'Ulric Hahn vint à Rome en 1465; mais comme il installe également à Rome à la même époque Sweinheim et Pannartz, sans faire mention de Subiaco, on voit qu'il ne peut être cru rigoureusement. La Serna Santander¹ prétend que ces derniers vinrent à Rome avant Hahn; mais le fait est peu probable, car, à moins d'admettre que la *Cité de Dieu* ait été imprimée dans cette ville, on a la preuve qu'ils étaient encore à Subiaco le 12 juin 1467, date que porte la souscription du livre. Or dès la fin de cette année nous voyons un livre imprimé à Rome par Ulric Hahn, les *Méditations du cardinal de Torquemada (Turcremata)*. A la vérité, on a également un livre de Sweinheim et Pannartz daté de Rome en 1467, avec des caractères nouveaux; mais on comprend que ces artistes, déjà expérimentés et pourvus de tous les instruments nécessaires, ont pu réaliser leur impression beaucoup plus tôt qu'Ulric Hahn, qui avait à s'organiser. Le nouveau caractère des imprimeurs de Subiaco me semble même plaider en faveur de Hahn. En effet, on peut conclure de l'existence de ce nouveau caractère, que Sweinheim et Pannartz, en abandonnant le monastère, furent obligés de laisser aux moines les caractères qui avaient été gravés à leurs dépens, et qui ne reparurent plus nulle part à partir de ce moment. De plus, le nouveau caractère de Sweinheim et Pannartz, quoique d'une forme plus romaine que le précé-

¹ *Dict. bibl.* t. I, p. 137.

dent, offre des imperfections frappantes dans les proportions et dans l'alignement des lettres, ce qui semble prouver qu'il a été gravé et frappé très-rapidement. Il y a même des lettres d'une forme tout à fait disgracieuse, comme l'*a* cursif, par exemple; les capitales seules sont bien proportionnées : elles imitent parfaitement celles qu'on voit sur les inscriptions anciennes.

Suivant moi, l'abandon du monastère de Subiaco par Sweinheim et Pannartz ne peut s'expliquer que par l'arrivée de Hahn à Rome. Ils avaient, dans ce cas, deux motifs pour quitter cette maison : 1° la crainte de se voir éclipser par leur compatriote placé sur un théâtre beaucoup plus célèbre; 2° le mécontentement qu'ils devaient éprouver en apprenant que le cardinal de Torquemada, administrateur du monastère, s'était adressé à un autre artiste pour faire imprimer ses *Méditations*.

Au reste, la question de savoir quel est le premier imprimeur qui se soit établi à Rome est de peu d'importance. Sweinheim et Pannartz auront toujours l'honneur d'avoir été les premiers imprimeurs d'Italie, et la proximité où ils étaient de Rome les autorise à se dire les véritables importateurs de l'art dans cette ville, quoique leurs premiers livres n'en soient pas datés.

Quoi qu'il en soit, nous avons vu que Sweinheim et Pannartz étaient déjà à Rome en novembre 1467. Ils y imprimèrent, cette année même, les *Épîtres* de Cicéron avec leur nouveau caractère, dont la force est un peu moindre que celui de Subiaco, car il n'a que quatorze

points et demi environ ; mais dont les formes sont , comme je l'ai dit , beaucoup plus *romaines*. Le nouveau livre , intitulé *M. Tullii Ciceronis Epistolarum ad familiares libri XVI* , forme un volume in-quarto de 31 lignes à la page. On lit à la fin cette souscription :

Hoc Conradus opus Suueynheym ordine miro
 Arnoldusque simul Pannarts una æde colendi
 Gente theotonica Romæ expediere sodales.
 In domo Petri de Maximo M. CCCC. LXVII.

On voit ici pour la première fois le nom de Sweinheim et Pannartz paraître sur un des livres imprimés par eux. En face de la concurrence, ils avaient pensé sans doute devoir se faire connaître particulièrement, d'autant plus qu'ils imprimaient maintenant à leur compte, et non plus, comme auparavant, au compte d'autrui; cependant, ils avaient encore trouvé des patrons généreux qui leur avaient offert un gîte, mais sans condition cette fois. Pierre et François, de l'illustre maison de Maximis, leur cédèrent libéralement l'hôtel de ce nom, et c'est là que Sweinheim et Pannartz continuèrent à exercer leur art pendant plusieurs années. Outre ce secours matériel, ils en reçurent un intellectuel plus utile encore, le célèbre évêque d'Aléria, Jean André, mit sa plume à leur disposition, et devint tout à la fois leur éditeur et leur correcteur.

La première année de leur arrivée à Rome ne fut pas très-productive pour l'imprimerie; car ils ne donnèrent

que le livre que nous venons de décrire. Cela s'explique par le peu de temps qu'ils y eurent et par les nécessités d'une installation nouvelle. Il leur fallut, sans doute, faire fabriquer des presses et des casses, graver et fondre des caractères tant grecs que romains, tous deux différents de ceux qu'ils avaient à Subiaco. Mais, une fois pourvus, ils donnèrent une grande activité à leurs travaux. Eux qui n'avaient imprimé jusque-là qu'un volume par an en publièrent cinq en 1468, onze en 1469, onze en 1470, dix en 1471, quinze en 1472. Et il ne s'agit pas ici de *plaquettes* sans importance : ce sont pour la plupart des in-folio, et quelques-uns d'une grosseur démesurée. Quant au sujet, ce sont en majorité des classiques latins ou grecs ; mais ces derniers traduits en latin : Cicéron, Aulu-Gelle, César, Suétone, Ovide, Tite-Live, Justin, Térence, Pline, Platon, etc. et au travers de tout cela : Lactance, saint Augustin, saint Jérôme, saint Thomas d'Aquin, etc.

Mais cette activité ne pouvait durer longtemps ; elle s'amortit un peu en 1473, année où ils ne produisirent que sept volumes, et s'arrêta presque tout à fait en 1474. L'un des deux associés, Sweinheim, renonça même alors à l'imprimerie, pour se consacrer entièrement à la gravure. Dès 1472, Sweinheim et Pannartz s'étaient vus réduits à implorer l'assistance du pape pour subvenir à leurs nécessités, le goût du public ne pouvant suffire à cette fabrication immense. En effet, nos deux artistes avaient déjà publié, au commencement de 1472, près

de douze mille volumes, tant in-folio qu'in-quarto, et ils n'étaient pas les seuls imprimeurs de Rome; depuis l'arrivée d'Ulric Hahn, que nous avons vu établi en 1467, il en était venu plusieurs autres. On comptait déjà, en 1472, cinq ou six imprimeries dans la seule ville de Rome, sans parler de celles qui s'étaient fondées dans toutes les principales villes de l'Europe, et particulièrement à Venise, qui avait à la même époque plus de dix imprimeries. Évidemment, quelque rapides qu'aient été les progrès de la consommation des livres dès le début de l'imprimerie, ils ne pouvaient devancer la rapidité de cette production. D'ailleurs ces livres coûtaient encore fort cher relativement aux nôtres, et tout le monde n'était pas savant! Il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce que les premiers imprimeurs de Rome aient éprouvé quelque difficulté à écouler promptement leurs produits en 1472, d'autant plus qu'ils ne paraissent pas avoir eu le génie mercantile, et que tout devait se consommer sur place, Rome n'étant pas une ville de commerce. Ce n'est pas ainsi qu'agissaient les imprimeurs de Mayence, de Strasbourg, d'Augsbourg, etc. Au lieu de demander des secours, ils s'ingéniaient à trouver sans cesse de nouveaux débouchés à leur marchandise, qui, du reste, était d'un débit plus facile, s'adressant à un public moins choisi. Ils avaient des facteurs dans toutes les villes importantes, et faisaient distribuer, comme nous avons vu, des *prospectus* qui ne le cédaient pas aux *réclames* en usage aujourd'hui dans le commerce.

Nous transcrivons ici, en l'accompagnant de notes, la curieuse lettre adressée au pape, le 20 mars 1472, par l'évêque d'Aléria, au nom de Sweinheim et Pannartz, pour lui demander assistance. On y verra le nombre des éditions et des exemplaires publiés à cette époque par nos deux artistes. Cette lettre, qui est imprimée sur un feuillet in-folio, se trouve jointe habituellement au quatrième volume de la Glose de Nicolas de Lyra sur la Bible.

Communis ac trita olim inter gentiles opinio fuit, pater beatissime Xyste III, pontifex maxime, cetera diis, deos ipsos, duodecim etiam illos principes, selectos et magnos appellatos, uni necessitati continuo paruisse: eam enim inter numina omnia absque provocatione imperiosum exercuisse magistratum. Id ne inter christianos quoque vere dici censeatur, tua potissimum sapientia clementiaque occurri potest, et ut digneris misericorditer occurrere, servuli tue sanctitatis Conradus Suueynhem et Arnoldus Pannartzs, impressores nostri, ac utilissime hujus fictorie artis primi in Italia opifices, maximi in urbe operarii, ante sanctissimos pedes tuos terram vestigiis tuis impressam deosculantes, implorant. Nanque ego ipse, creatura tua, ceteras epistolas proprio, hanc illorum nomine et decessoris antea et postmodum tuo numini divino inscripsi. Vox quidem impressorum sub tanto jam cartharum fasce laborantium, et, nisi tua liberalitas opituletur, deficientium, ista est, pater beatissime: Nos de Germaniis primi tanti commodi artem in Romanam curiam tuam multo sudore et impensa, decessoris tui tempestate, deveximus. Nos opifices librariorum ceteros, ut idem auderent, exemplo nostro incitavimus. Nos reliquis propter impensarum magnitudinem a tanto negotio, vel omnino, vel maxima ex parte, quasi in salebra herentibus, recentiore animo viribusque geminatis, cum summa difficultate restitimus.

Jam tandem defecti nervis et sanguine, divinam opem tuam imploramus. Indicem si perlegeris impressorum a nobis operum, miraberis, tante majestatis et apostolici culminis pater, vel carthas huic librorum copie potuisse vel linamenta sufficere. Et ut perlegere valeas usque adeo curis pontificalibus districtus, nihil aliud hec ad te epistola continebit. Nam, auditis nominibus tantorum auctorum duntaxat, facere non poteris, si bene tuam pietatem novimus, quin statim nobis subvenias; nec ulla rerum qualiumcunque occupatione difficultateve valebis deterreri. Impressi sunt nostro studio, pater beatissime, libri qui in subjectis suo ordine tibi re-censebuntur :

| | |
|---|------------------|
| Donati pro puerulis ¹ , ut inde principium dicendi sumamus, unde imprimendi initium sumpsimus ² . Numero ³ | 300 |
| Lactantii Firmiani Institutionum contra gentiles, et reliquorum ejus auctoris opusculorum, volumina.. | 825 ⁴ |

¹ Il ne reste plus rien, dit-on, de ce livre (voyez toutefois ce qu'en a rapporté Dibdin, *Bibliogr. Decam.* I, 353, note), ce qui s'explique facilement : les 300 exemplaires de cet opuscule étant destinés aux jeunes écoliers (*pro puerulis*) ne durent pas en effet se conserver longtemps entre leurs mains.

² C'était l'usage des imprimeurs de commencer leurs travaux par une édition du Donat, comme mise en train de leurs instruments. La grande consommation qu'on faisait de ce livre assurait le placement de toute édition, quelque informe qu'elle fût.

³ Pour économiser l'espace et rendre le calcul plus facile, nous donnons ici en chiffres arabes seulement les nombres, qui sont d'abord en toutes lettres, puis en chiffres romains, dans l'original.

⁴ Sweinheim et Pannartz ne tiraient communément que 275 exemplaires de leurs livres, le nombre de 825 inscrit ici comprend trois éditions in-folio du même ouvrage : 275 pour l'édition de 1465 faite à Subiaco; 275 pour celle de 1468; et 275 pour celle de 1470 : ces deux dernières faites à Rome; total, 825.

| | | |
|---|------|---------------|
| Epistolarum familiarium Ciceronis volumina | 550 | ¹ |
| Epistolæ Ciceronis ad Atticum volumina | 275 | ² |
| Speculi humane vite volumina | 300 | ³ |
| Divi Augustini De civitate Dei volumina | 825 | ⁴ |
| Divi Hieronymi Epistolarum et libellorum volumina | 1100 | ⁵ |
| M. Tul. Ciceronis De oratore cum ceteris volumina | 550 | ⁶ |
| M. Tul. Ciceronis operum omnium in philosophia volumina | 550 | ⁷ |
| L. Apuleii Platonici cum Alcino volumina | 275 | ⁸ |
| A. Gellii Noctium Atticarum volumina | 275 | ⁹ |
| C. Cesaris Commentariorum Gallici et civilium bellorum volumina | 275 | ¹⁰ |

¹ Ces 550 exemplaires comprennent deux éditions du même livre, à 275 chacune : la première de 1467, in-4°; la deuxième de 1469, in-folio : toutes deux de Rome.

² Édition de 1470, in-folio; le titre exact est : *Epistolæ ad M. Brutum, ad Q. fratrem, ad Octavium et ad Atticum*, etc.

³ Édition de 1468.

⁴ Ce chiffre comprend trois éditions de 275 chacune : 1467, 1468, 1470. La première est sans nom de lieu, mais a été imprimée à Subiaco; les deux autres sont datées de Rome.

⁵ Ce chiffre comprend deux éditions en deux volumes chacune, l'une de 1468 et l'autre de 1470, soit quatre volumes à 275. Les deux éditions ont été imprimées à Rome.

⁶ Ce chiffre comprend deux éditions in-folio : l'une sans date et sans nom de lieu, mais imprimée à Subiaco vers 1466, l'autre datée de Rome et de 1469.

⁷ Ce chiffre comprend deux éditions, l'une imprimée en 1469, in-4°, avec ce titre : *De officiis ad M. filium libri III; paradoxa ad M. Brutum*, etc. et l'autre en 1471, in-folio. *Opera philosophica*, etc. : toutes deux de Rome.

⁸ Impression de 1469.

⁹ *Idem.*

¹⁰ *Idem.*

| | | |
|--|-----|---------------|
| Defensionis divi Platonis volumina..... | 300 | ¹ |
| P. Virgilio Maronis operum omnium volumina..... | 550 | ² |
| T. Livii Patavini cum epitomate omnium decadum volumina..... | 275 | ³ |
| Strabonis geographi volumina..... | 275 | ⁴ |
| M. Annei Lucani volumina..... | 275 | ⁵ |
| C. Plynii Veronensis De naturali historia volumina.. | 300 | ⁶ |
| C. Suetonii Tranquilli De duodecim Cesaribus volu- mina..... | 275 | ⁷ |
| Divi Leonis pape sermonum volumina..... | 275 | ⁸ |
| M. Fabii Quintiliani Institutionum oratoriarum volu- mina..... | 275 | ⁹ |
| Continui, id est Cathene auree Divi Thome Aquinatis volumina..... | 550 | ¹⁰ |
| Divi Cypriani epistolarum volumina..... | 275 | ¹¹ |
| Biblie cum opusculo Aristee volumina..... | 550 | ¹² |
| Silii Italici cum C. Calphurnio et Hesiodo volumina. | 275 | ¹³ |

¹ Impression sans date, mais de 1469. (Voir Brunet, *Manuel*, 4^e édit. t. I, p. 307.)

² Ce chiffre comprend deux éditions : toutes deux sans date, mais imprimées en 1469 et 1471.

³ Impression sans date (1469).

⁴ *Idem.*

⁵ Impression de 1469.

⁶ Impression de 1470.]

⁷ *Idem.*

⁸ *Idem.*

⁹ *Idem.*

¹⁰ Ce chiffre comprend les deux volumes in-folio de cette édition, imprimée en 1471.

¹¹ Impression de 1471.

¹² Ce chiffre comprend les deux volumes de cette édition, imprimée en 1471.

¹³ Impression de 1471.

| | | |
|--|------|--------------|
| Orationum M. Tul. Ciceronis cum invectivis omnibus in Antonium, Verrem, Catilinam et ceteros, volumina. | 275 | ¹ |
| P. Ovidii Nasonis Metamorphoseos et Elegiarum omnium volumina. | 550 | ² |
| Nicolai de Lyra volumina. | 1100 | ³ |

¹ Impression de 1471. Un exemplaire de ce livre fut payé 2 ducats d'or, le 20 janvier 1473 (Van Praet, *Catal.* in-fol. p. 272).

² Ce chiffre de 550 comprend les deux volumes d'une édition dont le premier volume est daté du 15 des kalendes d'août (18 juillet) 1471. Le second volume est sans date, mais il est probablement de la même année.

³ Ce chiffre de 1,100 comprend quatre volumes sur cinq dont se compose le livre entier; le titre est : *Glossa in universa Biblia*, ex recognitione Johan. Andreae :

| | |
|---|-----|
| I ^{er} volume imprimé en 1471 (18 novembre). | 275 |
| III ^e volume imprimé en 1471 (14 janvier). | 275 |
| IV ^e volume (point de date, mais de 1472). | 275 |
| V ^e volume imprimé en 1472 (13 mars). | 275 |

Quant au tome II, il ne figure pas ici, parce qu'il ne fut fini que le 26 mai 1472, c'est-à-dire après l'envoi de cette requête, datée du 20 mars 1472, et qui se trouve jointe tantôt au troisième volume, tantôt au quatrième, voire même quelquefois au cinquième.

Nous donnons ici, pour compléter cette liste, la nomenclature des autres ouvrages publiés par Sweinheim et Pannartz.

1472.

T. Livii Patavini Historiarum Romanarum decades tres. In-folio, terminé le 16 juillet 1472.

A. Gellii Noctes Atticæ. In-fol. 6 août.

C. Julii Cæsaris Commentaria. In-fol. 25 août

M. Tullii Ciceronis Epistolæ ad familiares. In-fol. 5 septembre.

Justini Historiarum ex Trogo Pompeio libri XLIX. In-fol. 26 septembre.

C. Suetonius Tranquillus, De XII Cæsaribus. In-fol. 27 septembre.

Flori Epitome. In-fol. sans date, parfois joint à l'ouvrage précédent.

P. Terentii Afri Comædiæ, etc. In-fol. 6 octobre.

Horum omnium voluminum summa, ut tua pietas perspicit, pater beatissime, nisi fallimur, efficit codices duodecies mille qua-

Roberti de Litio, ord. Min. Quadragesimale, etc. In-fol. 17 novembre.

Ælii Donati Commentarii in V Terentii comœdias. In-fol. 10 décembre.

M. Tullii Ciceronis Philippicæ. In-fol. (1472.)

L. Apuleii Medaurensis Opera, in-fol. 1472.

1473.

Aristotelis Ethicorum libri X, latine. In-fol. 11 janvier.

Strabonis Geographiæ libri XVII, latine. In-fol. 12 février.

Nicolai Perotti Pont. Sipontini ad Pyrrhum Perottum nepotem ex fratre suavissimum Rudimenta Grammatices. In-fol. 19 mars.

Valerii Martialis Epigrammata. In-fol. 30 avril.

Plinii Secundi Naturalis historiæ libri XXXVII. In-fol. 7 mai.

Plutarchus, latine. In-fol. 1473.

Polybii Historiarum libri V priores, latine. In-fol. 31 décembre.

1474. (Pannartz seul.)

Nicolai Perotti Rudimenta Grammatices. In-4°, 2 décembre.

1475.

L. Annæi Senecæ Epistolarum ad Lucilium libri XXV. Petit in-fol. 1^{er} févr.

Herodoti Halicarnassei Historiarum libri XI, latine. In-fol. 20 avril.

Laurentii Vallæ De Elegantiâ linguæ latinæ libri VI. In-fol. 2 juillet.

Statii Papinii Sylvarum libri V, ex emendatione et cum commentariis Domitii Calderini. In-fol. 1^{er} août.

S. Thomæ Aquinatis De Veritate catholicæ fidei, etc. In-fol. 20 septembre.

Hieroclis philosophi Stoici in aureos versus Pithagoræ opusculum, latine, ex versione Jo. Aurispæ. Petit in-4°, 21 septembre.

Ex libris historiarum C. Crispi Sallustii Orationes et epistolæ, etc. Petit in-4°, 25 septembre.

Flavii Josephi Historiarum de Bello Judaico libri VII. In-fol. 25 novembre.

1476.

S. Thomæ Aquinatis Quæstiones disputatæ de veritate, ex recensione Jo. Francisci Veneti, etc. In-fol. 20 janvier.

Nicolai Perotti Rudimenta grammatices. In-fol. 25 février.

S. Hieronymi Tractatum et Epistolarum. In-fol. t. I, 28 mars. (Le t. II fut imprimé en 1479, par Georges Laver.)

dringentos septuaginta quinque¹, acervum quidem ingentem et nobis impressoribus tuis ad ferendum, qua parte restat, intolerabilem, propter eam, quam in initio epistole posueramus, necessitatem. Nam ingens sumptus ad victum necessarius, cessantibus emptoribus, ferri amplius a nobis nequit. Et ementes non esse nullum est gravius testimonium, quam quod domus nostra satis magna plena est quinternionum², inanis rerum necessariorum. In te igitur, clementissime pater, qui es sapientissimus doctissimusque, spes nostra sita est, in te subveniendi nostre necessitati est copiarum, ne pereamus. Da nobis subsidium de excelso throno majestatis tue. Parati sumus pro clementie tue arbitrio de nostra merce, id est de impressis quinternionibus nostris, tibi tot tradere quot volueris et quibus volueris. Tua incredibilis mansuetudo subveniat nobis de aliquo officio, unde possimus nos et nostros alere. Impensa est facta in solius Nicolai de Lyra a nobis voluminibus tanta, ut amplius nihil nobis supersit ad vivendum. Si venderemus opera nostra, non solum a tua pietate nihil peteremus, sed ultro in presentium temporum articulo, in quo te plurium egere non nescimus, ipsi nostra offerremus; faciemusque quotiens tuo adjumento fortuna nobiscum usa esse videbitur fronte sereniore. Interea, pater sancte, adjuvent nos miserationes tue, quia pauperes facti sumus nimis. Sis perpetuo sospes et felix, pater beatissime.

Rome, xx. marcii M. cccc. lxxii. pontificatus tui clementissimi anno primo.

On ne sait pas si le pape répondit favorablement à

¹ La restriction *nisi fallimur* était bien placée, car nous ne trouvons que 11,475 volumes. L'auteur se trompe de 1,000 dans son addition.

² Ce mot, appliqué aux livres des premiers imprimeurs de l'Italie, divisés par cahiers de cinq feuilles ou vingt pages, était certainement plus exact que celui de *quaternions*, généralement employé ailleurs. (Voy. t. I, p. 303 et suiv. et t. II, p. 34.)

cette épître, dans laquelle il y a beaucoup d'exagération sans doute¹. Meerman² pense que Sweinheim et Pannartz ne reçurent que peu ou point de secours, et il attribue à la pénurie l'imperfection de leurs impressions de cette époque. Il cite à l'appui de son opinion le volume de Nic. Perotus, *Rudimenta grammatices*, in-folio, imprimé le 19 mars 1473, et qui est exécuté avec des caractères tout à fait usés. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'un des deux associés, Conrad Sweinheim, crut devoir abandonner l'imprimerie pour se livrer exclusivement à la gravure en taille-douce, qui était alors un art nouveau. C'est en 1473 qu'il prit cette détermination; car, à partir de 1474, le nom de Pannartz parut seul dans les souscriptions du petit nombre de livres imprimés dans la maison des Maximis. Le seul ouvrage que ce dernier publia en 1474 fut une nouvelle édition du livre de Nicolas Perotus, grand in-quarto, achevée le 2 décembre, avec de nouveaux caractères un peu plus petits que ceux de l'édition précédente, car ils n'ont que treize points et demi. On voit bien que Sweinheim n'était plus là : ce caractère, tout romain qu'il est, a une forme trop

¹ On a de nos jours tiré des conclusions exagérées de cette requête, en prétendant que les livres avaient alors fort peu de débit, et que les imprimeurs de Rome avaient encore en magasin tous leurs ouvrages : c'est une grave erreur. Il est possible que la vente n'ait pas été aussi rapide que l'eussent désiré nos deux artistes; mais à qui fera-t-on croire qu'ils auraient imprimé (et cela est fréquent) jusqu'à trois éditions d'un livre, s'ils n'avaient pas vendu les deux premières?

² *Orig. typogr.* t. II, p. 255.

disgracieuse pour qu'on puisse l'attribuer à l'illustre graveur des planches du Ptolémée de 1478, dont nous parlerons bientôt. Il est sans proportion, sans alignement et d'un œil beaucoup trop petit pour la force du corps.

Pannartz termina ses travaux typographiques en 1476, par le premier volume d'une nouvelle édition des *Épîtres* de saint Jérôme, qu'il ne put achever, car le second volume de ce livre fut publié trois ans après seulement (en 1479), par Georges Laver, avec le caractère employé dans le premier, c'est-à-dire celui du Cicéron de 1467, caractère dont cet imprimeur paraît avoir eu la propriété, soit par legs, soit par acquisition.

Pannartz mourut dans cet intervalle de trois ans, et probablement peu après 1476.

Quant à Sweinheim, il mourut vers la même époque et certainement avant 1478, sans avoir pu terminer, en trois ans de labeur, le grand travail qu'il avait entrepris : les cartes destinées à une traduction latine fort ancienne de la géographie de Ptolémée. C'est ce que l'éditeur de ce livre nous apprend dans la préface, où il nous fait connaître en outre le nom de l'artiste qui acheva le travail : c'était un compatriote de Sweinheim appelé Arnold Buckinck. Voici, au reste, ce qu'on y lit à ce sujet :

... Magister vero Conradus Suueynheym, Germanus, a quo formandorum Rome librorum ars primum profecta est, occasione hinc sumpta posteritati consulens animum primum ad hanc doctrinam capescendam applicuit. Subinde mathematicis adhibitis viris, quemadmodum tabulis eneis imprimerentur, edocuit : triennioque

in hac cura consumpto diem obiit. In cujus vigilarum laborumque partem non inferiori ingenio ac studio Arnoldus Buckinck, e Germania, vir apprime eruditus, ad imperfectum opus succedens... ad unum perfecit. . . .

A la fin de ce précieux ouvrage on lit la souscription suivante, en grandes majuscules romaines :

NVMEROS MATEMATICOS
 INEXPLICABILE FERME TER
 RE ASTROVMQVE OPVS
 CLAVDII PTOLEMAEI ALEXAN
 DRINI PHILOSOPHI GEOGRAPH
 IAM ARNOLDVS BVCKINCK E
 GERMANIA ROME TABVLIS AE
 NEIS IN PICTVRIS FORMATAM
 IMPRESSIT.

SEMPITERNO INGENII ARTIFI
 CIIQVE MONVMENTO. ANNO
 DOMINICI NATALIS M. CCCC.
 LXXVIII. VI. IDVS OCTOBRIS.
 SEDENTE SIXTO IIII. PONT.
 MAX. ANNO EIVS VIII.

Cette édition de Ptolémée, la première qui ait été enrichie de planches en taille-douce¹, forme un volume in-folio à deux colonnes, orné de 27 cartes géographiques,

¹ Il en avait été publié déjà une édition sans planches en 1475, à Vienne, par l'imprimeur Levilapide, de Cologne, avec le secours intellectuel de Benoît Trivisano et Angelo Michael. Quant à l'édition avec planches datée de Bologne, 1462, elle est en réalité de 1482.

dont une mappemonde, 10 cartes pour l'Europe, 4 pour l'Afrique et 12 pour l'Asie.

Le caractère dont on s'est servi dans ce Ptolémée est de la même force que celui que Sweinheim et Pannartz ont employé, pour la première fois, dans le Cicéron de 1467; mais plus beau de forme, ce qui prouve que le livre n'a pas été imprimé dans l'atelier de ce dernier.

Les planches qui accompagnent le volume sont disposées par cahiers de quatre feuilles, qui ont une grande analogie avec ceux du *Speculum humanæ salvationis* quant à l'arrangement typographique. En effet, elles sont tirées en blanc et de façon à être vis-à-vis les unes des autres, comme cela était nécessaire, puisque chaque carte comprend les deux pages à regard, tirées sur des feuilles distinctes; mais ce travail est fait avec tant de soin et de précision, qu'on s'aperçoit à peine de cette difficulté vaincue. Il n'y avait qu'une manière d'éviter cette difficulté, c'était de tirer chaque carte isolément sur une grande feuille, qu'on aurait cousue de même isolément dans le livre à l'aide d'un onglet. C'est ce qu'on ferait aujourd'hui; mais alors la chose était peut-être impossible. On n'avait sans doute pas encore trouvé le moyen d'imprimer d'aussi grandes planches en taille-douce.

Quoi qu'il en soit, voici l'ordre de chaque cahier : 1^{re} page, blanche; 2^e et 3^e, imprimées; 4^e et 5^e, blanches; 6^e et 7^e, imprimées; 8^e et 9^e, blanches; 10^e et 11^e, imprimées; 12^e et 13^e, blanches; 14^e et 15^e, imprimées; 16^e, blanche.

Pour mieux dire, voici l'ordre d'imposition des quatre formes du premier cahier :

- 1^{re} (1^{er} côté de la 1^{re} pl.), tirée avec la 8^e (2^e côté de la 4^e pl.);
- 2^e (2^e côté de la 1^{re} pl.), tirée avec la 7^e (1^{er} côté de la 4^e pl.);
- 3^e (1^{er} côté de la 2^e pl.), tirée avec la 6^e (2^e côté de la 3^e pl.);
- 4^e (2^e côté de la 2^e pl.), tirée avec la 5^e (1^{er} côté de la 3^e pl.).

Il en est ainsi pour les autres cahiers.

Les planches sont aussi remarquables par le travail matériel que par le travail scientifique. Tous les mots sont écrits en majuscules romaines, frappées, dit-on, avec un poinçon unique pour chaque lettre, ce qui donne à l'œuvre entière une régularité admirable. Pour la forme de ces poinçons, on a choisi les types de la plus belle époque épigraphique; et il est bien regrettable qu'on n'ait pas employé ces poinçons à frapper des matrices pour fonder des caractères typographiques. Il n'y a que les capitales de Jenson qui puissent leur être comparées. Si c'est Sweinheim qui les a gravés, comme tout porte à le croire, il doit être mis pour cela seul au-dessus de notre célèbre compatriote. En somme, ces cartes sont un travail exquis qu'on pourrait attribuer à Ptolémée lui-même, ou du moins à un Romain de son temps.

Nous avons vu que le premier ouvrage daté d'Ulric Hahn était les *Méditations* du cardinal de Torquemada (Turrecremata). C'est un volume in-folio de 34 feuillets¹, orné de trente-trois gravures en bois, assez grossières. Le

¹ Je ne sais pourquoi Mercier, p. 35 de son *Supplément à l'histoire de l'imprimerie*, qualifie ce livre de *grand volume*. Peut-être est-ce pour donner

texte est en gros caractère gothique de forme allemande, que Hahn avait probablement apporté avec lui de son pays. Le livre se termine par la souscription suivante : « Finite sunt Contemplationes supradicte et continuatae Rome, per Ulricum Han, anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo septimo, die ultima mensis Decembris. »

En datant son livre du dernier jour de l'année, Ulric Hahn semble avoir voulu constater l'existence de son établissement dès 1467. Pour donner une forme moins barbare à son nom, il en avait déjà retranché une *h*. Bientôt il le *romanisa* complètement, en le traduisant en latin par le mot *gallus* (coq), ce qui l'a fait prendre quelquefois pour un Français.

L'année suivante Ulric Hahn donna deux éditions imprimées avec un nouveau caractère, de douze points environ, de forme romaine, mais encore un peu gothique. La première est un opuscule sans date de jour, intitulé *Rolandi Capulleti Chrysopolitani philosophi Parmensis, etc. Tractatus de curatione pestiferorum aposthematum*, in-quarto de 6 feuillets de 32 lignes à la page. La seconde est un Cicéron (*De oratore libri tres*), terminé le 15 décembre. La première ligne et la souscription de ce livre sont imprimées avec la grosse gothique des *Méditations*, qui a environ vingt points.

En 1469, le 1^{er} avril, Ulric donna une autre édition plus de poids à son hypothèse de la venue de Hahn à Rome avant ses compétiteurs Sweinheim et Pannartz. Ce volume n'est ni grand ni gros.

de Cicéron (*Tusculanæ questiones*), grand in-quarto de 69 feuillets, ayant 35 lignes à la page¹.

Jusqu'ici Ulric Hahn avait marché très-lentement; mais dès 1470 son atelier prit une activité considérable, grâce à la collaboration intellectuelle de Jean-Antoine Campanus, qui se fit son éditeur, comme l'évêque d'A-léria était celui de Sweinheim et Pannartz. Il exista alors entre les deux ateliers et les deux éditeurs une rivalité pleine de profit pour le public. Ulric Hahn, ou Han, ou Gallus, publia cette année même une dizaine d'éditions avec ou sans date, formant douze volumes in-folio. Il est inutile d'en donner ici la nomenclature². La plupart sont souscrits de ces vers de Campanus, qui renferment un jeu de mots sur la traduction latine du nom de l'imprimeur et les oies dont les cris empêchèrent jadis les Gaulois de s'emparer du capitole :

Anser Tarpeii custos Jovis, unde, quod alis
 Constreperes, Gallus decidit. Ultor adest :
 Udalricus Gallus, ne quem poscantur in usum,
 Edocuit pennis nil opus esse tuis.

¹ Les bibliographes joignent ordinairement à ce volume des *Tusculanes* un volume renfermant les *Offices*, etc.; mais ce dernier est sans date et d'une autre justification (32 lignes). (Voyez Brunet, *Manuel*, 4^e édition, t. I, p. 679.)

² Voyez Panzer, *Annales typogr.* t. II, p. 414 et suiv. p. 521 et suiv. et t. IV, p. 415. Dans ce nombre figure, comme cela devait être, la *Compendiosa historia Hispanica*, de Rodéric Sancius, que plusieurs bibliographes espagnols ont eu la singulière idée d'attribuer à une ville d'Espagne. (Voyez Antonio, *Bibliotheca Hispana vetus*, et Caballero, *De prima typographiæ Hispanicæ ætate*.)

Imprimit ille die quantum non scribitur anno.

Ingenio, haud noceas, omnia vincit homo.

Ulric Hahn faisait un jeu de mots semblable, mais moins poétique et moins savant, lorsqu'il mettait à la fin de ses éditions, comme dans l'Histoire d'Espagne de Roderic Sancius : « Ego Udalricus Gallus sine calamo aut pennis eundem librum impressi. » Ce qui revient à ceci : « Moi, coq, sans plume j'ai écrit ce livre. »

L'année 1471 ne se présentait pas sous des auspices moins favorables, car elle avait déjà produit trois volumes in-folio ; mais l'activité de Hahn fut arrêtée presque subitement par une circonstance indépendante de sa volonté. Le célèbre évêque Campanus, qui, par son savoir, mérita d'être appelé le *nouveau Cicéron*, partit pour la diète de Ratisbonne dans cette même année, et Hahn, livré à ses seules ressources, fut forcé de s'associer une autre personne, non pas au même titre, mais au moins comme éditeur. Cet associé fut Simon Nicolai de Chardelle, autrement dit *de Lucques*, du lieu de sa naissance. Ils imprimèrent ensemble, le 13 octobre 1472, une édition du livre des *Décrétales*. Mais cette association ne dura pas longtemps ; car ils se séparèrent vers la fin de 1474. Un des livres publiés par eux porte la curieuse souscription que voici :

Finis est hujus secundi libri eximii ac celeberrimi utriusque juris doctoris domini Anthonii de Butrio super primo Decretalium in duobus voluminibus. Quem quidem et nonnullos diversorum electorumque librorum a domino Udalrico Gallo Almano

feliciter impressos, a prudenti equidem viro Simone Nicolai Chardella, de Lucha, merchatore fide dignissimo, sua facultate, cura, diligentia, amplexos, qui pauperum census divitumque avaritiam miseratus, ab egregiis vero viris emendatos, in lucem reddidit, anno salutis M. cccc. lxxiii, die xviii Novembr. etc.

NYCODEMI VERSUS AD PATRUELIS LAUDEM.

Aspice quam, lector, genium sublime Simonis
 Antiquis prestet, quod facit arte nova.
 Imprimit hic Rome centum sex quinque per annum :
 Aetas tot libros non dedit ante tibi.
 Hos eme : venales ubi sint si quæris in urbe ?
 Post castrum Floræ quaque petendus ager,
 Aurea que scripsit, ubi nunc sedet ille magister,
 Dans hodie parvo : si sapis, adpropera.

On voit ici que Nicolai Chardelle n'était à proprement parler que libraire éditeur, et non pas imprimeur ; que le livre a été imprimé par Ulric, aux frais et par les soins de Nicolai, qui, « ayant compassion du peu de ressources des gens pauvres, et considérant le peu de largesse des gens riches, s'est déterminé à en faire faire une édition, après révision soigneuse du texte par des savants. » Quant aux vers qui suivent, adressés par Nicodème de Chardelle à Simon Nicolai, son cousin germain paternel, ils renferment un appel aux acheteurs, et leur signalent la boutique où se vendait à bas prix le livre, les engageant à se hâter, s'ils veulent être sûrs d'en avoir un exemplaire. L'auteur ajoute que l'imprimeur de ce livre imprimait trois mille volumes par an, c'est-à-dire plus qu'on n'en

aurait pu faire en un siècle auparavant, tant le nouvel art l'emportait sur les procédés anciens.

Avant de se séparer, les deux associés imprimèrent encore, en 1474, avec un gros caractère romain, un saint Augustin (*De civitate Dei*), en un gros volume in-folio. La souscription de ce livre, imitée de celle du *Catholicon* de 1460, mérite d'être rapportée. Elle est conçue en ces termes : « . . . Alma in urbe Roma, totius mundi
« regina et dignissima imperatrice, que sicut ceteris ur-
« bibus dignitate preest, ita ingeniosis viris est referta,
« non attramento, plumali calamo neque stilo ereo, sed
« artificiosa quadam adinventione . . . sic effigiatum, ad Dei
« laudem industrieque est consumatum per Udalricum
« Gallum, Almanum, et Symonem Nicolai de Luca, anno
« Domini M. cccc. lxxiiii, die vero iiii mensis Februarii . . . »

Les deux associés se séparèrent à la fin de 1474. Ulric Hahn continua à imprimer seul jusqu'en 1478. Il termina sa carrière typographique comme il l'avait commencée, par une édition des *Méditations* du cardinal de Torquemada. Cette dernière est datée du 31 décembre 1478. Il avait achevé quelques jours avant une édition du *Décret de Gratien*, où il se donne le surnom de *Barbu*. « Impressus . . . per . . . Udalricum Gallum, alias Barbatum. »

De son côté, Simon Nicolai monta une imprimerie à son propre compte, et en confia la direction à son cousin germain Nicodème de Chardelle, comme nous l'apprenons de la souscription d'un livre imprimé par lui en 1477, le *Guidonis de Baysio Rosarium*. On lit à la fin

du livre : « Hoc Rosarium impressum per venerabilem
 « virum dominum Simonem Nicolai de Luca, cujus no-
 « mine et auctoritate dominus Nicodemus de Cardelio,
 « Lucensis, presens opus rexit et gubernavit. » Dans la
 souscription d'un autre livre, Simon nous apprend qu'il
 était le *maître* de l'atelier : « Hoc presens Alberti magni
 « de Rerum proprietatibus opus impressum per egregium
 « virum dominum Simonem Nicolai de Luca, hujus la-
 « boratii dominum. » On croit que cette imprimerie est
 celle qui fonctionnait au palais de Saint-Marc, et dont
 on possède plusieurs éditions avec cette seule indication :
 « Apud Sanctum Marcum. » Cette opinion est fondée en
 grande partie sur la souscription manuscrite suivante,
 qu'on trouve dans quelques exemplaires du *Repertorium
 juris* de Pierre de Monte, imprimé à Rome, en 1476,
 en deux volumes in-folio : « Per honorabilem virum do-
 « minum Simonem Nicolai de Luca, mercatorem, cu-
 « riam romanam sequentem. » L'imprimerie de Saint-
 Marc changea de propriétaire en 1479, sans doute par
 la mort de Nicolai de Chardelle.

A cette époque, Rome avait un nombre considérable
 d'imprimeries, dont plusieurs dataient déjà de 1470.
 Parmi ces dernières, je citerai celle de Georges Laver,
 de Wurtzbourg, établie dans le monastère de Saint-Eu-
 sèbe, sous le patronage du cardinal de Caraffa, et d'où
 sortit, cette année même (le 29 octobre), une édition
 des *Homélies* de saint Chrysostome, en latin. Je citerai
 encore celle de Jean-Philippe de Lignamine, médecin,

natif de la ville de Messine. Ce savant quitta la Sicile et se rendit à Rome sous le pontificat de Paul II, qui l'aida beaucoup. Il établit dans sa maison, vers 1470, une imprimerie d'où sont sorties plusieurs éditions estimées. Il a publié, entre autres ouvrages, une édition de la *Chronique des souverains pontifes*, etc. qui renferme des renseignements très-curieux sur les premiers imprimeurs de Mayence, de Strasbourg et de Rome. On croit qu'il fut le continuateur de Ricobalde de Ferrare, à qui l'on attribue ce livre; mais il ne réclame nulle part cet honneur. Lignamine a imprimé jusqu'en 1481. Son établissement était situé « in pinea regione, via Pape, » « prope Sanctum Marcum, » comme le prouvent les souscriptions du Quintilien et du Suétone de 1470¹, qu'on a longtemps attribués à d'autres imprimeurs, mais qui lui appartiennent réellement, ainsi qu'on peut le voir dans une lettre qu'il écrivit, en 1472, à l'abbé de Sainte-Placide pour lui demander des secours, à l'exemple de celle que Sweinheim et Pannartz avaient adressée au pape. Voici le passage essentiel de cette lettre, que Lignamine a imprimée en tête du *Pongie lingua* de Dominique Cavalcha, in-folio, 1472 :

Igitur jam secundus annus, reverende pater, quo me Roma, ut jussit fortuna vel ut magis divina voluit Providentia, et habet et possidet. Ubi, pro mea et veteri et honesta consuetudine, dum ociosus, ut scis, esse nullo modo possum, librorum varia volumina imprimi jussi. Quo mihi primum tum posteris meus hic

¹ Il y a des passages entiers de ce livre en caractères grecs.

labor et industria non omnino esset cassus et inutilis. Quo sane labore *Quintilianus*, *Suetonius*, *Leonis pontificis maximi Sermones*, *Lactantius*, *Ambrosius De officiis*, *Laurentii Elegantiæ*, *Horatii opuscula*, *Sixti pontificis libelli duo*, *De sanguine Christi* et *Potentia Dei* emersere. Quibus quidem libellis in S. D. N. benivolentiam et familiaritatem adductus sum. His operibus cum eruditissimorum ingeniorum rationem habuissem, eaque quibus se exercerent volumina plurima munere meo haberent, mediocribus quoque et idiotis animis aliqua in parte favendum duxi. Libellosque alterum de immortalitate animæ, alterum linguæ continentiam habentem impressi.

Il ne paraît pas que l'auteur de cette lettre ait été plus heureux auprès de son patron que Sweinheim et Pannartz auprès de Sixte IV. Comme eux, il résista pourtant à la crise que subissait alors à Rome l'imprimerie, et qui fut sans doute de courte durée, car on vit les imprimeries se multiplier infiniment dans cette ville vers la même époque, et se faire les unes aux autres une concurrence fatale. A ce sujet, je crois devoir relever une assertion de Meerman. Cet auteur a accusé Sweinheim et Pannartz d'une basse jalousie à l'égard d'Ulric Hahn. Il a passé au crible de la malveillance chacune des actions des anciens imprimeurs de Subiaco¹, et en a tiré des conclusions tout à fait erronées. Il a prétendu, par exemple, que ces imprimeurs avaient contrefait méchamment les livres d'Ul-

¹ Voyez la dissertation qu'il a ajoutée au second volume de ses *Origines typographicæ* (p. 235 et suiv.), sous le titre de : « Disquisitio de translata in Italiam, speciatim Sublacense cœnobium, atque urbem Romam, arte typographica. »

ric, et il cite, entre autres, le Quintilien et le Suétone de 1470, qu'il attribue à ce dernier, et qui furent réimprimés la même année, ou du moins avec la date de 1470, par Sweinheim et Pannartz. Or il est aujourd'hui reconnu que l'édition de ces livres sans nom d'imprimeur appartient à Philippe de Lignamine, et non à Ulric Hahn. On pourrait, au contraire, rétorquer l'argument contre ce dernier; car il publia certainement en 1468 le Cicéron (*De oratore*), qu'avaient imprimé auparavant Sweinheim et Pannartz à Subiaco; il réimprima encore en avril 1469 le *Ciceronis officia*, que Sweinheim et Pannartz avaient publié le 24 janvier précédent; enfin il fit en 1473 une nouvelle édition des OEuvres de Virgile, déjà imprimées deux fois par ses concurrents, etc. Mais je me hâte d'ajouter que le reproche serait aussi injuste d'un côté que de l'autre. La concurrence devait entretenir, sans doute, entre les divers imprimeurs, un certain esprit de jalousie; mais ce n'était pas dans le but de se nuire réciproquement que les premiers typographes réimprimaient ainsi à l'envi les mêmes ouvrages; c'était uniquement dans le but de gagner plus d'argent, en exploitant la veine de la publicité qui leur paraissait la plus riche. La contrefaçon n'était pas possible, car chaque imprimeur n'avait alors qu'un ou deux caractères au plus, d'une forme particulière qui rendait toute méprise impossible. Ces artistes cherchaient d'ailleurs si peu à tromper, qu'ils mettaient presque toujours leur nom à leurs livres. C'est aussi l'espérance du gain qui porta Hahn à réimprimer en

1472 le *Liber sextus decretalium* du pape Boniface VIII, publié déjà deux fois à Mayence par Schoiffer, dont il copia même presque littéralement la souscription.

Pour être juste à l'égard de tout le monde, je dirai en terminant que, si l'on doit à Sweinheim et Pannartz le nom générique de *romain*, qui a été donné, depuis l'apparition de leurs caractères, à tous ceux d'une forme analogue, d'un autre côté, il me paraît naturel d'attribuer à Ulric Hahn les noms de *cicéro* et *saint-augustin*, qui sont restés à deux corps particuliers de ces mêmes caractères, et servent encore aujourd'hui dans certaines imprimeries. C'est à tort, suivant moi, que M. Crapelet¹ rapporte ces deux dénominations aux livres publiés en 1467 par Sweinheim et Pannartz. Le nom de saint-augustin pourrait bien venir, à la rigueur, du caractère qui a servi à imprimer la *Cité de Dieu*, quoiqu'il eût près de seize points au lieu de treize; mais il n'est pas possible d'admettre que celui de *cicéro* ait été emprunté au caractère qui a servi à imprimer les *Épîtres* de Cicéron, données la même année par ces imprimeurs, car ce caractère a près de quinze points au lieu de onze. D'ailleurs, il me semble que ces dénominations techniques, qui sont évidemment empruntées à la langue des ouvriers, n'ont pu avoir cours dans l'atelier de Sweinheim et Pannartz, par la raison que le caractère qui avait servi dans la *Cité de Dieu* n'a plus été employé par eux à partir de leur installation à Rome, où il ne fut probablement pas apporté : il était

¹ *Études sur la typographie*, p. 3.

donc inutile d'établir une distinction, puisque cette imprimerie n'avait qu'un caractère. Au contraire, Ulric Hahn avait deux caractères romains parfaitement appropriés à ces deux dénominations : l'un qui lui servit à imprimer, en 1468, une édition de Cicéron, et qui n'avait que douze points typographiques; l'autre, avec lequel il imprima en 1474 la *Cité de Dieu*, et ayant treize points. Il est tout naturel de penser que, suivant un usage encore pratiqué aujourd'hui dans les imprimeries pour des cas analogues¹, les ouvriers donnèrent à chacun de ces caractères le nom de l'auteur le plus célèbre qu'il avait mis en lumière; que ces noms se transmirent traditionnellement dans les ateliers aux caractères de mêmes forces, et qu'ils passèrent plus tard de la langue technique dans celle des érudits : le fait me semble incontestable.

Mais il est temps de quitter Rome. Une fois installée dans cette ville, l'imprimerie gagna rapidement le reste

¹ Ainsi, dans certaines imprimeries de Paris, où il existe plusieurs sortes de cicéro, comme la dénomination ancienne (non plus que la nouvelle par points) ne pourrait pas servir, puisque ces caractères ont la même force de corps, et ne diffèrent que par la forme de l'*œil*, on leur donne le nom de l'auteur qu'ils ont servi à imprimer pour la première fois dans cette imprimerie. Mais de nos jours ces dénominations ne peuvent sortir du cercle étroit de l'atelier où elles sont nées, car elles n'auraient point de sens dans un autre, où le même caractère a servi à imprimer toute autre chose. Il en fut à peu près de même des noms des papiers : ceux de *grand aigle*, *grand raisin*, *écu*, *couronne*, etc., tirés de la marque des fabriques, et qui servirent d'abord à désigner uniquement l'origine des papiers, ont été appliqués insensiblement à des formats particuliers, parce que chaque fabrique ne produisait guère qu'une sorte de papier.

de l'Italie, comme de Mayence elle s'était répandue sur toute l'Allemagne. Moins de cinq ans après l'époque de la publication du Lactance à Subiaco, plus de vingt villes du nord de l'Italie, pays intermédiaire entre Mayence et Rome, avaient reçu l'art typographique. Je ne le suivrai pas dans toutes ses pérégrinations; mais je dois faire connaître les circonstances les plus intéressantes de son introduction dans les principales villes.

§ 2. Venise.

Une faute typographique, qui s'est glissée dans la souscription d'un livre intitulé : *Decor puellarum*, imprimé à Venise par Nicolas Jenson, en 1471, et daté par erreur de 1461, a longtemps jeté de l'obscurité sur l'époque des débuts de l'imprimerie à Venise; mais cette question est aujourd'hui parfaitement éclaircie. C'est vainement que le patriotisme local s'est ingénié à prouver que la typographie avait été pratiquée dans cette ville avant 1469. Quelque intéressés que nous soyons dans la discussion, puisqu'il s'agit de la gloire d'un Français, nous sommes forcés de reconnaître que les assertions des historiens de Venise sont erronées. Ils se trompent, non-seulement sur l'époque où Jenson a commencé à imprimer dans leur ville, mais encore sur l'origine de cet imprimeur, qu'ils prennent à tort pour un Allemand¹, malgré le

¹ « Typographiæ ars Venetias hoc anno (1459) traducta est a Nicolao « Jenson, Germano. » (J. P. Thomasini, *De Gymn. Patavino*, éd. 1598, p. 391.)

« E in questa terra (di Venezia) poi e per tutto l'Italia fu principiata l'arte

soin qu'il se donnait lui-même pour faire connaître son pays dans toutes ses souscriptions.

Le premier imprimeur de Venise fut certainement Jean de Spire, ainsi appelé du nom de sa ville natale, et son premier livre paraît avoir été une édition des *Épîtres* de Cicéron (*Ad familiares*) publiée en 1469, sans date de jour ni de mois. Ce livre, imprimé dans le format in-folio, et en beau caractère romain de quatorze points environ, comme tous les autres livres du même imprimeur, se termine par ces vers devenus célèbres dans l'histoire de l'imprimerie :

Primus in Adriaca formis impressit aenis
 Urbe libros Spira genitus de stirpe Johannes.
 In reliquis sit quanta vides spes, lector, habenda,
 Quom labor hic primus calami superaverit artem.

M. CCCC. LXVIII.

Peu de temps après, et dans la même année, Jean de Spire publia l'*Histoire naturelle* de Pline. C'est un chef-

« dello stampar libri, la quale ebbe principio da alcuni Tedeschi tra' quali
 « uno chiamato Nicolo Jenson, Tedesco, fu il primo che in Venezia facesse
 « stampare libri. » (Sanutus, Murat. *Script. rer. ital.* t. XXII, col. 1168.)

« Librorumque imprimendorum ratio tum primum in Italia reperta est;
 « adinventumque ipsum Germani hominis creditur. Post quem Nicolaus
 « Genson in eo genere laudis maxime floruit, cui multum Veneta civitas
 « debet in instituendis liberis nobilissimo commento. Atque hinc librariæ
 « officinæ plurimæ institutæ, e quibus multa commoda in addiscendis dis-
 « ciplinis studiosi percepere. » (Petrus Justinianus, *Hist. Venet.* lib. VIII,
 Venise, in-fol. 1560, p. 278.) — Voyez aussi *Venezia la prima città fuori
 della Germania dove si esercitò l' arte della stampa*, par J. M. Paitoni, Venise,
 in-8°, 1772.

d'œuvre de typographie. Un exemplaire en papier a été vendu à Paris, en 1786, 3,000 livres. Il y a des exemplaires en vélin : ils sont d'un prix inestimable. Cependant ce livre offre une imperfection : Jean de Spire n'ayant pas de grec, les mots de cette langue qui se trouvent dans l'ouvrage ont été laissés en blanc pour être écrits à la main.

Ces deux ouvrages de Jean de Spire sont mentionnés dans un privilège que lui accorda, sur sa demande, la république, le 18 septembre 1469, et qui prouve que de son vivant il n'y eut point d'autre imprimeur que lui à Venise. Voici ce document, tel qu'il a été publié d'après l'original, vers la fin du siècle dernier, par le célèbre bibliothécaire de Saint-Marc, J. Morelli¹ :

1469, die 18 Septembris. — Inducta est in hanc nostram inclytam civitatem ars imprimendi libros, in diesque magis celebrior et frequentior fiet, per operam, studium et ingenium magistri Joannis de Spira, qui ceteris aliis urbibus hanc nostram prælegit, ubi cum conjuge, liberis et familia tota sua inhabitaret exerceretque dictam artem librorum imprimendorum : jamque summa omnium commendatione impressit *Epistolas* Ciceronis et nobile opus Plinii *De naturali historia* in maximo numero, et pulcherrima litterarum forma, pergitque quotidie alia præclara volumina imprimere; adeo ut industria et virtute hujus hominis, multis præclarisque voluminibus, et quidem pervili pretio, locu-

¹ Ce document, d'abord imprimé en un feuillet volant, a été réimprimé dans le recueil des opuscules de Morelli (*Operette di Jacopo Morelli*, 3 vol. in-8°, Venise, 1820), t. II, p. 409. Voyez aussi Denis (Mich.), *Littrarischer*, etc. (*Un legs littéraire*, etc.), p. 71-94.

pletabitur. Et quoniam tale inventum ætatis nostræ peculiare et proprium, priscis illis omnino incognitum, omni favore et ope augendum atque fovendum est, eidemque magistro Joanni, qui magno urgetur sumptu familiæ et artificum mercede, præstanda sit materia, ut alacrius perseveret, artemque suam imprimendi potius celebriorem reddere, quam desinere, habeat; quemadmodum in aliis exercitiis sustentandis, et multo quidem inferioribus, fieri solitum est; infrascripti domini consilarii, ad humilem et devotam supplicationem prædicti magistri Joannis, terminarunt, terminandoque decreverunt, ut per annos quinque proxime futuros nemo omnino sit, qui velit, possit, valeat audeatve exercere dictam artem imprimendorum librorum in hac inclyta civitate Venetiarum et districtu suo, nisi ipse magister Joannes. Et toties quoties aliquis inventus fuerit, qui contra hanc terminationem et decretum ausus fuerit exercere ipsam artem et imprimere libros, mulctari condemnarique debeat, et amittere instrumenta et libros impressos. Et sub hac eadem pœna nemo debeat aut possit tales libros in aliis terris et locis impressos vendendi causa huc portare. — ANGELUS GRADENICO, BERTUCCIUS CONTARENO, ANGELUS VENERIO, JACOBUS MAUROCENO, FRANCISCUS DANDULO, consilarii.

C'est le plus ancien privilège typographique qui soit connu. Jean n'en profita guère, car il mourut peu de temps après l'avoir obtenu. Il imprima néanmoins, cette année même, une seconde édition des *Épîtres* de Cicéron, la première s'étant promptement écoulée. Cette seconde édition se termine par la souscription suivante :

Hesperie quondam Germanus quosque libellos
 Abstulit; en plures ipse daturus adest :
 Nanque vir ingenio mirandus et arte Joannes
 Exscribi docuit clarius ere libros.

Spira favet Venetis : quarto nam mense peregit
Hoc tercentenum bis Ciceronis opus.

M. CCCC. LXVIII.

On voit, par les deux derniers vers, que Jean imprima trois cents exemplaires de chaque édition des *Épîtres* de Cicéron, et que cela lui demanda quatre mois de travail. On peut donc facilement faire remonter l'établissement de cet artiste à Venise au commencement de l'année 1469. Il entreprit aussi une édition de la *Cité de Dieu* de saint Augustin ; mais il mourut avant d'avoir pu l'achever, et ce fut son frère Vindelin qui termina le livre, comme nous l'apprenons de la souscription :

Qui docuit Venetos exscribi posse Joannes
Mense fere trino centena¹ volumina Plini
Et totidem² magni Ciceronis, Spira libellos
Ceperat Aureli, subita sed morte perentus
Non potuit ceptum Venetis finire volumen.
Vindelinus adest, ejusdem frater, et arte
Non minor; Hadriacaque morabitur urbe.

M. CCCC. LXX.

Cette souscription renchérit encore, comme on voit,

¹ On a tort, à mon avis, de conclure de ce mot que le Cicéron et le Pline n'ont été tirés qu'à cent exemplaires : *centena* est ici pris dans un sens indéterminé, et signifie un grand nombre ; autrement, il serait en contradiction avec le dernier vers de la souscription de la deuxième édition de Cicéron, qui précède.

² Comme la souscription précédente nous apprend que Jean de Spire a tiré Cicéron à trois cents exemplaires, on peut conclure de ce mot de *totidem* qu'il en avait été tiré autant de Pline.

sur la précédente, car on y dit que Jean de Spire a montré aux Vénitiens qu'on pouvait, *en trois mois à peine, transcrire* des centaines de volumes de Pline et de Cicéron. L'auteur termine en disant que Vindelin n'est pas inférieur à son frère dans l'art typographique. Je ne discuterai pas cette question. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'imprimerie perdit dans l'aîné des deux frères un artiste habile, qui, en quelques mois, avait donné au public trois éditions remarquables, et en avait commencé une quatrième. Sa mort anéantit le privilège qu'il avait obtenu. On lit en marge, sur les registres du sénat de Venise, où se trouve cette pièce originale : « Nullius est « vigoris, quia obiit magister et auctor¹. »

Cette circonstance permit à d'autres imprimeurs de s'établir à Venise, et ils se hâtèrent d'en profiter. Le premier fut le célèbre Nicolas Jenson, Français, dont nous avons plusieurs impressions datées de Venise en 1470, et le second, Christophe Valdarfer, dont nous reparlerons à l'article de Milan, où il se rendit après avoir débuté à Venise la même année 1470 : tous deux avaient de beaux caractères romains, bien dignes de lutter avec ceux de Vindelin de Spire².

¹ Voyez Morelli, à l'endroit cité précédemment

² Un des volumes imprimés par Christophe Valdarfer, en 1471, *Il Decameron* de Boccace, in-fol. mis en vente à Londres, le 17 juin 1812, avec les autres livres du duc de Roxburghe, fut acheté 52,000 fr. (2,260 l. st.) par le marquis de Blandfort, grâce à la concurrence que lui faisait un autre riche bibliophile, lord Spencer. Ce dernier ne perdit rien pour attendre : le livre ayant été remis en vente en 1819, il l'obtint pour

A partir de 1470, l'imprimerie prit dans la ville de Venise une extension extraordinaire. Vindelin, à lui seul, ne donna pas moins de quinze éditions cette année, y compris le saint Augustin commencé par son frère. La Serna Santander¹ lui attribue en outre une édition de Tacite, que d'autres bibliographes attribuent, au contraire, à son frère Jean, et cela uniquement par suite d'une fausse interprétation du derniers vers de la souscription de ce livre, qui jouit d'une certaine célébrité. Voici cette souscription :

Cæsareos mores scribit Cornelius; esto
 Iste tibi codex : historię pater est;
 Insigni quem laude feret gens postera : pressit
 Spira premens artis gloria prima suę.

La Serna croit voir dans les mots *artis gloria prima suę* la preuve que ce livre a été la *première œuvre* de l'artiste qui l'a exécuté. Or, dit-il, cet artiste ne peut être Jean de Spire, puisque le premier ouvrage de ce dernier fut une édition des *Épîtres familières* de Cicéron, comme il nous l'apprend lui-même dans la souscription : « Quom labor hic primus calami superavit artem. » Les termes du privilège de 1469 et ceux de la souscription

918 liv. 15 sch. (près de 22,000 fr.), somme encore fort raisonnable. Ce volume n'avait coûté primitivement que 100 guinées au duc de Roxburghe. Voir à ce sujet une anecdote rapportée par Beloe (*Anecdotes of literature*, t. II, p. 234). L'adjudication du 17 juin 1812 donna naissance au *Roxburghe club*, société de bibliophiles anglais qui célèbre chaque année cet événement dans un banquet anniversaire.

¹ *Dict. bibl.* t. I, p. 177.

de la *Cité de Dieu* démontrent en effet que le livre en question n'a pas été imprimé par Jean, car il n'y est nullement question de Tacite.

Mais l'attribution de ce livre à Vindelin est-elle plus probable? J'en doute. En effet, le premier livre imprimé par Vindelin après la mort de son frère fut le saint Augustin commencé par celui-ci, et non pas Tacite. Or on ne peut prétendre qu'il ait commencé ce dernier avant la mort de son frère, car il ne s'y nommerait pas absolument *Spire*. Cette expression indique, suivant moi, que l'imprimeur de ce livre était seul de sa famille lorsqu'il l'a exécuté.

Deux autres circonstances, qui n'ont pas été assez remarquées jusqu'ici, semblent prouver que le livre n'a été imprimé ni par Jean ni par Vindelin. Le Tacite en question est, comme tous les ouvrages de ce temps, sans chiffres et sans signatures; mais il a des *réclames*¹, ce

¹ On appelait ainsi certains mots placés au-dessous des derniers d'une page, et qui indiquaient de quelle manière devait commencer la page suivante. Cet usage, qui est devenu inutile depuis qu'on a adopté celui des folios, n'en a pas moins persisté fort longtemps dans la typographie. On en a même fait un abus. Ainsi, pour prendre un exemple entre mille, le livre de Heinecke, intitulé *Idée d'une collection générale d'estampes*, etc. imprimé en Allemagne, en 1777, porte des réclames à toutes les pages, ce qui est absurde, car il ne pouvait pas y avoir erreur d'une page à l'autre du même feuillet. En France, on a depuis longtemps rejeté cet usage. On ne se sert plus aujourd'hui des réclames que pour signaler l'intercalation d'un tableau, ou de toute autre chose, placé en dehors de la pagination, ou bien pour apprendre au lecteur qu'il y a quelque chose d'essentiel à voir à la page suivante.

qu'on ne trouve pas dans les livres imprimés par les deux frères dont nous nous occupons en ce moment, et ce qui ne fut adopté d'une manière générale que plus tard par la typographie. De plus, le Tacite, imprimé certainement avec le caractère de Jean et Vindelin de Spire¹, nous offre cependant, comme lettre initiale, un *v* d'une forme gothique qui ne paraît pas dans les ouvrages de ces derniers, où l'on n'a employé que l'*u* ordinaire, soit au commencement, soit au milieu des mots.

N'est-il pas permis de conclure de ces faits que le livre a été imprimé après la mort des deux frères, et par l'un de leurs descendants, qui, ayant hérité de leur caractère et y ayant ajouté la lettre *v*, aurait donné cette édition, en y revendiquant la gloire attachée au nom de Spire²? Il est certain que Jean de Spire avait des enfants, car le privilège qui lui fut accordé en 1469, par le sénat de Venise, porte qu'il est venu dans cette ville avec sa femme, ses enfants et sa famille : « . . . hanc nostram [ur-
«hem] præelegit, ubi cum conjuge, liberis et familia
«tota sua inhabitaret. » Vindelin lui-même recommande sa famille à son Mécène dans la souscription d'un livre imprimé par lui en 1472³ : « Se tibi commendat, fami-

¹ C'est à tort que la Serna Santander (*Dict. bibl.* t. I, p. 178) et Sardini (*Esame*, etc. II, 137) disent que le caractère du Tacite est plus fort que celui de Jean et Vindelin. Cette opinion est contraire à leur propre assertion relativement à l'imprimeur de ce livre.

² Il y a un Tércence, également sans date, imprimé de la même manière. (Voyez Brunet, *Manuel*, 4^e édit. t. IV, p. 413, n^o 1v.)

³ *Johannis Bocatii de Certaldo Genealogiæ deorum gentiliùm.* In-fol.

« liamque suam. » Et, d'un autre côté, on trouve à Venise, vers cette époque, un imprimeur qui s'appelle d'abord Jean Émeric de Udenheim (1487), et plus tard Jean Émeric de Spire (1494), ce qui revient au même, car Udenheim est un petit village voisin de Spire. Serait-ce là le successeur de Jean et de Vindelin ? C'est très-possible. Dans le cas de l'affirmative, il faudrait conclure que les deux premiers imprimeurs de Venise étaient nés à Udenheim, et qu'en prenant le nom de Spire ils agissaient comme Pierre Schoiffer, de Gernsheim, qui prenait quelquefois le nom de Mayence, et comme Jean de Westphalie, qui se faisait appeler *Johannes Paderbornensis*, quoique né à Hoëken, petit village assez éloigné de Paderborn.

Au reste, on connaît plusieurs autres imprimeurs de cette époque portant le nom de Spire, et qui pourraient revendiquer une parenté avec les premiers typographes de Venise : de ce nombre sont Jodocus Hauenstain, qui exerçait à Naples vers 1475, et Georges et Michel Ryser ou Reyser, deux frères, qui imprimèrent à Eischstett et à Wurtzbourg vers 1480¹. Mais le fait est sans importance pour nous, car il s'éloigne un peu de l'époque dont nous nous occupons.

Vindelin continua à exercer l'imprimerie à Venise jusqu'en 1477, et publia un nombre considérable de bonnes éditions des classiques. Il imprima quelquefois en société avec Jean de Cologne. Christophe Berardi, de Pesaro, et Gergio Alessandrino furent ses correcteurs.

¹ Voyez l'article de *Spire*, ci-dessus, p. 133.

Si Nicolas Jenson ne fut pas le premier imprimeur en date à Venise, il en fut certainement le plus célèbre. Nous ne dirons rien ici de son origine, nous réservant d'en parler au chapitre consacré à l'imprimerie de Paris, où l'on verra que, délégué par le roi Charles VII, en 1458, pour aller s'instruire dans l'art typographique à Mayence, il en revint vers 1461, et que, peu favorisé du nouveau roi, Louis XI, précisément à cause de cette mission, il résolut d'aller chercher fortune hors de la France. Il n'y avait que trois villes au monde qui pussent convenir au mérite de Jenson : Paris, Rome ou Venise. Il ne pouvait exercer à Paris sans l'assistance royale ; Rome était déjà pourvue : Jenson vint à Venise, où il espérait arriver le premier, mais où il trouva installé Jean de Spire, ou pour mieux dire son frère Vindelin. Le privilège accordé par le sénat au premier de ces artistes étant expiré, Jenson se mit en mesure de faire concurrence au second.

Ancien graveur de la monnaie de Paris, notre compatriote apporta tous ses soins à la gravure de son caractère, dont il avait choisi les formes dans les manuscrits italiens les plus parfaits. Il réalisa ainsi un type si harmonieux, qu'il fut adopté universellement, et s'est perpétué jusqu'à nos jours. On a eu tort de dire que Jenson avait le premier gravé des caractères romains ; depuis cinq ans, les imprimeurs italiens en avaient produit beaucoup ; mais aucun, on peut l'affirmer, n'avait atteint au même degré la grâce et la perfection. On me pardonnera

d'entrer ici dans quelques détails sur la composition de ce caractère, détails qui peuvent s'appliquer plus ou moins exactement à tous les autres caractères romains de ce temps-là.

Le caractère de Jenson, de la force d'un saint-augustin (il a environ quatorze points et demi), se compose de 23 lettres majuscules ou capitales, c'est-à-dire de tout l'alphabet actuel, moins le J, l'U et le W, qui sont des lettres modernes. Les minuscules ou lettres du *bas de casse* sont au nombre de 26, c'est-à-dire 23 lettres de l'alphabet ordinaire (où le v est ici remplacé par l'u), plus une s longue et les diphthongues æ et œ, qui distinguent précisément, pour les bibliographes vulgaires, Jenson de son concurrent Vindelín. Chez ce dernier, en effet, l'æ est remplacé par un e avec cédille (ẽ), comme dans les manuscrits du moyen âge, et l'œ par les deux lettres distinctes o et e. A ces deux nombres il faut joindre encore 15 lettres avec signes abrégatifs en usage alors (ā ē ī ō ū p̄ p̅ q̄ q̅ q̆ r̄ r̅ z̄), 6 doubles lettres (fl fl̄ ff ft ff̄ &), et 3 signes de ponctuation (. : ?), en tout 73 poinçons, sans parler toutefois de quelques signes particuliers, gravés pour certains livres de médecine. Tel est le fonds avec lequel Jenson s'est acquis une gloire immortelle; car il est bon de remarquer que cet artiste, comme la plupart de ses confrères de la même époque, n'employa jamais qu'un caractère romain, avec lequel il faisait toutes ses impressions, à la différence des imprimeurs allemands, forcés par la nature même de leurs

caractères d'avoir plusieurs *corps*, ne pouvant pas, eux, se servir des capitales pour composer les titres des livres.

Les 73 poinçons de Jenson ne durent pas demander à cet habile artiste un temps bien long pour la gravure. Suivant Fournier, graveur lui-même, et à qui nous pouvons parfaitement nous en rapporter en cette occasion, un artiste ordinaire peut faire trois ou quatre poinçons par jour¹ : c'était donc moins d'un mois consacré à la gravure ; mettons-en autant pour la fabrication des matrices, et autant encore pour la fonte des caractères : c'était en tout trois mois pour un homme seul.

Il est probable que, pendant que Jenson s'occupait à fabriquer ses poinçons et tout ce qui tient à la fonte des caractères, les ouvriers qu'il paraît avoir amenés avec lui s'occupaient de la confection des presses, des châssis, des casses et de tout le matériel proprement dit. Il pouvait d'ailleurs lui-même surveiller les travaux de ses compagnons tout en travaillant à ses caractères.

On attribue à Jenson plusieurs ouvrages qui seraient d'une date antérieure à celle que nous fixons à ses premiers travaux ; mais ces ouvrages, ou ne lui appartiennent pas, ou sont d'une date postérieure. Le plus célèbre de tous est le fameux *Decor puellarum*, portant la souscription suivante : « Anno a Christi Incarnatione
« M. cccc. lxi. per magistrum Nicolaum Jenson hoc opus,
« quod Puellarum decor dicitur, feliciter impressum est. »
La plupart des anciens bibliographes, se fondant sur ce

¹ De l'origine de l'imprimerie, p. 66.

monument, ont prétendu faire remonter l'imprimerie de Jenson à l'année 1461; quelques-uns même l'établissent à Venise en 1459. De ce nombre est Maittaire, qui cite sur ouï-dire un autre monument de la même date que le *Decor puellarum*. Voici ses propres paroles : « . . . comes Pembrokianus . . . mihi affirmavit alium in « quodam catalogo librum italicum a Nicolao Jenson 1461 « excusum a se alioque viro generoso visum fuisse. Titulus « libri, lectu licet ob informam literarum non plane des- « criptarum figuram difficilis, exhibere tamen videbatur « *Delli Cani*. Illum catalogum comes ab Italo quodam Lon- « dini commorante acceperat; navimque, qua libri in cata- « logo descripti vehebantur, paulo post comperit prope « oras Galliæ maritimas fractam fuisse¹. »

L'Italien Sardini, dans le livre si curieux qu'il a consacré à Jenson, sous le titre de « *Esame sui principi della « francese ed italiana tipografia, ovvero storia critica di « Nicolao Jenson*², » a prouvé que le *Decor puellarum* était de 1471 et non de 1461, comme le porte par erreur le livre. Quant au second ouvrage, aujourd'hui perdu par suite du naufrage dont parle Maittaire, quel fond peut-on

¹ Maittaire, *Annal. typogr.* t. I, 2^e édit. p. 6.

² Un volume in-folio en trois tomes ou parties, de ix-139, 157, 126 pages, ou en tout 424 pages de texte, avec gravures; Lucques 1796-1798. Ce livre, dédié aux savants français : « agli eruditi concittadini del medesimo « insigne tipografo della Francia », est à peine connu dans notre pays, où on a en général trop peu de goût pour les ouvrages en langues étrangères. En tout cas, celui-ci aurait dû faire exception, car il est français par le fond, sinon par la forme.

faire sur l'authenticité de la date qu'il portait, alors que cet auteur déclare lui-même qu'on avait à peine pu lire sur le titre du livre les mots *Delli Cani*¹, tant les caractères étaient difformes² ou altérés? Au reste, le décret du sénat en faveur de Jean de Spire prouve péremptoirement que Jenson n'a pu exercer à Venise avant 1470, et l'on verra au chapitre consacré à Paris, plus loin, qu'il n'a pas exercé en France.

D'autres bibliographes ont attribué à Jenson un petit volume in-quarto intitulé : *Guarini Veronensis regulæ grammatices*, sans nom de ville ni d'imprimeur, mais avec la date du 5 janvier 1470. Cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque nationale. Je l'ai comparé avec différents livres de Jenson, et je me suis convaincu, à mon grand regret, car il est admirablement imprimé, qu'il n'appartient pas à notre compatriote.

Voici l'indication des quatre premiers ouvrages de Jenson :

1° *Eusebii Præparatio evangelica, latine; Georgio Tra-*

¹ Voir dans Brunet (*Manuel*, t. I, p. 541) l'indication de différents opuscules d'un auteur italien appelé Jean-Jacques *Canis*, auxquels pourrait s'appliquer la note de Maittaire. L'un, intitulé *Carmina duo* (in-4°), est sans date, mais fait mention d'un tournoi donné à Padoue en 1466; l'autre, intitulé *De injuriis et damno dato* (in-fol.), est daté de 1468, mais je ne puis dire si cette date est exacte; car le livre, qui a été acheté 300 francs à la vente Boutourlin, pour la Bibliothèque nationale de Paris, ne se trouve plus dans cet établissement. Nous en reparlerons à l'article de *Lucques*.

² Cela ne s'accorderait guère avec ce qu'on sait des caractères de Jenson. (Voyez, au sujet du livre en question, Sardini, ouvrage cité, I, 105.)

pezuntio interprete. In-fol. à la fin duquel on lit ces vers d'Ant. Cornazanus, à la louange de l'imprimeur :

Artis hic et fidei splendet mirabile numen :
 Quod fama auctores, auget honore deos.
 Hoc Jenson Veneta Nicolaus in urbe volumen
 Prompsit, cui fœlix Gallica terra parens.
 Scire placet tempus? Mauro Christophorus urbi
 Dux erat. Æqua animo musa relecta suo est.
 Quid magis artificem peteret dux, Christus et auctor?
 Tres facit æternos ingeniosa manus.

2° *M. Tullii Ciceronis Epistolæ ad Atticum, etc. In-fol. avec cette épigramme finale :*

Attice, nunc totus Veneta diffunderis urbe,
 Cum quondam fuerit copia rara tui.
 Gallicus hoc Jenson Nicolaus muneris orbi
 Attulit ingenio dædalicaque manu.
 Christophorus Mauro plenus bonitate fideque
 Dux erat. Auctorem, lector, opusque tenes.

3° *M. Tullii Ciceronis Rhetoricorum novorum libri IV et De inventione. In-quarto. On lit à la fin :*

Emendata manu sunt exemplaria docta
 Omniboni, quem dat utraque lingua patrem.
 Hæc eadem Jenson Veneta Nicalaus (*sic*) in urbe
 Formavit, Mauro sub duce Christoforo.

4° *Justini Epitome Trogi, etc. In-fol. avec ces vers à la fin :*

Historias veteres peregrinaque gesta revolve :
 Justinus, lege me, sum Trogus ipse brevis.

Me Gallus Veneta Jenson Nicolaus in urbe
Formavit, Mauro principe Christophoro.

On voit que dans toutes ces souscriptions Nicolas a soin de rappeler son origine française, dont il n'était pas moins fier que de sa profession.

Tous ces livres sont imprimés en beaux caractères romains, qui ont depuis servi de modèle à l'univers civilisé. Comme je l'ai dit, Jenson n'avait qu'un seul caractère, et c'est avec ce caractère qu'il s'est acquis une gloire immortelle. Il se procura plus tard un corps de grec; mais en 1470 il ne l'avait pas encore, car les mots de cette langue qui figurent dans l'ouvrage de Justin sont laissés en blanc, pour être écrits à la main. Le grec qu'il grava est d'ailleurs fort peu considérable : il est sans majuscules, et ne se compose en tout que d'une quarantaine de signes.

L'année 1471 fut bien autrement productive que la précédente. Sardini¹ fait connaître une vingtaine d'éditions plus ou moins authentiques de Jenson à cette date. Je n'en donnerai pas la nomenclature. Il me suffira de dire que c'est en cette année que fut imprimé le *Decorpuellarum*, daté par erreur de 1461, erreur qui provient de l'omission d'un x dans la date, écrite en chiffres romains. Ce genre de fautes n'est pas rare, et j'en pourrais citer bon nombre, même dans les impressions de Jenson. Ainsi deux éditions de 1480 sont datées : l'une de 1400 (M. cccc.), l'autre de 1580 (M. ccccc. lxxx.), etc. La date

¹ Ouvrage cité, part. III, p. 9 et suiv.

de 1471 qu'on assigne au *Decor puellarum* ressort de diverses circonstances que nous devons rappeler ici. On possède quatre opuscules semblables, imprimés par le même artiste, avec le même caractère et le même papier, même format, même justification, et absolument conformes dans toutes leurs parties au *Decor puellarum*, et portant tous la date de 1471. Ces opuscules sont intitulés : *Luctus christianorum*, *Palme virtutum*, *Gloria mulierum*, *Parole devote*, etc. Trois d'entre eux sont cités dans le *Decor puellarum*; ils sont tous écrits en italien comme ce dernier, traitent de la même matière, et ne forment qu'un seul corps d'instruction morale; d'où l'on peut conclure qu'ils ont été imprimés vers le même temps.

Parmi les autres livres publiés cette année par Jenson, il en est un qui mérite une mention particulière, c'est une édition de Quintilien en tête de laquelle se trouve une épître où Omnibonus Leonicensis, le correcteur, ou pour mieux dire l'éditeur des ouvrages imprimés par Nicolas Jenson¹, donne à ce dernier le titre d'inventeur de l'imprimerie : « ... qui librariæ artis mirabilis inventor, non ut « scribantur calamo libri, sed veluti gemma impriman- « tur ac prope sigillo, primus omnium ingeniose mons- « travit. » Quelques personnes ont voulu voir dans ces paroles la preuve que Jenson serait l'inventeur de l'imprimerie. Nous n'avons pas à revenir sur ce sujet. Les

¹ Un fait assez étrange, c'est que les livres propres d'Omnibonus, imprimés plusieurs fois à Rome et à Venise, vers 1474, ne l'ont pas été chez Jenson, avec lequel il avait eu des rapports si intimes.

éloges exagérés d'Omnibonus ont déjà été réfutés dans le xv^e siècle par Ulric Zell, le premier imprimeur de Cologne, ou, pour mieux dire, par l'auteur de la *Chronique* imprimée en 1499 dans cette ville¹.

On a pu voir par ce qui précède que le chroniqueur a parfaitement raison, et que Jenson ne fut pas même l'introducteur de l'imprimerie à Venise, bien loin d'être l'inventeur de cet art. Mais peut-être Omnibonus fait-il allusion au voyage de Jenson à Mayence en 1458, et à ses relations avec les premiers imprimeurs de cette ville, ou bien encore au perfectionnement qu'il a apporté dans la forme des caractères²?

Quoi qu'il en soit, Nicolas Jenson est un des artistes les plus célèbres dans les fastes de la typographie. Ses caractères sont d'une grande beauté et ses impressions de véritables chefs-d'œuvre. Il donna le dernier degré de perfectionnement à l'imprimerie. La forme de ses caractères est celle que nous avons encore aujourd'hui, sauf de légers changements introduits par la mode, mais qui ne touchent pas au fond.

Le mérite des éditions de Jenson était si bien reconnu

¹ Voyez la première partie de notre ouvrage, p. 139.

² Voyez, au sujet de ce mot *inventor*, que se donnent plusieurs imprimeurs sur leurs livres, les observations de Sardini, ouvrage cité, I, 113-124. Cet auteur prouve que le mot d'*inventor* ne s'entend pas seulement de celui qui a le premier trouvé une chose, mais encore de celui qui la perfectionne. Ainsi Christophe Valdarfer se donne aussi vers le même temps le titre d'*inventor*. (Voyez la souscription de son Commentaire de Virgile par Maurus Servius Honoratus, imprimé à Venise en 1471.)

de son temps, et ses qualités personnelles si éclatantes, que le pape Sixte IV crut devoir lui donner un témoignage de sa considération, et le gratifia du titre honorifique de comte palatin, en l'année 1475.

Vers la même époque cependant, ou pour mieux dire un peu avant, cédant à la mode¹, Jenson se mit à imprimer avec des caractères gothiques. Il en eut même jusqu'à quatre corps différents, dont Sardini a donné le *fac-simile*². On dirait que Jenson a voulu constater par là sa supériorité dans ce genre de caractères comme dans le caractère romain.

En 1480, déjà vieux sans doute, Jenson s'associa à quelques autres personnes, parmi lesquelles figure un célèbre imprimeur de Venise, Jean de Cologne, qui y exerçait depuis 1471. Le premier livre imprimé par la nouvelle raison sociale parut le 30 novembre. Il est intitulé : *Baldi de Perusio Lectura super sexto libro codicis*. C'est un in-folio à deux colonnes, en caractères gothiques, et le premier volume imprimé d'un livre qui en forme neuf, dont celui-ci n'est que le quatrième en ordre régulier³. Il se termine par la souscription suivante :

¹ On ne saurait se figurer jusqu'où alla à un certain moment l'engouement du public pour le caractère gothique. Quelques auteurs, dans leur enthousiasme, le qualifient même de *divin*.

² Voyez le livre de Sardini, à la fin de la deuxième partie.

³ Sardini, III, 62, 63 et 68. Les deux derniers volumes sont de 1482 et non de 1487, comme le dit Panzer, *Ann. typogr.* t. III, p. 238, n° 975. Quant à l'édition de 1488 (Panzer, t. III, p. 349, n° 1050), il est probable qu'elle est de 1478, et qu'on aura mis un x de trop dans la date.

« Lectura Baldi super sexto codicis diligenter impressa
 « atque emendata ductu et auspiciis. . . litterarum carac-
 « teribus summorum virorum Johannis de Colonia, Ni-
 « colai Yenson, sociorumque, explicit M. cccc. lxxx. pridie
 « kalendas Decembris. »

Il est à remarquer que Jenson ne figure pas ici le premier; cette place d'honneur est attribuée à Jean de Cologne, dont l'imprimerie avait alors une grande importance. Au reste, il est certain que ni l'un ni l'autre ne pratiquait plus à ce moment. En 1481 leur officine commune était dirigée par Jean Herbort, de Selingenstadt près de Mayence. C'est ce que nous apprenons de la souscription des ouvrages imprimés alors dans leur atelier :

Exactum insigne hoc atque preclarum opus ductu, auspitiis optimorum Joannis de Colonia, Nicolai Jenson, sociorumque, qui non tantum summam curam adhibuere ut sint hec et sua queque sine vicio et menda, verum etiam ut bene sint elaborata atque jucundissimo¹ litterarum caractere confecta, ut unicuique prodesse possint et oblectare, more poetico, et prodesse volunt et delectare poete. Hujusce autem operis artifex extitit summus in hac arte magister Joannes de Selgenstat, Alemanus, qui sua solertia ac vigiliis divoque imprimendi caractere facile supereminet omnes².

Je n'ai rien à dire des éloges que se donne ici Jean de Selingenstadt. Ces exagérations de langage étaient alors d'un usage général, et ne tiraient pas à conséquence. Cet

¹ Cette épithète s'applique aux caractères gothiques, qui, ainsi qu'on vient de le voir, séduisaient alors tous les yeux.

² Panzer, *Ann. typ.* t. III, p. 162.

artiste était d'ailleurs très-habile, et avait été pour cela même appelé de Padoue, où il exerçait la typographie depuis 1475. Il s'était rendu à Venise sur la demande des associés, qui, confiants dans sa réputation, l'avaient chargé de la direction de leur atelier. Il conserva cette direction jusqu'à la mort de Jenson, laquelle mit fin à l'association; après quoi il retourna à Padoue, où il ne resta que peu de temps, et revint à Venise, où il exerçait à son compte dès 1482.

Jenson paraît être mort au mois de septembre 1481. Il est du moins certain qu'il l'était le 3 février 1482¹, car on possède un livre imprimé à cette date par André Torresani de Asula, avec les caractères de Jenson : c'est le premier volume d'un ouvrage de Nicolas de Tudeschis, autrement dit *Nicolaus Siculus*. Il est intitulé : *Lectura in I et II decretalium*. La seconde partie se termine par la souscription suivante : « Exactum hoc opus. . . . inclytis
« instrumentis famosisque litterarum characteribus optimi
« quondam in hac arte magistri Nicolai Jenson Gallici,
« quo nihil prestantius, nihil melius, nihilve dignius. Cas-
« tigtatum vero habes adeo, ut nihil sit ex omni parte ad-
« dendum. Curam vero ac diligentiam adhibuit optimus
« vir Andreas de Asula. Venetis. . . . M. cccc. lxxxii, tertio
« nonas februarias. »

¹ Nouveau style, car l'année datait à Venise du 25 mars (Sardini, *Esame*, etc. II, 74, et III, 2). Jean de Cologne paraît être mort vers le même temps. Panzer (*Ann. typogr.* t. III, p. 238, n° 976) lui attribue un livre de 1487; mais ce livre est en réalité de 1472. (Voyez Sardini, ouvrage cité, II, 116.)

André Torresani devint le chef d'une nouvelle association qui se servit pendant plusieurs années des caractères de Jenson, et qui se qualifiait : « Societas Johannis de Colonia, Nicolai Jenson sociorumque, » sans autre désignation. Cette association se servit aussi de la marque artistique de Jenson¹, à laquelle elle ajouta, en 1487, les deux initiales d'André Torresani, d'Asole. Celui-ci s'associa plus tard avec le célèbre Alde Manuce, qui devint son gendre et son héritier, et qui, par conséquent, posséda à son tour l'atelier de Jenson². Alde Manuce, de Bassano, près Serroneta, dans les États Romains, d'où vient le titre de *Romanus* qu'il prend dans ses premières impressions, fut d'abord chargé de l'éducation d'Albert Pius, prince de Carpi (qui, par reconnaissance, permit plus tard à la famille de son précepteur de joindre le nom de *Pius* au sien propre); il vint ensuite se fixer comme imprimeur à Venise en 1494, et s'y acquit un renom incomparable; qu'il transmit à sa famille. C'est à lui qu'on doit l'invention du caractère italique, qu'il employa pour la première

¹ C'est un cercle divisé horizontalement par un trait sur lequel s'appuie une croix à deux croisillons, qui s'élève au-dessus du cercle.

² Suivant Sardini, ouvrage cité (II, 122), une partie au moins des livres de Jenson seraient revenus en France après sa mort, comme portion de son héritage. Notre auteur cite particulièrement la Bible de 1476, laquelle aurait été plus tard en la possession de Jean Petit et Gui Marchand, libraires de Paris, qui l'auraient vendue avec un frontispice nouveau. Mais Van Praet (*Vélins du roi*, t. I, p. 28) conteste cette assertion, fondée peut-être uniquement sur l'existence d'un exemplaire de cette Bible auquel le propriétaire aurait ajouté le titre et les tables de l'édition publiée par Jean Petit en 1501.

fois en 1501 dans un Virgile in-octavo, et pour lequel il obtint du pape Léon X un privilège spécial en 1513.

Mais je m'aperçois que l'intérêt du sujet m'entraîne hors du cadre que je me suis tracé : je me hâte d'y rentrer¹.

Les éditions de Venise, grâce aux travaux des frères Jean et Vindelin de Spire, de Nicolas Jenson, de Valdarfer, de Jean de Cologne, etc. acquièrent bientôt une telle réputation en Europe, que beaucoup d'imprimeurs étrangers à cette ville déclaraient, dans les souscriptions de leurs livres, que ces derniers étaient imprimés avec des caractères vénitiens : *characteribus Venetiis*². Le premier typographe d'Oxford, Thierry Rood, de Cologne, ne trouva rien de mieux que de comparer ses propres éditions à celles des Vénitiens : « Dii dent ut Venetos « exuperare queant. . . .³ ».

Pour l'imprimerie, comme pour beaucoup d'autres industries, Venise fut longtemps la première ville du monde. Les ateliers typographiques s'y multiplièrent au point qu'on y compte plus de deux cents imprimeries dans les trente dernières années du xv^e siècle, et qu'il y en avait près de cinquante en exercice en 1500. Le nombre des éditions connues positivement comme ayant été faites dans cette ville pendant les trentes années dont je viens de parler s'élève à près de trois mille, qui, à trois cents exemplaires seulement chacune, nous donnent près d'un

¹ Voyez les *Annales de l'imprimerie des Aldes*, par M. Ant. Aug. Renouard.

² Cheviller, *Origine de l'imprimerie de Paris*, p. 620.

³ Souscription du *Phalaridis epistolæ*, sans date. (Voyez le chapitre iv.)

million de volumes. Si l'on songe maintenant que tout n'est pas connu; qu'un grand nombre de livres ont disparu entièrement; que beaucoup des livres que je viens de citer ont deux, trois, quatre volumes ou un plus grand nombre; que beaucoup ont été tirés à plus de trois cents, comme, par exemple, une édition de Nicolas de Tudeschis, autrement dit *Panormitanus*, imprimée par Vindelin de Spire à mille exemplaires en 1471 (*copia mille*, porte la souscription), il n'y a rien d'exagéré à élever à deux millions le nombre de volumes imprimés à Venise dans les trente premières années de la pratique de l'art typographique en cette ville.

§ 3. Lucques.

Une circonstance particulière, dont on se rendra compte dans un instant, m'engage à placer Lucques immédiatement après Venise, quoique cette ville ne soit pas la troisième de l'Italie qui ait été dotée de l'imprimerie. Si l'on en croyait Sardini, cependant, elle serait la seconde, car il lui attribue un livre daté de l'année 1468. Il convient de dire ici quelques mots de ce livre. Malheureusement, je ne puis en parler *de visu*, car l'unique exemplaire connu ne se trouve plus à la Bibliothèque nationale, pour laquelle il avait été acheté à la vente Boutourlin, au prix de 300 francs. Je suis donc obligé de m'en rapporter au renseignement que donne sur cet opuscule un mémoire publié à son sujet par Sardini, sous le titre suivant : « *Congettura del M^{se} Giacomo*

« Sardini, senator Lucchese, sopra un' antica stampa, tras-
 « messe ultimamente dal medesimo in tre lettere al molto
 « R. P. Antonmaria Amoretti, C. R. D. M. D. D. dimo-
 « rante in Roma, ed ora pubblicate dal proposto Fer-
 « dinando Fossi, bibliotecario della R. libreria Maglia-
 « bechiana di Firenze. Presso Giuseppe Molini di Firenze,
 « 1793. » In-quarto de 90 pages, avec *fac-simile*.

L'ouvrage en question commence par l'intitulé suivant :

D. A.

DIVINAE GENTIS STRENO AEQVITI ET FA
 CVNDISSIMO GRAVISSIMOQ. PHILOSOPHO .D.
 BERNARDO IVSTINIANO LEONARDI ORATO.

.F. COMPENDIOLVM.

IOANNES IACOBUS CANIS VTROQ. IVRE CON
 SVLTVS EX COMMENTARIIS IVRIS INTERPRE
 TVM DEDICAVIT.

Suit le *proœmium*, après lequel on lit le titre :

DE INIVRIIS ET DAMNO DATO RVBRICA
 GREGORIVS. X. IN CONCILIO. GE.

[E] TSI PIGNORATIONES.

Vient ici le texte, qui commence par ces mots : « Hæc
 « decretalis, etc. » Puis à la fin se trouve cette souscrip-
 tion au recto du dernier feuillet :

EXPLICIT OPVSCVLVM. D. IO. IA. CAN. EDITVM.

L. ANNO DOMINI NOSTRI

.M. CCCC. LXVIII.

CALEN. APRILIS.

L'ouvrage se compose de 16 feuillets in-folio en tout,
 imprimés avec un caractère romain de la force d'un

saint-augustin. Il est sans chiffres, sans réclames et sans signatures. Les points sont carrés et non pas ronds. Enfin il offre tous les indices d'une impression primitive¹.

Quant au fond, ce livre est une espèce de mémoire ou consultation de jurisconsulte, rédigé à l'occasion d'une mesure prise par le sénat de Lucques contre les marchands étrangers, mesure qui avait occasionné à ceux-ci de grandes pertes : l'auteur engageait à user de *représailles* contre les marchands lucquois.

La date de cet événement démontre, suivant Sardini, qui entre dans de grands détails sur l'affaire en question, que le livre fut imprimé le 1^{er} avril dans la ville de Lucques, par quelque imprimeur ambulant, comme il y en avait alors, dit-il. Ce sont là, à mon avis, autant d'assertions erronées : 1^o le mot *editum* qu'on lit dans la souscription du livre ne prouve pas qu'il ait été *imprimé* en 1468; cette date se rapporte peut-être à la rédaction du mémoire; 2^o en fût-il autrement, que la lettre *L*, qui suit le mot *editum*, ne prouverait en aucune sorte que le livre a été imprimé à Lucques : on ne citerait pas un seul exemple d'une pareille abréviation; l'impossibilité d'expliquer le sens de cette lettre, par suite du séjour de l'auteur du livre, Jean-Jacques de Canis, à Padoue, n'est pas une preuve péremptoire que l'impression en ait été faite à Luc-

¹ *Congettura*, etc. p. 32. Autant qu'il est permis d'en juger par le *fac-simile* informe donné par Sardini, le caractère de cet opuscule a beaucoup de ressemblance avec celui des deux pièces de vers du même auteur citées à la page 188, note 1, et qui se trouvent à la Bibliothèque nationale.

ques; 3° enfin il n'est pas exact de dire, comme quelques bibliographes l'ont fait, qu'il y avait autrefois des imprimeurs ambulants, portant leur attirail de ville en ville, imprimant ici et là. Plusieurs artistes typographes ont, à la vérité, changé plusieurs fois de résidence; mais c'était pour chercher mieux que ce qu'ils avaient, et non pour exploiter leur industrie en route. Ce n'était pas une petite affaire que de monter une presse autrefois, alors que ces instruments étaient si imparfaits, qu'il fallait, pour ainsi dire, les souder au parquet et au plafond de la pièce où elles se trouvaient! Ceux qui en parlent ainsi n'ont probablement jamais vu d'anciennes presses, avec leurs nombreux *étançons* : il y en a cependant beaucoup de représentations sur les vieilles éditions du xvi^e siècle.

En somme, toute la dissertation de Sardini se réduit à de simples conjectures, qui n'ont pas toujours pour elles les présomptions. Il ne suffit pas, en effet, pour résoudre une question problématique, d'avancer quelques vagues propositions; il faut s'appuyer sur des faits ou au moins sur des probabilités. Sans doute l'opuscule de Jean-Jacques de Canis est digne d'attirer l'attention des bibliographes, car il semble révéler l'existence, dans l'Italie, en 1468, d'un imprimeur qui n'est pas encore connu; mais il y a beaucoup d'autres livres dans le même cas.

Dans l'état actuel des choses, il faut attendre, et ne pas nuire à la précision des recherches en jetant le doute dans les esprits. Le hasard fera peut-être plus pour résoudre les questions douteuses, que le plus long mé-

moire. Ce qu'il y a de certain, c'est que Lucques n'avait point encore d'imprimerie en 1470, comme le prouvent les renseignements que j'ai recueillis, et dont je vais donner ici le résumé.

Lorsque l'imprimerie s'introduisit en Italie, il y avait à Lucques un prêtre appelé Clément, natif de Padoue, et qui prenait pour cette raison le nom de *Patavinus*. Ce prêtre exerçait alors le métier de calligraphe, de relieur, de rubricateur, etc. Aussitôt qu'il eut entendu parler de la nouvelle invention, il s'ingénia pour trouver le secret du procédé merveilleux qui l'intéressait à tant de titres, comme homme, comme savant, comme calligraphe et miniaturiste. Il paraît qu'il y réussit, ainsi que beaucoup d'autres dont nous ignorerons toujours les travaux. Toutefois, il voulut voir pratiquer par lui-même, et vint pour cela à Venise, où il resta quelque temps. N'ayant sans doute pas les moyens nécessaires pour monter une imprimerie, ou ne se jugeant pas de force à lutter avec les deux maîtres en l'art typographique qui exerçaient dans cette ville, Vindelin de Spire et Nicolas Jenson, il s'adressa aux consuls de la république de Lucques, qui n'avait point encore d'imprimeur, pour leur offrir ses services. Sa requête est du 12 octobre 1470¹. Le 27 du même mois le sénat s'assembla pour en délibérer, et le gonfalonier de la justice exposa la demande et les titres de Clément, qu'il avait pu connaître autrefois, et dont il fit l'éloge :

Proposuit magnificus vexillifer justiciæ quod magister Clemens

¹ Sardini, *Esame*, etc. I, 102.

Patavinus sacerdos, qui Venetiis peditus est multis virtutibus, et presertim novit artem imprimendi literas : cum sit discessurus Venetiis, si invitaretur aliqua subventionem publica, qua posset se sustentare, facile applicaret animum ad veniendum Lucam, ibique manendum et exercendum suas virtutes, easque in alios diffundendum. Quod utile ac honorificum civitati nostre foret. Ideoque petiit, in Dei nomine, consuli, etc.¹

Le sénat décida, à la majorité de 38 voix contre 9, que Clément serait invité à venir à Lucques, et que pendant quatre ans il lui serait payé une subvention de 2 florins par mois², à la condition qu'il enseignerait son art, comme fonctionnaire public, à tous ceux qui voudraient l'apprendre, et qu'il viendrait dans le terme de six mois : « quibus durantibus (annis quatuor proximis) teneatur publice docere, et conductus intelligatur, et sit ad publice docendum scribere discere volentibus; dummodo venire debeat habitandum Luce intra menses sex proximis³. »

¹ Sardini, *Esame*, etc. III, 96.

² La petite ville de Lucques ne fut pas la seule qui se montra libérale pour le nouvel art. Targioni (*Viaggi in diverse parti della Toscana*, t. VII, p. 403) cite un document des archives de Colle, près de Florence, par lequel on apprend que le premier imprimeur de cette ville, avant de s'y rendre, obtint l'assurance qu'il serait exempté de la gabelle. « Un certo maestro Bono stampatore ne' 20 aprile 1471, chiese alla comunità di Colle esenzione dalle gabelle, e l'ottenne, promettendo di venirvi ad esercitare la stampa, come fece e continuò per più anni... » Ce document semble donner raison à Marchand, qui date une impression de Colle de l'année 1471, contrairement à l'opinion de la Serna Santander, qui recule l'introduction de l'imprimerie dans cette ville jusqu'en 1478. Ce premier imprimeur de Colle, appelé ici *Bonus* ou *le Bon*, se nommait en réalité *Gallus*, l'autre dénomination n'étant qu'un surnom.

³ Sardini, *Esame*, etc. III, 96.

A force de peines et de démarches, Clément parvint à organiser une imprimerie à Venise, et y exécuta même plusieurs ouvrages¹ dans le cours de 1471 et au commencement de 1472. Le plus intéressant de tous est un gros livre in-folio de plus de 400 pages, intitulé : *De medicinis universalibus*, par Jean Mesue de Damas. Ce volume est imprimé avec un gros caractère romain de treize points et demi, d'une forme très-nette et très-régulière. Le *g* est particulièrement remarquable : la queue dépasse de beaucoup le corps de la lettre, et se prolonge sur la ligne suivante, ce qui a dû présenter souvent des difficultés à la composition, sans parler de celles de la fonte.

On apprend par une lettre imprimée à la fin de ce livre, et écrite par Nicolas Gupalatinus, médecin de Venise, qu'il fut confié à Clément le 18 mai (15 des calendes de juin) 1471, par un autre médecin de la même ville appelé Peregrinus Cavalcabo². Il y a dans cette lettre de Gupalatinus un passage très-intéressant, dans lequel il dit que Clément fut le premier Italien qui ait pratiqué l'imprimerie, et qu'il l'apprit de lui-même, sans l'avoir vu pratiquer à personne. Voici les propres termes de Gupalatinus : « Clemens Pattavinus, sacerdos bonus virque non

¹ Panzer, *Ann. typogr.* t. III, p. 81 et 82, t. IV, p. 5.

² Le lieu de l'impression n'y est pas indiqué; mais il est rappelé dans la dédicace d'une édition des *Problèmes* d'Aristote publiée en 1475 à Rome par l'éditeur Gupalatinus; on lit dans cette dédicace, adressée au pape Sixte IV : « Hanc autem novissimam Problematum recognitionem et emendationem cum per impressivam artem, in cujus laudem multa in proemio Jo. Damasceni Venetiis impressi diximus, divulgandam curaremus. »

« solum litterarum studiis apprime eruditus, sed et omnium quos unquam novi in dedaleo præsertim et manuali opere ingeniosissimus. Nam cum neminem tale artificium operantem unquam prospexerit, suo perspicaci ingenio, elementis quibusdam tantum hujus artis præceptis, reliqua consumatissime reperiens, Italorum primus libros hac arte formavit¹. »

Quoi qu'il en soit, le résultat obtenu, Clément écrivit de nouveau au sénat de Lucques, le 12 août 1472, pour s'excuser de n'avoir pas répondu de suite à ses propositions. Quelque modeste que fût l'allocation qui lui avait été offerte, il se serait volontiers, dit-il, rendu à Lucques, s'il n'en avait été empêché par la nécessité de graver et de fondre ses caractères; mais aujourd'hui que le travail est achevé et que les Italiens sont devenus, avec la grâce de Dieu, aussi habiles que les Allemands dans l'art d'imprimer, il se met à la disposition du sénat. Voici les termes de sa requête :

Esponsi umilmente per parte del servitore di vostre magnifiche signorie Chimetto da Padova chome altra volta stè in la città vostra a insegnare a scrivere et a quadernare² et miniare e mostrare tutto quello di bene che potè per la umanità e virtù de' vostri cittadini. Volentieri sare tornato in la ultima electione facta di lui per fare cosa piacesse alle magnifiche signorie vostre, benchè la provisione al suo bisogno fusse piccola, ma impedito dallo imprendere et im-

¹ Cette épître est imprimée aussi dans Van Praet, *Catal.* in-fol. p. 435.

² Le sens de ce mot, qui vient sans doute de *quaterne*, cahier de papier, est donné dans une phrase de la page suivante, où on lit en latin dans le même cas : « imprimendi literas, *ligandi* et *miniandi*. »

parare a far lettere di che si fanno li libri, la qual cosa già è perfecta et in tal modo che, per la grazia di Dio, l'Italiani stanno al pari con li oltramontani, hora stando assai expedito, se piacesse alle M. S. V., verre a stare tutti i giorni suoi con V. S. et esercitersi in fare libri con tali forme di lettere che sarà utile et a honore alla vostra magnifica città, con quella paga gli parrà provvedere di qualche provigione acciocchè possa vivere apresso quella, come è consueto fare a quelli portano qualche virtù in la vostra città¹, la quale Dio conservi in felice statuto². . . .

Toujours désireux de doter leur ville d'une imprimerie, les membres du sénat de Lucques s'empresèrent d'accepter les nouvelles offres de Clément, et augmentèrent même la subvention qui avait été votée précédemment. A la majorité de 44 voix contre 4, ils lui allouèrent 3 florins par mois pendant quatre ans. « Quod ad hoc ut « invitetur magister Clemens suppli[cator?] ad venien- « dum in civitatem Lucam, et ibi habitandum et exer- « cendum ejus artem imprimendi literas, ligandi et mi- « niandi, et ceteras suas virtutes quibus est³ instructus, « fiat ei, auctoritate presenti consilii, subventio publica « et de pecuniis M. Luc. communis flor. trium ad 36 in « mense per annis quatuor proximis⁴. »

Il ne paraît pas que le sénat de Lucques ait été plus

¹ Clément fait sans doute allusion aux privilèges qu'avait accordés le sénat de Lucques six ans avant aux deux frères Turchi, lorsqu'ils introduisirent dans la république une fabrique de papier. (Sardini, *Esame*, etc. III, 94.)

² Sardini, III, 96.

³ Sardini écrit à tort *eum* pour *est*.

⁴ Sardini, *Esame*, etc. III, 96.

heureux cette fois que l'autre; car on ne connaît aucun ouvrage imprimé par Clément dans cette ville. On ne sait ce qu'il devint. On voit seulement que dès 1472 d'autres imprimeurs se servaient des mêmes caractères que lui. Parmi les livres qui furent imprimés de la sorte, je citerai un Juvénal sans date et sans nom de lieu¹, et un Virgile daté de Fivisano, 1472. Ce dernier a été imprimé par trois artistes associés (Jacques, Baptiste et Alexandre), dont un était prêtre, comme Clément. Le caractère de ce livre, ainsi que je l'ai dit, est identique à celui dont s'est servi ce dernier, sauf la lettre *g*, qui a reçu une forme plus régulière.

Toutefois, Lucques ne devait pas être privée plus longtemps d'imprimeur. Sardini² nous apprend qu'un graveur sur bois (*intagliatore de ligname*) de cette ville, appelé Barthélemy de Civitale, offrit au sénat de monter une imprimerie si l'on voulait lui accorder quelques privilèges, ayant déjà, dit-il, appris l'art et organisé un atelier³. Ce Barthélemy, si l'on en croit un de ses neveux, auteur d'une histoire de Lucques, aurait appris l'art d'imprimer tout seul, aidé uniquement par son intelligence⁴.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il imprimait à Lucques en 1477, car on a de lui une édition in-folio

¹ Brunet, *Manuel*, 4^e édit. t. II, p. 756.

² *Congettura*, etc. p. 20.

³ *Ibid.* « Aveva imparato l' arte, e già adrizzato gli edificj. »

⁴ « Avendo pressentito di questa nuova arte, ed essendo d' ingenio acutissimo, senz' altri maestri la messe in esecuzione. » (Civitali, *Stor. di Luc.* ms. ann. 1477.)

des *Triumphes* de Pétrarque, à la fin de laquelle on lit la souscription suivante, qui prouve qu'il fut réellement le premier imprimeur de cette ville : « Impensus Lucæ liber est hic primus ubi artem de Civitali Bartholomeus « init. anno M. cccc. lxxvii, die xii maii. » A la vérité c'est le seul livre qui nous reste de lui.

§ 4. Foligno.

Parmi les villes d'Italie qui s'enrichirent de bonne heure de l'imprimerie, je dois mentionner Foligno, petite cité épiscopale de l'Ombrie, qui dut l'introduction de l'art à Jean Numeister, l'un des élèves de Gutenberg, et ensuite son associé.

Après la mort de ce dernier, Numeister alla chercher fortune hors de Mayence, où déjà fonctionnaient plusieurs imprimeries. Il se rendit à Foligno, probablement sur la demande d'Émilien de Orfinis¹, citoyen illustre de cette ville, et enthousiaste du nouvel art, dans la maison duquel fut montée l'imprimerie. Dès l'année 1470 ils publièrent un volume in-folio intitulé : *Leonardi Aretini Bruni de bello Italico adversus Gothos*.

Ce livre très-rare, et très-recherché des bibliographes, est imprimé en beaux caractères romains de seize points environ, et se termine par la souscription suivante :

Hunc libellum Emilianus de Orfinis Fulginas² et Johannes

¹ C'est ce que semble vouloir dire le dernier vers de la souscription du Dante, qui suit, p. 210.

² Il y a par erreur *Eulginas* dans quelques exemplaires, celui de

Numeister, Theutunicus, ejusque sotii, feliciter impresserunt Fulginei, in domo ejusdem Emiliani, anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo feliciter.

On voit par cette souscription que Numeister avait avec lui quelques ouvriers typographes, qu'il avait amenés de Mayence sans doute, et qui étaient ses associés.

Ces artistes publièrent aussi une édition des *Épîtres* de Cicéron, sans date, mais du même temps environ, et en tout cas antérieure à 1472. Elle est également fort rare, n'ayant été tirée qu'à deux cents exemplaires, et se termine par les six vers suivants :

Emilianus auctor Fulginas, et fratres una,
 Ingenio¹ prestante viri, Numeister et auctor
 Johannes Almanus, recte qui plura peregit²,
 Tulli ducenta nuper pressere volumina recte,
 Quę viserat probus episcopus Aleriensis.
 Fulginei acta vides et laribus Emiliani.

Émilien mourut sans doute avant 1472, car, à partir de cette date, Numeister imprima seul. On a de lui :

1° *La divina Comedia* du Dante; un volume in-fol. 1472, imprimé à longues lignes. Debure a cru, mais sans fondement, que cette édition avait été imprimée à Mayence. La date qu'elle porte et la parfaite ressemblance des ca-

la bibliothèque Sainte-Geneviève, par exemple; celui de la Bibliothèque nationale, au contraire, porte bien *Fulginas*. M. Brunet dit qu'il y a aussi une variante dans le nom propre d'*Émilien*, mais les deux exemplaires que j'ai vus portent *Orfinis*.

¹ L'imprimé porte par erreur *ignenio*.

² Allusion aux autres impressions de Numeister.

ractères avec ceux employés dans l'impression des livres précédents démontrent que ce livre a été exécuté à Foligno. Le nom de cette ville se trouve d'ailleurs implicitement à la fin de la souscription, qui forme deux tercets¹ :

Nel mille quatro cento septe et due²,
nel quarto mese adi cinque et sei³
questa opera gentile impressa fue.

Io maestro Johanni Numeister opera dei
alla decta impressione, et meco fue
Elfulginato Evangelista mei⁴.

2° *Johannis de Turrecremata Contemplaciones*; in-folio, 1479. Ce dernier ouvrage est imprimé avec des caractères gothiques semblables à ceux de la Bible de Guten-

¹ Ce livre, qui est d'un bout à l'autre écrit de la sorte, était autrefois à la Bibliothèque nationale; mais il ne s'y trouve plus : il en existe heureusement un exemplaire à la bibliothèque Mazarine.

² *Sept et deux*, autrement dit 72 (1472).

³ Ici au contraire les nombres sont additionnés : 5 et 6 font 11. Il s'agit donc du 11 avril 1472.

⁴ Les bibliographes italiens qui ont parlé de ce livre (voy. entre autres Gamba, *Serie dei testi di lingua italiana* [Venezia, 1828], p. 79) semblent avoir pris *mei* pour un nom de personne dont *evangelista* serait le prénom. Je pense qu'on doit voir dans le mot *mei* une altération de *mio*, que le poète se serait permise pour la rime, et traduire « mon évangéliste », c'est-à-dire, celui qui m'a fait connaître, qui a révélé mon talent. Ou bien peut-être que le mot *mei* est ici pour *meglio*, dont il est la forme antique; alors il faudrait traduire : « Le Folignien, meilleur évangéliste que moi », c'est-à-dire, qui m'est supérieur pour le mérite, pour la science. Cette manière de s'exprimer est parfaitement dans le goût du temps. En tout cas *le Folignien* est évidemment Émilien de Orfinis, cité avec cette qualification dans les souscriptions précédentes.

berg. Il était tout naturel qu'un élève suivît les règles du maître. Si ses autres impressions ne les rappellent pas, c'est que ces impressions ont été exécutées avec les caractères du goût d'Émilien de Orfinis, qui, en sa qualité d'Italien, n'avait pu vouloir que des caractères romains.

On ne connaît aucun livre imprimé par Numeister après 1479, date probable de sa mort.

§ 5. Milan.

Morel, cité par Albert Fabricius dans sa *Bibliotheca latina* (première partie, page 551), prétend que le livre intitulé *Historiæ Augustæ scriptores* a été imprimé à Milan en 1455. Fabricius, n'osant pas soutenir cette date, dit qu'il faut lire 1465, et s'appuie en cela sur la déclaration de Saumaise, qui, dans la préface de l'édition de l'Histoire auguste qu'il a donnée en 1620, mentionne, en effet, une édition de Milan de *vingt-cinq ans plus ancienne que celle de Venise*, laquelle a été imprimée en 1490. En retirant 25 de 90 on a 65. Si donc on s'en tient à ce renseignement, la date donnée par Morel, et rectifiée par Fabricius, acquiert une certaine authenticité; mais on va voir que c'est une pure hypothèse. D'abord on a cherché à expliquer la date fautive de Morel en disant qu'il avait été trompé par Maittaire, qui, dans ses *Annales typographiques*, donnait par erreur la date de 1480 (qu'il a rectifiée ensuite) à l'édition de Venise. Retirant 25 de 80, Morel a trouvé 55, et c'est la date qu'il avait adoptée sur la foi de Saumaise, n'ayant évidemment pas vu le livre

dont il parle. Fabricius, qui n'a pas vu non plus l'ouvrage cité, a essayé de rectifier cette erreur impardonnable. En réalité, les trois témoignages que je viens de citer se réduisent donc à un seul, celui de Saumaise. Or ce témoignage unique, donné dans des termes vagues, pêche par la base, car il est reconnu aujourd'hui que Saumaise s'est servi de l'édition de Milan de 1475, et non de celle de 1465, qui n'a jamais existé. C'est donc vainement que Saxius, dans les prolégomènes de son Histoire littéraro-typographique de Milan, imprimée en tête de la *Bibliotheca scriptorum Mediolanensium*¹, a prétendu expliquer l'impression du livre en question à Milan en 1465 par un séjour qu'auraient fait dans cette ville Sweinheim et Pannartz avant d'aller à Subiaco². Cette hypothèse n'est pas admissible, car les deux premiers typographes italiens commencèrent très-probablement leurs travaux à Subiaco dès 1464, et ne purent, par conséquent, imprimer à Milan en 1465.

Quel fut en réalité le premier imprimeur de Milan? La question est vivement débattue. Saxius se prononce pour Antoine Zarot ou *de Zarotis*, autrement dit Antoine de

¹ In-fol. Milan, 1745, p. LXXXIX.

² Saumaise déclare ne pas savoir le nom de celui qui a le premier formé la collection de l'Histoire auguste; Fabricius en a conclu que ce savant n'avait pas eu l'édition de 1475, où se trouve imprimé le nom des éditeurs Bonaccursius Pisanus et Bonino Mombratio; mais Saxius a la bonne foi de reconnaître que Saumaise a voulu parler du premier collecteur ancien de ce livre, et non des éditeurs. (*Historia litteraria-typogr. Mediolanensis*, p. CCCCLVI, note b, et DLIX, note a.)

Parme, du lieu de sa naissance. Il lui attribue, d'après certains bibliographes, plusieurs ouvrages des années 1469 et 1470. Malheureusement ces ouvrages ne se retrouvent plus nulle part, et le plus célèbre d'entre eux est considéré comme apocryphe : c'est un Tércence daté du 13 mars 1470, suivant Maittaire. On croit généralement aujourd'hui que Maittaire a été trompé par une supercherie, et que le livre cité par lui n'était qu'un exemplaire de l'édition publiée le 13 mars 1481 par Zarot, et dont un adroit fripon aurait gratté les deux derniers chiffres (LXX[XI]).

La Serna Santander, au contraire¹, prend parti pour Philippe de Lavagna, et invoque comme témoignage irrécusable, à l'appui de son opinion, un petit livre portant le nom de ce dernier et la date de 1469 (19 mai). Ce livre, dont l'unique exemplaire se trouve à Turin, est un in-quarto intitulé : *Miracoli de la gloriosa Verzene Maria*². Il se termine par la souscription suivante :

Dentro de Milano e doue stato impronta
 L'opra beata de miracoli tanti
 Di quella che nel ciel monta et dismonta
 Accompagnata con gli angeli et sancti.
 Philippo da Lauagna quiui si conta
 E stato el maestro de si dolce canti.

Impressum anno Domini M. cccc. lxxviii, di xviii Maii.

Mais cette date est-elle exacte ? Plusieurs circonstances

¹ *Dict. bibl.* t. I, p. 209 et suiv.

² Panzer, *Ann. typogr.* t. II, p. 11. Ce livre se trouve dans la bibliothèque de l'Académie de Turin. (Tirabosch, *Hist. litt. Ital.* t. VI, p. 167.)

semblent prouver le contraire. D'abord le livre a des signatures, ensuite il est imprimé avec le même caractère qu'a employé Lavagna dans une autre édition des *Miracoli*, datée de 1480. M. Brunet pense qu'il s'est glissé une erreur dans le millésime : qu'on y aura oublié un x, ou du moins qu'on aura mis un v à la place d'un second x qui devait s'y trouver. De la sorte, le livre serait au plus tôt de 1474, et peut-être même de 1479, ce qui lui enlèverait tout intérêt pour nous.

La Serna invoque encore à l'appui de son opinion la souscription d'un livre imprimé en 1473, et où Lavagna revendique positivement l'honneur d'avoir introduit l'imprimerie à Milan, ce que Zarot, alors dans toute sa gloire, n'a pas contredit.

Mais il y a moyen de tout concilier en disant que Lavagna, riche bourgeois de Milan, a fait venir à ses frais Zarot dans cette ville, et s'est chargé de la dépense des premiers livres qui y aient été exécutés par celui-ci.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Lavagna n'avait point encore d'imprimerie en 1473, comme nous allons le voir, et que, si son nom paraît seul sur des livres imprimés avant cette époque, c'est uniquement à titre d'éditeur.

Le premier ouvrage auquel Zarot ait mis son nom est un Virgile daté des calendes (1^{er} du mois) de décembre 1472; mais on a des livres d'une date antérieure, sans nom d'imprimeur, exécutés avec les mêmes caractères. Tels sont, par exemple, les trois suivants, imprimés en 1471.

1° *Sexti Pompeii Festi de verborum significatione liber*; in-folio, Milan 1471, 3 des nones (3 du mois) d'août.

2° *Pomponii Melæ cosmographia*; in-quarto, Milan, 1471, 7 des calendes d'octobre (25 septembre).

3° *M. T. Ciceronis epistolarum familiarium liber primus*; in-folio, 1471, sans nom de ville¹.

Si Zarot n'a pas mis son nom à ces livres, c'est sans doute parce qu'ils étaient imprimés aux frais de Lavagna, comme le suivant, exécuté avec les mêmes caractères, en 1472 :

M. T. Ciceronis epistolæ ad familiares; in-folio, 8 des calendes d'avril (25 mars) 1472; sans nom de ville ni d'imprimeur; mais avec une préface de Lavagna, dans laquelle cet éditeur annonce qu'il a fait tirer trois cents exemplaires de ce livre, à la correction duquel plusieurs savants ont donné leur soin : « *Epistolarum familiarium* « *M. Tull. Cic. multa volumina in diversis Italiae locis hac* « *nova impressorum arte transcripta sunt : quæ si ut plu-* « *rima numero, ita etiam studio satis correcta essent, novo* « *hoc labore non fuisset opus. Sed tanto errorum nu-* « *mero confunduntur, ut non modo litterę pro litteris²,* « *et pro verbis verba perturbatissime involuta, verum* « *etiam epistolę in epistolas, libri in libros sic invenian-* « *tur confusi. Quę cum audirem ex viris cum doc-* « *tissimis tum etiam prudentissimis, ego Philippus Lava-*

¹ Panzer, *Annal. typogr.* t. IV, p. 4, n° 12; Brunet, *Manuel*, 4^e édition, t. I, p. 690, 2^e col.

² Ce que nous appelons en typographie une *coquille*.

« gna, civis Mediolanensis, ut pro virili mea aliqua ex
 « parte meis civibus prodessem, nactus exemplar correc-
 « tissimum studio diligentissimo hominum doctrina pres-
 « tantium, trecenta volumina exscribenda curavi, opera
 « adhibita, ut singule pagine antea quam imprimerentur,
 « ab aliquo doctorum perlecte essent et castigate¹. . . . »

Les dernières lignes que nous venons de citer prouvent positivement que Lavagna n'était pas imprimeur, mais simplement éditeur. Il ne dit pas avoir imprimé, mais avoir fait imprimer le livre. Or l'imprimeur ne peut être autre que Zarot, travaillant au compte de Lavagna².

Trouvant sans doute les conditions de son premier contrat trop peu avantageuses, Zarot forma en 1472, avec d'autres habitants de Milan, une association qui révèle l'importance qu'avait déjà acquise l'imprimerie dans cette ville. Nous possédons l'acte même de cette association typographique³.

¹ Panzer, *Ann. typ.* t. II, p. 12. J'ai rectifié la citation de Panzer d'après l'exemplaire en vélin de ce rarissime livre qui est à la Bibliothèque nationale.

² Cette opinion est aussi celle de P. Ireneo Affò, *Saggio di memorie su la tipografia Parmense del secolo xv.* Parme, 1791, in-4°, p. ix et suiv.

³ Nous pensons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant ici en note le texte original. Il se trouve dans l'ouvrage de Saxio cité plus haut, p. cccclvii et suiv. et dans celui de Sardini, *Esame*, etc. III, 82 et suiv.

« Questi sono capituli de pacti, e promissi, e convenzioni facte, e conclusi tra gl' infrascritti messier preto Gabriel de li Orsoni, e meistro Colla Montano, e meistro Antonio de Parma, e messier Pedro Antonio de Burgo de Castilliono, e messier Gabriel Pavero de Fontana in questa forma e modo, che li dicti de optima disposizione de mente hanno fermamente deliberato, e deliberano fare compagnia e fraternità fra loro fino

Le contrat en fut rédigé le 20 mai 1472. Il porte que Gabriel de Orsonibus, de Crémone, prêtre; Gabriel Pa-

ad anni tre proxime futuri a stampire, e far stampire libri e ogni altra scriptura, la quale accaderà cum ogni fede e diligentia possibile.

« Intendandose primo per tutti li compagni que lo predicto meistro Antonio de Parma compagno sia tenuto e obligato fare tutte le lettere latine e greche, antique e moderne, e inchiostro, e tenerle facte, le quale seranno necessarie a fare lavorare tutti li torculi cum li quali la compagnia deliberarà lavorare overo fare lavorare, e anchora tegnirà in ordine li torculi quanto se extenderanno le forze del suo ingenio e arte.

« Item, voleno tutti li dicti compagni esser' expressamente inteso, che li quattro, cioè messier preto Gabriel, e meistro Colla, e messier Pedro Antonio, e mî Gabriel, siamo tenuti e obligati fare la scorta de li denari che seranno necessari in far torculi, littere e inchiostro e ogni altra spesa utile per modo che se possa dar principio, e mezzo, e fine al lavoro; intendando tamen che 'l dicto messier Pedro Antonio sia tenuto e obligato mettere de presenti in la compagnia predicta ducati cento, quali li predicti compagni confessano havere receipto ex nunc, cum pacto che se metta in ordine quattro torculi, e che continovamente se facciano lavorare, e quando alcuno fosse cagione in la compagnia che dicti torculi per negligentia o per propria malitia non potessino tutti quattro lavorare, se intenda illicò collui o colloro esser privati de la compagnia, e perdere ogni denari, e roba, e rasone che havessino in dicta compagnia, e sian perjuri.

« Item, dicti compagni tutti cinque voleno esser' intexo che la pisone de la casa dove se lavorerà sia comunamente pagata secundo parerà honesto alla compagnia.

« Item, voleno tutti li compagni esser' intexo che lo guadagno che pervenirà de la dicta arte de stampire sia diviso in questa forma e modo, cioè que la terza parte sia data al dicto meistro Antonio, le altre doe terze parte siano divise equalmente fra li altri quattro compagni, cioè messier preto Gabriel, e meistro Colla, e mî Gabriel, e messier Pedro Antonio.

« Item, tutti li compagni voleno esser' intexo che lo dicto meistro Antonio sia tenuto pagare de la sua propria terza parte del guadagno tutti li denari veramente exbursati da li altri quattro compagni in la fabrica de

vero de Fontana; Colla Montanus et Pierre-Antoine de Burgo, dit de Castillione, forment, avec Zarot, une so-

li torculi, e lettere, e che li denari che se spendiranno in altre spese siano cavati fora de li libri che si vendiranno communiter.

« Item, voleno dicti compagni tutti insieme essere intexo expressamente che la dicta compagnia dura fino ad anni tre proximè futuri, nè fino a quello termino se possa rompere ni in tutto ni in parte, nisi in casu magnæ necessitatis per caso fortuito, lo quale caso accadendo necessario, voleno che, rompendose tutta la compagnia, ciascuno possa repeterè la sua parte, e conseguire satisfatione così de roba come de denari, secondo se trovarà essere in la compagnia; e quando accadessi uno solo, o doi, o tre partirse de la compagnia, voleno che lo loro pagamento se faccia come è dicto, e li altri, o quattro, o tre, o doi siano tenuti stare insieme e mantenere la compagnia cum questi pacti medesimi, e tore e non tore compagni come a loro parerà.

« Item, voleno li predicti compagni esser veramente intexo che tutti li denari de la compagnia, e tutti li libri, e scripture, come più presto saranno stampite, e così ogni altra cosa che appartenga a la compagnia, seranno integramente consignati e messi in mano et ballia de mè Gabriel Pavero de Fontana, electo per la dicta compagnia de communi consensu thesorero e rectore de la compagnia, lo quale mi haverò tenere conto e rason de dicti denari, e libri, e cose, e similmente d' ogni denari li quali pervengiranno in utilità de la compagnia, e quelli servarò, e partirò, e pagarò, e spenderò secundo serà expediente, e così la prefata compagnia è contenta che per mia fatica e honoranza habia in dono uno volume d' ogni volume che serà per la compagnia stampito.

« Item, voleno dicti compagni esser' intexo che messier Pedro Antonio non sia tenuto ni obligato metter più che ducati cento predicti in la compagnia per fare lavorare li dicti quattro torculi, nisi in casu magnæ necessitatis, ut supra, e che li dicti cento ducati, e ogni altro denari che seranno messi per mantenere la compagnia, restano e stagano in la compagnia fino a l' ultimo anno de la compagnia, nel quale anno ultimo se cominciaranno a pagare o de denari o de roba, come se trovarà essere in la compagnia.

« Item, dicti compagni voleno essere intexo che non se possa stampire

ciété qui devra durer trois ans, et dont voici en résumé les principales dispositions :

alcuno libro ni altra scriptura, ni a li stampiti mettere alcuno pretio, senza plenaria concordia e volontà de tutti li predicti compagni.

« Item, voleno dicti compagni essere intexo che, se accorderà bisognare correggere o fare correggere alcuno libro o scriptura per far lodevole opera, serà provisto a la fatica del correttore de uno o doi volume stampiti, secundo la fatica; e accadendo a scrivere alcuna opera, per fare opera più degna, se provederà al scriptore de la mercede sua secundo vorà la honestà, e lo dicto scriptore torà in pagamento tanti volumini stampiti in lo pretio serà taxato a li libri.

« Item, dicti compagni voleno essere intexo che se tegnirà secreta la compagnia, e tutti li libri che se stampiranno, fino parerà a dicti compagni; e che non sé acceptarà alcuno compositore ni stampatore, ni altro lavoratore, senza sacramento de esser fidele e secreto a la compagnia de quanto ghe serà comandato.

« Item, dicti cinque compagni voleno espressamente esser' intexo che non sia alcuno de li compagni chi ardisca ni presuma havere intelligentia cum alcuni altri maestri de stampa o che facessi stampire, ni a quelli dare alcuno adjuto, nè favore, nè consilio, nè ricordo, ni in dicti, ni in facti, ni in segni, ni in cegni, ni in alcun' altro modo de lettere, de inchiostro de stampire, de correggere, de imprestare libri, ni de fare imprestare, ni per alcuna altra via, che resultasse in danno de la presente compagnia, e che niuno possa fare stampire libri per altri stampatori ni in Milano, ni fora de Milano, senza expressa licenzia de la compagnia; e quando messier Pedro Antonio o altro de li compagni volessi fare stampire per sua specialità uno o doi volumi, e non più, sia obligato, primo havere ricorso da li compagni, e vedere de accordarse cum loro, pagando quello sia honesto, e per loro fare stampire tali volumi; e quando cum loro non potessi havere accordio, gli sia licito fare stampire dicti volumi tantum per altri stampatori o in Milano, o in Parma, o dova ghe parerà.

« Item, dicti compagni voleno essere intexo che, finiti li anni tre de la compagnia, che ciascuno sia in sua libertà, e che niuna se intenda essere compagnia se non de amore, e che li torculi e lettere remangano per soi.

1. Antoine Zarot s'engage à fournir tous les caractères, latins et grecs, antiques et modernes¹ (c'est-à-dire romains et gothiques), et à fabriquer en outre l'encre nécessaire pour le nombre de presses que la société jugerait convenable d'établir.

2. Les quatre associés de Zarot s'engagent, de leur côté, à faire tous les frais de l'entreprise; et Pierre-Antoine de Burgo, en particulier, devra avancer de prime abord pour sa part 100 ducats, à la condition qu'on montera de suite quatre presses, qui travailleront constamment. Il ne devait pas être tenu de payer davantage plus tard, à moins d'événement extraordinaire.

3. Si l'un des associés était cause de l'interruption des travaux, il perdrait tous ses droits.

proprii a meistro Antonio predicto, havendo satisfacto integramente a la compagna, come è dicto de sopra.

« In fide de le quale cose io Gabriel, de consensu partium, ho scripto, e sottoscritto de mia mano propria li presenti capituli, facti in Milano, in la parochia de Santa Maria Pedone, die vigesimo mensis Maii, M cccc lxx secundo. »

Viennent ensuite les signatures des parties, terminées par celle de Zarot: « Io maistro Antonio Zaroto da Parma ho soto scritto questi capituli de mia man propria, li quali zuro havere rati e ferme. »

¹ Suivant la plupart des auteurs contemporains qui se sont occupés de la typographie, le mot *antique* désignerait le caractère gothique, et le mot *moderne*, le caractère romain. Je suis d'un avis opposé. Les Italiens ne pouvaient donner le nom de moderne à une forme d'écriture dont ils s'étaient toujours servi, et c'est précisément la prétendue nouveauté des caractères gothiques qui leur donna de la vogue en Italie vers la fin du xv^e siècle. Tous les documents du temps que j'ai eu occasion de voir jusqu'ici me confirment dans mon opinion que le mot *moderne* désigne le caractère gothique. J'en donnerai d'ailleurs plus loin une preuve incontestable.

4. Le loyer de la maison où se trouverait l'atelier devait être aux frais de la société.

5. Les bénéfices devaient être partagés en trois parts égales, dont une reviendrait à Zarot, et les deux autres aux quatre autres associés.

6. Zarot, sur son tiers, devait rembourser aux associés les sommes vraiment payées pour la façon des presses et autres instruments, qui deviendraient par là sa propriété à l'expiration du traité. Quant aux autres dépenses, elles devaient être remboursées sur la vente des livres.

7. Le prêtre Gabriel *de Orsonis* devait être le garde-magasin des livres, le caissier et l'agent général de la société, et répondre comme tel des valeurs à lui confiées. Il devait recevoir pour ses honoraires un exemplaire de tous les livres imprimés par la société.

8. Le choix des ouvrages à imprimer devait être fait en assemblée générale des associés.

9. La rétribution du correcteur et des copistes dont on pourrait avoir besoin devait être payée en nature, c'est-à-dire en volumes.

10. Tout compositeur, imprimeur ou autre employé devait, avant d'être admis dans l'atelier, faire le serment de garder le secret sur ce qui s'y ferait. Il lui était défendu, ainsi qu'aux associés, de prêter aucune assistance aux autres imprimeurs de la ville. Toutefois, si l'un des associés voulait faire imprimer un livre à son compte, et ne parvenait pas à s'entendre avec l'association, il pouvait

obtenir l'autorisation de le faire exécuter par un autre, soit à Milan, soit à Parme.

Ce dernier article prouve qu'il y avait déjà plusieurs imprimeries à Milan, et une au moins à Parme.

A peine ce traité était-il signé que, le même jour, Pierre-Antoine de Burgo en fit un autre avec les mêmes associés et pour le même temps, dans lequel il fit comprendre son frère Nicolas ¹.

¹ Voici le texte de ce nouveau traité, que nous empruntons également à Saxius :

« Capituli, pacti e conventioni facte tra messiere Pedro Antonio de Burgo, dicto de Castillione, et Niccolao suo fratello, per una parte; e messier preto Gabriel de li Orsoni de Cremona, e maestro Colla Montano, e maestro Antonio de Parma, e mi Gabriel Pavero de Fontana, per l'altra parte, in questo modo e forma :

« Primo, li dicti quattro compagni messier preyto Gabriel, e maestro Colla, e maestro Antonio, e mi Gabriel, siamo contenti che li predicti doy fratelli messier Pedro Antonio e Niccolao possano fare lavorare tre torculi, e più quanto vorranno, e stampire libri dumtaxat in jure civili et in medicina et in jure canonico, e maestro Antonio prometti e ha promisso fare lavorare dicti tre torculi, tenendoli in ordine de lettere antique e moderne, e de inchiostro, e de quanto bisognerà, pagando tamen dicti doi fratelli ogni denari necessarii in fare li torculi, e lettere, e inchiostro, e ogni altra cosa necessaria a tale impresa.

« Item, pagando papyro, e charte, che bisogneranno per stampire, pagando lo salario de compositori, e stampatori, demum pagando ogni spesa necessaria.

« Item, pagando la mità de la pisone de la casa dove se lavorarà cum dicti torculi.

« Li dicti doi fratelli messier Pedro Antonio e Niccolò promettono e hanno promisso libere et ex certa scientia dare la quarta parte de guadagno che se farà del laborerio de dicti tre torculi, deductis expensis, le quale se intendano in questa forma, che li dicti doi fratelli d'ogni libro

Par le nouveau traité, les deux frères s'engagent à faire travailler à leur compte, dans l'atelier de Zarot, trois

stampiti cum dicti tre torculi in littera antiqua o moderna, li quali saranno venduti, primo et ante omnia possano tore de communi li soi denari, quali haverano spesi in papyri, e in charta, e in inchiostro, e in compositori, e in stampatori, e in altre cose necessarie, salvo in torculi e lettere, quibus habitis libere postea, et sine ulla exceptione, daranno la quarta parte del resto integramente alli predicti quattro compagni, cioè del precio se venderanno dicti libri; ita et taliter che libri non se possano dividere nisi el precio se venderanno.

« Item, dicti doi fratelli promittino e hano promisso donare de presenti alli predicti quattro compagni ducati vintecinque, quali ex nunc dicti quattro compagni confessano havere receuti presentialmente.

« Item, dicti fratelli promettino e hano promisso donare uno volume d'ogni volume chi se stampirà a ciaschuno de li quattro compagni, cioè uno a messier preyto Gabriel, e uno a meistro Colla, e uno a meistro Antonio, e uno a mè Gabriel, e uno per uno a dicti fratelli, li quali non se possano vendere a minore precio che se vendirà a li altri.

« Item, li predicti fratelli promittino e hano promisso far lavorare li soy torculi tre cum li altri quattro torculi de la compagnia in una casa e loco medesimo, e non in altro.

« Item, promettino e hano promisso che tutti li denari quali spendiranno in li torculi e lettere, e li altri instrumenti necessarii a stampire staranno morti fino al fine de anni tre proximè futuri, fino al quale tempo duranno li presenti capituli e pacti; et tunc, cioè quando serà lo fine de tre anni, sono contenti lassare ad Antonio predicto tutti li torculi e lettere quali se trovaranno havere, per quello precio che all' ora seranno estimato valere per persona da bene e perita de l' arte.

« Item, li dicti fratelli promettino e hanno promesso non fare precio alcuno e libri stampiti nè quelli vendere, nisi prius ne habiano facto notitia alli dicti compagni.

« Item, li prefati quattro compagni promettino e hanno promesso alli dicti doi fratelli che non lavoraranno cum li quattro torculi nè con altri, nè daranno ajuto, soccorso, favore ni consilio ad alcuna altra persona, per far lavorare alcuna opera in le tre dicte facultà, cioè in jure civili, in

presses de plus, uniquement consacrées aux ouvrages de droit civil et canonique et de médecine, en payant, bien entendu, tous les frais de construction, d'installation et de main-d'œuvre, et de plus la moitié du loyer de la maison où serait l'atelier commun.

En outre, les deux frères s'engagent à donner aux associés le quart du bénéfice net qu'ils feraient sur la vente des livres exécutés par leurs trois presses, et à payer immédiatement 25 ducats.

Ils s'engagent encore à donner à chacun des quatre associés un exemplaire de chaque livre imprimé, lequel, toutefois, ne devra pas être vendu au-dessous des prix fixés pour l'édition, prix qui sera signifié auxdits associés.

Ils s'engagent enfin à laisser dans l'association, et sans intérêt, jusqu'à la fin des trois années que devait durer cette dernière, tout l'argent qu'ils auront avancé pour l'exécution des travaux; ils consentent aussi à laisser à cette époque à Zarot, moyennant un prix fixé à dire d'ex-

jure canonico et in medicina, senza licentia expressa e consentimento de dicti fratelli.

« Item, tutti li predicti compagni insieme promettino l' uno a l' altro, e l' altro a l' uno, favorirse et ajutarse quanto serà possibile e honesto; e voleno che li presenti capituli e pacti durano tanto fino ad anni tre proximè futuri, li quali finiti, intendano la compagnia essere finita.

« Item, che jurano de osservare, et quando se ritrovasse che facessero lavorare in dicte tre facultate, in raxone civile, canoniche e medicine, che cadeno in pena de perjurio, et de perdita de tutte le opere se faranno in dicta facultate, per loro et etiam de ducati ducento per zaschaduno contrafarà; li quali siano applicati a dicti fratelli da Borgo, seu *de Brugniis*, dicti de Castilliono. . . »

perts, tous les instruments, presses, caractères, etc. qu'ils auraient fait faire pour leur usage.

De leur côté, les associés s'engagent, envers les deux frères Pierre-Antoine et Nicolas, à ne faire travailler leurs quatre presses, non plus que les trois autres desdits frères, à aucun ouvrage de droit ou de médecine, sans leur agrément, et cela sous peine de 200 ducats pour chaque contravention.

On voit sur quel pied respectable se présente, dès le début, l'imprimerie de Milan, puisque l'atelier de Zarot devait avoir jusqu'à sept presses roulantes en 1472, et il n'était pas seul alors.

J'ignore quel ouvrage l'association de Zarot mit au jour; mais à partir de 1472 le nom de cet imprimeur paraît sur beaucoup de livres. Le premier qui nous offre cette particularité est, comme nous l'avons dit déjà, un Virgile daté du 1^{er} décembre 1472. Ce livre, que Panzer¹ a eu le tort de confondre avec un autre sans date de jour, sans nom de lieu ni d'imprimeur, mais avec les initiales B. H. est fort rare. On n'en connaît que deux exemplaires, un sur vélin et un sur papier². Il se termine par la souscription suivante : « Mediolani, anno a
« Natali christiano milesimo quadringentesimo septua-
« gesimo secundo, kalendis Decembribus, P. Virgilio Ma-

¹ *Ann. typogr.* t. II, p. 13, n° 9.

² Van Praet, *Catal.* in-fol. p. 363. Les initiales de l'autre édition (B. H.) sont peut-être celles de *Benignus de Honate*, qui exerçait alors la profession d'éditeur à Milan.

«ronis Partheniæ opera omnia diligenter emendata, diligenter impressa ab Antonio Zarotho Parmensi, qui quidem artifex egregius propediem multo majora de se pollicetur.»

Je viens de dire que Zarot n'était pas seul imprimeur à Milan en 1472. En effet, tout porte à croire que Christophe Valdarfer, dont les dernières impressions connues de Venise sont datées de 1471¹, vint s'établir à Milan dans le cours de 1472. Il y était du moins en 1473. Peut-être même est-ce lui qui imprima, vers cette époque, pour Philippe de Lavagna, le livre dont parle Santander, et dans la souscription duquel Lavagna revendique positivement l'honneur d'avoir introduit l'imprimerie à Milan. Ce livre est le recueil des OEuvres d'Avicènes, en deux volumes in-folio, et en caractères gothiques de quatorze points. Il commence ainsi : « Liber canonis primus quem princeps Aboali Abiusceni de medecina edidit, translatus a magistro Gerardo Cremonensi in Toletum ab arabico in latinum. » On lit à la fin de la seconde partie : « Mediolani, die XII Februarii 1473², per magistrum Fi-

¹ Quelques bibliographes (et entre autres Panzer, t. IV, p. 7, n° 28) lui attribuent une édition des Épîtres de Léonard Bruni, surnommé Aretinus, de 1472, in-4°, sans nom d'imprimeur ni de lieu; mais c'est certainement une erreur. Les caractères de ce livre sont plus gros que ceux de Valdarfer : ils ont près de 14 points, et ceux de Valdarfer n'en ont que 13.

² Peut-être faut-il lire 1474, nouveau style. Alors cette impression appartiendrait nécessairement à Valdarfer. Mais je dois faire remarquer qu'elle est en caractère gothique.

« lippum de Lavagnia, hujus artis stampandi in hac urbe
« primum latorem atque inventorem¹. »

Ce qu'il y a de certain, c'est que, le 8 octobre 1473, Philippe de Lavagna et Colla Montanus, qui figure déjà dans le traité fait avec Zarot, conclurent un accord avec Christophe Valdarfer, par lequel ce dernier s'engagea à faire rouler deux presses à leurs frais.

Les deux associés prennent l'engagement d'entretenir continuellement les presses de Valdarfer, qui, de son côté, s'engage à établir chaque quinternion de dix feuillets ou vingt pages des ouvrages que lui remettront ceux-ci pour le prix de 24 impériaux.

Ce prix, bien entendu, ne s'applique qu'à la composition, car tous les autres frais sont payés par les éditeurs, et Valdarfer a même sa part sur les bénéfices généraux de l'association, tous frais payés. On a soin de spécifier que les pages blanches ne lui seront pas payées, ce qui indique bien qu'il ne s'agit ici que de la composition.

¹ C'est au même titre que Pierre Adam *de Michaelis*, d'une illustre famille de Mantoue, se donne, dans la souscription du *Decameron* de Boccace imprimé dans cette ville en 1472, le titre de premier imprimeur de Mantoue : « imprimendi auctor », ce qu'il répète en d'autres termes dans la souscription du *Tractatus maleficiorum* de la même année :

Petrus Adam Mantus opus hoc impressit in urbe :

Illic nullus eo scripserat ere prius.

En réalité, les premiers imprimeurs de Mantoue furent deux Allemands, Georges et Paul, qui imprimèrent dans cette ville en leur nom propre dès 1472. Le second exerça jusqu'en 1481. Il prenait alors le nom de Paul-Jean de Putzbach ou mieux Butzbach, petite ville près de Mayence. Sans doute ces artistes avaient été appelés à Mantoue par Pierre Adam.

Au reste, comme ce document est fort court et en latin, je n'hésite pas à en donner ici la partie essentielle.

Pacta et conventiones inter Philippum Lavagnia, filium quondam domini Jacobi Portæ Orientalis paretiae Sancti Raphaelis Mediolani, et Colam Montanum, filium quondam domini Michaelis Portæ Vercellinae paretiae Sancti Victoris ad theatrum, ex una parte, et Christophorum Theutonicum Ratisponensem, filium quondam domini Valdofri, ex alia parte, ad imprimendum sive stampandum in civitate Mediolani libros et quascumque scripturas, ex litteris antiquis talibus vel quasi talibus quales sunt illæ litteræ quas deposuerunt apud me notarium instrumenti inter dictas partes de dictis pactis confectorem, in una pagina scripta¹ in papyro subscripta poxita in quaterno².

Primum dictus Christophorus est obligatus, diligenter laborando per se, vel per alium ejus nomine, et nullum tempus perdendo, imprimere sive stampare cum duobus torcularibus libros et scripturas quas dicti Philippus et Cola volent, et non aliter, emendando omnia secundum exempla sibi data et secundum consilium correctoris.

Item dicti Philippus et Cola debent facere omnes expensas necessarias ad imprimendum sive stampandum cum duobus torcularibus cum tali diligentia, quod magister Christophorus non cogatur ammittere tempus.

Item finitis singulis libris sive scripturis, dicti Philippus et Cola debent accipere tot de dictis libris vel scripturis quot sufficiant pro satisfactione suarum expensarum, ad computum imperial. viginti quatuor pro unoquoque quinterno, et intelligitur quinternus decem foliorum scriptorum, nam folia aut partes foliorum non scriptæ non debent computari.

¹ Le rédacteur de cet acte paraît avoir ignoré encore le terme technique.

² Ce spécimen est en effet joint à la pièce originale; c'est le beau caractère romain dont se servait Valdarfer.

Item finitis operibus vel scripturis, et deductis expensis, illa quæ restabunt debent dividi in partes tres æquales, quarum una sit dicti Christophori, una Philippi, una Colæ, et dicti Philippus et Cola debent emere partem Christophori, et Christophorus debet eis vendere ad computum imperial. viginti quatuor pro singulis quinternis, et non possit vendere alijs.

Item Philippus et Cola debent solvere Christophoro pro sua tertia parte mediam suam in fine quindecim dierum a die qua finiti sunt libri, et reliquam mediam in fine duorum mensium finitis operibus.

Item de quacumque forma debent extrahi volumina viginti quinque, quæ sint Philippi et Colæ, sine ulla mentione alicujus rei liberæ et immunæ, tamquam si essent donata.

Item Christophorus in fine societatis debet solvere pro expensis litterarum et torcularium, et habere sibi litteras omnes quas fecerit de metallo et torcularia, et hoc sit in ejus electione si voluerit habere vel non.

Item dicta societas debet durare menses sex, incipiendo ab illa die in qua cœptum fuerit imprimi vel stampari.

Item non potest dictus Christophorus toto tempore sex mensium stampare vel imprimere de litteris antiquis in societate alicujus alterius Mediolani.

Suivent les formules. Christophe donne pour garant et *condébiteur*, « magister Gianes Bartoldus de Fribur, « filius quondam domini Zilii Portæ Horizontalis paretix « Sancti Simpliciani Mediolani, » et pour témoin, un autre Allemand appelé Léonard de Pegiel, qu'on croit être le même que Léonard Pachel, imprimeur à Milan vers 1480, ou peut-être Léonard Pffiegel, imprimeur à Rome en 1472.

A la suite de l'acte est attaché un spécimen du carac-

tère de Christophe Valdarfer. C'est le beau romain dont il se servait à Venise, comme nous l'apprend Gaetano Marini¹, qui a le premier publié ce document d'après l'original². Voici en effet ce qu'il écrit à propos de ce spécimen : « All' istrumento è unita questa pagina stampata con ottime lettere romane, data per saggio de' caratteri con i quali il Valdarfer si obbliga di stampare³. »

Quels livres cette association mit-elle au jour ? Je l'ignore. Je n'en vois mentionné dans Panzer qu'un seul qui, par sa date, puisse lui appartenir, mais il porte le nom de l'imprimeur. C'est un saint Ambroise (*De officiis libri tres*), « impressus Mediolani per Chirstophorum (*sic*) Valdarfer Ratisponensem, M. cccc. lxxiiii, die vii Januarii. » In-folio en beau caractère romain de treize points.

Cependant Philippe de Lavagna publia deux ouvrages en son nom en 1474, mais postérieurement aux six mois que devait durer son traité avec Valdarfer. Ces ouvrages sont :

1° *P. Virgiliū Maronis opera*. Grand in-quarto (et non in-folio comme le disent quelques bibliographes). Milan, 14 juin 1474.

2° *Apollinaris Offredi Cremonensis in librum Aristotelis de anima commentarius*. In-folio, Milan, 13 octobre 1474.

¹ *Degli archiatri pontifici* (2 vol. in-4°, Rome, 1784) t. II, p. 213.

² *Ibid.* t. II, p. 209. Ce document a été publié aussi, d'après Gaetano Marini, dans le livre de Sardini, *Esame*, etc. III, 88.

³ *Degli archiatri pontifici*, t. II, p. 213.

Je ne puis rien dire du dernier, que je n'ai pas vu; mais quant au premier, il est imprimé avec les caractères dont Valdarfer s'était servi déjà dans son saint Ambroise. Lavagna mit encore son nom à un autre livre imprimé l'année suivante avec le même caractère. Ce livre est intitulé : « Augustini Dati Senensis isagogicus libellus in « eloquentiæ præcepta ad Andream Christophori filium; » in-quarto de 40 feuillets, terminé par cette souscription : « Mediolani impressum per magistrum Philippum de « Lavagna, 1475, die 18 Martii. » Tout cela prouve bien qu'il n'avait pas d'imprimerie à lui, du moins à cette époque. J'ignore si plus tard il s'en procura une.

Valdarfer imprima aussi en 1474 et 1475 plusieurs ouvrages en son nom. Je citerai entre autres *Pauli Veneti summulæ*, in-quarto exécuté avec un petit caractère gothique qui n'a pas plus de dix points. L'ouvrage, terminé le 14 décembre 1474, a été surveillé par *Bonitus Mombricitus*, qui a mis quelques vers à la fin du volume. Vers la fin de 1475, c'est-à-dire après le terme des trois années que devait durer le traité conclu par Zarot avec Pierre-Antoine de Burgo, on voit Valdarfer imprimer également pour ce dernier, qui joue un grand rôle dans l'histoire typographique de Milan.

Quant à Zarot, il continua d'imprimer à son nom jusqu'en 1504, date probable de sa mort. S'il ne fut pas le premier imprimeur de Milan, il en fut du moins le plus célèbre. Nous avons vu qu'il s'était engagé envers ses associés à avoir des caractères gothiques et grecs dans

son imprimerie, outre les caractères romains qui lui servaient alors. Il se procura en effet du gothique, et l'employa particulièrement dans une traduction latine des fables d'Ésope, publiée par lui en 1474¹; mais il ne paraît pas avoir eu du grec, du moins dans le commencement de son association, car il a laissé en blanc les mots de cette langue qui se trouvaient dans un livre publié par lui le 25 octobre 1473, sous le titre : *Omniboni Leonicensis de versu heroico liber*, in-quarto. Le premier imprimeur de Milan, et l'on peut dire du monde, qui ait exécuté des livres entiers en caractères grecs, est Denis Paravisinus, ainsi nommé d'un bourg voisin de Milan (*Paravisinum*), où il était né sans doute.

Denis Paravisinus, précédemment imprimeur à Côme, imprima à Milan, en 1476, la *Grammaire grecque* de Lascaris, en un volume in-quarto. Ce livre fut achevé le 30 janvier, de sorte qu'on peut sans scrupule fixer l'établissement de l'imprimerie grecque dans cette ville en 1475². L'Italie était alors pleine de proscrits grecs, que la prise de Constantinople et les autres victoires des Turcs avaient forcés de quitter leur pays. Parmi eux était Deme-trius Cretensis, éditeur de la *Grammaire* publiée par Paravisinus.

¹ La Bibliothèque nationale possède au moins deux exemplaires de ce livre, qui est assez rare. Le caractère gothique avec lequel il est imprimé a environ 14 points typographiques.

² C'est aussi dans les environs de Milan, à Soncino, dans le Crémonais, que, moins de dix ans après, furent imprimés les premiers livres juifs. (Voy. Rossi, *de Hebr. typ. orig.* in-4°.)

Parmi les premiers typographes de Milan, je crois devoir signaler encore l'imprimeur d'une curiosité bibliographique, qui prouve l'intérêt que portait alors l'Église à la nouvelle invention. Ce livret est intitulé : « Libellus « Rogationum Triduanarum (quæ Ambrosiano antiquis- « simo ritu circumdata per urbem [Mediol.] solemni sup- « plicatione quot annis celebrantur.) »

Une épître placée en tête et adressée à Étienne Nardinus, archevêque de Milan et *cardinal*, prouve que le livre fut imprimé après 1473, époque où Nardinus obtint le cardinalat, et par un prêtre du même diocèse. Ce prêtre, *Archangelus Ungardus seu de Undegardis*, était membre d'une famille noble qui a laissé son nom à une des rues de Milan, appelée aujourd'hui par corruption *degl' Andegari*. Voici quelques passages de son épître : « Jamdiu, reverende pater, ex quo me huic imprimen- « dorum librorum arti addixi, qua nihil Christus Do- « minus noster studiis liberalium artium conducibilius « monstravit in terris, mecum ipse considero quo potis- « simum præside huic novellæ arti principium darem, « cujus auspiciis feliciter inceptam, feliciter etiam in reli- « quum tempus exequi possem. Existimavi cum tibi « gratissimum, tum publicæ utilitate non incommodum « fore, si eum libellum, qui officium illud litaniarum « contineret, meo labore meisque sumptibus imprimen- « dum curarem. Atque eo magis quod ego sacerdos, quam- « vis indignissimus, nihil magis et officio meo et profes- « sioni conveniens reperiebam, quod concivibus meis

« velut primitias operationum mearum offerrem. . . quod
 « opus cum viderem vix in paucorum manibus esse, quippe
 « in negligentiam cadente fidelium devotione, ac multo-
 « rum charitate refrigerata, statui, nulla magis alia re
 « fretus quam divina clementia tuæque reverentiæ auxi-
 « lio. per hanc artem quam Christus Dominus
 « cœlitus dimisit in terras, tantam horum librorum co-
 « piam imprimere, quanta Mediolanensi populo. . . pluri-
 « mis seculis suffectura videatur. » On voit, par ce passage, avec quelle admiration l'art typographique était accueilli dans toutes les classes de citoyens.

Mais le fait qui frappe le plus dans les débuts de l'imprimerie à Milan, c'est le grand nombre de savants qui se mirent à la disposition des imprimeurs de cette ville, soit comme patrons, bailleurs de fonds ou correcteurs. Nous en avons déjà cité quelques-uns; mais on en pourrait nommer plus de vingt. Cette circonstance a jeté une certaine obscurité sur les premiers temps de l'imprimerie milanaise, parce que ces savants ont souvent mis leurs noms aux livres publiés par eux, et qu'on les a pris pour des imprimeurs. Mais cette confusion est facile à éclaircir à l'aide de l'histoire locale.

§ 6. Bologne.

Une erreur qui s'est glissée dans la *Cosmographia Ptolomæi*, imprimée à Bologne par Dominique de Lapis, a porté quelques savants à croire que l'imprimerie avait été établie dans cette ville avant 1462; mais on sait au-

jourd'hui parfaitement à quoi s'en tenir. Ce n'est pas 1462 (M. cccc. lxi.), mais bien 1482 (M. cccc. lxxxii), et peut-être même 1492, qu'il faut lire. En effet, le premier ouvrage imprimé avec date par Dominique est de 1476. D'ailleurs, dans la préface de cette édition de Ptolémée, il est dit que Philippe Beroalde a mis la dernière main à ce livre après avoir compulsé tous les anciens géographes : « extremam emendationis manum imposuit Philip-
 « pus Beroaldus, qui Plinii, Strabonis reliquorumque id
 « genus scriptorum geographiam cum Ptolomæo confe-
 « rens, ut esset quam emendatissimus, etc. » Or Beroalde n'avait que neuf ans en 1462, suivant les récits de ses biographes. On peut ajouter à cela que l'édition en question porte des signatures, et que l'usage des signatures n'a commencé qu'en 1472¹.

On connaît une autre édition de cette ville, avec erreur de date, c'est l'ouvrage intitulé *Petri Brixienſis Repertorium utriusque juris*, à la fin duquel on lit, dans le seul exemplaire connu, qui fait partie de la bibliothèque de l'église cathédrale de Bergame : « Bononie hac mira
 « arte impressum anno Domini M. cccc. lxxv, die viii No-
 « vembris. » D'après Panzer², il faut lire 1475 (LXXV) au lieu de 1465.

¹ On appelle *signatures* des lettres ou chiffres placés au bas de certaines pages de chaque feuille, et particulièrement sur la première, pour indiquer au relieur l'ordre de ces feuilles. La disposition des signatures a été bien simplifiée de nos jours, grâce à la pagination, qui la rend presque inutile, mais qui n'était pas encore en usage en 1472.

² *Ann. typ.* t. IV, p. 242. Suivant le renseignement qu'à reçu Panzer du

Balthazar Azzoguidi ou *de Azzoguidis*, bourgeois de Bologne, est le premier qui ait établi une imprimerie dans cette ville, soit par lui-même, soit avec l'aide d'un artiste dont le nom ne nous est pas connu. C'est peut-être André Portilia, de Parme, qui imprimait à Bologne en son nom propre en 1473, et qui retourna cette année même dans sa ville natale.

Quoi qu'il en soit, le premier livre daté de Bologne est la première édition des œuvres complètes d'Ovide, car les imprimeurs de Rome (Sweinheim et Pannartz) n'en avaient publié qu'une partie. Ce livre forme un gros volume in-folio en caractères romains. On trouve au commencement trois feuillets qui renferment une épître dédicatoire de François Puteolanus au cardinal de Mantoue, François Gonzague, et la vie d'Ovide rédigée par le même Puteolanus, et suivie de cette souscription : « Hujus opera
« omnia, Medea excepta et Triumpho Cæsaris et libello
« illo pontica lingua composito, quæ incuria temporum
« perierunt, Balthasar Azoguidus, civis Bononiensis, ho-
« nestissimo loco natus, *primus in sua civitate artis impresso-*
« *riæ inventor* et summa necessitate mihi conjunctissimus,
« ad utilitatem humani generis impressit. M. CCCC. LXXI. »

On voit par le titre d'*inventor*, que Puteolanus donne à Balthazar, que ce mot n'avait pas le sens absolu que nous lui attribuons aujourd'hui. Il signifie seulement

bibliothécaire même de l'église de Bergame, la date du *Repertorium* a été falsifiée; au contraire, d'après ceux qu'a reçus Sardini (ouvrage cité, I, 103), elle est intacte. En tout cas elle est inexacte.

que Balthazar fut le premier qui introduisit l'art dans Bologne.

Au reste, Balthazar fut bientôt imité par d'autres citoyens de Bologne et par des étrangers, et cette ville acquit au xv^e siècle une grande importance typographique.

§ 7. Florence.

La patrie de Maso Finiguerra ne reçut qu'assez tard la typographie. L'art y fut pratiqué pour la première fois en 1471 par Bernard Cennini, habile orfèvre de cette ville. Bernard Cennini était né le 2 décembre 1415, de « Bartholommeo di Cenni del Fora, beccajo di professione¹. » Son père Barthélemy étant mort en 1430, Bernard, qui n'avait alors que quinze ans, fut forcé d'entreprendre divers métiers pour vivre, jusqu'au moment où il adopta définitivement celui d'orfèvre, dans lequel il s'acquit une certaine réputation.

Vers 1444, il épousa « Angiola d'Antonio di Pierò del Rosso, » de laquelle il eut quatre fils : Pierre, né en 1445 ; Dominique, en 1452 ; Barthélemy, en 1453, et Gio-Francisco, en 1458. Le second et le quatrième suivirent la profession paternelle ; le premier et le troisième adoptèrent une autre carrière, ils jouirent du titre honorable de notaires de la république dans les années 1473 et 1487, et se distinguèrent dans les lettres².

¹ Voyez Fantozzi (Federigo), *Notizie biografiche di Bernardo Cennini*, Firenze, 1839, in-8°.

² Cambi, *Delizie degli eruditi Toscani*.

En 1451, Bernard Cennini travaillait aux ornements qui accompagnent les fameuses *portes* de San-Giovanni de Florence, auxquelles Lorenzo Ghiberti a consacré quarante ans de sa vie. Lorsque l'imprimerie se fut répandue en Italie, enthousiasmé comme tout le monde des résultats admirables de cette invention, il résolut d'en faire jouir sa patrie. Aidé de ses deux fils aînés, Pierre et Dominique, il la réalisa de lui-même, sans le secours d'aucun typographe. Mais il ne paraît pas en avoir tiré grand profit, car on ne connaît de lui qu'un seul ouvrage¹. C'est un commentaire de Servius sur Virgile, en un volume in-folio imprimé avec des caractères romains.

On lit à la fin des *Bucoliques* cette souscription :

AD LECTOREM. Florentiæ. vii. idus Novembres² M. cccc. lxxi. — Bernardus Cenninus (*sic*), aurifex omnium iudicio præstantissimus, et Dominicus ejus F. (filius), egregiæ indolis adolescens, expressis ante calibe caracteribus, ac deinde fuis literis, volumen hoc pri-

¹ Meerman (*Orig. typogr.* t. I, p. 95, note) attribue sans fondement aux mêmes artistes une édition du *Doctrinale* de Villedieu, sans date, sans nom d'imprimeur ni de lieu. (Voyez Panzer, *Ann. typogr.* t. I, p. 430.) On attribue encore aux Cennini père et fils une *Vie de sainte Catherine* portant la même souscription que le Servius; mais l'existence de cette édition est fort problématique, sinon tout à fait apocryphe. M. Brunet (*Manuel*, 4^e édit. t. II, p. 274) leur attribue aussi un petit ouvrage sur la peste, de Marsile Ficin; mais je crois que c'est à tort. En tout cas, la traduction italienne de ce livre, faite selon M. Brunet par Jean de Mayence, qu'il appelle simplement *Alemanus*, a été imprimée dans l'atelier de Ripoli, dont nous parlerons dans un instant.

² Le 7 novembre. Il y avait déjà, comme nous l'avons vu, un atelier à Colle, à quelques lieues de Florence, et dans le même État.

mum impresserunt. Petrus Cenninus; Bernardi ejusdem F.(filius), quanta potuit cura et diligentia emendavit; ut cernis, Florentinis ingeniis nil ardui est¹.

L'opération de la gravure des poinçons sur acier et de la fonte des caractères est ici clairement exprimée.

A la fin des *Géorgiques* se trouve une souscription à peu près semblable, sauf la date, qui est ici « v idus Januarii LXXI, » c'est-à-dire 9 janvier 1472, nouveau style, car l'année ne commençait à Florence que le 25 mars².

Le volume est terminé par cette souscription : « Absolutum opus nonis Octobribus (7 octobre) M. cccc. LXXII. »

On voit par là que ces trois artistes mirent près d'un an à imprimer leur livre. On peut induire des termes de la souscription que chacun d'eux eut une besogne à part dans l'œuvre commune : Bernard, le père, en sa qualité d'orfèvre, grava et fonda les caractères; Dominique, son fils cadet, fut l'imprimeur, et Pierre, l'aîné, le correcteur.

Une note placée à la fin du livre nous apprend que la difficulté d'imprimer le grec, surtout à cause des accents, a forcé de laisser en blanc les mots de cette langue qui s'y trouvent : « Petrus, ejusdem Bernardi F.(filius), emendavit,

¹ Dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale de Paris, qui est fort incomplet (Y. 814, A), on a gratté et fait disparaître, j'ignore pour quel motif, la dernière ligne de cette souscription, *ut cernis*, etc. C'est peut-être un tour de fripon, comme on en voit tant, destiné à faire passer cette édition pour une autre.

² Le 8 des calendes d'avril. Voyez Fossi (ouvrage cité p. 244, note 1), t. III, préface, p. vi.

« cum antiquissimis autem multis exemplaribus contulit.
 « In primisque illi curæ fuit, ne quid alienum Servio ad-
 « scriberetur, neu quid recideretur, aut deesset, quod Ho-
 « norati esse pervetusta exemplaria demonstrarent. Quo-
 « niam vero plerosque juvat manu propria suoque more
 « græca interponere, eaque in antiquis codicibus perpauca
 « sunt, et accentus quidem difficillime imprimendo notari
 « possunt, relinquendum ad id spatia duxit. Sed cum apud
 « homines perfectum nihil sit, satis videri cuique debe-
 « bit, si hi libri (quod vehementer optamus) præ aliis
 « emendati reperientur. »

Comme je l'ai dit, on ne connaît aucune autre impres-
 sion des Cennini; sans doute qu'ils cessèrent de pratiquer
 la typographie; ils reculèrent probablement devant la
 concurrence que vinrent leur faire, dans leur propre ville,
 les artistes allemands. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on
 voit Bernard Cennini continuer sa profession d'orfèvre
 jusqu'à la fin du siècle¹, et son fils Pierre exercer à la
 même époque celle de notaire².

Parmi les artistes étrangers qui vinrent se fixer de
 bonne heure à Florence, nous devons citer Giovanni Te-
 desco, en latin : « Johannes Petri de Moguntia, » en fran-
 çais : « Jean, fils de Pierre, de Mayence », que quelques
 auteurs ont eu la singulière idée de vouloir faire passer
 pour le fils de Pierre Schoiffer. Jean publia, le 12 no-

¹ Voyez l'ouvrage de Fantozzi, cité plus haut.

² *Notizie storiche sopra la stamperia di Ripoli*, etc. (in-8°, Florence, 1781),
 p. 59.

vembre 1472, un ouvrage de Boccace intitulé *Il Philocolo*, à la fin duquel on lit cette souscription : « Magister Jo-
« vannes Petri de Moguntia scripsit hoc opus Florentie,
« die XII. Novembris M. cccc. LXXII. »

Comme on ne connaît pas d'autre livre souscrit du nom de cet imprimeur jusqu'en 1490, quelques bibliographes croient qu'il y a erreur dans la souscription du *Philocolo*, et Panzer propose de lire 1492; d'autres pensent que la date rappelée ici se rapporte à une copie *manuscrite* du livre faite par Jean; mais ces deux hypothèses sont erronées. D'abord ce livre n'a pas de signatures, ce qui prouve qu'il est antérieur à 1480, et, en second lieu, nous allons voir bientôt que Jean de Mayence vendit des matrices de caractères à d'autres imprimeurs de Florence en 1476, ce qui prouve qu'il y exerçait réellement, non pas la calligraphie, mais la typographie. Si l'on ne connaît rien de lui jusqu'en 1490, c'est probablement qu'il a imprimé au nom de quelque autre, ou que les livres qu'il a publiés en son nom sont perdus, ce qui n'a rien d'extraordinaire. Au reste, on a de Jean de Mayence un autre livre antérieur à 1480. Il n'est pas daté, il est vrai, mais comme il n'a pas de signatures non plus que le *Philocolo*, on est assuré qu'il est du même-temps à peu près. Il est imprimé avec le même caractère que ce dernier, et porte comme lui le mot *scripsit* au lieu de celui d'*impressit* dans la souscription. Le livre dont je veux parler est une édition des *Triomfi* de Pétrarque, in-quarto, à la fin de laquelle on lit : « Magister Johannes Petri de

« Magontia scripsit hoc opus die xxii Februarii. » L'année a été omise par mégarde¹.

Un autre artiste allemand vint se fixer à Florence vers la même époque : c'est Nicolaus Laurentii Alemannus, en italien : « Nicolo di Lorenzo della Magna », et en français : « Nicolas, fils de Laurent, d'Allemagne. » Nicolas, qui était né dans le diocèse de Breslau, en Silésie, fut certainement l'imprimeur le plus célèbre de Florence. Il publia en 1477 le premier livre où l'on ait vu des gravures en taille-douce, car le Ptolémée de Sweinheim n'avait pas encore paru. Ce livre est intitulé : *Monte santo di Dio*. Les planches ont été dessinées, dit-on, par Baccio Baldini et gravées par Alexandre ou Sandro Boticello, deux élèves de Finiguerra². D'après Heinecke³, c'est le contraire qui aurait eu lieu, car Baldini, habile graveur, ne savait pas dessiner, et était obligé de travailler d'après les dessins de Boticello. Je laisse à d'autres le soin d'éclaircir cette question, qui est en dehors de mon sujet. J'ajouterai seulement que Nicolas a publié en 1481 une édition célèbre du Dante avec des gravures des mêmes artistes.

Outre ces imprimeurs étrangers, Florence avait aussi, vers le même temps, des imprimeurs italiens. Je citerai, entre autres, deux religieux de l'ordre de saint Dominique, qui avaient établi une imprimerie dans le monas-

¹ Voyez Brunet, *Manuel*, 4^e édit. t. III, p. 705, col. 1.

² Panzer, *Ann. typogr.* t. I, p. 405.

³ *Idée générale*, p. 141.

tère de Saint-Jacques de Ripoli, « in via della Scala. » Le P. Vincenzo Fineschi a fait l'historique de cet établissement dans un petit volume¹ qui renferme des documents assez curieux, empruntés au livre original des dépenses de cet établissement, livre qui existe encore². Malheureusement il n'a pas pris garde à la différence qu'il y avait entre l'ancienne manière de supputer le temps à Florence, au xv^e siècle, et la nôtre, ce qui lui a fait commettre de lourdes erreurs. Nous allons donner ici un résumé des faits les plus intéressants, en rétablissant les dates d'après le manuscrit original et les notes de Fossi.

En 1474, le conseil général de l'ordre ayant nommé Dominique de Pistoia directeur du monastère de Ripoli, ce religieux, qui avait beaucoup voyagé, et qui avait sans doute appris l'imprimerie dans l'un de ses séjours à Rome, à Venise ou à Milan, eut l'idée d'occuper ses loisirs en exerçant l'art typographique dans le monastère. Aidé de son compagnon Pierre de Pise, il fabriqua des presses, des châssis et tous les autres instruments nécessaires. Dès l'année 1476, les deux religieux commencèrent à imprimer; leur premier livre fut un Donat; dont quatre cents exemplaires furent déposés pour la vente dans la boutique du libraire Dominique, le 14 novembre. On ne possède pas un seul fragment de ce livre. Ils imprimèrent ensuite plusieurs autres petits livres de

¹ Voyez la note 2 de la page 240.

² Ce manuscrit se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque Magliabechienne, à Florence.

prières¹ qui ne se sont pas mieux conservés. Tout ce qu'on sait, c'est qu'ils devaient être exécutés avec un petit caractère gothique de douze points environ et fort mal gravé, dont ils se servirent pour d'autres livres qu'on possède.

Au mois de mai 1477² les deux religieux s'associèrent avec Jean de Mayence pour l'exécution de quelques travaux; mais cette association dura peu de temps. Elle fut rompue au mois d'août, et chacun reprit ce qui lui appartenait après le partage des bénéfices. Seulement nos deux religieux, peu satisfaits sans doute de leur caractère gothique, achetèrent à leur ex-associé, au prix de 10 florins d'or, des matrices de caractères romains, comme le constate le livre des dépenses de l'imprimerie de Ripoli, à la date du 23 avril 1477 (1478 nouveau style), « dato « uno ducato à Giovanni Tedesco, el quale ci vende le « madri della lettera antica colle maiuscola et sue brevia- « ture, per prezzo di dieci fiorini d'oro larghi³. » Ce caract-

¹ Voir la liste complète des éditions de Ripoli dans la préface du tome III de l'ouvrage de Fossi intitulé : *Catalogus codicum sæculo xv impressorum qui in publica bibliotheca Magliabechiana Florentiæ adservantur*, 3 vol. in-fol. Florence, 1783, 1784, 1785.

² Suivant Fossi (p. VIII), les deux religieux de Ripoli auraient été associés auparavant avec un typographe appelé Hippolyte, dont le contrat fut rompu définitivement, et après de longues contestations, par jugement du vicaire de l'archevêque de Florence, le 11 janvier. Peut-être cet Hippolyte était-il celui qui les avait initiés à l'art typographique.

³ *Notizie*, etc. p. 20. C'est à tort que Fineschi dit que les caractères achetés à Jean de Mayence étaient gothiques. Ils étaient romains, comme l'indique le nom d'*antiques* qu'on leur donne. Fossi avait déjà relevé cette erreur. (*Catal.* p. VII.)

rière antique est précisément celui dont s'était déjà servi Jean de Mayence dans son *Philocolo*, comme l'a constaté Dibdin¹.

Parmi les livres qui furent imprimés cette année même à Ripoli, avec le nouveau caractère romain, nous devons citer le *Libro da Compagnie*².

Le 24 octobre les deux religieux remirent au libraire Zanobi, à la demande duquel ils les avaient imprimés, cent exemplaires du *Confessionale* de saint Antoine de Florence, autrement dit *Specchio di conscientia*, et ce au prix convenu de 22 sous l'un, soit 110 livres pour le tout, non compris le papier, qui avait été fourni par l'éditeur.

Le 11 janvier 1477 (1478 nouveau style), ils firent un traité avec le libraire Bartolo pour donner plus d'extension à leur industrie, en lui assurant des ressources financières. L'association produisit d'abord peu de chose, se contentant de publier de petits livrets religieux; mais elle s'occupait de réunir le personnel et le matériel nécessaires pour de grands travaux. En effet, avant que l'année fût écoulée, l'imprimerie de Ripoli avait déjà mis au jour plusieurs ouvrages importants, et, entre autres, une Légende de sainte Catherine de Sienne, formant un volume in-quarto, en caractères gothiques très-mal gravés, mais fort petits pour le temps, car ils n'ont pas douze points typographiques. L'ouvrage se compose

¹ *Bibl. Spencer.* VII, 138.

² *Fossi, Catal.* t. III, p. vi.

de 158 feuillets ou 316 pages à deux colonnes de 35 lignes chacune. Il était vendu 10 sous broché et 3 livres avec les initiales peintes; il se termine par la souscription suivante : « Explicit anno Domini mille quat-
« tro cento settanta sette, addi ventiquattro di marzo
« 1477 (ou 1478 nouveau style), è stata questa legenda
« inprontata in Firenze, al monisterrio di Sancto Jacopo
« di Ripoli, dell ordine de frati prædicatori, per mano di
« duo religiosi, frate Dominico da Pistoia e frate Piero
« da Pisa. »

L'activité donnée aux travaux de l'imprimerie de Ripoli força d'y établir aussi une fonderie. Vers 1478, les deux religieux chargèrent l'orfèvre Benvenuto (fils de Clément) de graver trois corps de caractères, deux antiques (romains) et un moderne (gothique). Ce travail fut payé 110 livres.

Suivant un usage que nous avons vu pratiquer à Milan, les imprimeurs de Ripoli payaient presque toutes leurs dépenses avec des livres sortis de leur officine. Ainsi, ayant été guéri d'une grave maladie par le médecin Dino (fils de François), le frère Dominique donna à ce docteur un florin d'or et plusieurs ouvrages de sa fabrique, la Légende de sainte Catherine de Sienne, un *Quintecurce*, etc.

Le frère Pierre de Pise étant mort en 1479, Dominique continua avec ardeur ses publications, aidé d'un certain Laurent de Venise (*Venetianus*), qui s'établit plus tard à son compte.

Le 16 décembre 1479, Dominique passa avec le libraire Bonifacio un marché pour l'impression de la *Logique* de saint Augustin. Il fut convenu qu'il recevrait 10 livres, non compris le papier, fourni par le libraire, pour l'impression à deux cents exemplaires de cet ouvrage, qui devait faire 23 ou 24 feuillets *in-octavo royal* ou *in-quarto commun*¹. Cette somme devait lui être payée lors de la remise des deux cents exemplaires, et il ne devait pas en tirer davantage, sous peine de perdre ses frais. On voit que ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que les éditeurs prennent leurs précautions contre l'indélicatesse des imprimeurs : le caractère particulier dont Dominique était revêtu ne le mit pas à l'abri de la défiance. Le livre était sans doute terminé le 22 février suivant, car le libraire solda alors son compte. L'imprimeur avait mis deux mois pour exécuter ce livre.

Le 19 octobre 1480 Dominique passa un autre marché avec Barthélemy Fonzio pour l'impression du livre de Publius Papinius Statius intitulé *Silvæ*². Il s'engagea à livrer cent exemplaires de ce livre, qui devait faire 50 à 60 feuillets in-folio, avant le 8 novembre, et ce au prix de 4 florins d'or (*larghi*), le papier fourni par l'éditeur.

La modicité de cette somme doit sans doute être attribuée à ce que Barthélemy était attaché à l'imprimerie

¹ « Che sia l' uno 23 o 24 carte ad octavo foglio reale cioè in forma di « quarto foglio comune. » (*Notizie*, etc. p. 30.)

² Fineschi dit à tort que cette édition était traduite du latin en italien par Barthélemy Fonzio. (Voyez Panzer, *Ann. typogr.* t. IV, p. 299.)

de Dominique en qualité de correcteur. On ignore quels appointements il recevait à ce titre; mais le livre des dépenses de l'imprimerie de Ripoli porte de temps à autre : « Dato a ser Bartolommeo nostro correptore fiorini uno¹. »

En 1481, l'orfèvre Banco fournit à la fonderie de Ripoli cent petites lettres, trois grandes lettres ornées et trois vignettes sur cuivre, pour placer en tête et à la fin des livres. Dominique fit acheter aussi du cuivre pour faire les matrices d'un caractère grec, qui ne fut probablement jamais gravé, car on ne connaît pas de livre en langue grecque imprimé à Ripoli. Le seul ouvrage qui aurait pu en exiger est une édition de Platon, imprimée en 1484; mais ce n'est qu'une traduction en latin faite par Marsile Ficin. Cette traduction fut l'objet d'un traité de Dominique et Laurent de Venise (au nom duquel elle a été publiée, par suite de la mort du premier associé pendant l'impression) avec deux disciples de Ficin, qui, par reconnaissance firent imprimer le livre de leur maître, à leurs frais. Il fut convenu qu'il serait exécuté en petits caractères modernes ou gothiques, à deux colonnes de 48 vers chacune, dans la même disposition que le *Champion*², et que le quinternion ou cahier de 5 feuilles ou 20 pages, tiré à mille vingt-cinq, coûterait 3 florins, non compris le papier, fourni par les éditeurs, suivant l'usage.

¹ *Notizie*, etc. p. 31.

² Il s'agit sans doute ici d'une édition inconnue du *Champion des dames* de Martin Franc, car celle qui passe pour être la première, et qui est sans date, est en gros caractères, ne donnant que 36 lignes à la page. Van Praet l'attribue à Guillaume Leroy, imprimeur à Lyon vers 1480.

Voici, au reste, un extrait de ce curieux document, qui présente en certains points de l'obscurité :

Sia noto e manifesto a qualunque questa presente scripta leggerà, come questo dì 25 di Gennaio 1483 (1484 nouveau style), il venerabile frate Domenico di S. Iacopo di Ripoli, et come sindacho e procuratore di detto luogo, e Lorenzo di Francesco di Vinezia, conducono a imprimere più Dialogi di Platone da Francesco di Niccolò Berlinghieri e Filippo di Bartolommeo Valori, in questo modo : cioè che detti conduttori imprimino libri MXXV, cioè 1025, in fogli comuni, e quali haranno da decti lochatori Francesco Berlinghieri et Filippo Valori con lettere moderne picchole, di che il Champione appresso a detti lochatori, con quegli spatii che da detti si daranno, cioè che per ogni colonnello sieno versi 48, con quegli spatii che sono in decto principio in buona forma, e tinta in modo che rispondino al Champione posto da detti conduttori, per pregio di fiorini tre larghi a lir. 3 soldi xv per fiorino, per qualunque quinterno di decta opera e dialoghi imprimessino, cioè che essendo e Dialoghi quinterni 30, habbiano avere fiorini 90 ad ogni, et qualunque loro spesa, excepta quella de' fogli e quella del correptore, cioè che decti Francesco et Filippo debbino mandare a loro spese uno che rivegha dette faccie una volta, o più il de quello bisognasse, o veramente che detti conduttori debbino mandare una volta il dì, o più a casa di Filippo Valori, o a casa di chi e volessi le faccie, le quali debbino fare correggere, et non si pretenda che per decto correptore i conduttori habbino a spendere alcuna cosa, et la decta impressura debbino cominciare per tutto il dì 8 di Febbraio proximo, et quella seguire sintanto che abbino facti decti dialogi e quali daranno detti locatori, senza alcuna giusta intermissione¹ . . .

Le 12 février, l'impression n'allant pas sans doute assez vite au gré des éditeurs, il intervint un nouveau traité.

¹ *Notizie*, etc. p. 44-46.

par lequel il fut convenu que Laurent de Venise consacrerait une autre presse au travail, moyennant que Philippe Valori payerait 4 florins au lieu de 3 pour chaque cahier qui y serait imprimé, le salaire de l'ouvrier restant à la charge des imprimeurs, le papier fourni par l'éditeur : « ... che con decto strettoio faremo fare per mano « de garzoni terremo a salario, e lui non à a dare se non « tutta la carta ¹. »

S'agit-il ici d'une édition inconnue des *Dialogues* de Platon, ou de l'édition, en un gros volume in-folio, des *Œuvres* de ce philosophe, donnée par Laurent de Venise? C'est ce que je ne saurais dire. Il me semble toutefois que le traité ne concerne pas ce dernier livre en entier, car, d'après les conventions, l'ouvrage imprimé aux frais des deux disciples de Marsile Ficin ne devait faire qu'une trentaine de cahiers, soit 600 pages, tandis que le volume des *Œuvres* en a plus de 1,000. Peut-être les éditeurs se décidèrent-ils à faire imprimer tout le livre après la conclusion de leur traité. Quoi qu'il en soit, ce dernier ouvrage est imprimé avec une assez belle gothique ronde de douze points environ, dont l'œil est beaucoup plus gros que celui du caractère de la Légende de sainte Catherine de 1477. Il n'a d'ailleurs que 46 lignes à la colonne, au lieu de 48 que porte le traité.

Le nom de Dominique ne paraît pas dans la souscription, où on lit seulement : « *Impressum Florentiæ per « Laurentium Venetum,* » parce que le directeur de Ripoli

¹ *Notizie*, etc. p. 46.

était mort au mois de juillet, et que Vincenzo Brunetti, son successeur, ne se soucia pas de continuer une industrie à laquelle il n'entendait rien sans doute. Le nombre des éditions connues de Ripoli s'élève à près de cent d'après le catalogue de Fossi.

Parmi les artistes et ouvriers qu'employa Dominique, le P. Fineschi cite Jean l'Allemand ou de Mayence, Pierre Pacini, Laurent de Venise, qui s'établirent plus tard à leur compte, Jean de Hato, Nardo Pacini, et les sœurs mêmes du monastère, qui furent occupées à la composition¹.

Voici, d'après le P. Fineschi, le prix des différents objets employés par l'imprimerie et la fonderie de Ripoli, relevés sur le registre des dépenses de cet établissement.

Prix² des papiers à imprimer.

| | |
|---|--|
| Grand papier de Bologne, in-fol. ordin. (la rame). 6 ¹ 8 ^s | Papier de Fabriano, avec le signe de l' <i>arbalète</i> . . . 3 ¹ 6 ^s |
| Moyen papier 3 10 | <i>Idem</i> , avec la <i>croix</i> 2 6 |
| Petit papier 3 | Papier de Pescia, avec le signe des <i>lunettes</i> 2 18 |
| Papier de Colle 2 6 | <i>Idem</i> , avec le signe du <i>gant</i> . 2 8 |
| Papier de Prato 2 10 | |

¹ On voit que l'emploi des femmes à la composition n'est pas nouveau. Le grand nombre de personnes employées alors à la confection des livres à Florence n'empêchait pas les artistes calligraphes, fort nombreux dans cette ville, de confectionner de magnifiques manuscrits : en 1489 Antoine Sinibaldi exécuta pour Matthieu Corvin, roi de Hongrie, un superbe saint Augustin, qui se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque impériale de Vienne. La même année Charles *Hilarii* fit un Appien du même genre.

² Suivant Fineschi, ces valeurs pouvaient s'évaluer de son temps comme

*Prix des objets divers nécessaires pour faire l'encre, la couleur
et le vernis.*

| | | |
|--|-----------------------------|------------------|
| Huile de lin (le baril) : 3 ¹ 10 ^s | Résine (la livre) | 3 ^s |
| Terebenthine (la livre). 4 | Vernis solide | 8 |
| Poix-résine 4 | Vernis liquide | 12 |
| Poix noire 1 8 ^d | Noix de galle | 4 |
| Marcassite 3 | Vitriol | 4 |
| Cinabre 5 | Laque | 3 4 ^d |

Prix des objets concernant la fonderie.

| | | |
|---|----------------------|------------------|
| Acier 2 ¹ 8 ^s | Étain | 8 ^s |
| Métal (fer?) 11 | Plomb | 2 4 ^d |
| Laiton 12 | Fil de fer | 8 |
| Cuivre 6 8 ^d | | |

§ 8. Trévi, Trévis, Ferrare, Pavie, Vérone, Gènes.

Parmi les autres villes de l'Italie qui furent pourvues d'imprimeries de fort bonne heure, je citerai encore Trévi, où Jean Raynardi d'Eningen a publié deux ouvrages : l'un daté de 1470, sans nom d'imprimeur, intitulé *Historia quomodo B. Franciscus petivit a Christo indulgentiam pro ecclesia Sanctæ Mariæ de Angelis*; l'autre, daté de 1471, intitulé *Bartholi de Saxoferrato lectura*, etc. à la fin duquel on lit : « Impressa in Trevio per magistrum Johannem Raynardi Alemanum, sub correctione domini « Petri Donati. . . anno Domini M. cccc. lxxi, die xxiii « mensis Januarii. . . Pontificatus (Pauli papæ secundi) vii. »

3 est à 7. Ainsi les 6 livres 8 sous du premier article équivalaient à 15 livres environ en 1781 à Florence.

C'est bien 1471, et non 1472 nouveau style, car le pape Paul II mourut au mois de juillet 1471.

La Serna Santander cite aussi Vérone comme ayant eu une imprimerie en 1470; mais M. Brunet¹ a prouvé que la *Batracomiomachia d'Omero*, datée de cette ville le 15 janvier 1470, ne pouvait être de cette date, ce qui recule l'exercice de l'imprimerie à Vérone jusqu'en 1472, époque où fut publié le livre intitulé *Valturius de re militari*.

Quelques auteurs italiens attribuent l'invention de l'imprimerie à un de leurs concitoyens de la Marche trévisane, appelé Pamphilo Gastaldi, jurisconsulte et poète, qui l'aurait pratiquée dès 1456. Gastaldi aurait été volé par un ouvrier allemand appelé Faust, qui aurait communiqué son art à Gutenberg². Mais c'est là un conte absurde, imité de la partie hypothétique du récit de Junius.

Trévise ne fut pourvue d'une imprimerie qu'en l'année 1471. Le premier imprimeur de cette ville fut Gérard de Lisa, ainsi nommé parce qu'il était né sur les

¹ Manuel, 4^e édit. t. II, p. 623.

² Voyez Giacinto Amati, *Ricerche storico-critico-scientifiche sulle origini, scoperte, invenzioni e perfezionamenti fatti nelle lettere, nelle arti, e nelle scienze*, etc. (Milan, 1830, 5 volumes in-8°), t. V, introd. Ce tome V, intitulé *Tipografia del secolo xv* (769 pages), est tout entier consacré à la nomenclature des éditions du xv^e siècle. Voyez aussi F. Domenico Maria Federici, *Memorie Trevigiane sulla tipografia del secolo xv*, per servire alla storia litteraria e delle belle arti d'Italia; in Venezia, per Andreola, 1805, in-4°.

bords de la Lys, en Flandre; il est appelé souvent aussi « Girardus de Flandria. » On croit que le premier produit de ses presses fut le livre intitulé *B. Augustini de salute sive de aspiratione animæ ad Deum*; petit in-quarto, à la fin duquel on lit cette épigramme, due à la plume de Fr. Rholandellus, son correcteur :

Gloria debetur Girardo maxima Lisæ,
 Quem genuit campis Flandria picta suis.
 Hic Tarvisina nam primus cœpit in urbe
 Artifici raros ære notare libros.
 Quoque magis faveant excelsi numina regis,
 Aurelii sacrum nunc manuale dedit.

Gérard publia encore trois ou quatre autres ouvrages la même année à Trévis : l'un est daté du 8 novembre (*Novella di Lionora di Bardi*, etc.); un autre, du 19 décembre (*Mercurii Trismegisti liber de potestate et sapientia Dei*, etc.). Il continua d'exercer son art dans cette ville jusqu'en 1476, où il la quitta pour aller à Vicence¹, et de là à Venise, à Friuli, à Udine².

C'est aussi en 1471 que Ferrare fut pourvue de l'imprimerie. Celui qui l'y introduisit est un citoyen de cette ville appelé André Belfort (*Belfortis*), Français d'origine. Le premier livre qu'on ait de lui est un Martial, in-4°, sans nom d'imprimeur, mais terminé par cette souscription : « Impressum Ferrarie, die secunda Julii, M. LXXI. »

¹ *Memorie Trevigiane*, etc. p. 58.

² Van der Meersch, *Recherches sur la vie et les travaux de quelques imprimeurs belges*, etc. (Gand, 1844, in-8°), p. 16.

Le compositeur a oublié après l'm les quatre cccc nécessaires à cette date. La même année, le 10 octobre, André publia un autre livre intitulé : *Augustini Dathi Senensis libellus de variis loquendi figuris*, etc. A la fin duquel on lit ces quatre vers :

Impressi Andreas hoc opus, cui Francia nomen
Tradidit; at civis Ferariensis ego.
Herculeo felix Ferraria tuta manebat
Numine, perfectus cum liber iste fuit.

On retrouve les mots *cui Francia nomen* du premier vers de cette souscription dans une édition de Catulle, sans date¹, qui appartient sans doute à André Belfort, et non à Ulric Han (de Rome), à qui quelques bibliographes l'ont attribuée. André Belfort a continué à imprimer à Ferrare jusqu'à la fin du xv^e siècle².

Les bibliographes rangent aussi la ville de Pavie parmi celles qui ont joui de l'imprimerie en 1471, et cela sur la foi d'un seul monument, un livre de médecine intitulé : « *Johannis Mathæi de Ferrariis de Gradi Practice prima et secunda pars, una cum textu Noni ad Almen-sorem do. Rosis* », à la fin duquel on lit : « *Papiae. m. cccc. lxxi, die ix Octobris.* » Mais il est bon de noter toutefois qu'on ne connaît aucun autre livre imprimé dans cette ville avant 1476.

¹ Voyez M. Brunet, *Manuel*, 4^e édit. t. I, p. 589.

² Voyez Antonelli (Giuseppe), *Ricerche bibliogr. sulle edizioni Ferraresi del secolo xv*, Ferrare, 1830, in-8°.

³ Tiraboschi, *Script. Mediol.* t. I, p. 11, col. 608.

Le premier imprimeur connu de Gênes est Matthias Moravus, d'Olmütz, qui y exerçait en société avec Michael de Monaco en 1474; mais on a la preuve que l'imprimerie était établie dans cette ville dès l'année 1471, car il existe une supplique des copistes adressée au gouvernement en 1472, et dans laquelle ils le prient de défendre aux imprimeurs, *nouvellement établis*, d'imprimer les livres les plus usuels, tels que Bréviaires, Offices de la Vierge, Donats, Psautiers, etc. Est-ce Matthias Moravus qui fut l'objet de cette requête? Je l'ignore; ce qu'il y a de certain, c'est que cet artiste quitta bientôt après Gênes pour aller s'établir à Naples, où nous allons le retrouver dans un instant.

Laire a parlé de la requête des copistes de Gênes; mais il lui donne à tort la date de 1474¹. L'abbé Amati a publié une lettre à lui adressée sur ce sujet par M. Gazzerà, qui est beaucoup plus précise, et dont nous croyons devoir donner un extrait dans sa langue originale²:

In Genova esiste veramente tuttora nella biblioteca privata di un Durazzo la supplica o memoriale diretto alla suprema autorità dello stato dal corpo dei copisti, acciò si cacciassero dalla città gli stampatori nuovamente venuti. Esso è dell' anno 1472. Io n' ebbi notizia certa da un coltissimo e cortesissimo cav. Genovese, amante de' buoni studj, il quale lo ebbe sotto occhio; in esso era detto: « nonnulli estranei qui fabricant et imprimunt volumina diversarum materiarum et qualitatum. » La supplica non demandava, dice il cavaliere, un bando o divieto generale, ma la sola esclu-

¹ Laire, *Index librorum ab inventa typographia*, etc. t. I, p. 326.

² Amati, *Ricerche storico-critico-scientifiche*, etc. t. V, p. 748, note.

sione della stampa di libri più comuni ed andanti, come *Breviari*, *Offizi della Madonna*, *Donati*, *Salteri*, *Regole*, *Gramatica*, *Dottrine cristiane*, *Epistole d'Ovidio*, e le *Operette di Prospero e di Esopo*, « quæ volumina pauca sunt et pauci valoris; » e non contrasteranno il diritto d'imprimere altri « *innumera et infinita volumina quæ imprimunt et imprimere possunt.* »

On voit que les copistes ne s'opposaient pas à l'exercice de l'imprimerie, mais qu'ils demandaient seulement le privilège de confectionner les petits livres, plus appropriés à leur profession.

§ 9. Naples.

Après avoir occupé les villes principales du nord de l'Italie, l'imprimerie se répandit dans le midi. Elle fut apportée à Naples par un prêtre appelé Sixtus Riessinger, de Strasbourg. Son premier livre connu fut *Bartoli de Saxoferrato lectura super codice* (in-folio, 1471, caractère romain), dont il avait composé les notes, comme il le dit dans la souscription.

Quas cernis mira Sixtus Theotonicus arte
Parthenope impressit, composuitque notas.

En 1475, Riessinger publia la première édition des *Constitutions du royaume de Sicile*, en un volume in-folio. Ce livre est imprimé dans la forme des *Constitutions Clémentines* de Schoiffer, c'est-à-dire que le texte, en gros caractère semi-gothique, est entouré de tous côtés par des notes en petit caractère d'une forme romaine.

Le roi Ferdinand, voulant fixer Riessinger dans ses états, lui offrit un évêché et d'autres dignités ecclésiastiques; mais celui-ci les refusa par humilité, et quitta Naples en 1479, pour regagner Rome, d'où il était probablement venu auparavant.

L'exemple de Riessinger fut suivi par beaucoup d'autres, et particulièrement par un de ses compatriotes, Berthold Rying, de Strasbourg, qui vint à Naples en 1475.

Parmi les autres imprimeurs qui se fixèrent à Naples de fort bonne heure, nous devons citer Arnold de Bruxelles, et surtout Matthias Moravus d'Olmütz, qui s'était établi précédemment à Gênes, et qui fut ensuite le plus célèbre typographe de la capitale des Deux-Siciles.

§ 10. Sicile.

C'est aussi de Rome que vint le premier imprimeur de la Sicile, Henri Alding, d'Allemagne. Il partit de cette ville avec ses ouvriers pour se rendre à Catane vers 1471; mais n'y ayant pas réussi, il vint s'établir à Messine, où il imprima de 1473 à 1478. Il paraît qu'il changea souvent de résidence, car on a aussi des impressions de lui datées de Naples, 1476 et 1477. Son nom ne se trouve plus sur aucun livre après 1478, et c'est de Messine qu'est datée sa dernière publication. L'imprimerie fut sans doute interrompue pendant plusieurs années après cela dans cette ville, car on ne connaît plus d'autre impression qui en soit datée jusqu'en 1497. Cette année, André de Bruges y publia une nouvelle édition des *Cons-*

titutions siciliennes, colligées par Jean-Pierre Apuly (un volume in-folio). C'est dans la préface de ce livre, où l'imprimeur ne paraît pas très-content de son sort, que nous apprenons les circonstances de l'arrivée de Henri Alding à Messine : « Jam sunt anni sex et viginti. . . . impressor « Henricus nomine cum operariis ab urbe Roma Cathi- « nam venit, adlectus magna spe lucri (bene natus si fata « juvissent et vota comlessint) Messanam divertit. . . »

CHAPITRE III.

FRANCE.

§ 1^{er}. Paris.

Si nous en exceptons Strasbourg, qui faisait partie de l'Allemagne au xv^e siècle, et dont nous avons parlé précédemment, Paris est la première ville de France qui ait reçu l'imprimerie : cet honneur lui était bien dû. L'art typographique ne fut importé qu'assez tard dans cette ville; mais on n'en sera pas surpris, lorsqu'on saura que les imprimeurs de Mayence se hâtaient, aussitôt après avoir publié un livre dans cette dernière ville, de venir le vendre eux-mêmes à Paris. Nous citerons de curieux exemples de cet empressement, qui constate l'importance du marché parisien.

En présence de pareils faits, ce n'est pas sans étonnement qu'on lit dans certains ouvrages, publiés dans ces derniers temps, que Paris avait été une des villes où les premières productions de l'imprimerie avaient eu le plus de difficulté à pénétrer, parce qu'il y avait un corps très-nombreux de scribes qui s'étaient montrés rebelles au nouvel art.

Sans doute la corporation des scribes parisiens était nombreuse, car Paris était déjà depuis longtemps la capitale intellectuelle du monde, et sa fabrique de livres était considérable; mais c'est précisément pour cela que

l'imprimerie devait y être bien accueillie, et elle le fut en effet, quoi qu'en aient dit quelques chroniqueurs ignorants. Le prétendu procès intenté à Fust pour la vente de ses Bibles de 1462 est une fable sans fondement : je prouverai par des monuments incontestables que Fust, bien loin d'avoir été forcé de quitter Paris pour se soustraire à des poursuites judiciaires, est mort et fut enterré dans cette ville même, et qu'il y était lié d'amitié avec l'un des premiers magistrats de la France. J'ajouterai qu'aucune ville au monde, sans en excepter Mayence, ne peut montrer autant de monuments typographiques donnés ou vendus directement par Fust et Schoiffer, et portant, soit une signature, soit une souscription qui indique cette provenance. Paris eût été une des premières villes de l'Europe pourvues de l'imprimerie, ainsi qu'on le verra, sans une circonstance politique tout à fait indépendante de la volonté de ses habitants, et en particulier de ses scribes, bien moins intéressés qu'on ne le suppose dans l'affaire; car c'est une erreur de croire que l'imprimerie portait un préjudice immédiat aux faiseurs de manuscrits. Les livres de bibliothèque de ce temps-là étaient si richement ornés, que les produits de la typographie, forcément dépourvus de miniatures, ne pouvaient lutter sous ce rapport avec leurs aînés, qui leur furent longtemps préférés. L'imprimerie économisait, il est vrai, le travail le plus grossier, celui du pur copiste; mais elle agrandissait le vaste champ de l'art, en centuplant les objets destinés à être ornés par la plume et le pinceau,

et, à ce point de vue, la corporation des scribes n'avait rien à perdre à son introduction à Paris.

Pour expliquer le fait, il convient d'entrer ici dans quelques détails préliminaires, qui feront connaître l'importance littéraire de Paris à cette époque.

Suivant une loi providentielle, dont nous recueillons aujourd'hui les bénéfices, la plupart des grandes familles féodales qui s'étaient partagé la Gaule après la chute de l'empire de Charlemagne, vinrent successivement se fondre dans la famille royale de France, qui réunit leurs fiefs à la couronne. Ce résultat était déjà en partie obtenu au *xiv^e* siècle. Malheureusement, à cette époque, les avantages de l'unité territoriale n'étaient pas encore assez bien sentis pour qu'on crût devoir renoncer à l'usage établi de constituer des apanages distincts aux enfants de France. Le roi Jean, ayant eu quatre fils, leur attribua à chacun une portion du territoire, à la condition du retour à la couronne, il est vrai, à défaut d'hoirs mâles, mais avec assez d'indépendance dans leurs fiefs, cependant, pour qu'ils pussent entraver la marche politique du pays : et c'est ce qui eut lieu. Ces princes, toutefois, rachetèrent par des qualités personnelles les vices des institutions de leur temps. Les fils de Jean se signalèrent à la postérité par leur amour des lettres. La masse énorme de manuscrits qu'eux ou leurs descendants réunirent, et dont on ne possède guère aujourd'hui que les catalogues, leurs bibliothèques ayant été dispersées ou détruites à la suite des guerres civiles qui déchirèrent si long-

temps le sein de la patrie commune, atteste leur goût et la supériorité de leur intelligence.

Les fils de Jean furent : 1° Charles V, roi de France, fondateur de la célèbre *librairie du Louvre*; 2° Louis, duc d'Anjou, l'aïeul du roi René, si connu pour son amour des arts; 3° Jean, duc de Berri, qui forma dans son château de Bicêtre, près Paris, une des plus magnifiques bibliothèques de ce temps-là; 4° Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, illustre chef d'une branche cadette de la maison de France, qui égala bientôt en puissance son aînée, dont elle était vassale; mais plus digne d'être signalée dans l'histoire pour l'incomparable collection de livres qu'elle s'était plu à rassembler, et dont nous possédons encore de superbes débris, que pour sa puissance, dont il ne reste guère que des souvenirs.

Comme on le voit, les quatre fils du roi Jean, ou du moins trois d'entre eux, appartiennent à l'histoire littéraire de la France. Ils contribuèrent puissamment à y développer cet amour de la science, qui avait fait de l'université de Paris la première du monde. Je ne décrirai pas les richesses bibliographiques qu'amassèrent tous ces princes¹; mais je dois dire un mot ici de leur bibliothèque, et en particulier de la *librairie du Louvre*, la plus célèbre de toutes.

¹ Voyez le livre publié par Van Praet sous ce titre : *Inventaire ou catalogue des livres de l'ancienne bibliothèque du Louvre, fait en l'année 1373 par Gilles Mallet, garde de ladite bibliothèque* (Paris, in-8°, 1836); et celui qu'a publié M. Barrois, sous le titre de : *Bibliothèque protypographique* (Paris, in-4°, 1830).

Le roi Charles V avait reçu de son père une éducation libérale; il aimait beaucoup les livres, et, connaissant son goût, on lui en apportait de tous les côtés. Non-seulement les auteurs et les libraires, mais encore les princes, les grands de sa cour et la plupart des officiers de sa maison lui en offraient en présent. Tous ces livres, joints à l'ancien fonds qui lui avait été laissé par son père, et placés dans une des tours du château du Louvre, appelée pour cela même la *tour de la librairie*, formèrent une bibliothèque prototype. Cette bibliothèque occupait trois chambres situées au-dessus les unes des autres, dans la *tour de la librairie*. Félibien, dans une *Histoire* (manuscrite) *des maisons royales*, aujourd'hui perdue¹, dit que « Charles V, pour garantir et conserver précieusement ses livres, fit fermer de barreaux de fer, de fil de laiton et de vitres peintes toutes les fenêtres de sa bibliothèque. Et afin, ajoute-t-il, que l'on y pût travailler à toute heure, on pendit, par son ordre, à la voûte trente petits chandeliers et une lampe d'argent, qui estoit allumée toutes les nuits. Il dit aussi que les lambris des murs estoient de bois d'Irlande, que la voûte estoit lambrissée de bois de cyprès, et que tous ces lambris estoient embellis de sculptures en bas-relief². »

Outre cette bibliothèque principale, Charles V avait encore dans ses autres châteaux, à Saint-Germain, à Vincennes et dans la Tour de Beauté, des *études* ou cabinets

¹ Voyez l'ouvrage cité de Van Praet, p. VIII et note 3 (p. XXVII).

² *Ibid.* p. VIII.

de livres; mais il n'y avait dans chacun de ces cabinets que quelques tablettes de livres choisis pour son usage particulier, et presque tous tirés de la *librairie* du Louvre.

On trouvait dans celle-ci des livres de toute espèce, mais surtout des ouvrages religieux. Quant aux livres profanes, ils consistaient en traités d'astrologie, de géomancie et de chiromancie, sciences fort à la mode alors; on y voyait aussi beaucoup de livres de médecine, la plupart d'auteurs arabes traduits en latin ou en français; encore plus de romans en prose et en rime; quelques livres de droit; peu d'anciens auteurs; pas un seul exemplaire de Cicéron; et pour tous poètes latins: Ovide, Lucain et Boëce. Les livres d'histoire faisaient la partie la plus curieuse de la bibliothèque. Outre les chroniques et les histoires générales, il s'y trouvait plusieurs histoires particulières, surtout de la vie de saint Louis et des guerres d'outre-mer.

Quoique Charles V entendît assez bien le latin, il ne lisait ordinairement les auteurs anciens que dans des traductions françaises. Il y avait beaucoup de ces traductions parmi ses livres. Dès avant son règne, on avait traduit de latin en français: Tite-Live, Valère-Maxime, la *Cité de Dieu* de saint Augustin, la Bible, etc. mais ce fut surtout de son temps que ces sortes de versions devinrent à la mode. Les plus savants hommes de son royaume, animés par le désir de lui plaire, ou dans la vue des récompenses dont il payait leurs travaux, mirent en français beaucoup de livres latins, espagnols et italiens; ils tra-

duisirent aussi quelques auteurs grecs et même des livres arabes, non pas, il est vrai, sur les originaux, mais sur les versions latines qui en avaient été faites dans les siècles précédents. « Nonobstant que bien entendist le latin, dit « Christine de Pisan dans son *Histoire de Charles V*, et « que ja ne fust besoing qu'on luy exposast, de si grant « providence fut pour la grant amour qu'il avoit pour ses « successeurs, qu'au temps à venir les volt pourveoir d'en- « seignements et sciences introduisibles à toutes vertus. « Dont pour ceste cause fist par solempnels maistres, suffi- « sans en toutes les sciences et arts, translater de latin en « françois tous les plus notables livres. . . . et sans cesse y « eust maistres qui grans gages en recevoient. »

En l'année 1373, qui était la neuvième du règne de Charles V, Gilles Mallet, valet de chambre du roi, fut chargé de la garde de sa *librairie*. Il en dressa lui-même un inventaire. Ce document original, qui existe encore à la Bibliothèque nationale, et qui a été imprimé dans le livre de Van Praet¹, se compose de 910 articles, comprenant autant d'ouvrages, en un ou plusieurs volumes, la plupart in-folio sur vélin, magnifiquement reliés, et enrichis des plus belles miniatures, comme on en peut juger par les débris de cette bibliothèque qui sont venus jusqu'à nous.

Après la mort de Charles V, en 1380, Jean Blanchet, secrétaire du roi, eut ordre du duc de Bourgogne de visiter la librairie du Louvre. L'inventaire écrit de la main

¹ *Inventaire ou catalogue*, etc. voyez à la note de la page 263 ci-dessus.

de Mallet fut collationné, et on ne trouva de manquants que les livres qui avaient été donnés par le feu roi ou par son ordre. En 1409, cette bibliothèque fut augmentée d'une vingtaine de volumes, qui y furent envoyés par le duc de Guyenne, fils aîné de Charles VI. Gilles Mallet en fit également le catalogue avant de les placer dans la tour.

Gilles Mallet étant mort en 1410, Antoine des Es-sarts fut nommé à sa place garde de la librairie. A cette occasion, on fit un inventaire de celle-ci en 1411, et l'on constata l'absence d'un grand nombre de volumes. En effet, le roi Charles V en avait pris plusieurs, soit pour son usage particulier, soit pour en faire des cadeaux, suivant l'usage de ce temps; Charles VI avait suivi en cela l'exemple de son père; les premiers princes du sang et surtout le duc d'Anjou, régent du royaume, s'en étaient approprié un assez bon nombre; les grands et les petits officiers de la cour en avaient emporté quantité, qu'ils n'avaient pas rendus : bref, il manqua environ 200 volumes; mais par compensation on en trouva à peu près autant de nouveaux, ce qui éleva le nombre total des articles portés sur l'inventaire à 1,122, ou même à 1,236, en y comprenant les ouvrages appartenant à Charles V et trouvés ailleurs.

A ce nombre, déjà énorme pour ce temps, on peut joindre encore ceux que le duc de Berri, frère du roi Charles V, avait rassemblés à Bicêtre, et qui furent en partie détruits à cette époque avec le château qui les ren-

fermait. Un inventaire des meubles et des bijoux de ce prince, rédigé en 1416, après sa mort, nous fait connaître encore une centaine d'ouvrages qui avaient échappé au désastre de sa fortune¹. Je ne dirai rien ici de la bibliothèque du duc de Bourgogne, plus considérable à elle seule que les deux ensemble que je viens de citer, parce que j'aurai occasion d'en parler plus loin².

On fit un nouvel inventaire des livres de la librairie du Louvre en 1423, après la mort du roi Charles VI; mais alors le désordre était tel, qu'on n'en trouva plus que 853, qui furent estimés à la somme de 2,323 livres.

Le 22 juin 1425, le duc de Bedford, régent du royaume pour le roi d'Angleterre, se fit représenter ces livres par Garnier de Saint-Yon, qui en était alors bibliothécaire, et qui en eut soin jusqu'en 1429. A cette époque, il en fut déchargé par le régent. Ce dernier, suivant Félibien³, ayant acquis tous ces livres moyennant 1,200 francs, qui furent comptés à Pierre Thury, entrepreneur du mausolée du roi Charles VI et de sa femme Isabeau, les fit, à ce que l'on croit, transporter en Angleterre, où l'on en a retrouvé à diverses époques un certain nombre⁴. Au

¹ L'original de ce précieux document est conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Il en a été publié une copie, en ce qui concerne les livres, dans l'*Histoire de Charles VI*, par le Laboureur, et dans la *Bibliothèque protypographique* de M. Barrois.

² Voyez l'article *Bruges*, ci-après.

³ Ouvrage cité à la page 264.

⁴ Voyez le livre de Van Praet, p. xxiv et xxv, et la notice historique qui précède le I^{er} volume du catalogue imprimé de la Biblioth. nationale.

reste, soit qu'elle ait été emportée en Angleterre, soit qu'elle ait été dilapidée en France durant les désordres de ce temps, il est certain que la fameuse librairie du Louvre fut alors anéantie. Il y a une solution de continuité entre cet établissement et celui que forma plus tard Louis XI, et qui a servi de fonds à la Bibliothèque nationale.

Mais la perte de la bibliothèque de Charles V n'anéantit pas le goût des livres en France. Même au milieu de ces temps malheureux, Paris conserva sa vieille réputation littéraire. Quoique l'université, ruinée par les désastres publics de cette époque, fût tombée dans une ère de véritable décadence, aussitôt que le calme commença à renaître, on vit arriver dans cette ville une foule d'étudiants étrangers. De ce nombre fut sans doute Pierre Schoiffer¹ (destiné à être plus tard l'un des premiers imprimeurs de Mayence, puis juge laïque de cette ville), car nous avons une preuve de sa présence à Paris en 1449. La bibliothèque de Strasbourg possède, en effet, un précieux manuscrit dans lequel on lit cette intéressante souscription, écrite en grosse gothique de près de deux centimètres de

¹ Je dois avouer que j'ai vainement cherché son nom dans les registres tenus par les maîtres de sa *nation* à l'université de Paris, et qui se trouvent encore, avec les archives de l'université, au ministère de l'instruction publique; mais cette absence de mention ne prouve rien contre mon hypothèse, car ces registres ne nomment certainement pas tous les étrangers qui ont pris des grades à la faculté des lettres de Paris; il n'y a de régulièrement inscrites que les personnes qui ont rempli une fonction, et Pierre Schoiffer, alors fort jeune, n'a probablement pas eu cet honneur.

hauteur, et dont Schœpflin a donné le *fac-simile* : « Hic
 « est finis omnium librorum tam veteris quam nove loice,
 « completi¹ per me Petrum de Gernszheim, alias de Mo-
 « guncia, anno M^o cccc^o xlix^o, in gloriosissima universitate
 « Parisiensi. »

C'est un cahier d'étude, probablement compilé par Schoiffer, mais achevé et peut-être même recopié tout entier par un de ses compatriotes appelé Jean Gerlach, de Hoecht², auquel il l'avait sans doute laissé en quittant Paris. Plusieurs pièces de ce livre sont, en effet, souscrites du nom de ce Gerlach, et contre-signées *Fr. Jo. de Vaden*.

Le manuscrit peut être divisé en deux parties principales. La première, dont l'écriture a beaucoup de ressemblance avec le *fac-simile* de Schoiffer donné précédemment³, porte toutefois une souscription qui ne permet pas de la lui attribuer, car elle est datée de 1456; l'autre partie, dont l'écriture diffère peu, paraît avoir été écrite dans les années 1450 et 1451, sauf une pièce datée de 1449. Il se pourrait qu'elle ait été écrite par Schoiffer lui-même, car elle se termine par la souscription suivante (outre celle que j'ai citée déjà, et qui se trouve tout à fait à la fin du volume) : « Et hæc de questione dicta suffi-
 « ciant, et per consequens de omnibus libris tam veteris
 « quam nove loice; finitum et completum per me Petrum
 « de Gernsheim, alias de Moguncia. »

¹ Lisez : *logice et completorum*.

² C'est une petite localité voisine de Francfort-sur-le-Main.

³ Voyez les *fac-simile* de pièces, pl. II.

Quoi qu'il en soit, ce livre est fort intéressant pour nous. Différentes notes qu'on y a écrites, à diverses époques, nous font connaître les vicissitudes qu'il a éprouvées dans le xv^e siècle. L'une d'elles, la plus moderne, nous apprend, par exemple, que ce manuscrit a été acheté à Paris, en 1473, par un Allemand appelé Jean Rot¹, qui l'a probablement emporté dans son pays, ce qui explique pourquoi le volume se trouve aujourd'hui à Strasbourg. On lit, en effet, sur l'un des feuillets de garde : « Hæc logica² pertinet Joanni Rot, venerabilis nationis Alemanie, ipsamque Parisius anno 1473 com-
« paravit³. »

¹ Ce Jean Rot était peut-être parent de Berthold Rot, premier imprimeur de Bâle.

² Ce mot explique le sens du *loice* de la souscription de Schoiffer, qui a donné occasion à plusieurs interprétations erronées. (Voyez Lambinet, *Orig. de l'impr.* t. I, p. 220, et ci-dessus, p. 270, note 1.)

³ D'autres souscriptions nous apprennent que ce manuscrit avait été acheté en 1462, moyennant 22 sous, du frère *Vertinus Scorti*, par le frère Pierre *Francisci*, de l'ordre des frères mineurs de la province de France, de la custodie de Reims, et du couvent de Laon, « non quod sibi appropriet usu (*sic*) dicto, sed cum licentia et usu communi. » Cette acquisition eut lieu « tempore quo frater Johannes de Fabrica, ordinis eorum-
« dem [fratrum], regebat pueros cum sociorum adjutorio. »

Voici, au surplus, la description de ce volume, que j'ai parcouru avec beaucoup de soins dans un de mes séjours à Strasbourg, en 1852. Comme c'était à l'époque des vacances, M. Jung, le bibliothécaire, qui m'avait déjà fourni de précieux renseignements sur ce livre, m'en donna communication chez lui pour que je pusse l'étudier à mon aise.

1° *Liber prædicabilium Porphyrii.* — 30 feuillets à deux colonnes.

2° *Liber predicamentorum Aristotelis.* — 31 feuillets à deux colonnes. (A la fin de ce traité on lit : « Et hæc de questione et per consequens de toto libro

Quand Schoiffer quitta-t-il Paris pour retourner à Mayence? C'est ce qu'il est impossible de déterminer exactement. Mais il est certain qu'il n'y était plus en 1455, car il parut cette année même, comme témoin, au procès de Fust avec Gutenberg, dans l'atelier desquels il était sans doute employé depuis quelque temps. Quoi qu'il en soit, dès 1457 il rendait son nom immortel en l'inscrivant dans la fameuse souscription du Psautier qui révéla au monde la découverte sublime de l'imprimerie.

« predicamentorum Aristotelis finito anno Dom. millesimo quadringentesimo quinquagesimo sexto, die quinta mensis octobris. »)

3° *Liber Gilberti Porretani circa Librum sex principiorum.* — 13 feuillets à deux colonnes.

Ce qui suit est d'une autre main :

4° *Peryarmenias* (2 livres). — 27 feuillets à deux colonnes. (Le premier livre se termine par cette souscription : « Et hæc de questione et per consequens de primo libro Peryarmenias finito et completo anno .L. per me Johannem Gerlaici de Hoest. — Fr. Jo. de Vaden. » Et le second par celle-ci : « Finito anno Incarnationis M° cccc° L. secundum stylum Parisiensem, XIII febr. [13 fevrier 1451 nouveau style.] »)

5° *Libri priorum Aristotelis.* — 40 feuillets à deux colonnes. (Souscription : « Ac de toto libro finito ac completo anno Dom. M° cccc° L. sabbato ante dominicam Septuagesimam. [20 févr. 1451 nouveau style.] » Cette date est confirmée par le récit d'un voyage que fit à Saint-Denis le roi de Sicile, et qui est rapporté avec quelques détails dans le manuscrit.)

6° *Libri posteriorum.* — 35 feuillets.

7° *Libri Topicorum.* — 27 feuillets. (A la fin : « Finito anno Dom. M° cccc° XLIX. in VI Maii. »)

8° *Libri Elenchorum.* — 25 feuillets. (A la fin : « Finito anno M° cccc° L°, x februari secundum Parisiensem [stylum], per me Johannem Gerlaici de Hoest. — De Vaden. »)

C'est après tout cela que se trouvent les deux souscriptions de Pierre de Gernsheim rapportées plus haut.

Aussitôt que la France connut cette merveilleuse invention, et elle la connut sans doute promptement, grâce au rôle important que jouait sa capitale dans la république des lettres, elle se mit en mesure de l'exploiter à son profit. Voici, en effet, ce qu'on lit dans un très-précieux manuscrit conservé à la bibliothèque de l'Arsenal, dans l'armoire de fer¹ :

Le III^e octobre M. III^e LVIII, le roy ayant sceu que messire Guttemberg, chevalier, demeurant à Mayence au païs d'Allemagne, homme adextre en tailles et de caracteres de poinçons, avoit mis en lumiere l'invention d'imprimer par poinçons et caracteres, curieux de tel tresor, le roy avoit mandé aux generaux de ses monnoyes luy nommer personnes bien entendues à la dite taille pour envoyer audit lieu secretement soy² informer de ladite forme et invention, entendre, concevoir et apprendre l'art³ d'icelles; à quoy fut satisfait audit sieur roy, et par Nicolas Jenson⁴ fut entrepris, tant ledit voyage que semblablement de parvenir à l'intel-

¹ Hist. 467. Ce volume se compose de deux parties distinctes : la première renferme une série de gravures imprimées des monnaies de France, et est attribuée à Haultin, qui détruisit, on ne sait pourquoi, tous les exemplaires de son livre, sauf deux, celui qui est à la bibliothèque de l'Arsenal, et un autre qui est, dit-on, en Allemagne; la seconde partie est manuscrite, et se rapporte aux gravures. La note citée ici est au fol. 409 verso du texte, et se réfère à la page 163 des gravures.

² Le manuscrit de l'Arsenal, qui n'est qu'une copie d'un document plus ancien, porte par erreur *soit*.

³ Le manuscrit porte *l'un*.

⁴ Le manuscrit porte *Sanson*, le copiste ayant pris le J pour une S. Mais l'identité du personnage dont il est ici question n'est contestée par personne. D'autres manuscrits vus par M. E. Cartier, ancien directeur de la Monnaie de Paris, portent *Sanson*, *Jenson*, *Jençon*. L'irrégularité de l'orthographe à cette époque est seule cause de ces différences.

ligence dudit art et execution d'iceluy audit royaume, dont premier a fait devoir dudit art d'impression audit royaume de France.

Deux autres manuscrits du même genre, cités par de Boze, dans un travail communiqué par lui à l'Académie des inscriptions¹, vers le milieu du siècle dernier, portaient à peu près la même chose. Sur l'un d'eux, qui appartenait au célèbre libraire Mariette, on lisait, en regard des monnaies de Charles VII, que ce prince, « informé de ce qui se passait à Mayence, demanda aux généraux de ses monnaies une personne entendue pour aller s'en instruire ; que ceux-ci lui indiquèrent Nicolas Jenson, maître de la monnaie de Tours ; qu'il fut aussitôt dépêché à Mayence ; mais qu'à son retour en France, ayant trouvé Charles VII mort, il était allé s'établir ailleurs. »

Sur l'autre, appartenant à de Boze lui-même, et qui lui parut écrit du temps de Louis XI, « il y a, dit-il, à côté des premières monnaies de ce prince, et de la même main : qu'ayant seu qu'il y avoit à Mayence gens adroits à la taille des poinçons et caractères, au moyen desquels se pouvoient multiplier par impression les plus rares manuscrits, le roy, curieux de toutes telles choses et autres, manda aux généraux de ses monnoies y dépescher personnes entendues en ladite taille, pour s'informer secrètement de l'art, et en enlever subtilement l'invention : et y fut envoyé Nicolas Jenson, garçon saige, et l'un des bons graveurs de la monnaie de Paris. »

¹ Et imprimé dans les Mémoires de cette compagnie. (*Histoire*, t. XIV, p. 237.)

Le dernier document cité semblerait retarder de quelques années le voyage de Jenson à Mayence, en le plaçant sous le règne de Louis XI, qui ne monta sur le trône qu'en 1461; mais il est à remarquer que de Boze n'en donne qu'une analyse, et que dans cette analyse on ne lit ni date, ni nom de prince : c'est seulement parce que la note manuscrite se trouve en face des premières monnaies de Louis XI, que de Boze place le fait qu'elle rappelle sous le règne de ce roi. Or il est bien possible que cette circonstance provienne uniquement d'une erreur du scribe, qui aurait par inadvertance écrit quelques lignes trop bas, c'est-à-dire en face des premières monnaies de Louis XI, ce qu'il devait mettre en face des dernières de Charles VII, son père et son prédécesseur immédiat. Non-seulement nous trouvons le nom du roi Charles VII et l'année 1458 cités dans les deux autres manuscrits; mais encore, dans l'un d'eux, une date de jour : « le 3 octobre 1458. »

Des raisons puisées dans l'histoire viennent en outre confirmer les données des deux premiers manuscrits. La fin du règne de Charles VII fut paisible, relativement du moins, et l'on put s'y occuper d'améliorations intérieures. L'avènement de Louis XI, au contraire, fut suivi de troubles assez graves, et il est peu probable que ce prince eût trouvé, au milieu de ses préoccupations politiques, le calme et le temps nécessaires pour s'occuper de l'imprimerie. D'ailleurs on ne pouvait songer, à cette époque, à envoyer quelqu'un étudier l'invention nouvelle à

Mayence, car cette ville était alors livrée à toutes les horreurs d'une guerre civile, par suite de la rivalité d'Adolphe de Nassau et de Diether de Isembourg, qui se disputaient l'archevêché. Prise au mois d'octobre 1462 par le premier de ces compétiteurs, la ville fut livrée au pillage, comme nous l'avons vu au chapitre v de la première partie, et beaucoup de ses habitants émigrèrent. Ces calamités, qui durèrent près de deux ans, ne permettent pas de penser que ce fût alors que Jenson vint à Mayence¹. Le moment aurait été mal choisi en effet.

Je ferai remarquer, en outre, que le manuscrit appartenant à de Boze porte, comme les deux autres, que Jenson fit son voyage aussitôt qu'on connut en France la découverte de l'imprimerie. Or il n'est pas permis de croire qu'elle resta ignorée à Paris jusqu'en 1461, lorsqu'on voit que, depuis 1457, plusieurs livres, imprimés coup sur coup à Mayence, l'avaient annoncée au monde dans les termes les plus pompeux et les plus précis! Comment la France aurait-elle pu ignorer si longtemps ce qui se passait à sa frontière², alors que déjà, ainsi que

¹ J'emprunte une partie des raisons qui précèdent à une lettre qu'a bien voulu m'écrire sur ce sujet M. de Petigny, membre libre de l'Institut, en réponse aux doutes que je lui avais soumis, ainsi qu'à beaucoup d'autres personnes, relativement aux notes manuscrites citées par de Boze.

² Sans doute les communications de ville à ville n'avaient alors ni la promptitude ni la régularité qu'elles ont acquises de nos jours; mais en l'absence même de la poste, qui n'existait pas encore, puisqu'elle a été créée par Louis XI, il y avait des services réguliers, surtout entre les villes universitaires, comme étaient Mayence et Paris; et l'université de

nous l'avons vu, plusieurs villes d'un rang inférieur, situées tant en deçà qu'au delà du Rhin, possédaient des ateliers typographiques? A la fin du siècle dernier, Sardini, bien désintéressé dans la question en sa qualité d'Italien, a écrit ce qui suit, dans le curieux livre qu'il a consacré à notre célèbre compatriote Jenson : « Per poco
 « che uno sia informato del sublime luogo che occupava
 « Parigi nella repubblica litteraria, si rileverà non esser
 « possibile che un' invenzione di tanto interesse per gli
 « studj, e d'un plauso così universale, non passasse sol-
 « lecitamente a cognizione di quella insigne università, e
 « della gente più colta e meglio istruita della stessa au-
 « gusta dominante ¹. »

L'époque du voyage de Jenson semble, au reste, déterminée par la résolution que prit plus tard cet artiste d'aller se fixer à Venise. Il n'est pas croyable, en effet, que, s'il eût reçu sa mission de Louis XI lui-même, il eût été ensuite forcé de quitter sa patrie, et d'aller exercer son industrie ailleurs, par suite du mauvais vouloir du prince. On ne peut admettre que Louis XI, si bien disposé pour tout ce qui était *mécanique et marchand*, eût abandonné l'importateur d'un art qu'il aurait envoyé chercher lui-même à l'étranger? Si, au contraire, nous plaçons la

cette dernière ville en particulier avait des *messagers* spéciaux, partant à des époques fixes et assez rapprochées pour les diverses universités de l'Europe occidentale. Il n'est donc pas permis de croire qu'un fait aussi important pour les lettres que l'invention de l'imprimerie soit resté ignoré pendant quatre ou cinq ans à Paris.

¹ *Esame*, etc. I, 9. (Voyez ci-dessus, p. 187.)

mission de Jenson sous Charles VII, tout s'explique par le sentiment de haine qu'éprouvait Louis XI pour tous ceux qui avaient servi son père, n'importe à quel titre. Alors on comprend que Jenson, abandonné à ses seules ressources, et dégoûté peut-être par quelques tracasseries et par la suppression de son traitement, ait cru devoir chercher un autre théâtre digne de lui et de son talent.

Mais si l'époque du voyage de Jenson à Mayence est facile à fixer, il n'en est pas de même de l'origine et de la fonction de ce célèbre imprimeur, avant son départ pour Mayence. Sardini, qui lui a consacré un volume in-folio, en a été réduit, pour toute la première partie de son existence, à de vagues hypothèses et à des digressions dont je crois inutile d'ennuyer le lecteur.

Chalmel, dans ses *Tablettes chronologiques de l'histoire de Touraine*, et plus tard dans l'*Histoire* de la même province, a consacré quelques pages à Jenson; mais ses assertions ne sont pas moins incertaines que celles de Sardini.

De mon côté, quelques recherches que j'aie faites dans les dépôts publics de la France, il m'a été impossible de rien trouver concernant notre illustre compatriote. Je suis donc forcé de me restreindre à quelques renseignements puisés aux deux sources que je viens de faire connaître.

Suivant Sardini et Chalmel, qui n'en donnent, il est vrai, aucune preuve, Nicolas Jenson serait né à Tours, dans les premières années du xv^e siècle, et y exerçait la

charge de maître de la monnaie lorsqu'il fut envoyé à Mayence. On a vu, en effet, que l'un des deux plus authentiques manuscrits que j'ai cités lui donne ce titre. Le troisième le qualifie de graveur de la monnaie de Paris. Mais l'auteur de ce dernier manuscrit fait peut-être allusion à un séjour de Jenson à Paris, où il aurait été employé comme graveur de la monnaie de cette ville, avant de devenir *maître* de celle de Tours? Il fallait, au reste, que Jenson connût la gravure pour qu'on songeât à lui dans cette circonstance, car l'œuvre principale de la typographie consistait alors dans la confection des poinçons. Quoi qu'il en soit, il paraît à peu près certain que Jenson était maître de la monnaie de Tours lorsqu'il fut envoyé à Mayence. Suivant Chalmel¹, il fut remplacé dans sa charge par Jean Basire.

Arrivé à Mayence vers 1459, Jenson n'eut pas de peine sans doute à se faire initier à l'art, car il y avait alors dans cette ville, comme nous l'avons vu, trois ou quatre ateliers typographiques qui se faisaient concurrence. En prenant quelque précaution, il était facile de se faire admettre dans l'un ou dans l'autre, non pas comme imprimeur, ce qui était peu en rapport avec les habitudes de notre artiste, et parfaitement inutile d'ailleurs, mais comme graveur de caractères.

Suivant le manuscrit de Mariette, Jenson, à son retour en France, trouva le roi mort, ce qui revient à dire que notre artiste rentra dans son pays vers le milieu de l'an-

¹ *Histoire de Touraine*, t. IV, p. 254.

née 1461, car Charles VII mourut le 22 juillet de cette même année.

Louis XI fut sacré à Reims le 15 août 1461. « Arrivé à Paris le 31 août, il commença son règne par casser la plupart des officiers de son père, auxquels il substitua ceux qui l'avaient suivi en Dauphiné, en Bourgogne et en Flandre ¹. » C'était de mauvais augure pour Jenson, qui n'avait pu servir en rien le nouveau roi. Aussi est-il probable qu'il fut fort mal accueilli de ce dernier, lorsqu'il vint réclamer la récompense de sa mission. Ce n'est pas, certes, que Louis XI eût aucune prévention contre l'imprimerie. Nous verrons, au contraire, qu'il se montra très-favorablement disposé pour Schoiffer et pour les premiers imprimeurs de Paris. En dépit de la réputation qu'on lui a faite, Louis XI joignait à l'amour du commerce et de l'industrie celui de la science et des lettres, ou du moins des livres ²: c'est à lui qu'on doit le premier fonds de la

¹ *Art de vérifier les dates*, 2^e édit. p. 565, col. 1.

² Nous en avons un curieux exemple dans une lettre que les docteurs de la faculté de médecine lui écrivirent en 1471, au sujet de l'ouvrage d'un médecin arabe qu'ils avaient prêté par son ordre au président Jean de la Driesche. Voici la copie de cette pièce, qui se rapporte en plus d'un point à notre sujet :

« Notre souverain seigneur, tant et si très-humblement que plus pouvons nous recommandons à votre bonne grace; et vous plaise sçavoir que le president messire Jean de la Driesche nous a dit que lui aves rescript qu'il vous envoyast *Totum continens Rasis* pour faire escrire; et pource qu'il n'en a point, sçachant que nous en avons un, nous a requis que lui voulussions bailler. Sire, combien que nous ayons gardé très-precieusement ledit livre, car c'est le plus beau et le plus singulier tresor

Bibliothèque nationale actuelle. Il eut soin de réunir les débris de la librairie du Louvre, qui se trouvaient épars dans les maisons royales; il y joignit les livres de son père et les siens propres, et forma du tout une bibliothèque qu'il augmenta depuis de ceux de Charles de France, son frère, mort en 1472, et d'une partie de ceux des ducs de Bourgogne, dont il réunit le principal apanage à la couronne en 1477, après la mort de Charles le Téméraire. Quelques auteurs, qui ont suivi en cela Gabriel Naudé, prétendent même qu'il eut pour bibliothécaire le célèbre Robert Gaguin. Le fait n'est pas démontré; mais il est certain que la bibliothèque de ce prince eut un garde en titre appelé Laurent Palmer, qu'on voit mentionné en cette qualité dans les comptes de J. Briçonnet, général des finances, de l'an 1472. Il eut aussi un enlumineur en titre nommé Jean Fouquet, de Tours, dont l'habileté paraît surtout dans les tableaux historiques du

de notre faculté, et n'en trouve-t-on guère de tel, néanmoins nous, qui de tout notre cœur desirons vous complaire et accomplir ce qui vous est agreable, comme tenus sommes, avons delivré audit president ledit livre pour le faire escrire, moyennant certains gages de vaisselle d'argent et d'autres cautions, qu'il nous a baillé en seureté de nous le rendre, ainsi que selon les statuts de notre faculté faire se doit, lesquels nous avons tous jurez aux saints Evangiles de Dieu garder et observer, ne autrement ne les pouvons avoir pour nos propres affaires. Priant Dieu sire, etc. Ce 29 novembre 1471.»

Suivant feu Gabriel Peignot, l'emprunteur du livre de Rhasis fut obligé de déposer comme garantie 12 marcs d'argent et 20 livres sterling, et de fournir la caution d'un bourgeois pour 100 écus d'or. (*Dict. bibl.* t. I, p. 81). L'ouvrage de Rhasis ne fut imprimé que beaucoup plus tard.

manuscrit des Antiquités juives qui est encore à la Bibliothèque nationale¹.

Avec de pareils goûts, il eût été très-naturel sans doute que Louis XI eût aussi son imprimeur, ou du moins patronnât celui qui s'offrait pour exercer à Paris l'art typographique; mais Jenson avait été employé par Charles VII: c'en était assez pour être mal vu de Louis XI, son fils, qui fut si longtemps le compétiteur de son père au trône de France. Dans de telles circonstances, il est présumable que notre artiste perdit plusieurs années à solliciter en vain le prix de ses travaux. Enfin, poussé à bout, il s'expatria, et alla exploiter ailleurs son art, qu'il tenait peut-être de Gutenberg lui-même. Rome étant déjà pourvue d'imprimerie, notre compatriote se rendit à Venise, la reine du monde pour le commerce, comme Paris l'était pour les sciences et les arts. Mais lorsqu'il y arriva, vers 1469, Venise avait déjà un imprimeur, et peu s'en fallut que Jenson ne pût exercer dans cette ville, attendu que son devancier avait reçu de la république reconnaissante un privilège pour exercer seul pendant cinq ans. Heureusement pour Jenson ce privilège venait d'expirer par la mort du titulaire, Jean de Spire, et il ne fut pas transporté à son frère et successeur Vindelin. Malgré l'existence de cet imprimeur à Venise, Jenson n'hésita pas à s'y fixer, pensant bien qu'il y aurait place pour deux dans une aussi industrieuse cité, en relation commerciale avec toutes les

¹ Voyez la *Notice historique sur la biblioth. royale*, qui précède le catalogue imprimé de cette bibliothèque.

parties du monde civilisé, encore fort restreint, il est vrai. Il ne se trompa pas. Il y eut bientôt dans cette ville plus de vingt imprimeurs, qui exercèrent sans se nuire, tant le commerce des livres prit alors d'extension.

Quelques auteurs ont prétendu que Jenson avait exercé son art en France avant de se rendre à Venise. Mais c'est une opinion erronée. Elle est fondée uniquement sur une date inscrite dans deux livres, reconnus aujourd'hui pour être d'une exécution typographique postérieure à cette date : le premier de ces livres est le fameux *Decor puellarum*, terminé par cette souscription : « Anno a Christi Incarnatione M. cccc. lxi. per magistrum Nicolaum Jenson hoc opus. . . . feliciter impressum est. » Nous avons vu à l'article Venise qu'il fallait lire 1471, le compositeur ayant oublié un x avant le dernier chiffre. Le second livre est un petit volume composé de deux opuscules, à la fin du premier desquels on lit cette souscription : « Francisci Florii Florentini de duobus amantibus liber feliciter expletus est Turonis, in domo domini Guillemi Archiepiscopi Turonensis, pridie kalendas Januarii, anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo septimo. » Le deuxième opuscule, intitulé « Libellus de duobus amantibus per Leonardum Aretini in latinum ex Boccacio transfiguratus, » se termine par ces mots : *finit feliciter*. Il est démontré aujourd'hui que la date inscrite sur le titre du premier opuscule est celle où le livre fut fini (*expletus*), à Tours, par François Florius Florentin, dans la maison de Guillaume Larche-

vêque de Tours, et envoyé (*editus*) à son ami. Elle n'a aucun rapport avec l'impression du livre, qui paraît sortir des presses des imprimeurs parisiens Pierre Cæsaris et Jean Stoll, et être par conséquent postérieure à 1473. On connaît, au reste, trois ou quatre éditions plus modernes de ce livre, toutes avec la même date, quoique imprimées avec des caractères différents, qui ne permettent pas de supposer qu'elles soient sorties du même atelier.

On m'objectera peut-être la dernière phrase du passage du manuscrit de l'Arsenal que j'ai cité, et où il est dit que Jenson a premièrement « fait devoir dudit art d'impression audit royaume de France. » Mais cette phrase, écrite à la décharge de Jenson, veut dire seulement qu'il s'est mis à la disposition de son pays avant de se rendre à Venise, et qu'on n'a pas de reproche à lui faire. En effet, on doit croire que ce n'est pas sans motif qu'il s'est expatrié. Paris devait lui offrir autant de chances de fortune que Venise, où il dut amener plusieurs de ses compatriotes, si l'on en juge par l'importance qu'eut son imprimerie dès l'année 1470.

Mais laissons Jenson sur l'Adriatique, où il s'acquit bientôt une grande célébrité, qu'il fit rejaillir sur son pays, et revenons à Paris.

Depuis quelques années, l'imprimerie avait pris des développements considérables. Plusieurs villes d'Allemagne étaient déjà pourvues d'ateliers typographiques, lorsqu'en 1465 l'art commença à se répandre en Italie. La concurrence força dès lors les imprimeurs à cher-

cher des débouchés pour leurs produits, et la France, à partir de ce moment, servit particulièrement de marché à ceux de Mayence. On n'a pas la preuve que les imprimeurs de cette ville aient vendu leurs premiers livres à Paris, mais on sait que Fust y vint placer la Bible de 1462, ce qui ne put avoir lieu qu'après le mois d'octobre de cette année, ou pour mieux dire en 1463, pour les raisons que nous avons dites ailleurs¹.

Jean Walchius² rapporte le fait suivant, qu'il dit tenir d'un vieillard belge, fort respectable, nommé Henri Schorus, établi à Strasbourg, où il publia plusieurs ouvrages, de 1578 à 1588³ : « Fust, dit-il, apporta à Paris quelques exemplaires de sa Bible, et les vendit d'abord soixante couronnes⁴, au lieu de quatre ou cinq cents que coûtaient auparavant les Bibles manuscrites sur parchemin. Les premiers acheteurs furent d'abord dans l'admiration, en voyant l'exacte ressemblance de tous ces volumes, qui ne différaient pas d'un *iota*, et avaient partout le même nombre de lignes et de lettres, ce dont on ne pouvait se rendre compte alors ; mais ensuite ayant appris que Fust, pour se défaire plus vite de sa marchandise, avait cédé ses Bibles à cinquante, à quarante couronnes, et même à un prix beaucoup inférieur, ils y regardèrent

¹ Première partie, p. 237.

² *Decas fabularum generis humani* (in-4°, 1609, Strasbourg), p. 181; Wolf, *Monum. typogr.* t. I, p. 177 et suiv.

³ Voyez Marchand, *Dict. hist.* t. II, p. 192.

⁴ Gabriel Naudé rend le mot *coronatis* par *thalers*, et Cheviller par écus. Je préfère conserver le mot latin.

de plus près, et se convainquirent que ces volumes avaient été exécutés par un procédé mécanique moins coûteux que la calligraphie; alors, se considérant comme lésés, ils vinrent réclamer au vendeur, les uns la moitié, les autres les trois quarts, et quelques-uns même les quatre cinquièmes du prix payé par eux. La chose alla si loin, que Fust fut obligé de se sauver à Mayence d'abord, puis à Strasbourg, où il apprit son art à Mentelin. »

Tel est le récit primitif, plein d'invéraisemblances lui-même, sur lequel on a cru devoir encore broder plus tard un procès pour magie, procès auquel on ne craint pas de mêler le parlement. Je ne m'amuserai pas à réfuter ces contes. Je dirai seulement que j'ai fait des recherches pour trouver dans les registres du parlement la trace de ce prétendu procès, et qu'elles ont été vaines, comme celles qu'ont faites avant moi d'autres personnes¹. Il se peut que Fust ait vendu ses Bibles à des prix divers, et que cela lui ait valu quelques réclamations; mais il y a loin de là à un procès, dont, au reste, Walchius ne parle pas. J'ai d'ailleurs peine à croire que Fust ait vendu son livre au-dessous de quarante couronnes en 1463, lorsque je vois qu'il coûtait encore quarante écus en 1471, c'est-à-dire à une époque où déjà l'imprimerie était répan-

¹ « M. de Boze pria M. Gilbert, alors greffier en chef du parlement de Paris, de faire rechercher ces prétendus arrêts contre Fust, dont on avait tant parlé. Jamais il ne fut possible de les trouver; ce qui doit faire bannir pour toujours toutes ces vieilles histoires. » (Fournier, *De l'origine de l'imprimerie*, p. 72.)

due partout, et où il avait été publié une foule d'éditions de la Bible en un ou plusieurs volumes. Nous possédons en effet un acte par lequel Herman de Statboen, facteur d'un libraire de Paris nommé Jean Guymier, vendit à Guillaume de Tourneville, archiprêtre à Angers, le 5 avril 1470 (1471 nouveau style), une Bible de 1462, au prix de quarante écus. Cet acte se trouve sur le livre lui-même, qui a appartenu à Coustard, conseiller au parlement de Paris¹.

D'un autre côté, est-il possible d'admettre que les savants qui achetaient des livres en 1463 ignorassent l'invention de l'imprimerie? Le fait est d'autant moins croyable, que la découverte en question se trouve consignée en toutes lettres dans la souscription du livre : « Presens hoc
« opusculum artificiosa adinventione imprimendi seu ca-
« racterizandi *absque calami* exaratione, in civitate Mogun-

¹ Voici le texte de ce document d'après Van Praet (*Catalogue des livres imprimés sur velin*, in-folio, p. 59) : « Ego Hermannus de Alemannia, ins-
« titor honesti ac discreti viri Johannis Guymier, alme universitatis Pa-
« risiensis librarii publici ac jurati, fateor vendidisse præclaro ac scienti-
« fico viro magistro Guillermo Tourneville, archipresbytero ac canonico
« Andegavensi dignissimo, dominoque meo sui gratia ac præceptori colen-
« dissimo, unam Bibliam Moguntiaë impressam, in pergameno, in duobus
« voluminibus, et hoc pretio et summa quadraginta scutorum a me manua-
« liter ac realiter receptorum; cujus quidem Bibliæ venditionem profiteor
« per præsentem ratam ac gratam habere nec contra venire, ac dominum
« meum colendissimum dictæ Bibliæ emptorem indempnem contra omnes
« rilevare, et de evictione ejusdem Bibliæ nec teneri, et ante dictum domi-
« num meum defendere polliceor; teste signo meo manuali hic apposito,
« hac die 5^a mensis aprilis, anno Domini M. cccc. lxx. — HERMAN. » On
trouvera la traduction de cette pièce dans la première partie, p. 239.

« tina, sic effigiatum, et ad eusebiam Dei industrie per
 « Johannem Fust civem et Petrum Schoiffher de Gern-
 « szheym, clericum diotesis ejusdem, est consummatum. »
 A la vérité, on argumente sur ce que cette souscription
 ne se trouve pas absolument semblable sur tous les exem-
 plaires¹; dans quelques-uns, la phrase « artificiosa adinven-
 « tione imprimendi seu caracterizandi absque calami exa-
 « ratione » fait défaut, et ce sont ceux-là seuls, dit-on, qui
 furent vendus à Paris; mais je crois que cette assertion est
 dénuée de fondement, et que l'omission provient d'une
 erreur de l'ouvrier et non d'un calcul. Ce qui manque ici
 se trouve d'ailleurs sur cinq autres ouvrages au moins,
 publiés depuis six ans par les imprimeurs de Mayence,
 et dont il est impossible que Paris n'ait pas eu un certain
 nombre d'exemplaires : au surplus, en connaissant la pro-
 venance de la Bible de 1462, et tous les exemplaires
 portent les noms de Fust et Schoiffer, accompagnés de
 celui de Mayence, on devait savoir qu'elle n'était pas ma-
 nuscrite; enfin la mission confiée à Nicolas Jenson,
 quelques années avant, prouve d'ailleurs que l'invention
 de l'imprimerie était parfaitement connue en France.

Si tout ce que je viens de dire ne suffit pas pour mon-
 trer le peu de fondement du prétendu procès fait à Fust
 pour la vente de sa Bible, je puis produire un autre té-
 moignage plus positif encore, c'est sa présence à Paris,
 deux ou trois ans après, et la considération dont il y
 jouissait alors.

¹ Voir la description de ce livre dans la première partie, p. 235 et suiv.

Les circonstances politiques dans lesquelles se trouvait le diocèse de Mayence après la prise de cette ville par Adolphe de Nassau, en octobre 1462, n'ayant pas permis aux imprimeurs Schoiffer et Fust de donner un grand essor à leur industrie, ils restèrent jusqu'en 1465 sans rien produire d'important. A la fin de cette année cependant ils publièrent deux ouvrages, une édition des *Offices* de Cicéron, in-quarto, qui fut promptement épuisée, et le *Liber sextus Decretalium* de Boniface VIII, in-folio. Ce dernier ouvrage fut achevé seulement le 17 décembre. Le 4 février suivant (1466), ils publièrent une seconde édition des *Offices* de Cicéron. Ce livre achevé, Fust se hâta de venir le placer à Paris, ainsi que ses Décrétales. Il se trouvait déjà dans cette ville au mois de juillet, comme le constate la note suivante qu'on lit à la suite de la souscription imprimée qui porte son nom sur un exemplaire des *Offices* de Cicéron de la dernière édition, donné par lui-même à l'un des premiers magistrats français¹ : « Hic liber Marcii Tullii pertinet michi, Ludovicico de Lavernade, militi, cancellario domini mei ducis Borbonii et Alvernie, *ac primo presidenti parlamenti Linguæ occitanie*², quem dedit michi Jo. Fust supradictus³,

¹ Voyez le *fac-simile* n° 7. Ce *fac-simile* est pris sur le volume de Lavernade, qui se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque de Genève, où j'ai eu tout à la fois le plaisir de le feuilleter, et le regret de le voir si loin de Paris, sa place naturelle.

² Ce qui est ici en italique est ajouté par un renvoi dans l'original.

³ Ce mot se rapporte au nom de Fust qui est dans la souscription imprimée au-dessus de la note de Lavernade.

« Parisius, in mense Julii, anno Domini M. cccc. LXVI,
 « me tunc existente Parisius pro generali reformatione
 « totius Francorum regni. »

L'authenticité de ce document ne peut être mise en doute. Louis de Lavernade, gratifié de ce livre par Fust, était un illustre gentilhomme de la province de Forez, dont le portrait se voyait encore avant la révolution de 1789 sur l'une des verrières de l'église Notre-Dame de Montbrison¹, ma ville natale. Je suis heureux de constater les rapports qui ont existé entre Fust et mon illustre compatriote, digne précurseur en cette occasion du bibliographe Antoine du Verdier². Non-seulement cette note nous fait connaître la valeur morale et intellectuelle de Louis de Lavernade, mais encore elle le signale à l'histoire comme un des personnages les plus importants de son époque.

¹ De la Mure, *Histoire du pays de Forez*, p. 367. Louis de Lavernade, juge et président de Forez dès 1435, puis commissaire-réformateur de la justice en Languedoc en 1456, obtint la charge de premier président du parlement de Toulouse vers 1461, et la garda au moins jusqu'en 1471, sans préjudice de son titre de réformateur général de la justice. Louis de Lavernade portait *de gueules au verne d'or accosté de deux étoiles d'argent à la bordure d'or*. Il y a plusieurs actes de lui au cabinet des titres à la Bibliothèque nationale : j'ai fait copier sur l'un d'eux sa signature, pour servir de terme de comparaison avec le *fac-simile* de la note du volume de Genève. On peut voir la ressemblance exacte de cette signature avec le mot Lavernade qui se trouve dans la note, malgré l'imperfection du *fac-simile* de cette dernière.

² Antoine du Verdier, sieur de Vauprivat, né à Montbrison en 1544. La plupart de ses livres ont été imprimés à Lyon, particulièrement son *Supplem. epitome bibliothecæ Gesnerianæ*, et sa *Biblioth. française* (1585).

Outre l'intérêt général que présente cette note, en rappelant une réforme de la justice opérée en France vers 1466, et dont les historiens ne font pas mention, elle est pour notre objet spécial d'une grande valeur. D'abord elle prouve, ce que j'ai dit déjà, qu'à Mayence on suivait l'usage romain pour la date des actes, car les *Offices* de Cicéron datés du 4 février 1466 sont bien de cette année, et non de 1467 nouveau style, puisqu'ils ont pu être donnés au mois de juillet 1466; en second lieu, elle nous apprend que Fust vendait déjà ses livres à Paris quatre mois après leur publication à Mayence. C'était presque tout juste le temps nécessaire pour les apporter d'une ville dans l'autre, à cette époque où les routes devaient présenter tant d'obstacles aux lourdes charrettes. Les voyages à cheval étaient faciles et fort communs alors, mais le transport d'objets volumineux et pesants comme des livres offrait mille difficultés, sans compter le peu de sûreté des chemins, surtout dans cette période du règne de Louis XI. Cet empressement de Fust à venir vendre son livre à Paris montre, mieux que tous les raisonnements qu'on pourrait faire, l'importance littéraire de cette ville, et l'absurdité du reproche qu'on lui fait aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, Fust ne devait pas revoir Mayence. Il mourut à Paris quelques mois après avoir donné son livre à Lavernade, et fut très-probablement enterré à Saint-Victor, où ses héritiers fondèrent pour lui plus tard un anniversaire. Quelques auteurs prétendent qu'il fut

emporté par une grande mortalité qui affligea Paris au mois d'août ou de septembre, mortalité attribuée par les uns à la peste, et par les autres à la trop grande chaleur. Pour moi, je crois que la date de sa mort doit être celle de son anniversaire, c'est-à-dire le 30 octobre (3 des calendes de novembre). Nous avons donné précédemment¹ le texte de ce curieux document, qui prouve que Fust, le prétendu magicien, n'était pas plus mal avec les gens d'église qu'avec les magistrats. Nous en pouvons d'ailleurs fournir d'autres preuves : ainsi, nous savons qu'à Mayence il était l'un des douze jurés de sa paroisse depuis 1464, et que sa mort seule força de le remplacer au commencement de 1467².

Lui mort, l'imprimerie passa, ainsi qu'on a pu le voir, à Conrad Fust, son fils³, qui fut cette année même, en mémoire de son père, admis comme ce dernier dans le conseil de fabrique de l'église Saint-Quentin de Mayence. Mais l'apparition d'un nom nouveau pouvant nuire à la raison commerciale, il fut probablement convenu que le nom de Schoiffer, qui avait figuré jusqu'ici sur les souscriptions des livres, continuerait seul à figurer dans celles des nouveaux ouvrages que l'atelier de Fust mettrait au jour à l'avenir. C'est du moins ce qui eut lieu dès le commencement de l'année 1467, comme on le voit

¹ Première partie, p. 254.

² *Ibid.* p. 258.

³ Voyez, pour tous ces détails, le chapitre v de la première partie de ce livre.

dans la souscription de la *Somme de saint Thomas* publiée le 6 mars de cette année¹.

Schoiffer, à l'exemple de Fust, vint vendre ce livre à Paris, sinon en 1467, du moins en 1468. Pour ce qui est de cette dernière date, nous avons une preuve positive du voyage de Schoiffer, c'est une quittance donnée par lui le 20 juillet 1468, aux pensionnaires du collège d'Autun² à Paris, de la somme de quinze écus d'or pour le prix d'un exemplaire en vélin de la *Somme de saint Thomas*. Voici la traduction de ce document, dont nous avons donné précédemment le texte et le *fac-simile*³ : « Moi, Pierre Gernsheim, imprimeur de livres, du diocèse de Mayence, je confesse avoir vendu aux vénérables maîtres et écoliers boursiers du collège d'Autun, fondé à Paris, un livre nommé la *Somme seconde* de la seconde partie de saint Thomas, en parchemin, non relié⁴, non rubriqué, commençant au second feuillet par les mots : « ut Augustinus dixit, » et finissant au dernier feuillet avant la table par les mots : « ingressus sed, etc. » pour le prix de quinze écus d'or, que j'ai reçus d'eux, et dont je les tiens quittes ; et j'ai promis et promets leur garantir

¹ Voyez la première partie, p. 270.

² Ce collège avait été fondé, un siècle auparavant, par le cardinal Bertrand, évêque d'Autun.

³ Voyez dans la première partie, p. 271 et suiv.

⁴ Autrement dit en cahiers, *in quaternis*. On trouvera dans la première partie, p. 303, l'explication de ces mots, qui ne veulent pas du tout dire divisé par cahiers de quatre feuilles, comme on le croit généralement, puisque le livre en question est divisé par cahiers de cinq feuilles.

ledit livre contre toute personne. Et en foi et témoignage des choses susdites, j'ai écrit cette quittance de ma propre main, à Paris, et l'ai signée, l'an 1468, le 20 juillet¹. »

Au-dessous de l'acte on voit, en guise de signature, un monogramme où l'on retrouve, dans une disposition différente, mais parfaitement reconnaissables, les signes qui paraissent sur les deux écussons de Fust et de Schoiffer, imprimés à la suite des souscriptions de leurs livres. Il convenait, en effet, à ce dernier de réunir en un même *chiffre* les marques artistiques qui avaient rendu son atelier si célèbre.

A la suite de la quittance de Schoiffer, et sur la même feuille de papier, il y a deux autres quittances, qui ne sont pas moins intéressantes, quoique à un point de vue différent. La première est celle d'un relieur, qui déclare avoir reçu quarante-quatre sous parisis pour avoir enluminé et relié le livre vendu par Schoiffer :

Je Jehan Duhamel, relieur de livres, confesse avoir eu et repseu de ce livre desus nommé, pour l'avoir enluminé et relié, et avoir mis appoint, cest assavoir la somme de quarante et quatre sous Parisis des maistres escoliers du coliege d'Autun; de laquelle somme je me en tiens pour bien païé et comptent, tesmoing mon sygne manuel cy mis, le xxv^e jour de septembre mil IIII cccc soisante et huit.

DUHAMEL.

La seconde est celle d'un libraire de Paris, qui avait vendu aux mêmes pensionnaires du collège d'Autun, pour un prix inférieur à celui de la *Somme de saint Thomas*,

¹ Voyez la note de la page 271, dans la première partie.

un autre ouvrage du même auteur, mais probablement manuscrit; car on ne connaît aucune édition de ce livre antérieure à 1472. Voici, au reste, la copie de l'acte en question :

Je Pasquier Bonhomme¹, l'ung des quatre principaulx librares de l'université de Paris, confesse avoir vendu au maistre et escolliers boursiers du colliege d'Outhun ung livre en parchemin nommé *Questiones de veritate sancti Thome de Aquino*, commensant au secong foliet « quid est, » et finissant au penultieme davant la table « primi motus; » pour le pris et somme de dix escuz d'or, laquelle somme je ay receu et m'en tiens pour comptans et bien païé, et promès a yceulx dessus nommés envers et contre tous garentir le dessus dit livre : tesmoing mon seing manuel cy mis, le sisieme jour d'ouctobre l'an mil cccc soixante et huit. BONHOMME.

Cette somme de dix écus d'or est bien modique pour un aussi gros ouvrage, car celui-ci n'a pas moins de 480 feuillets, à deux colonnes, dans les éditions imprimées. Est-ce que la nouvelle invention aurait déprécié les manuscrits? Il y aurait lieu de faire ici de curieuses remarques sur le prix des livres à cette époque; mais ce travail, qui m'éloignerait de mon sujet, pourra être traité ailleurs d'une manière spéciale.

On voit, par tout ce qui précède, l'injustice de l'accusation portée contre Paris. Si l'imprimerie ne fut pas immédiatement installée dans cette ville, c'est que, grâce à l'habileté des scribes et à l'activité des imprimeurs de

¹ Pasquier Bonhomme fut plus tard imprimeur à Paris : on a de lui les *Chroniques de France* (3 vol. in-fol. goth. 1476), premier ouvrage imprimé en français dans cette ville.

Mayence, le besoin ne s'en faisait pas trop vivement sentir. Longtemps même après l'installation de l'imprimerie à Paris, Schoiffer continua à exploiter ce riche marché, qui était sans égal au monde; car il est bon de remarquer que, si Venise a produit beaucoup plus de livres que Paris dans les trente dernières années du xv^e siècle, cela ne prouve pas sa supériorité comme centre intellectuel, mais seulement comme point d'exportation.

Ce sont deux membres de l'université de Paris qui introduisirent l'imprimerie dans cette ville. Mais, par un hasard singulier, ces illustres docteurs, dont les noms seraient dignes, par cela seul, de passer à la postérité, sont tous deux étrangers à la France proprement dite par leur naissance : l'un était Savoyard, l'autre Allemand. Il est vrai que le premier, Guillaume Fichet, était né dans un pays ressortissant à la France¹, avait été élevé à l'université de Paris, et était encore boursier de Sorbonne en 1464; mais le second, Jean Heynlin, était né à Stein, en Suisse, près de Constance; c'est de là que lui vient le nom de *Lapideus* en latin, et de *la Pierre* en français, sous lequel il est uniquement connu aujourd'hui. Ce fait, qui n'a encore été signalé par personne², explique le

¹ On le dit né à Petit-Bornand, près du lac de Genève; mais le surnom d'Alnetanus, qu'il prend sur ses livres, semble indiquer qu'il est né dans un endroit ou près d'un endroit appelé *Aulnay*, *Aunet*, *Aunay*, *Annet* ou *Anet*: peut-être même a-t-il voulu désigner Annecy. Je n'ai pu vérifier le fait; mais il est sans importance: il n'en est pas de même à l'égard du surnom de Jean Heynlin.

² On n'a pas fait attention que le nom de la Pierre était la traduction du

rôle important que joua dans l'introduction de l'imprimerie à Paris cet illustre Allemand. En effet, c'est lui qui, à la sollicitation de Fichet, alors recteur de l'université de Paris, demanda en Allemagne des ouvriers typographes.

Ceux qui répondirent à l'appel de Jean de Stein furent : 1° Ulric Gering¹, de Constance, c'est-à-dire concitoyen de ce dernier, car Constance n'est qu'à cinq lieues de Stein ; 2° Michel Friburger ou Friburgier, de Colmar ; 3° Martin Crantz ou Grantz², dont on ne con-

nom allemand de la ville natale de Jean Heynlin, qui, suivant l'usage du temps, était appelé *Johannes von Stein*.

¹ Prononcez *Guering*, suivant la prononciation allemande, ou mieux *Guerinch*, comme en Alsace, et non *Géring*, comme on l'a imprimé dans l'ouvrage de M. Didot. Les Français contemporains ont cherché à rendre la véritable prononciation de ce mot de diverses manières. Ainsi l'on trouve *Quering* dans les lettres de naturalité de février 1474, que nous donnons plus loin ; *Guerincg*, sur une inscription latine placée dans la chapelle haute du collège de Montaigu, rapportée par Cheviller, p. 89 ; *Guernich* (ou plutôt *Guerinch*), au bas d'un portrait qui se voyait autrefois dans la même chapelle, et qui a été reproduit en taille-douce par Boudan. Cette gravure, insérée dans quelques exemplaires retouchés de l'*Histoire de l'imprimerie* de Lacaille, a été de nos jours lithographiée, et figure dans le travail qu'a publié M. Taillandier sur l'origine de l'imprimerie de Paris, travail qui a été inséré dans les *Mémoires de la société des antiquaires de France*, t. XIII, p. 346, puis tiré à part en une brochure in-8°.

² Si je donne à Gering le premier rang ici, ce n'est pas qu'il ait été le chef de l'association, car le nom de Friburger et celui de Crantz figurent le plus souvent les premiers dans les souscriptions ; mais c'est que Gering a continué l'imprimerie longtemps après que ses deux associés se furent retirés des affaires, ce qui permet de supposer qu'il était le plus jeune des trois.

naît pas le lieu de naissance, mais qui était probablement Allemand comme Friburger et Gering. Il est tout naturel, en effet, de penser que les trois associés étaient de la même contrée ou à peu près¹. Il ne serait pas impossible aussi que le dernier ne fût le fils, ou tout au moins le parent de Pierre Grantz, qui figure comme témoin de Fust dans le procès de 1455, et qui, suivant l'exemple de Bechtermuntze, de Keffer, de Numeister, etc. aurait quitté Mayence de fort bonne heure, et serait venu se fixer du côté de Constance, où il aurait introduit l'imprimerie.

Si l'on en juge par le lieu de naissance de Jean de la Pierre et de deux de ses imprimeurs, les premiers typographes de Paris vinrent, non pas de Mayence, comme on le croit généralement², mais de Munster en Argau,

¹ Il ne faut pas perdre de vue que l'Alsace n'a été réunie à la France que deux siècles plus tard, quoique ayant fait jadis partie de la Gaule, comme Mayence et toute la rive occidentale du Rhin.

² Voyez Crapelet (*Études sur la typographie*, p. 5) et Taillandier (*Résumé historique de l'introduction de l'imprimerie à Paris*, dans les *Mémoires de la société des antiquaires de France*, t. XIII, p. 348). Cheviller, beaucoup mieux renseigné, puisqu'il avait, comme bibliothécaire de la Sorbonne, tous les documents sous la main, s'était contenté de dire (p. 51) : « On voit bien par la lettre de Fichet, qui sert de préface aux *Épîtres* de Gasparin, que c'est Lapierre qui a fait venir à Paris ces imprimeurs de son pays d'Allemagne; mais on n'y lit point précisément qu'il les ait fait venir ou de Mayence ou de Strasbourg. Je crois pourtant que c'est à Mayence qu'ils ont appris leur art, parce que je vois dans leurs impressions des caractères qui reviennent fort à ceux de Pierre Schœffer de Mayence, comme le *Speculum Zamorensis* de la seconde édition, qu'ils mirent sous la presse en 1475. » Il n'aurait pas conclu de la sorte, s'il eût connu le lieu de nais-

où avait été établie une imprimerie depuis quelque temps, comme nous l'avons vu, ou du moins de Bâle ou de Strasbourg¹. Jean de Stein devait, en effet, avoir plus de relations avec la Suisse et l'Alsace qu'avec le Rheingau, situé à cent lieues de sa ville natale.

Quoi qu'il en soit, les premiers imprimeurs de Paris arrivèrent dans cette ville vers la fin de 1469 ou au commencement de 1470. Ils furent installés dans les bâtiments mêmes de la Sorbonne, qu'habitaient Fichet et de la Pierre. Ainsi, comme on l'a souvent fait remarquer, l'imprimerie parisienne prit naissance dans le sein d'une société avec laquelle elle ne devait pas tarder à être en guerre, et qu'elle devait même faire tomber sous ses coups². Mais on ne pouvait prévoir alors la puissance d'un art si docile à ses débuts.

Le premier livre imprimé par Gering et ses associés paraît être le recueil des lettres de Gasparin de Bergame, autrement dit Barzizio, du lieu de sa naissance. C'est

sance de la Pierre, car il avait écrit précédemment (p. 36) : « Il y a des conjectures assez fortes pour croire que Jean de Lapière était ou de même ville, ou de même diocèse qu'Ulric Gering, » ce qui est parfaitement exact. On voit que Cheviller était sur la voie, et que s'il n'eût pas été dérouté par ce nom de la Pierre, ou s'il eût su l'allemand, il aurait trouvé la vérité.

¹ La question serait résolue en faveur de Munster si l'on s'en rapporte à une note publiée par M. Didot dans son article *Typographie* de l'*Encyclopédie nouvelle* (t. XXVI, col. 670) : « Élias (l'imprimeur titulaire de Munster) avait deux associés, Jean Dorfling de Winterthur, et Ulric Gering, qui plus tard fut appelé à Paris. » Malheureusement M. Didot n'a pu me dire d'où il avait tiré ce renseignement.

² M. Taillandier, mémoire cité, p. 348.

un petit volume in-quarto de 236 pages de 22 lignes chacune, imprimé avec des caractères romains de quatorze points et demi environ, d'une forme encore un peu gothique, mais déjà très-différente de celle des caractères de Mayence et de Strasbourg. On reconnaît ici l'influence *classique* des deux fondateurs de l'imprimerie parisienne, qui ne firent publier que des livres latins, destinés à relever l'étude des belles-lettres, et qui partant avaient plus de relations avec Rome qu'avec Mayence¹.

Le livre de Gasparin est divisé en 12 cahiers de 10 feuillets ou 20 pages, sauf le dernier, qui n'en a que 16. Il n'a ni signatures¹, ni réclames, ni folios, ni indices typographiques. Il commence par une épître de Guillaume Fichet, *docteur en théologie*, à Jean de la Pierre, *prieur de la maison de Sorbonne*. Cette lettre sert à fixer l'époque de l'impression du livre. En effet, on sait que Jean de la Pierre fut deux fois prieur de Sorbonne, une première fois en 1467, et la seconde en 1470. La première date ne peut convenir, par la raison que Fichet n'était pas encore alors docteur en théologie. Le livre a donc été imprimé au commencement de 1470. Il se termine par une souscription où on lit ces quatre vers adressés à Paris,

¹ Déjà Mentelin, à Strasbourg, et Gunther Zainer, à Augsbourg, avaient introduit en Allemagne le caractère romain; mais il ne put pas s'y maintenir.

² Mercier (*Suppl. etc.* p. 120) dit qu'il a des signatures. Cette assertion est sans le moindre fondement.

inscription qui prouve que c'est le premier ouvrage des imprimeurs de cette ville :

Primos ecce libros quos hæc industria finxit
 Francorum in terris, ædibus atque tuis.
 Michael, Udalricus¹ Martinusque magistri
 Hos impresserunt ac facient alios.

La lettre de Fichet nous apprend de plus que Jean de la Pierre fut l'éditeur de ce livre, le premier qui ait été imprimé en France, et que c'est à lui qu'on doit la venue à Paris de Gering et de ses associés. Voici, d'après Lacaille, la traduction de ce curieux monument historique, dont le texte latin se trouve dans Cheviller (p. 40) : « Les Épîtres de Gasparin de Bergame, que vous m'avez envoyées depuis peu², sont remplies d'agrément ; car, outre qu'elles sont imprimées fort nettement par vos ouvriers d'Allemagne (*a tuis quoque Germanis impressoribus*), vous avez pris la peine vous-même de les corriger avec beaucoup d'exactitude. Gasparino vous est beaucoup obligé, puisque, de corrompu qu'il étoit auparavant, vous l'avez rendu parfait par vos soins et par vos veilles ; mais quelles actions de grâce ne devroient pas vous rendre les docteurs de Paris, de ce que non-seulement vous remplissez fort

¹ Il paraît qu'il s'était glissé une faute à l'impression dans ce mot, car les premières lettres ont été grattées et refaites à la main dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale qui vient de la Sorbonne ; il y avait, je crois, *daVlricus*, par suite d'une transposition du *V*.

² *En épreuves*, car ce livre n'était pas terminé, puisque l'éditeur a pu y joindre l'épître même de Fichet.

bien les devoirs de votre charge, en vous appliquant fortement à la théologie, mais aussi de ce que vous employez vos soins et vos peines à rétablir les auteurs latins ! En vérité, il faut être aussi savant et aussi honnête homme que vous l'êtes, puisque, après avoir présidé avec beaucoup de gloire et avec l'applaudissement de tout le monde aux thèses de Sorbonne, vous donnez encore, par votre seule industrie, le lustre et l'éclat aux belles-lettres, qui étoient presque ensevelies dans les ténèbres par l'ignorance de notre temps ; car, outre plusieurs pertes d'ouvrages que la république des lettres avoit faites, elle avoit encore le déplaisir de voir tous les autres livres presque devenus barbares par la faute des scribes ; mais je suis bien aise que vous ayez chassé cette peste de la ville de Paris. Les imprimeurs que vous avez fait venir d'Allemagne (*quos . . . e tua Germania librarios ascivisti*) rendent les livres fort corrects (*quam emendatos libros ad exemplaria reddunt*) et fort semblables aux manuscrits, puisque vous faites en sorte qu'ils ne mettent au jour aucun ouvrage que vous ne l'avez corrigé auparavant par la confrontation de plusieurs exemplaires. C'est pourquoi ils devoient vous donner les louanges que vous méritez, et que donnoit autrefois Horace à Quintilien, censeur des poésies de son temps, puisqu'ils ont le plaisir de goûter de la fontaine de lait, plus douce mille fois que le miel, qui coule de l'éloquence agréable de Gasparino, et de celle de plusieurs autres beaux génies de cette ville ; ce qu'ils font de jour en jour avec plus d'avidité, depuis que

la rudesse en a été ôtée. Pour moi, je souhaiterois de tout mon cœur, à l'exemple de ce que disoit Platon à la louange d'Aristote, d'avoir le plaisir de demeurer avec celui de qui je lis les ouvrages avec tant d'affection.»

Les autres livres imprimés par Gering et ses associés dans la Sorbonne sont les suivans :

2° Florus (*De tota historia Titi Livii epitome*), même format, même caractère que l'ouvrage précédent, également sans date, sans signatures, sans chiffres. Il paraît que le dernier feuillet de ce livre a été réimprimé, car les divers exemplaires connus y laissent voir des différences.

3° Salluste (*De Lucii Catilinæ conjuratione liber, etc.*), mêmes dispositions que l'ouvrage précédent. Le livre se termine par cette souscription, qui rappelle la guerre déclarée en 1470 par Louis XI au duc de Bourgogne :

Nunc parat arma virosque simul rex maximus orbis,
Hostibus antiquis exitium minitans.

Nunc igitur bello studeas, gens Pariseorum,
Cui Martis quondam gloria magna fuit.

Exemplo tibi sint nunc fortia facta virorum,
Quæ digne memorat Crispus in hoc opere.

Armigerisque tuis Alemannos annumeres, qui
Hos pressere libros, arma futura tibi.

4° *Guillelmi Ficheti Alnetani rhetoricorum libri tres*. On lit à la fin de ce livre de Fichet la souscription suivante : «In Parisiorum Sorbona conditæ Fichetæ rethoricæ finis.» Puis vient un panégyrique de l'auteur par Robert Ga-

guin, son ami, en quatorze distiques latins. « Cette première Rhétorique de l'université, dit Cheviller, fut ainsi composée, datée et imprimée en Sorbonne. » C'est un volume in-quarto conforme aux précédents. Il fut probablement achevé en juin 1471, car les lettres d'envoi de l'auteur, adressées à cinq illustres personnages, ses contemporains, sont toutes postérieures à cette date, sauf une seule, qui, par erreur sans doute, porte : « Ædibus « Sorbonæ, idibus Julii, scriptum anno septuagesimo et « quadringentesimo supra millesimum. » Il est fort probable qu'on a oublié après *anno* les mots *uno et*, qui se trouvent dans toutes les autres lettres.

Fichet fit tirer plusieurs exemplaires de son livre sur vélin, destinés à être donnés par lui en cadeau aux plus illustres personnages. On en possède encore cinq exemplaires de ce genre. Celui adressé au pape, et qui se trouve au *British museum*, à Londres, est orné d'initiales peintes en or et en couleurs. A l'exemple des plus somptueux manuscrits de ce temps-là, il est enrichi d'une très-belle miniature qui représente Fichet faisant hommage de son livre au souverain pontife. La dédicace de cet exemplaire, qui est imprimée sur trois feuillets, outre la suscription, a été insérée encore dans un petit recueil de lettres analogues dont nous allons parler, et dans un volume contenant des lettres manuscrites et autographes de ce savant, où on lit, en marge de la dédicace, de la même main qui a écrit tout le volume : « Prefatio libri quem « pontifici misi. » Elle est suivie de la réponse du pape,

datée de Rome le 14 février 1472. Ces deux recueils sont à la Bibliothèque nationale, à Paris¹.

Un second exemplaire en vélin, celui adressé par l'auteur au cardinal Bessarion, et accompagné également d'une épître particulière, ornée d'une miniature qui représente celui-ci assis sous un dais, et ayant à ses genoux Guillaume Fichet, qui lui offre son livre, se trouve à la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise.

Un troisième exemplaire en vélin, celui offert par l'auteur à Charles, comte du Maine, se trouve dans la bibliothèque de Gotha. Il est, comme le précédent, enrichi d'une épître et d'une miniature.

Les deux autres exemplaires en vélin sont à Paris et à Vienne, en Autriche. Le dernier a quelque temps figuré à la Bibliothèque nationale de Paris, mais il fut rendu à la Bibliothèque impériale de Vienne en 1814.

Fichet a réuni, en un petit volume in-quarto de huit feuillets, les lettres d'envoi imprimées en tête des cinq premiers exemplaires de son livre donnés par lui. Les destinataires sont : 1° le cardinal de Bessarion; 2° le pape Sixte IV; 3° René, roi de Sicile; 4° Jean Rollin, évêque d'Autun, cardinal; 5° Guillaume *Quadrigarius* (Chartier), évêque de Paris. Il a joint depuis trois autres lettres manuscrites à un exemplaire de ce recueil qui provient de la Sorbonne, et qui se trouve à la Bibliothèque natio-

¹ *Vélins de la bibliothèque du roi*, t. IV, p. 18. Toutefois je dois avouer qu'on n'a pu me montrer le second. Il y a bien aux manuscrits une copie des lettres de Fichet, mais ce recueil n'est pas celui dont parle Van Praet.

nale. Ces lettres sont adressées : 1° à Charles, duc d'Aquitaine, frère du roi ; 2° à François, duc de Bretagne ; 3° à Charles, comte du Maine.

Mais reprenons la liste des éditions de Gering :

5° *Gasparini Pergamensis orthographiæ pars prima et secunda, etc.* in-quarto, à la fin duquel on trouve un petit traité de *Guarinus Veronensis*, intitulé *De diphthongis libellus*, de 9 feuillets seulement.

6° *Epistolæ cynicæ, hoc est Phalaridis epistolæ a Franc. Aretino e græco latine redditæ, etc.* in-quarto. On lit à la fin du livre, en l'honneur des imprimeurs, une épigramme de huit vers, d'un certain Allemand, Erhard Windsberg, qui était probablement leur compatriote, et qui leur tenait lieu de correcteur ou de réviseur :

Plura licet summæ dederis, Alemannia, laudi,
 At reor hoc majus te genuisse nihil;
 Quod prope divinam summa ex industria fingis
 Scribendi hanc artem, multiplicans studia.
 Fœlices igitur, Michael Martineque, semper
 Vivite, et Ulrice, hoc queis opus imprimitur;
 Erhardum vestro et non dedignemini amore,
 Cui fido semper pectore clausi eritis.

Jacques Mentel, qui a publié au xvii^e siècle deux dissertations latines pour revendiquer en faveur de son prétendu parent, Jean Mentelin, l'honneur d'avoir inventé l'imprimerie, prétend que les épîtres de Phalaris ont été imprimées à Strasbourg, et cite à l'appui de son opinion un exemplaire de ce livre où le premier vers se termi-

nait par les mots *dederis tu Argentina laudi*, au lieu de *Alemannia laudi*; mais personne n'a jamais vu cet exemplaire. Il faut croire que cet auteur a été trompé par un faussaire qui aura gratté les mots primitifs pour y substituer une autre version, si ce n'est Jacques Mentel lui-même qui a fait cette substitution sur son exemplaire.

7° *Bessarionis cardinalis Epistolæ ad Guillelmum Fichetum, etc.* in-quarto de 40 feuillets, dont le dernier est blanc. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale, qui provient de la bibliothèque de la Vallière, contient, de plus que les autres, une lettre de Fichet à Louis XI et aux grands du royaume. Elle occupe deux feuillets, et se termine ainsi : « Nonis sextilibus anno uno et septuagesimo
« quadringentesimoque supra millesimum Parisii scri-
« ptum, ædibus Sorbone. »

8° *Laurentii Vallæ elegantiarum linguæ latinæ libri sex, etc.* in-folio. L'éditeur de ce livre fut un certain *Petrus Paulus Senilis*, secrétaire du roi Louis XI, homme fort habile dans les humanités, dit Cheviller. Ayant su « qu'il s'étoit échappé de la cour, pour quelque affaire qu'il avoit à Paris, Jean de Lapierre vint le solliciter de donner au public les *Élégances latines* de Laurent Valle. Celui-ci voulut s'en excuser, tant sur son peu de capacité, qui n'étoit pas augmentée à la cour, comme il disoit, que sur le temps de guerre et le peu de jours qu'il avoit pour rester à Paris. Mais Lapierre obtint ce qu'il avoit souhaité. Le Laurent Valle fut revu en peu de temps par ce docte

courtisan, qui laissa à Lapiere le soin d'achever et corriger son ouvrage¹. »

9° *Roderici, Zamorencis episcopi, Speculum humanæ vitæ, in-folio.*

10° *Jacobi Magni ordinis eremitarum S. Augustini Sophologium, in-folio.*

« Tous ces livres, dit Cheviller², sont imprimés de mêmes lettres, fondues dans les mêmes matrices. C'est un caractère rond de gros romain. Comme l'impression ne faisoit que de naître à Paris, et que ces premiers livres sont comme des essais de l'art, il se trouve en quelques-uns des lettres à demi formées et des mots à moitié imprimés, qu'on a achevés avec la main. Il y a même quelques épîtres imprimées dont l'inscription n'est que manuscrite. Il n'y a point de lettres capitales³. Les premières lettres des livres et des chapitres sont omises, on y a laissé de la place pour y peindre une première lettre en or ou en azur. Il y a plusieurs mots abrégés. Toutes les anciennes impressions ont ce défaut. Le papier n'est

¹ Cheviller, *L'orig. de l'impr. de Paris*, p. 32.

² *Ibid.* p. 38.

³ Lisez *grandes lettres initiales*. M. Crapelet, qui n'a pas compris cette expression, chose fort extraordinaire de la part d'un imprimeur, croit qu'il n'y avait point de lettres capitales dans les livres de Gering et de ses associés, et attribue l'*invention* de ces lettres à Nicolas Jenson (*Études pratiques*, etc. p. 11). C'est une grave erreur : les premiers livres de Paris ont des capitales, et elles sont parfaitement romaines. Longtemps avant Nicolas Jenson on avait gravé des majuscules de cette sorte à Rome, d'où leur vient leur nom. Il est déplorable que M. Crapelet n'ait pas pris la peine d'aller voir à la Bibliothèque nationale les livres dont il parlait.

pas bien blanc ; mais il est fort et bien collé. L'encre est d'un beau noir. Ils imprimèrent aussi quelques lignes en lettres rouges et sur vélin¹. Il y a quelques ouvrages qui commencent par le folio verso, comme le Florus. Ils sont tous sans titre, sans chiffres et sans signatures. . . . »

Cheviller ajoute : « Cette première liste ne contient pas certainement tous les livres qui furent imprimés en Sorbonne. On en a perdu quelques-uns. »

Depuis l'époque de Cheviller on a retrouvé cinq ouvrages inconnus à ce dernier, et l'indication de plusieurs autres qui n'existent plus. Voici la description des premiers, avec la mention des bibliothèques où ils sont conservés :

1 1° Une édition de Térence, de 88 feuillets in-folio, dont les pages pleines ont 32 lignes. Le premier feuillet recto porte l'intitulé suivant en une ligne : « Publii Terentii Afri poete comici Andria incipit foeliciter. » Sans chiffres, sans réclames ni signatures, sans date, sans nom de lieu ni d'imprimeur. L'unique exemplaire connu est dans la bibliothèque de lord Spencer².

1 2° Une édition de Virgile (les *Bucoliques* et les *Géorgiques* seulement), 49 feuillets in-folio, même disposition que l'ouvrage précédent. Aussi dans la bibliothèque Spencer³. Van Praet⁴ pense que nos imprimeurs publièrent aussi l'*Énéide* ; mais c'est une simple hypothèse.

¹ Particulièrement le titre de la lettre adressée à Jean Rollin.

² Dibdin, *Bibl. Spencer.* t. II, p. 408.

³ *Ibid.* t. II, p. 487.

⁴ *Catal.* in-fol. p. 505.

13° Une édition des *Satires* de Juvénal et de Perse, réunies en un volume de 72 feuillets, dont 61 pour le premier de ces auteurs et 11 seulement pour le second. Ce livre, conforme aux deux précédents, a été décrit par Dibdin¹. Il ne se trouve qu'en deux exemplaires, un peu différents, et tous deux en Angleterre : l'un dans la bibliothèque du collège de la Madeleine, à Oxford; l'autre dans la bibliothèque Grenville, ou pour mieux dire au *British museum*, par suite du legs fait à cet établissement par lord Grenville. L'exemplaire d'Oxford contient, au dernier feuillet, une pièce de vers d'Erhard de Windsberg, qui ne se trouve pas au second.

14° Une édition des *Tusculanæ questiones* de Cicéron. In-folio de 87 feuillets, à 31 lignes seulement à la page. Il commence par un prologue : « M. T. C. oratorum Ho-
« meri Prologus, etc. » Au verso du quatre-vingt-cinquième feuillet on lit quelques vers d'Erhard de Windsberg, suivis d'une table. Le livre se termine par les mots : « Vale,
« lector studioso. » L'exemplaire unique de la Bibliothèque nationale est incomplet de trois feuillets, le *premier* et deux autres, que Van Praet, pour satisfaire sa monomanie bien connue, a eu le courage d'arracher et de donner à M. Ant. Aug. Renouard, en échange d'un exemplaire du *Mérite des femmes*, in-trente-deux en vélin. C'est ce qu'a constaté Van Praet lui-même dans une note de sa main, reliée avec le volume, et datée du mois de septembre 1826.

¹ *Bibl. Spenc.* II, 221.

Je ne sais pourquoi M. Brunet, qui décrit cette édition des *Tusculanes*¹, la considère comme la seconde partie du volume suivant. Rien ne constate cette prétendue dépendance, si ce n'est peut-être la réunion des deux livres dans un volume.

15° Une édition de divers ouvrages philosophiques de Cicéron (*les Offices, l'Amitié, la Vieillesse, le Songe de Scipion, les Paradoxes*), in-folio de 123 feuillets à 31 lignes par page, non compris deux feuillets blancs qui sont placés entre le Songe et les Paradoxes. Le livre commence par une lettre de Fichet à Jean de la Pierre, datée de Tours, le 7 mars 1471 (1472 nouveau style), suivie d'une réponse de Jean et des tables du livre.

La Bibliothèque nationale possède deux exemplaires de ce livre. L'un avec les rubriques imprimées; l'autre avec les rubriques écrites en rouge. Ce dernier, qui provient de la bibliothèque la Vallière, et qui a coûté 450 francs, est enrichi d'un feuillet de plus, en vélin, et portant au verso (le recto est blanc) une dédicace de Jean de la Pierre à Georges de Bade, évêque de Metz : « il-
« lustrissimo principi patrique in Christo reverendo do-
« mino Georgio, Metensis episcopo. » Elle ne renferme rien d'intéressant pour nous. Il n'en est pas de même de la lettre de Fichet dont j'ai déjà parlé : on y trouve un passage fort curieux dont voici la traduction² :

« Dernièrement, tandis que je résidais auprès du roi,

¹ *Manuel*, 4^e édit. t. I, p. 677.

² « Nuper quom apud regem pro Gallorum principum concordia, bello-

par ordre du cardinal Bessarion, pour rétablir la paix entre les princes français et pousser à la croisade contre les Turcs, il me tomba entre les mains plusieurs ouvrages de Cicéron que les *librarii* étrangers, que nous nommons imprimeurs¹, avaient apportés à Tours. La lecture de ces livres, au milieu du tumulte de la cour, fut pour moi pleine de charme; mais combien elle m'eût été plus agréable encore, si chaque livre eût été plus correct et si ses divisions eussent été plus distinctes, tel, par exemple, que le *Ciceronis Orator*, le *Valerius* et le *Laurentius* que vous avez publiés! Ces divisions, que nous appelons chapitres, aident la mémoire, éclaircissent un livre, et en rendent la lecture facile même aux enfants.

« que contra Turcum obeundo, Bessarionis Niceni cardinalis jussu, verba
 « fecissem, exitumque rerum mihi creditarum opperirer, inciderunt forte
 « fortuna manus meas opera multa Ciceronis, quæ Turonem externi qui-
 « dam librarii (quos dicimus impressores) advexerant. Eorum mihi lec-
 « tio fuit in hoc curiali tumultu non ingrata, multoque jocundior. Quam
 « quom eadem domi sæpe sæpiusque legebam, fuisset autem longe jocun-
 « dissima, si correctissimus et capitibus distinctissimus liber quisque fuis-
 « set, quemadmodum *Ciceronis Orator*, *Valerius* et *Laurentius* opera tua sunt
 « impressi : quibus distinctiones istæ (capitula quæ nos appellamus) et ad
 « cognitionem et ad memoriam magnum sane lumen recludunt, ut vel
 « pueris eorum lectio sit aperta. Rogatum itaque te volo ut Ciceronis Of-
 « ficia (quæ Parisienses librarii non longo post tempore sunt impressuri)
 « prius isto castigandi tuo distinguendique labore reddantur meliora. Est
 « enim facillimus et jocundissimus viro tibi doctissimo et officiosissimo la-
 « bor futurus, ut cui nihil omnino desit quod istum laborem graviorem
 « tibi reddere possit. »

¹ Il est difficile de rendre exactement en français le sens de cette phrase latine, à cause du mot *librarius*, qui signifie tout à la fois copiste, libraire, imprimeur, relieur, etc.

Je vous recommande sous ce rapport les *Offices* de Cicéron, que les imprimeurs de Paris doivent bientôt mettre sous presse : ayez soin de les rendre meilleurs par la correction et la division du livre. Un pareil travail sera facile et agréable à un homme tel que vous. . . . »

La recommandation de Fichet fut exactement suivie. Le volume qui nous occupe en ce moment est précédé d'une table très-détaillée, et chaque pièce commence sur une page distincte, avec sommaire explicatif.

On voit par cette lettre avec quelle rapidité les livres imprimés se répandaient dans tous les pays, puisque la France, qui n'avait point encore d'imprimeur, ou, du moins, qui n'en avait qu'à Paris à l'époque dont parle Fichet, était inondée des ouvrages publiés à l'étranger.

Mais ce qu'il y a de plus curieux pour nous dans la lettre de Fichet, c'est la mention de deux éditions inconnues des imprimeurs de Paris, publiées avant 1472, car, comme nous l'avons vu, sa lettre est datée du 7 mars 1472 nouveau style. Ces éditions sont l'*Orateur* de Cicéron et le *Valère Maxime*, qu'aucun bibliographe n'a encore décrits. Quant au troisième ouvrage cité dans cette lettre, nous en avons parlé précédemment.

A ces deux éditions encore inconnues, quelques bibliographes en joignent une de Quintilien; mais l'existence de cette édition, signalée seulement par Maittaire, est fort peu authentique.

Dibdin attribue aussi à Gering une édition du livre *De duobus amantibus*, d'Æneas Silvius (depuis pape sous le

nom de Pie II), de 44 feuillets in-folio, de 23 lignes à la page, qui se trouve dans la bibliothèque de Vienne en Autriche; mais ce qu'il en dit¹ est trop vague pour qu'on puisse adopter son opinion.

M. Brunet² mentionne en outre un livre de saint Ambroise (*De officiis libri tres*), in-folio de 31 lignes. L'exemplaire de ce livre, qui fut vendu avec la bibliothèque du cardinal de Loménie en 1792, était accompagné d'un traité de Sénèque (*De quatuor virtutibus*), opuscule de quatre feuillets.

Les bibliographes ajoutent encore à la première liste de Cheviller l'ouvrage suivant, qu'il n'a mentionné nulle part : *Johannis Scoti in quartum librum Sententiarum Petri Lombardi*. Gros volume in-folio, à la fin duquel on lit cette souscription :

Si te nosse juvat, lector nunc officiose,
 Unde tibi tersa hæc littera pressa venit :
 Parisii manibus noscas hæc ingeniosis
 Conscripta, et doctis ante relecta viris.
 Is etenim Michael, Martinus (gente Alemani)
 Atque Udalricus multiplicant studia.
 Felices formas illorum jure vocabis,
 Quæ nitidis formant optima quæque libris.
 Ne te pœniteat precium huic impendere dignum,
 Quem docta impressit regia Parisius³.

Je n'ai pas vu ce livre; je connais bien une édition

¹ *A bibliographical. . . . tour, etc.* t. III, p. 502.

² *Manuel*, 4^e édit. I, 85.

³ Panzer, *Ann. typogr.* t. II, p. 273.

in-folio de 1474, qui se trouve à la Bibliothèque nationale, mais elle n'appartient pas à la première série des livres de Gering et de ses associés, car elle est imprimée avec un caractère autre que celui dont ils firent constamment usage à la Sorbonne. Ce livre, au reste, ne figure pas non plus sur la deuxième liste des livres des imprimeurs de Paris donnée par Cheviller.

Gabriel Naudé dit que le premier ouvrage de ces imprimeurs fut le *Speculum* de Roderic Sancius; mais il est dans l'erreur en ceci comme en beaucoup d'autres choses. Ainsi il ne connaissait pas même le nombre ni le nom des premiers imprimeurs de Paris. Il prend le prénom du dernier pour le nom de famille des deux autres, parce que tous trois ne sont nommés que par leur prénom, suivant l'usage, dans les lettres de Gasparin. Voici, au reste, ce qu'il dit, page 310 de son *Addition à l'histoire de Louis XI*: « Reste maintenant à parler de notre France, et montrer comme cette invention y fut apportée... par deux Allemans nommez Martin et Michel Ulriques, qui se logèrent au *Soleil d'or*, en la rue Saint-Jacques, et mirent premièrement sous leur presse le *Speculum vitæ humanæ Roderici, Zamorensis episcopi*, qu'ils dédièrent audit Louis XI, comme un premier et assuré témoignage de leur industrie, sans toutefois y mettre aucune marque qui pût dénoter le temps et l'année de cette impression. Mais néanmoins nous pouvons assez probablement conjecturer que ce fut pour le plus tard environ l'an 1470. »

A cela Cheviller¹ répond, avec sa modestie et son bon sens habituels : « J'aurois bien voulu voir cette épître dédicatoire à Louis XI. Il faut qu'elle n'ait été mise qu'à l'exemplaire qu'ils présentèrent au roy, et qui ne se trouve plus. Elle n'est point dans les deux que j'ai vus, dans celui qui est en Sorbonne, ni dans celui qui est aux Célestins de Paris². J'accorderois volontiers que le *Zamorensis* fut imprimé le premier, n'étoit que le caractère me paroît avoir déjà beaucoup servi, et bien plus usé qu'aux *Épîtres* de Gasparin. Quant à ce qu'il dit, que cette impression fut faite dans la rue Saint-Jacques, au *Soleil d'or*, je ne m'étonne point qu'il l'ait cru. Il n'avoit point vu les livres qu'on gardoit en Sorbonne, ni sçu que ces premiers maîtres avoient été appelés d'Allemagne par Jean de Lapierre, prieur de cette maison ; qu'ils avoient été reçus dans ce collège, où ils dressèrent leurs presses et firent les premières épreuves de leur art. Et parce qu'il avoit vu quelques-unes de leurs anciennes impressions, où il étoit marqué qu'elles avoient été faites dans la rue Saint-Jacques, au *Soleil d'or*. . . . il a jugé qu'ils y allèrent d'abord. »

Il est hors de doute que les premières impressions de Gering et de ses associés ont été faites en Sorbonne, car on lit à la fin de la lettre adressée par Fichet au car-

¹ *L'origine de l'imprimerie de Paris*, p. 49.

² Gabriel Naudé a sans doute confondu l'ouvrage de Roderic avec celui de Bessarion décrit sous le n^o 7, et où se trouve en effet une lettre à Louis XI. (Voyez ci-dessus, p. 307.)

dinal Bessarion, lorsqu'il lui envoya sa *Réthorique*, lettre imprimée dans le petit livret dont j'ai déjà parlé à l'occasion de ce dernier livre¹ : « *Ædibus Sorbonæ, scriptum impressumque anno uno et septuagesimo quadragesimo supra millesimum.* » L'expression « *impressumque* nous donne sujet de juger, dit avec raison Cheviller², que les autres lettres, qui sont toutes de suite dans le volume, ont été écrites et imprimées pareillement dans le même lieu. Et s'il est vrai que les lettres ont été imprimées en Sorbonne, il sera vrai aussi que les livres marqués dans la précédente liste, étant tous du même caractère, de la même encre, du même papier, de la même fabrique que les lettres, viennent aussi du même lieu. . . .

« Au reste. . . quand nous mettons les *Épîtres* de Gasparin au premier lieu, nous ne sommes pas si fort attachés à lui donner cette place, que nous ne consentions qu'on y mette le Florus ou le Salluste ou quelque autre. . . Il est bien probable que plusieurs de ces livres ont été imprimés tout de suite, et qu'on ne les a fait paroître dans le public que tous ensemble. La lettre de Fichet donne sujet de le penser, quand il dit à Lapierre que ses Allemands rendoient très-fidèlement par leurs impressions les copies qu'on leur donnoit (*quam emendatos libros ad exemplaria reddunt*). Ce qui semble insinuer qu'avant ces *Épîtres*, Fichet avoit déjà remarqué d'autres livres très-correctement imprimés. Mais étant de néces-

¹ Voyez ci-dessus, p. 305.

² *L'orig. de l'impr. de Paris*, p. 48.

sité d'en placer quelqu'un le premier, dans le doute, nous y avons mis ces Épîtres à cause de l'épigramme où il est dit *primos ecce libros*. D'ailleurs le caractère de ce volume paroît neuf et n'avoir point encore servi : aux autres livres il paroît un peu usé¹. »

Le raisonnement de Cheviller est parfaitement juste, et je crois que l'ordre suivi par lui est le plus probable. Ainsi le *Sophologium*, qu'il place en dernier lieu, est exécuté avec un caractère si usé, qu'on a peine à y reconnaître les types de Gering. Il a probablement été imprimé en 1472, aussi bien que l'ouvrage de Laurent Valle, où l'on trouve une lettre de Jean de la Pierre, datée de 1471. De même le Bessarion est forcément de 1471, car il renferme une lettre datée de Rome au mois de décembre 1470. Quant aux *Offices* de Cicéron, ils ne peuvent être également que postérieurs au mois de mars 1472, puisque la lettre de Fichet, qui se trouve en tête et qui est écrite de Tours, porte cette date.

Quoique la liste des livres de Gering et de ses associés, que j'ai donnée, s'élève à une quinzaine d'articles, j'avoue que c'était fort peu de chose encore, car, sur ce nombre, il n'y a que cinq ou six ouvrages qui aient de l'importance. Jusque-là l'imprimerie de Paris était une œuvre personnelle à deux membres de la Sorbonne, ou plutôt à un seul, Jean de la Pierre; car, pour Fichet, il ne paraît pas avoir pris une part active à l'impression. Jean de la Pierre, au contraire, était le véritable éditeur

¹ *L'orig. de l'impr. de Paris*, p. 49.

des ouvrages publiés en Sorbonne, et je ne serais pas étonné qu'ils aient tous été donnés par cet illustre et savant étranger à ses amis, dans l'intérêt des lettres latines : c'est, avec la qualité d'Allemand, qu'avaient leur patron et eux-mêmes, ce qui explique pourquoi les premiers imprimeurs de Paris n'ont pas publié un seul ouvrage français durant leur association. Comme on le verra plus loin, Bruges et Lyon devancèrent Paris sous ce rapport.

Du reste, l'établissement de l'imprimerie de Paris ne nuisit en rien au commerce des imprimeurs étrangers, qui continuèrent à apporter le produit de leurs presses dans cette ville, d'où ils se répandaient sur toute la France.

Ainsi, après l'impression de ses *Épîtres* de saint Jérôme, qui fut terminée le 7 septembre 1470, Schoiffer, accompagné cette fois de son beau-père et associé, Conrad Fust, dit Henlif, vint placer ce livre à Paris. Nous avons la preuve de leur voyage dans la fondation d'un anniversaire qu'ils firent en faveur d'eux-mêmes et de Jean Fust à l'abbaye de Saint-Victor, où ce dernier reposait sans doute. J'ai donné dans la première partie de ce livre le texte original et le *fac-simile* du passage du *Nécrologe* qui constate ce fait : j'y renvoie le lecteur¹; je me bornerai maintenant à traduire cette pièce :

« Lettre dominicale B, le 3 des calendes² de novembre

¹ Voyez première partie, p. 254, et *fac-simile* des pièces, pl. I, n°3.

² M. Schaab, qui a imprimé cette pièce dans le tome I, p. 128, de son *Histoire de l'imprimerie (Die Geschichte der Erfindung der Buchdrucker-*

(30 octobre, suivant notre manière de compter).....
Anniversaire des honorables hommes Pierre Scofer et
Conrard Henlif, et de Jean Fust, citoyens de Mayence,
imprimeurs de livres, ainsi que de leurs épouses, fils,
parents, amis et bienfaiteurs. Lesquels Pierre et Conrard
nous donnèrent les *Épîtres* de saint Jérôme, imprimées
sur parchemin, pour lesquelles toutefois ils reçurent
douze écus d'or, des mains de Jean, abbé de cette église
(Saint-Victor). »

A quelle époque eut lieu cette fondation? C'est ce
qu'il est difficile de dire d'une manière précise; mais
ce n'est pas avant 1471, puisque les *Épîtres* de saint Jérôme
sont datées du mois de septembre 1470, et qu'il
fallait bien trois mois pour apporter un chargement
de livres de Mayence à Paris, à supposer même qu'on
n'ait pas retardé le voyage à cause de l'hiver. D'un autre
côté, cette fondation n'est pas postérieure non plus à
1474, car l'abbé Jean Nicolaï, dont il est question ici,
mourut le 28 novembre de cette année. La date de 1471
me semble devoir être préférée à toute autre, comme
étant la plus rapprochée de l'époque de la mort de Jean
Fust et de l'impression des *Épîtres* de saint Jérôme.

Van Praet¹ dit que ce furent les religieux eux-mêmes
qui fondèrent l'anniversaire en reconnaissance de la li-
béralité de Schoiffer et de son associé (son beau-père),

kunst), l'a horriblement mutilée, comme tous les textes français et latins
qu'il a donnés. Ainsi au lieu de *Kal.* il a écrit ici *Sol*, qui n'a aucun sens.

¹ *Catal. des livres imprimés sur vélin*, in-fol. p. 150.

qui leur avaient cédé ce magnifique livre en deux volumes in-folio, sur parchemin, pour la modeste somme de douze écus. Le fait est possible, mais non prouvé. C'était, à la vérité, un prix bien modique pour un si beau livre, que douze écus d'or, surtout si l'on compare ce prix à celui de la Bible de 1462, vendue à la même époque quarante écus¹; mais il est bon de remarquer que plusieurs imprimeurs venaient de publier les *Épîtres* de saint Jérôme. Conrad Sweynheym et Arnold Pannartz en avaient imprimé à Rome, coup sur coup, deux éditions, en 1468 et 1470, et l'on en connaît deux autres éditions sans date et sans nom de ville ni d'imprimeur, mais dont une, au moins, attribuée à Mentelin, de Strasbourg, est certainement antérieure à 1470; car un exemplaire de ce livre, bien connu des bibliographes, et qui se trouve encore à la Bibliothèque nationale, porte, sur sa reliure antique, une inscription avec la date de 1469². La dépréciation du livre de Schoiffer fut telle, qu'en 1473, fondant un autre anniversaire pour Jean Fust et sa femme dans le couvent des dominicains de Mayence, il donna pour rien aux religieux, non-seulement ses *Épîtres* de saint Jérôme, mais même par-dessus le marché un exemplaire de sa troisième édition des *Clémentines*, imprimée en 1471.

Quoi qu'il en soit, nous possédons encore à Paris le précieux exemplaire des *Épîtres* de saint Jérôme qui a servi à fonder l'anniversaire de Fust. Il se trouve aujour-

¹ Voyez ci-dessus, p. 82 et 83, note 2.

² Voyez-en la description à l'article de Strasbourg, p. 271.

d'hui à la bibliothèque de l'Arsenal. C'est un magnifique livre, relié aux armes de l'abbaye. On lit sur un feuillet de garde, placé à la fin du tome II, l'extrait du nécrologe de Saint-Victor que nous avons donné plus haut. Cet extrait est signé de la *Noue Bouet*, bibliothécaire de Saint-Victor.

Mais revenons aux trois imprimeurs allemands que nous avons laissés établis dans la Sorbonne. Pour accomplir les travaux que nous connaissons d'eux, ces artistes s'étaient vus forcés de prendre quelques aides. Ils avaient particulièrement employé, dit Cheviller, Pierre Cæsaris et Jean Stoll¹, qui étudiaient dans l'université, où le pre-

¹ Cheviller dit, je ne sais d'après quel document, que Pierre Cæsaris et Jean Stoll étaient allemands. On ne voit pas qu'ils aient nulle part rappelé leur pays. Dix ans après on trouve en Flandre un imprimeur appelé Arnoldus Cæsaris, autrement dit Arend de Keysere, en flamand, et Arnoux de l'Empereur, en français. Cet artiste imprima à Audenarde, en 1480, un livre que quelques bibliographes ont attribué à tort à un Jean Cæsaris qui n'a jamais existé (voyez la Serna Santander, *Dict. bibl.* t. I, p. 387-390, et t. III, p. 245). Arnoux transporta ensuite son établissement à Gand, où il imprima, en 1483, la *Rhétorique* de Guillaume (d'Auvergne), évêque de Paris. Arnoux était-il parent de Pierre? Je l'ignore; mais il y a lieu de le croire, car son nom n'était pas commun. Peut-être sont-ils Français l'un et l'autre, ou, si l'on veut, Flamands.

Quant à Stoll, il y a aussi beaucoup d'incertitudes sur son origine. Son nom ne figure pas sur la plus ancienne impression de Cæsaris, ce qui semble prouver qu'il ne fut pas de suite associé à ce dernier. Leurs noms ne paraissent plus sur aucun livre après 1479; on ne sait s'ils sont morts alors. Je vois cité dans le Catalogue de la bibliothèque du docteur Kloss, de Francfort-sur-le-Main, qui a été vendue à Londres en 1835, un *Breviarium secundum consuetudinem Romanæ curiæ* (Venetiis, Jacobus Rubens, Gallicus, 1474), n° 1367, enrichi d'un autographe et du monogramme de

mier avait même pris le degré de maître ès arts. « Ils furent instruits par Gering, dit Cheviller¹, et ce sont eux qui établirent la seconde imprimerie à Paris. » On croit généralement qu'ils fondèrent leur établissement en 1473, parce qu'on a un livre portant le nom de l'un d'eux (Pierre Cæsarîs), avec cette date; mais cette preuve ne serait pas suffisante, si l'on n'en avait point d'autre; car le livre en question est du mois de mars 1473, c'est-à-dire mars 1474, nouveau style. Toutefois cela suppose évidemment un établissement antérieur d'un an au moins, car il fallait non-seulement un certain temps pour l'exécution du livre, mais encore pour la gravure et la fonte du caractère. On a d'ailleurs plusieurs autres livres sans date, de ces imprimeurs, qui peuvent être d'une époque antérieure². Ces deux artistes logeaient dans la rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Soufflet vert (*Follis viridis*), près du couvent des frères prêcheurs. Comme ils ont fait plusieurs impressions sans nom d'imprimeur, il est facile de les reconnaître à l'indication de leur enseigne.

L'établissement de Cæsarîs et Stoll fut un stimulant pour Gering et ses associés. Ils voulurent, à leur tour, marcher seuls. Ils quittèrent la Sorbonne, qu'avait déjà abandonnée un de leurs protecteurs, Guillaume Fichet,

Jean Stoll, avec cette note : « Iste liber pertinet Johanni Stol impressori, « qui deposuit illum apud nos in caritate. » Je ne sais ce qu'est devenu le livre, ni d'où il provenait.

¹ *L'origine de l'imprimerie de Paris*, p. 55.

² Panzer, *Ann. typogr.* t. II, p. 341 et suiv.

appelé à Rome par le pape Sixte IV, en 1471, et que se disposait à quitter l'autre, Jean Heynlin, pour retourner dans son pays. Désirant donner une grande extension à leur travaux, ils vinrent s'établir dans la rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Soleil d'or, laissant à la Sorbonne, à laquelle il appartenait sans doute, le caractère qui leur avait servi jusque-là. C'est du moins ce qui me semble résulter de l'abandon complet de ce caractère, qui ne reparut plus nulle part. C'est ainsi que les imprimeurs de Subiaco avaient abandonné, en venant s'établir à Rome, les caractères dont ils s'étaient servis pour les impressions faites dans le monastère.

Voici ce que dit Cheviller¹ au sujet de la maison de la rue Saint-Jacques que vinrent habiter Gering et ses associés en 1473 : « On ne peut point dire certainement quelle étoit cette maison. Quelques-uns ont cru que c'étoit celle où est encore présentement (en 1694) cette même enseigne (du Soleil d'or), vis-à-vis la petite rue Fromentel, de l'autre côté du collège du Plessis, autrefois occupée par les Martins, connus des gens de lettres pour avoir été des meilleurs imprimeurs de cette ville. Je ne puis être de ce sentiment après avoir lu les registres des procureurs de la société de Sorbonne, à qui cette maison appartient. On voit, par ces registres, qu'elle a toujours eu pour enseigne le Coq et la Pie, jusqu'en l'année 1511, en laquelle on commença de l'appeler la maison du Soleil d'or en cette manière : « *Domus olim ad Gallum*

¹ *L'origine de l'imprimerie de Paris*, p. 67.

«*et Picam, nunc ad Solem aureum.*» Ce fut Bertholde Rembolt qui y porta cette enseigne, l'année 1509, lorsqu'il commença d'y faire des impressions sous son nom seul. . . . D'ailleurs on voit, par les mêmes registres, que cette maison a été habitée, depuis l'année 1470 jusqu'en celle de 1504, par Cardin Clouet et sa veuve, à qui elle fut louée huit livres parisis chaque année, par un bail à vie qui leur en fut fait. Ce n'est donc point cette maison où Gering porta son imprimerie. Nous dirons la conjecture que nous avons. Dans le différend que Reuchlin eut avec les docteurs de Cologne, touchant son livre intitulé *Oculare speculum*, qui fut accusé d'hérésie et de judaïsme, et condamné par les facultés de théologie de Mayence, de Cologne, d'Erphord (Erfurth) et de Louvain, ces docteurs ayant sollicité plusieurs fois la faculté de Paris de censurer aussi ce livre, Reuchlin lui écrivit, et envoya à Paris toutes les pièces qui pouvoient servir à sa justification. Pour s'attirer la bienveillance de ces théologiens, il leur dit dans sa lettre qu'il a été écolier dans l'université de Paris, qu'elle est sa bonne mère¹, qu'il a étudié en Sorbonne dans l'école de Jean de Lapierre, et qu'il demuroit dans la rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Soleil. Dans une autre lettre, qu'il écrivit pour le même sujet à Jacques Fabry, d'Étaples, il dit que c'étoit en 1473 qu'il étudioit à Paris. Il y a bien de l'apparence que ce

¹ *Epist. illustr. ad Reuchlin*, lib. II. Ayant été condamné aussi par la faculté de Paris, en 1514, il changea de ton, et l'appela marâtre (*injusta noverca*), dans sa lettre à Copus, médecin de cette ville.

fut dans cette maison du Soleil, habitée par Reuchlin, où nos Allemands placèrent leurs presses. Mais, soit que ce fût là, soit que ce fût dans quelque autre, où ils prirent de leur propre choix pour enseigne le Soleil d'or, il est certain que cette maison étoit proche de l'église de Saint-Benoît, *prope Sanctum Benedictum.* »

Je suis heureux de dire que, comme presque toujours, les observations de Cheviller sont parfaitement exactes. J'ai retrouvé, sur le beau plan historique de Paris que prépare M. Albert Lenoir, et dont ce savant a bien voulu me communiquer les épreuves, les trois maisons du Soufflet vert, du Soleil d'or et du Coq et la Pie. Cette dernière, avec la double désignation que lui avait value le séjour de Rembolt, touchait à la précédente, et c'est là ce qui a occasionné la confusion dont se plaint notre auteur.

Comme on vient de le voir, les deux établissements concurrents de Cæsarîs et de Gering se trouvaient à peu de distance l'un de l'autre, sur le même côté de rue; celui de Cæsarîs près de la rue des Grès, celui de Gering un peu plus bas, derrière les bâtiments actuels de la Sorbonne, vis-à-vis la rue du Cimetière-Saint-Benoît ou Fromental. Leurs maîtres se firent, dès le début, une véritable guerre typographique, réimprimant à l'envi les livres que l'un ou l'autre éditait.

Le premier ouvrage connu, avec une date certaine, pour avoir été imprimé par Gering et ses associés dans leur nouvelle imprimerie, est le *Manipulus curatorum* de Gui de Montrocher. Il fut achevé le 21 mai 1473, avec des

caractères de transition, qui se rapprochent beaucoup de ceux de Schoiffer, mais qui sont encore un peu romains, surtout dans les majuscules. Ce caractère a environ onze points et demi.

Dès l'année suivante, le 22 mars 1473 (1474 nouveau style), Pierre Cæsaris donna une autre édition du *Manipulus curatorum*. Vers le même temps, il publia aussi le *Speculum* de l'évêque Roderic, que Gering et ses associés avaient déjà édité dans les bâtiments de la Sorbonne.

Malgré la création de ces deux ateliers typographiques à Paris, Schoiffer n'en continua pas moins à exploiter cette ville. Non-seulement il y vendait ses livres, mais encore ceux publiés par les autres imprimeurs d'Allemagne, dont il se fit l'intermédiaire pour la France. C'est à ce titre qu'il livra à Jean Henri, chantre du chapitre de Paris, un exemplaire du livre de Jean Duns, intitulé *In quartum sententiarum scriptum*, sans date ni nom de lieu, mais qu'on croit imprimé à Nuremberg, en 1474, par Antoine Koburger¹. Ce livre, qui se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de l'Arsenal, porte à la dernière page la quittance suivante : « Ego Petrus Schoeffer, impressor librorum Moguntinus, recognosco me recepisse a venerabili magistro Johanne Henrici, cantore Pari-

¹ Sardini (*Esame*, etc. I, 69) cite encore un livre à gravures, imprimé à Louvain en 1476, et vendu à Paris par Schoiffer et son associé en 1477. Mais ce renseignement est trop vague pour que je puisse l'utiliser ici. Voici, au reste, le passage de Sardini : « Aggiungeremo che nel 1477 la stamperia

« siensi ¹, tria sc̄uta pro pretio hujus libri, quod protestor
 « manu propria. » Au-dessous paraît le monogramme de
 Schoiffer que j'ai déjà donné, à la différence toutefois
 que l'espèce de crosse qui le surmonte est ici taillée
 carrément ².

On ne sera pas surpris du prix minime de ce livre,
 trois écus, si l'on songe que Gering et ses associés en
 avaient déjà publié, à Paris, une édition que j'ai décrite ³.

Schoiffer vint donc à Paris vers 1474. Au reste, à cette
 époque, il avait dans cette ville un facteur chargé de

« Fausto-Scofferiana vendè a Parigi l' opera *Fasciculus temporum*, che non
 « troviamo di sua impressione, e che naturalmente in vista del riguardevol
 « prezzo era quella ornata di figure del Valdener, nel precedente anno
 « entro l' università di Lavanio presso Gio. di Wesfalia. »

¹ M. Schaab, qui cite cette quittance, t. I, p. 121 de son Histoire (en
 allemand) de l'invention de l'imprimerie, d'après le Catalogue de la Val-
 lière (t. I, additions, p. 26), a lu machinalement *Pisiensis*, et a fait de
 Jean Henri un chantre de *Pise*, tandis qu'il s'agit ici d'un des officiers
 fort connus du chapitre de Paris, mort en 1483. (Voyez le *Cartulaire de
 l'Église de Paris*, publié par M. Guérard, dans la *Collection des documents
 inédits de l'histoire de France*, t. IV, p. 15.)

² Voyez les *fac-simile* des pièces, pl. II, n° 6. Ce monogramme est
 figuré d'une manière fort inexacte dans le Catalogue la Vallière. Craignant
 que quelque *zélé bibliographe* ne s'appropriât un jour cet autographe, en
 coupant le feuillet sur lequel il se trouve, comme on a déjà fait pour un
 autre autographe qui était au bas du même feuillet, j'ai cru devoir faire
 autographier le reçu de Schoiffer. On voit à la suite une souscription qui
 nous apprend que le livre a appartenu à Étienne Diacre, curé de Ber-
 niencourt (localité qui n'est plus aujourd'hui qu'un hameau de la com-
 mune de Val-David, près d'Évreux). Cette souscription est terminée par
 la prière suivante : « Hunc quicumque librum post me possederis, oro
 « cum Christo Stephanus, dic : Requiescat. Amen. »

³ Ci-dessus, p. 314.

le représenter en France, durant ses longues absences. Ce facteur était Hermann de Statboen, ou de Stattern, comme l'appelle Meerman¹, je ne sais d'après quel renseignement. Cet Hermann est celui-là même qui avait vendu, en 1471, à Angers, pour le libraire Guymier, de Paris, la Bible de Schoiffer de 1462. Il était compatriote de Schoiffer, étant né dans le diocèse de Munster, ce qui fut assez fâcheux pour ses commettants. En effet, Hermann étant mort vers 1474, sans avoir des lettres de *naturalité*, comme on disait alors, tous ses dépôts de livres, tant à Paris qu'à Angers et ailleurs, furent saisis en vertu du droit d'aubaine. Schoiffer réclama; mais l'affaire ne put être réglée de suite, et le fisc fit pendant ce temps vendre les livres trouvés chez Hermann.

Éclairés sur leurs intérêts par cet événement, Gering et ses associés sollicitèrent du roi des lettres de naturalité pour eux-mêmes. Louis XI ne pouvait être défavorable aux premiers imprimeurs de Paris. Il leur donna, au mois de février 1474 (1475 nouveau style), des lettres²

¹ *Orig. typogr.* t. I, p. 7, note.

² Archives nationales, pièce 40 du carton K 71, et non 17 comme l'a imprimé par erreur M. Crapelet (*Études*, etc. p. 14). Au dos : *Littere naturalitatis Ulrici Guerini*, et au-dessus : « XXXIII scut. pro his litteris cum III (suit un mot illisible). » On lit en marge de l'acte : « Représentées le 29 décembre 1739. Transcrites et insérées dans les registres de la chambre des comptes en exécution de la déclaration du roy, du 26 avril 1738. — DUCOURNET. » Cet acte avait déjà été publié, mais d'une manière imparfaite, dans le Catalogue de la Vallière, t. III, p. 141, d'après une copie informée du Trésor des chartes, registre 195, pièce 1321, et non 1317, comme le porte par erreur la table de ce recueil.

dont l'original existe encore aux Archives nationales, et dont voici la teneur :

Loys, par la grace de Dieu, roy de France, savoir faisons à tous presens et avenir, nous avoir receue l'umblé supplication de noz bien amez Michel Friburgier, Uldaric Quering¹ et Martin Grantz, natifz du pays d'Alemaigne, contenant : que ilz sont venuz demourer en nostre royaume puis aucun temps en çà, pour l'exercice de leurs ars et mestiers de faire livres de plusieurs manieres d'escriptures, en mosle et autrement, et de les vendre en ceste nostre ville de Paris, où ilz demeurent à present, et ailleurs, où mieulx ilz trouveront leur proufit, en esperance de faire leur residence, le demeurant de leurs jours, en nostredit royaume; mais ilz doubtent que, obstant ce qu'ilz ne sont natifz de nostredit royaume, que après leur decès, on voulsist mectre empeschement en leursdits biens, et les prandre de par nous ou autres, comme biens aubeins, et les en frustrer, et semblablement leurs femmes, enffans, ou autres leurs heritiers, s'aucuns en avoient, s'ilz n'estoient par nous habilitez à pover tester et disposer de leursdits biens; requerans humblement noz grace et provision leur estre sur ce imparties. Pour ce est-il que nous, ces choses considerees, à iceulx supplians, pour ces causes et considerations, et autres à ce nous mouvans, avons octroyé et octroyons, de nostre grace especial, plaine puissance et auctorité royal, par ces presentes, voulons et nous plaist qu'ilz et chascun d'eulx puissent et leur loise acquerir en nostredit royaume tant et telz bien qu'ilz y pourront licitement acquerir, et d'iceulx biens, ensemble de ceulx qu'ilz y ont ja acquis, ordonner et disposer par leurs testamens ou autrement, ainsi que bon leur semblera; et que leursdites femmes, enffans et autres leurs heritiers, s'aucuns en ont à present, ou qu'ilz pourroient avoir le temps avenir, leur puissent succeder, et apprehender leurdite succession, tout ainsi et par la forme et maniere

¹ Ici et plus loin, l'orthographe rend la prononciation allemande.

que s'ilz estoient, ou leursditz hoirs, natifz de nostredit royaume. Et lesquelz, quant à ce, nous avons habilité et habilitons, de nosdites grace et auctorité par cesdites presentes, sans ce que aucun empeschement leur soit ou puisse estre fait, mis ou donné, ores ne pour le temps avenir, ne à aucun d'eulx, en aucune manière au contraire; ne que pour ce ilz soient ou puissent estre tenuz nous en païer aucune finance; et laquelle, à quelque somme qu'elle puisse monter, nous, en faveur d'aucuns de noz principaulx officiers, leur avons donnée et quictée, donnons et quictons, et à chascun d'eulx, de nostredite grace et auctorité, par cesdites presentes, signees de nostre main.

Si donnons en mandement à noz amez et feaulx les gens de noz comptes et tresoriers, à nostre prevost de Paris, et à tous noz autres justiciers et officiers, ou à leurs lieuxtenans ou commis presens et avenir, et à chascun d'eulx, si comme à luy appartendra et qui requis en sera, que lesdits supplians et chascun d'eulx, ensemble leursditz hoirs, successeurs et ayans cause, facent, seuffrent et laissent joïr et user de nos presens grace, don, congié, licence et octroy, paisiblement et à plain, sans pour ce leur faire ne souffrir estre fait aucun destourbier ou empeschement, ores ne pour ledit temps avenir, en aucune manière au contraire; car ainsi le voulons et nous plaist estre fait, non obstant que ladite finance ne soit cy declairee ne taxee par lesdits gens de noz comptes, que descharge n'en soit levee par le changeur de nostre tresor, et quelzconques autres ordonnances, mandemens, restrinctions ou deffenses à ce contraires. Et afin que ce soit choses ferme et estable à tousjours, nous avons fait mettre nostre seel à cesdites presentes; sauf toutesvoies en autres choses nostre droit et l'autrui en toutes.

Donné à Paris, ou moys de fevrier, l'an de grace mil cccc soixante et quatorze, et de nostre regne le quatorzieme. — LOYS.

Sur le pli : Par le Roy, vous et plusieurs autres presens. LE GOUZ¹.

¹ On lit au dos : « Expedita in camera compotorum domini nostri regis

Ces lettres étaient de bon augure pour Schoiffer, qui fit sans doute, pour son affaire, plus d'un voyage à Paris, à cette époque, avec son beau-père et associé Conrad Fust, autrement dit Hanequis. En effet, deux mois après, ils obtinrent, grâce à l'intervention de l'empereur et de l'électeur-archevêque de Mayence, des lettres d'exemption ainsi conçues¹ :

Loys, par la grace de Dieu, roy de France, à nos amez et feaulx les generauxx conseillers par nous ordonnez sur le fait et gouvernement de toutes nos finances, salut et dilection. De la partie de nos chers et bien amez Conrart Hanequis et Pierre Scheffre, mar-

« et ibidem libro cartarum hujus temporis, fol. XIII^o registrata sine
« financia, proviso quod heredes supplicantium sint regnicole. Ordina-
« tionem dominorum. Actum ad burellum, ultima die Julii M. cccc. lxxvi.
— Chevalier. »

¹ Nous n'avons malheureusement plus l'original de ces lettres, ou du moins c'est vainement que je l'ai demandé aux Archives nationales. Il a probablement été détruit dans l'incendie de la chambre des comptes, où il dut être déposé, en conséquence des prescriptions mêmes de l'acte, après le paiement intégral de la somme allouée à Schoiffer. Au reste, elles ont été plusieurs fois imprimées d'après d'anciennes copies. (Voyez, entre autres, Wolf, *Monum. typogr.* t. II, p. 389; *Mémoires de l'académie des inscriptions*, t. XIV, p. 243; *Ordonnances des rois de France*, t. XVIII, p. 114; *Recueil général des lois françaises* (de M. Isambert), 5^e livraison, p. 710; *Origine de l'imprimerie*, par Lambinet, t. I, p. 222; *Études sur la typographie*, par M. Crapelet, p. 22.) J'en connais encore deux copies anciennes à la Bibliothèque nationale : fonds Baluze, n^{os} 8444-3, fol. 63 v^o, et fonds de la Mare, 9476-6, fol. 3. Il y a dans ce dernier volume beaucoup d'autres pièces relatives à l'imprimerie, mais d'une époque postérieure. Le manuscrit de Baluze est celui que j'ai suivi ici comme le plus authentique : c'est un recueil d'actes du règne de Louis XI, transcrit avec beaucoup de soin, peut-être d'après les originaux, ou en tout cas d'après une copie authentique.

chans, bourgeois de la cité de Mayance en Alemaigne, nous a esté exposé qu'ilz ont occupé grant partie de leur temps à l'industrie, art et usaige de l'impression d'escripture, de laquelle, par leur cure et diligence, ilz ont fait faire plusieurs beaulx livres, singuliers et exquis, tant d'ystoires que de diverses sciences, dont ilz ont envoyé en plusieurs et divers lieux, et mesmement en nostre ville et cité de Paris, tant à cause de la notable université qui y est, que aussi pour ce que c'est la ville capital de nostre royaume, et ont commis plusieurs genz pour iceulx livres vendre et distribuer; et entr'autres, depuis certain temps en ça, commistrent et ordonnerent pour eulx un nommé Hermen de Statboen¹, natif du diocese de Munster en Alemaigne, auquel ilz baillerent ou envoyerent certaine quantité de livres pour iceulx vendre là où il trouveroit au prouffit desdiz Conrart Hanequis et Pierre Scheffre, ausquels ledit Statboen seroit tenu d'en tenir compte; lequel Statboen a vendu plusieurs desdiz livres, dont à l'eure de son trespas il avoit les deniers par devers luy, et pareillement avoit par devers luy plusieurs livres et autres qu'il avoit mis en garde tant en nostredite ville de Paris que à Angiers et ailleurs, en divers lieux de nostredit royaume; et est icellui Statboen allé de vie à trespas en nostredite ville de Paris. Et pour ce que, par la loy generale de nostre royaume, toutesfoys que aucun estrangier et non natif d'icellui nostre royaume va de vie à trespas sans lettres de naturalité et habilitation et puissance de nous de tester, tous les biens qu'il a en nostredit royaume à l'eure de son trespas nous compectent et appartiennent par droit d'aubenaige; et d'autant que ledit Statboen estoit de la qualité dessusdite et n'avoit aucune lettre de naturalité ne puissance de tester, nostre procureur ou autres nos officiers ou

¹ Dans la copie de cette pièce publiée par Wolf, d'après celle qu'avait envoyée en 1665, au R. P. Louis Jacob, M. de la Mare, conseiller au parlement de Dijon, on lit constamment *Stattren*, au lieu de *Statboen*; d'un autre côté, Meerman écrit toujours *Stattern* (*Orig. typogr.* t. I, p. 7, note x; p. 154, note k; t. II, p. 271, 2^e col.).

commissaires firent prendre, saisir et arrester tous les livres et autres biens qu'il avoit avec luy et ailleurs en nostredit royaume à l'eure de sondit trespas; et depuis, et avant que personne se soit venu comparoir pour les demander, iceulx livres et biens ou la pluspart ont esté venduz et adenez, et les deniers qui en sont venuz, distribuez. Après lesquelles choses, lesdiz Conrart Hanequis et Pierre Scheffre se sont tirez par devers nous et les gens de nostre conseil, et ont fait remonstrer que, combien que lesdiz livres fussent en la possession dudit feu Statboen à l'eure de sondit trespas, toutesfois ilz ne luy appartenoint point, mais veritablement compectoient et appartenoint ausdiz exposans, et, pour ce prouver, ont monstré et exhibé le testament dudit Statboen, avecques certaines cedulles et obligations, et produit aucuns temoins et autres choses faisans de ce mention, en nous requerant les faire restituer desdiz livres et aultres biens, ou de la valeur et estimation d'iceulx, lesquels ils ont estimé à la somme de deux mil quatre cens vingt-cinq escus d'or et trois solz tournois.

Pourquoy nous, les choses dessusdites considerees, et mesmement pour consideration de ce que tres hault et tres puissant prince nostre tres chier et tres amé frere, cousin et allié le roy des Romains nous a escript de ceste matiere; aussi que lesdiz Hanequis et Scheffre sont subgetz et des pays de nostre tres chier et tres amé cousin l'arcevesque de Mayance, qui est nostre parent, amy, confederé et allié, qui pareillement sur ce nous a escript et requis; et pour la bonne amour et affection que nous avons à luy, desirans traicter et faire traicter favorablement tous ses subgetz; ayans aussi consideration à la peine et labour que lesdiz exposans ont pris pour ledit art et industrie de impression, et au prouffit et utilité qui en vient et peut venir à toute la chose publique, tant pour l'augmentation de la science que autrement; et combien que toute la valeur et estimation desdiz livres et autres biens qui sont venuz à nostre cognoissance ne monte pas de grand chose la dite somme de deux mil quatre cens vingt-cinq escus et trois sols tour-

nois, à quoy lesdiz exposans les ont estimez : ce neantmoins, pour les considerations dessusdites et autres à ce nous mouvans, nous sommes liberallement condescendus de faire restituer ausdiz Conrart Hanequis et Pierre Cheffre ladite somme de deux mil quatre cens vingt cinq escuz et trois solz tournois, et leur avons accordé et octroyé, accordons et octroyons par ces presentes que, sur les deniers de nos finances, ilz aient et preignent la somme de huit cens livres pour chacun an, à commencer la premiere année au premier jour d'octobre prochain venant, et continuer d'an en an d'illec en avant, jusques à ce qu'ilz soient entièrement payez de ladite somme de deux mil quatre cens vingt cinq escuz et trois solz tournois.

Si vous mandons et enjoignons expressement que par nostre amé et feal conseiller Jehan Briçonnet, receveur general de nos finances, ou autre qui pour le temps avenir sera, vous, sur icelles nos finances, faictes payer, bailler et deslivrer ausdiz Conrart Hanequis et Pierre Scheffre, ou a leur procureur souffisamment fondé pour eulx, ladite somme de huit cens livres tournois pour chacun an, à commencer ladite premiere année ledit premier jour d'octobre prouchainement venant, et continuer d'an en an, jusques à ce qu'ilz soient entièrement payez de ladite somme de deux mil quatre cens vingt-cinq escus et trois sols tournois. Et par rapportant ces présentes signées de nostre main, ou vidimus d'icelles fait soubz scel royal, avec quittance ou recongnissance sur ce souffisant desdits Conrart Hanequis et Pierre Scheffre, nous voulons ladite somme de huit cens livres tournois par chacun an, ou ce qui en aura esté payé, estre alloué es comptes et rabatu de la recepte dudit Jehan Briçonnet, ou d'autre qui sera nostre receveur general ou temps avenir, par nos amez et feaulx gens de nos comptes, ausquieulx nous mandons ainsi le faire sans difficulté. Et en outre voulons et decernons que le vidimus de cesdites presentes, fait soubz scel royal, vaille estat et roolle audit Briçonnet ou autre nostre receveur general present ou avenir pour les sommes dessusdites.

qui auront esté payees à la cause dessusdite, sans ce que besoing leur soit d'en avoir de nous autre roolle ou acquict, pourveu que par chascun an il soit tenu d'escrire ou faire escrire au doz de cesdites presentes les payemens qui auront esté sur ce faiz, et que au dernier payement et parfournissement de ladite somme, lesdiz Contrart Hanequis et Pierre Scheffre, ou leurdit procureur ou commis, seront tenus rendre et bailler à nostredit receveur general ce present original, pour le rendre et rapporter sur son compte en nostredite chambre des comptes; car ainsi nous plaist-il estre fait, non obstant que lesdites presentes ne soient enrotulees chascun an sur les roolles de nostredit receveur general, et quieulzconques restrictions, mandemens ou deffenses à ce contraires.

Donné à Paris, le *xxi*^e jour d'avril, l'an de grace *M. cccc. lxxv*, et de nostre regne le quatorzieme. Ainsi signé : — LOYS.

Par le Roy, vous l'évesque d'Évreux et plusieurs autres presens.

LE GOUZ.

On ne manquera pas de remarquer que la somme de 2,425 écus, accordée par Louis XI à Schoiffer pour la perte de ses livres, est presque quadruple de celle à laquelle avait été évaluée cinquante ans avant toute la librairie du Louvre². On peut juger par là de l'importance du dépôt de livres qu'avaient à Paris les imprimeurs mayençais.

Je ne pousserai pas plus loin mes investigations sur l'origine de l'imprimerie de Paris. Les faits subséquents tiennent à un autre ordre de choses que je n'ai pas le dessein d'aborder pour le moment. Il me suffira de dire que la typographie parisienne fut bientôt en mesure de lutter avantageusement avec celle des principales villes

¹ Voyez ci-dessus, p. 263.

d'Europe. A partir de ce moment, Schoiffer dut renoncer à venir vendre ses livres sur le marché parisien, fourni par les imprimeurs du pays. La lutte entre les deux ateliers du Soufflet vert et du Soleil d'or dura toutefois jusqu'en 1476, époque où l'on vit paraître un nouveau concurrent, qui fut suivi de beaucoup d'autres, Français comme ce dernier, car l'art typographique était alors devenu fort commun. Je ne parlerai pas de tous ces nouveaux imprimeurs (dont quelques-uns se sont cependant acquis un grand renom), parce qu'ils n'exercèrent qu'après l'époque dans laquelle je me suis renfermé. J'en nommerai quatre seulement. Le premier fut Pâquier Bonhomme, que nous avons déjà vu figurer comme libraire de l'université, et qui publia, en 1476 (1477 nouveau style), les *Grandes chroniques de France*, premier livre imprimé en français à Paris¹ avec date; le second, Guillaume Maynyal, associé

¹ Cette restriction est nécessaire, car c'est à tort qu'on a considéré longtemps les *Grandes chroniques de France* comme le premier livre imprimé en français. Non-seulement Colard Mansion imprimait depuis quelque temps dans cette langue à Bruges, ce qui est assez singulier, puisque la langue nationale de cette ville est le flamand (le français était, il est vrai, la langue de la cour de Bourgogne, qui résidait ordinairement à Bruges); mais encore Barthélemy Buyer avait déjà donné à Lyon la *Légende dorée*, qui est datée du 18 avril 1476; c'est-à-dire antérieure de près d'un an aux *Grandes chroniques*, datées du 16 janvier 1476 (1477 nouveau style). Il est vrai que ce dernier ouvrage, qui se compose de trois volumes in-folio, a pu être commencé longtemps avant la *Légende dorée*, qui n'en a qu'un. Mais il existe un livre français, malheureusement sans souscription, bien antérieur à tous ceux-là, c'est le *Recueil des histoires de Troyes*, dont je parlerai à l'article de *Bruges*.

de Gering dans les années 1479 et 1480, lorsque les deux autres associés de ce dernier l'eurent quitté; le troisième, Antoine Vérard, dont les nombreux ouvrages sont aujourd'hui si recherchés; et enfin le quatrième, Henri Estienne, père de Robert, l'une des gloires de la France.

Ainsi que nous venons de le voir, Martin Crantz et Michel Friburger quittèrent la société vers 1477, et abandonnèrent tout à fait la typographie; du moins ne voit-on plus paraître leur nom nulle part après cette époque. Gering imprima seul pendant l'année 1478; en 1479 et 1480, il s'associa avec Maynyal. Vers 1483, il quitta la rue Saint-Jacques, et loua, dans la rue de Sorbonne, une maison appartenant à l'école de ce nom, et qui portait l'enseigne du Buis (*ad Buxum*). Il y plaça son imprimerie et son enseigne du Soleil d'or. Il s'associa alors avec un de ses compatriotes, Bertholde Rembolt, du diocèse de Strasbourg, avec lequel il imprima jusqu'en 1509, ou plutôt jusqu'à sa mort, arrivée le 23 août 1510. Mais en 1509, comme nous l'avons vu précédemment, Bertholde transporta de nouveau l'imprimerie rue Saint-Jacques, dans une maison attenante à celle occupée jadis par Gering, et qui portait l'enseigne au Coq et à la Pie. Il remplaça cette enseigne par celle du Soleil d'or, avec laquelle son prédécesseur s'était rendu célèbre. Quant à la maison voisine, qui portait auparavant cette enseigne du Soleil d'or, elle avait reçu depuis le départ de Gering celle du Chêne vert.

Voir, pour les curieux détails de la vie de Gering, le

consciencieux travail de Cheviller, dont il me faudrait citer de trop longs passages, si je voulais aborder ce sujet. J'aime mieux y renvoyer le lecteur. Il me suffira de dire que Gering, qui était resté célibataire, s'unit si intimement à la société de Sorbonne, qu'il en reçut, en 1494, des lettres d'*hospitalité*, où, en dépit de son grand âge, il est traité d'*écolier étudiant en l'université de Paris*. Ces lettres en firent un des hôtes de la maison. Par son testament, qui est de 1504, il donna presque toute sa fortune, qui était considérable, aux collèges de Sorbonne et de Montaigu. Avant de mourir, il eut la gloire de voir plus de vingt ateliers typographiques fonctionner dans Paris, où il avait exercé lui-même pendant quarante ans.

Gering avait employé dans le principe des caractères romains; il fit usage ensuite de caractères de transition, dans le goût de ceux de Schoiffer et de Mentelin; puis il revint aux caractères romains : ceux dont il se servit en 1478, après la dissolution de sa première société, sont d'une grande beauté. Mais à la fin, entraîné par le goût du temps, il fit usage de caractères gothiques.

§ 2. Lyon.

Lyon est la seconde ville de France qui reçut l'art typographique, comme cela convenait à son rang. Il y fut introduit, non pas par des Allemands, mais bien par des Français, ainsi que le constate la souscription des premiers livres publiés dans cette ville. Depuis quelque temps plusieurs Français pratiquaient cet art, soit qu'ils

en eussent appris les éléments à Paris, soit qu'ils y eussent été initiés à l'étranger; quelques-uns même l'exerçaient déjà en Italie. En effet, sans parler de Jenson, le plus célèbre de tous, nous trouvons André Belfort à Ferrare, en 1471; Étienne Coral, de Lyon, à Parme, et Louis de la Salle à Venise, en 1473; plus tard, nous voyons Eustache le Français à Bresse, et Jean Fabri, de Langres, à Turin, en 1474; Pierre Maufer, de Rouen, à Padoue, et Jacques de Rossi à Venise, en 1476; Philippe Albinus, d'Aquitaine, à Vicence, en 1477, etc.

Le premier imprimeur de Lyon fut un nommé Guillaume le Roi, dont on ignore le lieu de naissance. Cet artiste vint probablement dans cette ville sur la demande de Barthélemy Buyer, chez lequel il travailla d'abord. Buyer était un citoyen de Lyon, membre d'une famille consulaire dont le nom figure honorablement parmi les officiers municipaux de cette ville au XIII^e siècle. Son zèle pour le nouvel art prouve qu'il était digne de ses aïeux.

Le premier livre avec date connu pour avoir été imprimé à Lyon est le *Compendium* de Lothaire, diacre (depuis pape sous le nom d'Innocent III). C'est un petit in-quarto de 82 feuillets, qui a 24 lignes longues à la page, en caractère gothique de quinze points typographiques environ, ayant beaucoup de ressemblance avec celui employé par l'imprimeur de Munster en Argau. Le *Compendium* se termine par cette souscription: « Lugduni, « per magistrum Guiller mum Regis, hujus artis impres- « sorie expertum, honorabilis viri Bartholomei Buyerii,

« dicte civitatis civis, jussu et sumptibus impressus, anno
 « Verbi incarnati M. cccc. LXXIII, quintodecimo kal. Oc-
 « tobris. »

Cette date correspond au 17 septembre 1473. On voit que le livre fut imprimé aux frais de Buyer. L'imprimerie était même dans la maison de ce dernier, comme on l'apprend de la souscription du *Speculum vite humanæ* de Roderic Sancius (1 vol. in-fol. en gothique, à longues lignes¹), qui est ainsi conçue : « Hoc opus fuit comple-
 « tum et finitum in civitate Ludini supra Rhodanum,
 « per magistrum Guillelmum Regis, dicte vile Luduni ha-
 « bitatoris, in domo honorabilis viri Bartholomei Burii,
 « burgensis dicti Ludini, die septima mensis Januarii,
 « anno Domini M. cccc. LXX. IIIIII. (1478 nouveau style.) »

On lit quelque chose de plus précis encore dans le *Miroer historial* (1 vol. in-fol. goth. à deux col.), car le nom de le Roy n'y paraît pas : « imprimé à Lion sur le Rosne, en la maison de maistre Bartholomieu Buyer, citoien de Lion, et fini le dernier jour de juillet mil quatre cens LXXIX. »

Buyer a-t-il réellement exercé la profession d'imprimeur? Quelques bibliographes se prononcent pour l'affirmative, en se fondant sur la souscription d'un livre où on lui donne le titre *d'imprimeur*; mais cette preuve ne me semble pas péremptoire, car on y dit aussi que le livre a été exécuté à sa requête. Voici au reste cette souscrip-

¹ Le titre de ce livre est imprimé avec une fonte neuve du caractère du *Compendium*, et le texte, avec un petit caractère de treize points, fort usé.

tion, qui se trouve sur le *Guidon de la practique de chirurgie de maistre Guigon de Calliac* (1 vol. in-fol. goth. à deux col.) : « Veu et corrigé sur le latin par Nicolas Panis. . . . habitant de la cité de Lion sur le Rosne, laquelle a esté faicte. . . . à la requeste de. . . . maistre Bartholomy Buyer, impremeur, citoien et habitant de ladite cité de Lion. Et a esté l'impression de ce livre accomplie l'an de grace mil cccc. LXXVIII, le xxviii^e jour du mois de mars, après Pasques. »

Il existe encore cinq autres ouvrages dont les souscriptions portent qu'ils ont été *imprimés par Bartholomieu Buyer* :

- 1^o *La légende dorée* ; 1 vol. in-fol. en caractère gothique, à deux colonnes, daté du 18 avril 1476.
- 2^o *Le miroer de vie humaine* ; même disposition que le précédent ; daté du 8 juillet 1477.
- 3^o *La légende des saintz nouveaulx* ; même disposition ; daté du 20 août 1477.
- 4^o *Le Nouveau Testament* ; même disposition ; sans date.
- 5^o Même ouvrage, même disposition, mais à longues lignes ; sans date.

Eh bien, malgré ces prétendues preuves, je persiste à croire que Barthélemy Buyer n'a jamais été typographe, et que c'est Guillaume le Roy qui a imprimé tous les livres souscrits du nom de son patron. Suivant moi, Buyer n'a jamais pratiqué par lui-même ; il a été seulement l'associé, le bailleur de fonds de Guillaume le Roy. Du reste, je conviens qu'à ce titre il avait autant de droit de se qualifier *imprimeur* que Fust à Mayence, Sensen-

schmidt à Nuremberg, Loffen à Munster, Orfinis à Foligno, Lavagna à Milan, Azzoguidi à Bologne, etc.

Le dernier ouvrage daté portant le nom de Barthélemy Buyer est celui qu'on appelle *Le livre de Mandeville* (1 vol. in-fol. à deux colonnes, en caractère gothique de forme nouvelle, et plus gros que ceux dont on s'était servi dans les ouvrages précédents). La souscription porte : « Imprimé à Lyon sur le Rosne, l'an mil cccc. lxxx. (1481 nouveau style), le viii^e jour de fevrier, à la requeste de maistre Bartholomieu Buyer, bourgeois dudit Lyon. »

Barthélemy Buyer était fils de Pierre Buyer, licencié ès lois et conseiller de ville en 1447 et 1448, mort vers la fin de l'année 1459. Il avait étudié à la faculté de Paris, et était déjà d'un certain âge à l'époque de l'introduction de l'imprimerie à Lyon, car ce fut lui qui se présenta au consulat, comme aîné de sa famille, pour demander, après la mort de son père, une modération de charge en faveur de sa mère et des enfants de celle-ci. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans les registres consulaires, à la date du 8 janvier 1459 (1460 nouveau style) : « Barthélemy Buyer, fils et coheritier pour le tiers de messire Pierre Buyer, justifie de sa residence aux estudes de la faculté de Paris (en la faculté des arts), et demande, en vertu des privileges des estudians, d'estre exempt des tailles pour sa part, et moderation des imposts de la delaissee et des autres enfans dudit Pierre¹. »

Barthélemy fut lui-même conseiller de ville pendant

¹ Péricaud, *Bibliographie lyonnaise du xv^e siècle*, 3^e partie, p. 30.

les années 1482 et 1483¹. Il mourut probablement peu de temps après ; car son nom ne figure nulle part après cette dernière date. Il pouvait avoir alors quarante-huit ans, en supposant qu'il en eût vingt-cinq à l'époque de la mort de son père.

Son jeune frère², Jacques Buyer, qui étudiait alors à Valence, hérita de ses goûts littéraires et typographiques, peut-être même de son imprimerie, car on le voit publier dès 1487, le *Grant vita Christi* (2 vol. in-folio, en caractère gothique, avec figures sur bois), à la fin duquel on lit : « Imprimé en la cité de Lyon sur le Rosne, par maistre Jaques Buyer, bachelier en chacun droyt, citoyen, et Mathieu Hus, de la nacion d'Allemaigne, imprimeur, habitant dudit Lyon, l'an mil quatre cens quatre vingtz et sept, et le septiesme jour de juillet. »

En 1498, il fit encore imprimer par Jean Siber l'*Opus distinctionum* d'Henri Bouhic ; in-folio, à deux colonnes.

C'est sans doute aussi vers ce temps qu'il publia son *Tractatus corporis Christi*, petit volume in-quarto où l'on voit paraître jusqu'à trois caractères gothiques de différentes grosseurs et parfaitement combinés. On lit au verso de l'avant-dernier feuillet (le 33^e) : « Anno millesimo quadringentesimo octuagesimo, in vigilia Nativitatis beate

¹ Monfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 1400.

² Nous avons vu que Pierre Buyer avait laissé trois enfants en mourant : le troisième était une fille, appelée Marie, qui fonda en 1492 une messe pour son frère Barthélemy, dans l'église Saint-Nizier, sur la paroisse de laquelle il était mort sans doute. (Péridaud, *Bibliogr. etc.* 2^e part. p. 45.)

« Marie Virginis, date fuere vacationes studentibus Valentie, et finita fuit presens repetitio super decretali cum marthe de cele. mis. sub egregio patre domino Dozoli, decretorum comite, per me Jacobum Buerii, de Lugduno. » Ce qu'il faut, je pense, traduire ainsi : « L'an 1480, la veille de la Nativité de la Vierge (le 7 septembre), des vacances furent accordées aux étudiants de Valence, et la présente leçon sur la décrétale *Cum Marthæ*, au titre de *Celebratione missarum*¹, fut terminée sous le savant père Dozole, professeur en l'un et l'autre droit, par moi Jacques Buyer, de Lyon. »

Quelques bibliographes ont pris à tort la date de cette souscription pour celle de l'impression du livre². Il suffit de voir la disposition typographique de celui-ci pour reconnaître qu'il a été imprimé longtemps après 1480³.

On ne sait pas autre chose sur Jacques Buyer, si ce n'est qu'il fut un des douze *bons personnages* qui se joignirent au consulat pour aller au-devant du roi, le 8 mars 1494, jour de son entrée à Lyon, et qu'il fut, lui aussi, plusieurs fois conseiller de ville de 1491 à 1509.

Quant à Guillaume le Roy, il s'établit à son compte vers 1483, probablement après la mort de son patron, et imprima plusieurs livres souscrits de son nom seul, ou

¹ *Decret.* lib. III, tit. XLI, cap. vi.

² Péricaud, *Bibliogr. lyonnaise*, etc. 1^{re} partie, p. 5.

³ Je n'en ai pu juger que par les *fac-simile* qu'a bien voulu m'adresser M. Gauthier, archiviste du département du Rhône, d'après l'exemplaire de la bibliothèque de Lyon ; mais je suis sûr de ne pas me tromper dans mon appréciation.

sans souscription, jusqu'en l'année 1488, où il paraît avoir renoncé à la typographie¹. Heureusement l'art pouvait se passer de lui, car l'imprimerie avait pris alors un grand développement à Lyon. Parmi les artistes qui étaient venus s'établir dans cette ville, je dois mentionner particulièrement un Mayençais appelé Jean l'Allemand², qui publia en 1487 un très-remarquable *Missel à l'usage de l'Église de Lyon*, in-folio à deux colonnes, en caractères gothiques, tiré en rouge et en noir, avec plain-chant.

Il existe encore trois exemplaires en vélin de ce livre, un dans la bibliothèque publique de Lyon, un autre dans celle de Montbrison³, et le troisième à la Bibliothèque nationale. Celui-ci renferme un acte notarié, écrit sur le verso du dernier feuillet, et par lequel on apprend que Guichard Pavie, prieur commendataire de Montrotier⁴, a donné ce volume avec quelques autres objets aux paroissiens du lieu, en la personne de Jean Josannon, *luminier* des églises de Notre-Dame et de Saint-Martin : « Videlicet
« quinze casulas sive *chasubles de soye*, in quibus sunt arma
« dicti domini, unam casulam *de soye violete*, unum cali-
« cem argenteum auro deaurato, in quo sunt arma dicti

¹ Il figure sur un rôle de 1493 comme imprimeur de livres, mais *non taxé*. (Péridaud, *Bibliogr.* etc. 2^e part. p. 22.)

² On pense que c'est l'imprimeur appelé *Trechsel* sur d'autres livres.

³ Mon frère aîné, bibliothécaire de la ville, m'écrit que ce livre provient du chapitre de Notre-Dame, auquel, suivant la tradition, il aurait été donné par l'archevêque et cardinal Charles de Bourbon, sous l'administration duquel il fut imprimé.

⁴ Prieuré dépendant de l'abbaye de Savigny, près de Lyon.

« domini, et hoc pro serviente dictarum ecclesiarum, qua-
 « tuor missalia, quorum duo describuntur in palgamenno,
 « alia duo in papiro, et unum greale¹, eciam palgameni,
 « in quibus sunt arma dicti domini, necnon quoddam *ta-*
 « *bleau* existens de et super altare dicte Beate Marie, in
 « ecclesia dicti castri. » L'acte est daté du 7 mai 1515.

Je ne dois pas négliger de dire que Lyon est la première ville de France où l'on ait imprimé des livres avec gravures en taille-douce. On en voit déjà paraître dans une traduction du Voyage de Breydenbach à la terre sainte, imprimée par Michelet Topie de *Pymont* et Jacques Heremberck, d'Allemagne, au nom de Nicole le Huen, et terminée le 28 novembre 1488. Ces gravures sont copiées sur celles en bois de l'ouvrage original.

§ 3. Bruges.

Quoique Bruges ne soit pas précisément la troisième ville française où l'art typographique ait été pratiqué, je ne puis lui refuser le troisième rang, d'abord parce qu'elle est la première de toutes, sans en excepter Paris même, qui ait produit des livres en langue française, et ensuite parce que son histoire, comme celle de Paris, se rattache par plusieurs points à l'origine de l'imprimerie. Cette ville d'ailleurs pouvait être considérée alors comme la capitale d'une portion détachée du territoire français, car elle était la résidence habituelle de la cour toute française des ducs de Bourgogne, et de même que son cou-

¹ C'était sans doute un *Graduel*.

sin Charles VII, le duc Philippe le Bon peut revendiquer l'honneur d'avoir initié son pays aux travaux de la typographie. Pour expliquer ce fait, il est nécessaire de remonter un peu plus haut, car on ne saisisait pas bien aujourd'hui le rapport qu'il pouvait y avoir entre la ville de Bruges et la famille des ducs de Bourgogne.

J'ai déjà dit au commencement du paragraphe relatif à la ville de Paris que le roi Jean avait attribué à chacun de ses fils une portion de territoire à titre d'apanage. Je reprends le récit au point où je l'ai quitté en ce qui concerne Philippe le Hardi, quatrième fils de ce prince.

Philippe fut nommé d'abord lieutenant de roi dans le duché de Bourgogne, puis duc, sur la demande des grands seigneurs de ce pays, désireux de posséder une cour qui rappelât l'ancien royaume de Bourgogne. En 1369, Philippe épousa Marguerite, fille unique de Louis, dit de Male, comte de Bourgogne, de Flandre, etc. En 1384, il hérita de ce dernier, et réunit sous son gouvernement les deux Bourgognes (le duché et le comté), la Flandre, l'Artois, etc. Il devint par là aussi puissant que le roi Charles V son frère, ou plutôt que Charles VI son neveu, qui était monté sur le trône en 1380. Ce dernier prince étant devenu fou, ses deux oncles, le duc de Berri et le duc de Bourgogne, s'emparèrent du pouvoir, à l'exclusion du duc d'Orléans, frère du roi, qui tenta de s'en saisir à son tour. C'est à l'occasion de ce conflit de prétentions diverses que naquit la rivalité fatale des deux maisons de Bourgogne et d'Orléans, qui coûta la vie au

chêf de celle-ci, et mit la France à la merci de l'Angleterre. On sait quels maux affreux en résultèrent pour notre pays; je n'ai pas à m'occuper de ce sujet. Il me suffit d'avoir fait connaître comment la Flandre se trouvait, au xv^e siècle, sous l'autorité des ducs de Bourgogne. Nous allons voir maintenant comment Bruges devint leur résidence habituelle.

A l'exemple de ses frères aînés, Charles V et Jean, duc de Berri, Philippe commença une bibliothèque ou *librairie*; qui, accrue par ses successeurs, devint le plus riche dépôt de livres qu'on eût vu jusque-là. Les catalogues qui en furent dressés à la mort de Charles le Téméraire l'élevèrent à près de 2,000 articles¹, la plupart magnifiques in-folio en peau de vélin, ornés de miniatures du plus grand prix et de somptueuses reliures, en velours, en satin, en damas, enrichis de perles, d'émeraudes, de saphirs, etc. avec des fermoirs d'or ou d'argent doré².

Philippe le Hardi, affable et généreux à l'excès, grand amateur d'objets d'art et de musique, était savant et curieux de bons livres, pour lesquels il fit de grandes dépenses³. Il ne se bornait pas, au reste, à de simples acquisitions d'ouvrages, ni à faire exécuter de riches manuscrits à ses frais, il mettait aussi à contribution les

¹ Voyez-en le catalogue imprimé dans la *Bibliothèque protypographique* de M. Barrois, in-4°, Paris, 1830.

² *Catalogue d'une partie des livres composant la bibliothèque des ducs de Bourgogne*, etc. par G. Peignot, 2^e édit. (Dijon, 1841, in-8°), p. 16.

³ Barrois, ouvrage cité, *liminaire*, p. xv, note 2.

personnes instruites de son temps, et leur commandait des ouvrages. C'est par ses ordres que l'histoire de son frère Charles V fut composée par Christine de Pisan, ainsi que nous l'apprend l'auteur dans la préface de son livre.

Comme spécimen du prix vénal des livres à cette époque, je citerai ici celui de quelques ouvrages achetés par les ducs de Bourgogne. Ces documents, tirés des registres des comptes qui se trouvent dans les archives du département de la Côte-d'Or, à Dijon, ne sont pas sans intérêt pour nous¹.

SOUS PHILIPPE LE HARDI.

1373. — Belin, enlumineur à Dijon, escript et enlumine un *Sept seaumes* (psaumes) pour la duchesse pour 3 francs.

1477. — Le duc paye à maistre Robert, faiseur de cadrans à Paris, 4 francs pour un *almanach* qu'il avoit fait pour lui, pour cette année, commençant le 1^{er} janvier².

A Robert Lescuyer, vendeur de livres à Paris, pour *unes Heures* et autre livre appelé la *Somme le Roi*, 50 francs.

1382. — Le duc paye à Henriot Garnier Breton, 72 francs, pour un livre appelé les *Croniques des Rois de France*.

1383. — Le duc fait achepter une *Bible* pour les chartreux de Dijon, pour 35 francs.

¹ Peignot, ouvrage cité, p. 23 et suiv.

² Ceci démontre ce que j'ai dit précédemment au sujet du calendrier imprimé à Mayence en 1456, que, quoique l'année religieuse commençât officiellement à Pâques, comme cette date était variable, les almanachs dataient du 1^{er} janvier. Il en était ainsi pour beaucoup d'usages de la vie. Ainsi les pensions des officiers et des magistrats commençaient généralement au 1^{er} janvier à cette époque; c'était au 1^{er} janvier enfin qu'on donnait les *étrennes du nouvel an*, comme on va le voir un peu plus loin.

1386. — Le duc achète de frère Philippe, son confesseur, un *Catholicon*, pour mettre en sa chapelle, 100 francs.

1393. — Le duc achète 30 francs un petit *Breviaire* à l'usage de Paris.

1397. — Le duc envoie de Paris une *Bible* de 22 francs; trois *Antiphoniers*, 40 francs; deux petits livres appelés, l'un *Thesaurus pauperum*, et l'autre *Remondine*, 5 francs.

1398. — Gillet Daunai, escrivain à Dijon, est payé par le duc de l'écriture de treize quayers et demy du grand volume de la Bible que feu maistre Jean de la Rose, jadis escrivain, avoit commencée pour l'église des chartreux. . . . au prix de 34 sous 4 deniers par quayer d'écriture.

A Pierre Donnedieu, escrivain demourant à Paris, pour l'écriture de deux grands *Antiphoniers* par lui escripts et notez. . . . 60 francs.

1398. — A Jacques Raponde, marchand à Paris, 600 écus d'or, pour une *Bible* escripte en françois. . . . très bien ystoriée dedans et dehors, armoyée aux armes du duc, couverte de drap cramaisy et garnie de gros fermeaux d'argent dorez.

A Dyne Raponde, conseiller et maistre de son hostel, 500 livres parce qu'il avoit envoyé en bonnes estrennes un très bel livre de l'histoire de *Titus Livius*, enluminé de lettres d'or et historié d'ymaiges en plusieurs et divers lieux.

1399. — A Jacques Raponde. . . . 500 écus d'or pour un livre appelé la *Légende dorée*, escripte en françois. . . ystoriée de belles ystoires¹.

1400. — Au même, 400 écus d'or pour un livre nommé *De la propriété des choses*, tout neuf et ystorié, couvert de veluel en grains, à fermouers d'argent dorez.

1401. — A Polequin Manuel et Janequin Manuel, enlumineurs, lesquels monseigneur le duc retint pour faire les ystoires

¹ On désignait ainsi les miniatures des manuscrits.

d'une très belle et très notable Bible qu'il avoit depuis peu fait commencer. Iceulx Polequin et Janequin ne pouvoient se louer à aultre qu'à mondict seigneur, mais entendre et besongner seulement en l'ouvrage d'icelle (Bible); et afin que ledit ouvrage fût fait et achevé le mieux et le plus tôt possible, monseigneur taxa auxdicts Manuel, tant pour leur peine et vivres comme pour avoir leurs autres necessités, la somme de 20 sols parisis pour eux deux par chacun jour ouvrable et non ouvrable, jusques à quatre ans prochains. Pour laquelle Bible faire et historier a esté baillé, du commandement de mondict seigneur, à maistre Jehan Durand, son physicien (médecin), la somme de 600 livres pour employer es escriptures et perfection d'icelle Bible et aussi es gages desdits Polequin et Janequin. — Nota ladite Bible estant achevée en latin et en françois, avec histoires, fut donnée par monseigneur le duc (Jean)¹ au duc de Berry.

Gabriel Peignot ajoute en note : « Dans ce temps-là le marc d'argent flottait entre 5 livres 16 sous et 6 livres 8 sous; ainsi les 20 sous par jour (des frères Manuel) équivalaient à 9 francs de notre monnaie actuelle. » On voit par cet échantillon quelle somme le duc de Bourgogne dépensait en livres, soit pour sa bibliothèque, soit pour faire des cadeaux, comme dans le dernier cas. En effet, l'usage d'offrir des livres en cadeaux était fort répandu alors dans la haute classe de la société, et surtout à la cour du roi de France². Les différents inventaires

¹ Peignot met à tort ici le nom de Philippe. On verra plus loin que c'est son fils qui donna la Bible au duc de Berri.

² Le livre cité de Van Praet en mentionne un grand nombre d'exemples concernant Charles V. Son fils suivit son exemple. En 1412, « le roi Charles VI fait présent à la duchesse de Bourgogne d'un livre d'Heures qui coûta 600 écus d'or. » (Peignot, ouvrage cité, p. 35.)

cités par Peignot nous apprennent que le duc de Berri et le duc de Bourgogne, son frère, se faisaient réciproquement de semblables cadeaux. Ainsi, le premier offre au second les *Dialogues* de saint Grégoire et les *Antiquités judaïques* de Josèphe ; le second, en retour, donne au premier le *Livre de la fleur des ystoires* et le *Livre de toutes les cités du monde* : le tout en beaux volumes in-folio sur vélin, comme on savait les faire alors.

Philippe le Hardi mourut en 1404 : son fils Jean sans Peur lui succéda. La vie orageuse de ce prince ne lui permit pas d'apporter autant de soin que son père à l'augmentation de sa bibliothèque ; toutefois il ne la négligea pas entièrement. Les inventaires déjà cités nous apprennent qu'en 1405 le duc paya à Christine de Pisan 100 écus, « pour récompensation de deux livres qu'elle a présentés à mondit seigneur, dont l'un lui fut commandé à faire par monseigneur le duc, père de mondit seigneur ; » à Jacques Raponde, 100 francs d'or pour un livre renfermant le *Roman de Lancelot du Lac*, le *Saint Greal* et le *Roy Arthus*, « historié de plusieurs belles histoires, couvert de drap de soye, garni de deux gros fermes d'argent doré esmaillés. »

En 1406, au même¹, « 60 francs pour faire istoire en

¹ Ce Jacques Raponde faisait, à ce qu'il paraît, un grand commerce de livres. Outre ceux que nous avons déjà cités, il vendit au duc Philippe « trois livres appelés *La fleur des histoires de la terre d'Orient*, escripts en parchemin, de lettres de formes, historiés, couverts de veluau (velours) et fermoyes d'argent doré, etc. pour la somme de 300 livres d'or, des-

la Bible en latin et en françois que le duc (Philippe) avait fait faire, et que son fils voulait donner au duc de Berry. »

En 1409, « à Pierre Linfol, libraire à l'université de Paris, 150 escus d'or pour un livre en françois nommé *Valere le Grand*. »

En 1414, « à Jean Chousat, conseiller de monseigneur le duc, la somme de 450 francs pour vente d'une Bible toute neuve, en françois, historiée et enluminée d'or et d'azur. . . . contenant 558 feuillets de grand volume de parchemin vélin, dont la peau ne peut faire que deux feuillets seulement, et couverte de drap de soie vert et d'une housse de cuir blanc garnie de deux fermettes d'argent doré et émaillé, et d'une pipe¹ d'argent doré, etc. et cousta à faire plus de 700 francs, et a esté longtems devers madame la duchesse, à laquelle ledit Chousat l'avait prêtée. Et laquelle Bible, mondit seigneur, à la requête de madame. . . . a fait prendre et acheter, et commis la taxe au confesseur dudit seigneur et aux gens de ses comptes à Dijon, lesquels l'ont taxée en conscience à la somme de 500 francs, et toutefois (Chousat) n'en a voulu prendre que 450². »

quels il en donna un à monseigneur le duc de Berry, un autre à monseigneur le duc d'Orléans, et le troisième il le fit mettre en sa librairie. » (Peignot, p. 32). Raponde reçut encore 300 francs en 1401, « pour un livre françois de plusieurs *Histoires des femmes de bonne renommée*, qu'il avait présenté en étrennes au duc. » (*Id.* p. 31.)

¹ On appelait ainsi le bouton qui servait à retenir le fermoir du livre.

² Peignot, p. 35. Pour avoir plus de détails sur le prix des livres à

On peut joindre à cette courte nomenclature un bréviaire, qui avait coûté 200 écus d'or, et dont le duc avait fait cadeau à sa femme. On pense que ce bréviaire est celui-là même que ce prince portait sur lui lorsqu'il fut assassiné, le 10 septembre 1419, dans une entrevue qu'il eut avec le dauphin (depuis Charles VII), sur le pont de Montereau. On lit dans les registres de la chambre des comptes de Dijon : « Jean Guiot, doyen de l'église collégiale de Notre-Dame de Montreau-fault-Yonne, rendit un beau et riche bréviaire du duc Jehan, qui fut perdu le jour de son trépas, pour lequel il eut 120 francs, de même que pour avoir gardé sauvement le corps dudit duc, sans estre osté ni transporté de ladite église par les ennemis¹, etc. » Le duc de Bourgogne périt de la même manière que le duc d'Orléans, son cousin, qu'il avait fait assassiner en 1407, dans la rue Barbette, à Paris. Ce bréviaire, qu'il avait pris comme un talisman, ne le préserva pas du sort qu'il redoutait.

Mais ce que firent pour leurs bibliothèques Philippe le Hardi et Jean sans Peur, particulièrement le second, est peu de chose auprès de ce qu'exécuta Philippe le Bon, qui succéda à Jean sans Peur en 1419. Ce prince, ayant considérablement agrandi ses états dans les Pays-Bas, par l'acquisition du Brabant, de la Hollande, etc. établit

cette époque, on peut consulter la *Prisée des livres du duc de Berry*, faite en 1416, et qui est imprimée dans la *Bibliothèque protypographique* de M. Barrois, p. 89 et suiv.

¹ Peignot, ouvrage cité, p. 80.

sa résidence habituelle à Bruges, où il eut dès lors la majeure partie de ses livres. David Aubert, d'Hesdin en Artois, fait de lui cet éloge dans le prologue de sa *Chronique de Naples*, écrite en 1443, et dont un exemplaire se trouve à la Bibliothèque nationale à Paris : « A cestuy présent volume esté grossé et ordonné pour le mettre en sa librairie. . . . et nonobstant que ce soit le prince sur tous aultres garny de la plus riche et noble librairie du monde, si est-il moult enclin et désirant de chascun jour l'accroistre, comme il fait; pour quoi il a journellement et en diverses contrées grands clerks, orateurs, translateurs et escripvains à ses propres gages occupés¹. » Le même auteur dit encore, dans la préface de son *Histoire abrégée des empereurs*, manuscrit de 1457, qui se trouve à la bibliothèque royale de Bruxelles : « Très-renommé et très-vertueux prince Philippe, duc de Bourgogne, a dès longtemps accoustumé de journellement faire devant lui lire les anciennes histoires, et pour estre garni d'une librairie non pareille à toutes autres, il a dès son jeune aage eu à ses gaiges plusieurs translateurs, grands clerks, experts orateurs, historiens et escripvains, et en diverses contrées en gros nombre diligemment labourans; tant que aujourd'hui c'est le prince de la chrestienté, sans réserve aucune, qui est le mieux garni de autentique et riche librairie, comme tout se peut plainement apparoir². »

¹ Peignot, p. 14.

² Barrois, *Biblioth. protypogr.* p. iv.

A cette époque, en effet, la bibliothèque de Charles V n'existait plus, et celle que le duc de Bourgogne avait à Bruges seulement s'élevait à 940 articles, ainsi que le constate un inventaire de 1458, qui se trouve dans les archives du département du Nord, à Lille¹.

Il est certain que Philippe le Bon a fait composer, traduire et copier un grand nombre d'ouvrages, tant pour enrichir sa bibliothèque et pour son amusement particulier, que pour l'instruction de son fils Charles. C'est ce que dénote l'inscription de beaucoup de livres qui lui ont appartenu, comme, par exemple, outre les deux déjà cités, *l'Ystoire de Gérard de Nevers et de la belle Euryane sa mie*, de Guyot d'Angers; *Gérard de Roussillon, traduit du latin en françois, par ordre du duc de Bourgogne*, etc. Les seigneurs les plus distingués de sa cour s'empressaient aussi, connaissant ses goûts, de lui offrir des livres²; enfin beaucoup d'auteurs de cette époque lui dédiaient leurs ouvrages comme à un Mécène. Parmi les derniers, je puis citer Jean Vauquelin, auteur de la *Vie de sainte Hélène*; Martin le Franc, prieur de Lausanne, auteur de *l'Estrif de la fortune*; Christine de Pisan, etc. Quant aux dépenses pour copie, enluminure, reliure, et autres relatives aux livres de la bibliothèque du duc, il faut renoncer à les enregistrer, car elles sont trop nombreuses. On en trouvera, du reste, un grand nombre dans le volume des *Comptes des ducs de Bourgogne*, récemment pu-

¹ Van Praet, *Notice sur Colard Mansion*, p. 70.

² Peignot, ouvrage cité, p. 15, en donne une liste.

blié par M. Léon de Laborde. Je n'en citerai qu'un passage d'un grand intérêt pour nous : c'est celui qui nous apprend que « Colard Mansion, *escripvain*, de Bruges, reçut, en 1450, cinquante-quatre livres pour un livre nommé *Rouvilion* (Romuléon) en un volume couvert de velour bleu¹. »

Mais ce n'est pas tout. Le goût des livres, se propageant autour du duc de Bourgogne, donna naissance à un grand nombre de bibliothèques particulières dans les Flandres. L'une des plus célèbres de ces *librairies*, comme on disait alors, fut celle de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, d'abord simple échanson du duc Philippe le Bon, puis l'un des principaux officiers de sa cour. Cette bibliothèque, dont il ne reste aucun inventaire, mais sur laquelle Van Praet a publié un livre si curieux², vint se fondre, on ne sait à quelle époque, dans celle que Louis XII avait au château de Blois. Elle était fort riche aussi, à en juger seulement par les volumes dont il a été possible de constater la provenance à la Bibliothèque nationale de Paris, et dont le nombre s'élève à plus de cent. Ces volumes n'en étaient sans doute que la moindre partie, mais non pas la moins belle, car ce sont leurs riches miniatures aux armes de l'ancien propriétaire qui les font reconnaître. On voit par là qu'ils ont été écrits en grande partie aux frais de Louis de Bruges, qui suivait en cela l'exemple de son maître.

¹ Van Praet, *Notice sur Colard Mansion*, p. 70.

² *Recherches sur Louis de Bruges*, 1 vol in-8°, Paris, 1831.

Le grand développement qu'avaient pris le commerce et la fabrication des livres à Bruges à cette époque y donna naissance, en 1454, à une confrérie comprenant toutes les professions qui se rattachaient de près ou de loin à la librairie. Elle fut instituée en vertu de lettres patentes du duc Philippe¹. Les registres de cette confrérie, qui existent encore, nous apprennent qu'elle était placée sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, et qu'elle possédait dans l'église de l'abbaye d'Eechoute, à Bruges, une chapelle où elle faisait célébrer l'office divin les dimanches et fêtes, et pour laquelle elle payait annuellement six escalins à l'abbé. Voici la nomenclature des professions qui y sont mentionnées :

- Les libraires (*librarians, bockverkopers*),
- Les peintres en miniatures (*vinghette makers*),
- Les copistes (*scribers, bouc-scribers*),
- Les maîtres d'école (*scoole-meesters*),
- Les marchands d'images (*prenter-vercoopers*),
- Les enlumineurs (*verlichters*),
- Les relieurs (*bouc-binders*),
- Les corroyeurs (*riemmakers*),
- Les parcheminiers (*parkement-makers, fransyn-makers*),
- Les faiseurs de houppes (*guispel-sniders*),
- Les maîtresses d'école (*scole-vrouwen*),
- Les peintres (*scilders*),
- Les tondeurs de draps (*drooch-scherrers*),
- Les faiseurs d'images (*beelde-makers*),
- Et enfin les imprimeurs (*printers*) et les graveurs en caractères

¹ Van Praet, *Notice sur Colard Mansion*, p. 2, 72 et 73.

(*letter-snyders*)¹, qui n'y furent sans doute admis que plus tard, la typographie, qui ne s'était pas encore révélée publiquement au monde, n'ayant pu être déjà introduite à Bruges.

Quelque nombreuse et quelque active que fût la confrérie de Saint-Jean, elle ne pouvait remplacer l'imprimerie, qui était devenue à cette époque un véritable besoin social, en présence de l'émancipation intellectuelle des populations occidentales de l'Europe. Aussi tous les amis des lettres dans ces contrées l'appelaient-ils de leurs vœux. Nous avons vu le roi Charles VII s'efforcer d'en doter Paris aussitôt que cet art nouveau fut connu publiquement. Son cousin Philippe le Bon, marchant sur ses traces, l'aurait sans doute introduite à Bruges, si la mort lui en avait donné le temps. Cet honneur était réservé à celui qui, après le prince, aimait le plus les livres, Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, dont nous avons déjà parlé. Toutefois le duc de Bourgogne ne mourut pas sans avoir donné à l'imprimerie un témoignage éclatant, quoique oublié, de son admiration.

Il y avait alors à la cour de Bourgogne un prêtre appelé Raoul le Fèvre, attaché à la personne du duc en qualité de chapelain. Philippe le Bon, qui venait de fonder son fameux ordre de la *Toison d'or*, chargea Raoul, déjà auteur d'un livre allégorique sur cet ordre (le *Jason*), d'écrire une histoire des malheurs de la ville de Troie, à

¹ Van Praet, *Notice sur Colard Mansion*, p. 77. On trouvera dans ce même livre, p. 73 et suiv., quelques autres détails curieux sur la confrérie de saint Jean-Baptiste.

laquelle une vieille fable historique, fort en vogue à cette époque, rattachait l'origine du royaume de France. Raoul se mit aussitôt à la besogne, et son livre terminé, il le confia aux mains des scribes et des miniaturistes, pour qu'ils en fissent un ouvrage digne d'être offert au duc de Bourgogne. La copie originale¹ fut terminée et présentée au

¹ On considère généralement l'ouvrage conservé dans la *Bibliothèque de Bourgogne* (section des manuscrits de la Biblioth. royale de Bruxelles, n° 9261-62) comme étant l'original en question. Les détails qu'a bien voulu me fournir M. le conservateur de cette bibliothèque ont fait naître le doute dans mon esprit : 1° cet ouvrage n'est pas complet, et ne l'a jamais été, ainsi que le prouvent les différents inventaires des livres des ducs de Bourgogne : il se compose de deux volumes seulement, tandis qu'il en devrait avoir quatre d'après le prologue; 2° il diffère considérablement du livre imprimé; 3° il ne porte point de date; 4° la première miniature ne rappelle pas réellement la présentation du livre au duc de Bourgogne. Voici en effet la description de cette miniature d'après les notes qui m'ont été envoyées de Bruxelles : « Elle représente le duc Philippe le Bon en robe noire, bordée d'une fourrure brune, et assis dans un fauteuil adossé à une tapisserie d'or dessinée de pourpre; vu de face; il porte le collier de son ordre de la Toison d'or; sous ses pieds, il y a un tapis brodé de ses armes. Ce prince est entouré de deux chevaliers de l'ordre et de plusieurs autres personnes de sa cour : ils sont tous debout. A sa gauche, l'auteur, Raoul le Fèvre, est assis devant un pupitre; vu de profil; il transcrit l'un des volumes de l'*Histoire de Troyes*, tandis que l'autre est placé sur la marche dudit pupitre. » Cette miniature ne rappelle-t-elle pas plutôt une nouvelle rédaction entreprise par ordre du duc, et restée inachevée par suite de sa mort en 1467? Cette nouvelle manière de voir donnerait à la fois l'explication de la différence de rédaction, de l'absence de date, et enfin du non-achèvement du livre, la mort du duc étant survenue pendant que l'auteur était occupé de son travail. Cela expliquerait aussi pourquoi on ne voit que deux volumes dans la miniature, au lieu de quatre qui auraient dû s'y trouver si c'était réellement le volume de présentation. Pour corroborer mon opinion, j'ajouterai qu'il y avait

duc en 1464, comme l'indique le titre, ainsi conçu : « Cy commence le volume intitulé : le Recueil des histoires de Troyes, composé par vénérable homme Raoul le Fèvre, prestre chappellain de mon très redoubté seigneur monseigneur le duc Philippe de Bourgoingne, en l'an de grace M. cccc. Lxiiii. »

Ce roman ravit la cour de Bourgogne d'admiration, et chacun voulut en avoir une copie : les scribes ne pouvant satisfaire assez promptement les désirs des courtisans, on songea à l'imprimerie, qui depuis quelques années se propageait dans l'Europe occidentale. Le livre fut donc imprimé avec le titre que je viens de transcrire. Il forme un volume petit in-folio de 285 feuillets de texte¹ ou 570 pages de 31 lignes chacune, sans signatures ni réclames, sans nom de ville ni d'imprimeur, exécuté avec une cursive française de quinze points et demi typogra-

dans la bibliothèque des ducs de Bourgogne plusieurs autres exemplaires de l'ouvrage de Raoul (voyez la *Biblioth. protypogr.* de M. Barrois, article *Histoire de Troyes*), parmi lesquels pouvait se trouver l'original de 1464. C'est sur cet original sans doute que furent copiés les autres manuscrits connus du *Recueil des histoires de Troyes*; car ces manuscrits, qui sont complets en un ou deux volumes au plus, sont conformes au livre imprimé. Il y en a deux à la Bibliothèque nationale de Paris : l'un provient originairement de la bibliothèque de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse; il est sous le n° 6737 de l'ancien fonds français; l'autre a été acheté à la vente de la Vallière (n° 4087). Ce sont de magnifiques volumes in-folio sur vélin, avec un grand nombre de miniatures, dont une, la première, reproduit la scène de la présentation du livre au duc de Bourgogne, c'est-à-dire qu'elle est totalement différente de celle qu'on voit sur l'exemplaire de Bruxelles, dont on vient de lire la description.

¹ Il en manque un à l'exemplaire de Paris, qui n'en a que 284.

phiques, et divisé par cahiers de cinq feuilles¹, suivant l'usage de Gutenberg et de Schoiffer.

Où et quand fut imprimé ce livre? On l'ignore. Toutefois, je crois qu'on peut raisonnablement soutenir qu'il fut exécuté à Cologne vers l'année 1466. La date que je donne ici résulte, suivant moi, des termes mêmes du titre que je viens de transcrire : elle ne peut être antérieure à 1464, puisque c'est l'année où le livre fut écrit; mais elle ne peut être non plus postérieure au 15 juin 1467, puisque c'est la date de la mort du duc de Bourgogne, après laquelle Raoul le Fèvre n'aurait pu se qualifier « chapellain de mon très-redouté seigneur le duc Philippe. » Nous verrons, en effet, que, sur la traduction anglaise de ce livre, publiée avec les mêmes caractères peu de temps après la mort du duc, on a eu soin de modifier ce titre. Or, la date admise, le lieu d'impression ne peut être douteux : Cologne était la seule ville de ces quartiers qui possédât alors une imprimerie, et cette ville était enclavée pour ainsi dire dans les vastes états du duc de Bourgogne, qui comprenaient à cette époque, outre les provinces bourguignonnes, le Lothier

¹ Cette circonstance prouve qu'il devait y avoir 286 feuillets en tout, y compris un feuillet blanc en tête, lequel manque également à l'exemplaire de la Bibliothèque nationale. L'ouvrage devait se composer de 29 cahiers, dont 28 de 5 feuilles et 1 de 3, le 21^e, qui termine le deuxième livre. Dans l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, ce deuxième livre est tout bouleversé. Par suite de la perte d'un feuillet du 16^e cahier, et de la transposition de deux autres du 19^e, il y a des cahiers de 12, de 8, de 4, de 6, et de 7 feuillets.

ou basse Lorraine, le Brabant, le Luxembourg, les Flandres, l'Artois, le Hainaut, la Hollande, la Zélande, etc.

La question de savoir quel fut l'imprimeur de ce livre est encore plus incertaine que les deux autres; car rien ici ne nous met sur la voie. Seulement on peut conclure de ce que nous venons de dire précédemment, que l'imprimeur du *Recueil des histoires de Troyes* fut Ulric Zell, premier imprimeur de Cologne. A cela on objectera sans doute qu'il ne s'est servi des caractères si remarquables de ce livre dans aucun autre qu'on puisse lui attribuer en propre : je vais répondre à cette objection.

Les Anglais attribuent cette impression à Caxton, et cela par la seule raison que cet artiste fit plus tard usage du même caractère pour une traduction anglaise du livre de Raoul. Mais cette raison n'est pas concluante. Caxton, qui, dans ses préfaces, est entré dans de si grands détails sur ses diverses éditions, ne dit pas un mot de celle-ci. On ne voit pas à propos de quoi il se serait chargé de cette impression, lui qui, de son propre aveu, savait très-mal notre langue, et n'avait même jamais mis les pieds dans la France proprement dite¹. Au reste, ce qu'il a écrit dans sa préface de la traduction du livre de Raoul le Fèvre est, comme on le verra, formellement contraire à l'opinion de ceux qui lui attribuent l'édition française.

¹ « Whan I rememberyd myself of my symplenes and unperfightnes
« that I had in bothe langages, that is to wete in frensshe and in en-
« glissh, for in France was I never. » (Prol. du *Recuyell of the historyes
of Troyes.*)

Pour moi, à voir la forme des types du *Recueil des histoires de Troyes*, je suis convaincu qu'ils sont l'œuvre d'un Français, et que l'éditeur n'est autre que Philippe le Bon lui-même, à la demande duquel avait été entreprise cette espèce d'*Iliade*, comme nous l'apprend Raoul dans sa préface : « Quant je regarde et cognois les opinions des hommes nourris en aucunes singulieres histoires de Troyes, et voy et regarde aussi que de icelles faire un recueil, je, indigne, ai receu le commandement de très noble et très vertueux prince Philippe, par la grace faiseur de toutes graces, duc de Bourgoynge. . . »

Ce livre ayant été écrit par ordre du duc, il est tout naturel de penser qu'il a aussi été imprimé aux frais de ce prince. Voici un fait qui me semble corroborer cette opinion. Le papier employé à l'impression du livre de Raoul présente dans son filigrane deux signes seulement, et tous deux sont étrangers aux fabriques allemandes : l'un reproduit l'écusson ordinaire de France à trois fleurs de lis surmonté d'une couronne; l'autre un P gothique dont la haste se termine au bas en forme de fourche, et dont le haut est surmonté d'une espèce de fleur à quatre feuilles égales ayant la forme du trèfle. Les éditeurs fournissant généralement leur papier, ainsi que nous l'avons vu déjà¹, ne peut-on pas en conclure que celui de la première édition du *Recueil de Raoul* fut tiré de France, et peut-être même en partie fabriqué au compte du duc Philippe, dont la lettre initiale aurait été placée pour

¹ Voyez les paragraphes consacrés à Milan et à Florence.

cela même dans le filigrane? Ce qu'il y a de certain, c'est que ces signes ne paraissent pas dans le papier de l'édition anglaise, imprimée après la mort du duc. On y trouve seulement une grappe de raisin, marque très-commune dans les livres imprimés en Allemagne, et qu'on voit déjà dans la Bible de Gutenberg.

Toutes ces circonstances réunies expliquent, suivant moi, parfaitement le silence gardé par l'imprimeur du livre des *Histoires de Troyes* : il ne fut dans cette occasion qu'un mercenaire sans responsabilité aucune. Il y a, comme on le voit (et sauf la différence qu'a dû apporter tout naturellement dans l'exécution du second le perfectionnement de l'art), une grande conformité entre le livre de Raoul et le fameux *Theurdanck*, imprimé dans le siècle suivant aux frais de l'empereur Maximilien I^{er}. Je ne crois pas nécessaire de parler ici de ce célèbre ouvrage allemand, qui a si longtemps intrigué les savants (et que plusieurs croient encore aujourd'hui imprimé sur planches fixes, malgré les preuves du contraire données par Camus dans le mémoire qu'il lui a consacré¹), car tout le monde le connaît. Comme dans ce dernier, les caractères du livre de Raoul le Fèvre sont si bien combinés, et imitent si bien l'écriture du temps, grâce à un grand nombre de ligatures ou groupes de lettres fondues ensemble, qu'au premier aspect ils semblent xylographiques. Amès, et après lui Herbert, ont dit qu'il y avait

¹ *Mémoires de l'Institut* (classe de littérature), Paris, an IX (M. Brunet dit par erreur an VII), p. 171-211. (Voyez ci-dessus, p. 119.)

dans ce livre deux gravures sur bois; mais Dibdin a nié le fait¹, et avec raison, car il n'y en a point dans l'exemplaire que possède la Bibliothèque nationale de Paris, et où l'on voit que les initiales étaient restées en blanc, ou du moins n'avaient été figurées que par de petites lettres du caractère ordinaire destinées à disparaître dans les enluminures.

Voici un extrait du prologue qui fera connaître la composition de l'ouvrage : « . . . Au moins mal que je pourray, feray trois livres qui mis en un prendront pour nom le Recueil des troyennes histoires. Ou premier livre je traicteray de Saturne et de Jupiter et de l'advenement de Troyes et des faiz de Perseus, et de la merveilleuse nativité de Hercules, et de la premiere destruction de Troyes. Ou second je traicteray des labeurs de Hercules, en demonstant comment Troyes fut reedifiee et destruite par ledit Hercules la seconde fois. Et ou tiers je traicteray de la derreniere et generale destruction de Troyes faite par les Gregois à cause du ravissement de dame Helaine femme de Menelaus; et y adjousteray les faiz et grans prouesses du preu Hector et de ses freres, qui sont dignes de grant memoire. Et aussi traicteray des merveilleuses avantures et perils de mer qui advinrent aux Gregois en leur retour, de la mort du noble roy Agamenon, qui fut duc de l'ost, et des grans fortunes du roy Ulixes et de sa merveilleuse mort². »

¹ *Typographical antiquities*, t. I, p. 8.

² Pour donner une idée de la différence qui existe entre cette première

Après le *Recueil des histoires de Troyes*, on imprima de la même manière, et dans le même format, le roman de *Jason*, du même auteur, qui, ainsi que nous l'apprend Caxton, dans l'édition anglaise qu'il donna de ce livre, vers 1475, n'avait été publié séparément que parce qu'il aurait trop grossi le premier volume¹. Comme le *Recueil*

édition des *Histoires de Troyes* et le manuscrit de la bibliothèque de Bruxelles que j'ai déjà cité p. 361, à la note, je vais transcrire ici un passage du prologue de ce dernier : « Ou premier livre je traiteray de Saturne et de Jupiter, de l'advenement de Troyes et de la premiere destruction ; ou second je traiteray de la deuxieme destruction qui fut faite par Jason, et sy y adjousteray les fais d'Hercules ; ou tiers je traiteray de la troisieme destruction, qui fut faite pour le ravissement de la belle Hellaine ; et ou quart je descriroy la quarte destruction qui fu faite par Fimbria, consul romain au temps de la contencion qui fu à Romme entre Marius et Scilla, et y adjousteray la naissance de Paris et ses adventures de jeunesse ; la naissance de Ulixes et ses anciens perils de mer, et les genealogies de la plupart de ceux qui Troyes perdirent durant le regne du roy Priam. » Ou je m'abuse fort, ou les additions qu'on trouve ici signalent bien une deuxième édition d'un même livre. Peut-être aussi Raoul le Fèvre voulait-il fondre dans son ouvrage les aventures de Jason, dont il avait fait d'abord un livre à part.

¹ « . . . the said book should have been too great, if he had set the said « history in his book, for it containeth three books beside the history of « Jason. » (Préface du *Jason* anglais.) C'est sans doute à cette circonstance qu'il faut attribuer l'omission du nom de Raoul le Fèvre sur le titre du livre, tant dans l'imprimé que dans les manuscrits ; car on possède encore plusieurs beaux exemplaires manuscrits de ce curieux livre. La Bibliothèque nationale de Paris en a un (n° 6953) qui vient de Louis de Bruges, contemporain de Raoul le Fèvre, et qui a figuré jadis dans la fameuse bibliothèque de Louis XII à Blois. M. P. Pâris, qui décrit ce beau livre dans ses *Manuscrits de la bibliothèque du roi*, t. II, p. 336 et suivantes, paraît douter que Raoul le Fèvre en soit l'auteur. Mais ce qu'en dit Caxton ne laisse aucun doute à cet égard. Un des arguments sur lesquels M. Pâris s'appuie pour contester la paternité de Raoul, c'est qu'il n'y a pas dans

des histoires de Troyes, le *Jason* avait été présenté au duc Philippe le Bon¹, et par conséquent avait été écrit avant 1467; c'est ce que prouverait au besoin l'invocation finale: «Et pour ce je finiray ceste histoire atant, priant à mon devant dit très redoubté seigneur et à tous ceux qui le contenu de ce présent volume liront ou orront lire qu'il leur plaise de grace excuser autat que mon petit et rude engin n'a seu toucher ne peu comprendre, etc.»; toutefois le livre ne fut imprimé qu'après la mort de ce prince, car on lit dans le prologue le passage suivant: «..... Je t'ay esleu afin que ton escripture presentes au pere des escripvains, c'est à Philippe, pere et ameur de vertus, en son temps duc de Bourgoynge et de Brabant, etc. lequel tout son vivant a esté moult affecté et enclyn de oyr et veoir lire les anciennes histoires ou raconter les faiz des preux jadis flourissans en vertus et vaillance, et prudence, pour son singulier passe temps.»

Le *Jason* forme un volume petit in-folio de 131 feuillets de texte², ou 262 pages à 31 lignes. Il est divisé par

tout le prologue une seule allusion à l'ordre de la Toison d'or, fondé par Philippe de Bourgogne; mais je ferai remarquer que le livre lui-même n'est d'un bout à l'autre qu'une allusion à cet ordre célèbre. Caxton l'a bien prouvé dans le prologue particulier de sa traduction, où il décrit la fameuse salle du château de Hesdin. Mais nous parlerons de cela plus loin.

¹ «.... which he presented unto the noble prince in his days Philip, «duke of Bourgoyne.» (Préface du *Jason* anglais.)

² Le *Jason* est divisé en 17 cahiers de 4 feuilles, le dernier excepté, qui n'en avait que 3. Cela donnait 134 feuillets, dont 3 blancs, 1 à la tête et 2 à la fin. On a retranché ces 3 feuillets blancs dans les deux seuls exemplaires que j'ai pu voir.

cahiers de quatre feuilles. Il est difficile de fixer l'époque précise de l'impression de ce livre; mais on peut la placer vers 1470. Il en existe un très-bel exemplaire à la Bibliothèque nationale, et un autre défectueux à la bibliothèque de l' Arsenal. Le filigrane du papier porte une grosse fleur de lis couronnée, qui semble constater sa provenance. Il est probable, en effet, que ce papier, comme celui des *Histoires de Troyes*, venait de France. Tous les bibliographes qui ont parlé jusqu'ici de ce livre l'ont attribué à tort à Caxton¹.

William Caxton était un Anglais qui remplissait tout à la fois, à Bruges, les fonctions d'ambassadeur de son souverain auprès du duc de Bourgogne, et de consul de sa nation sur le continent². Cet Anglais, qui avait pu connaître Raoul le Fèvre à la cour, et qui était enthousiasmé, comme tous ses contemporains, du livre de ce dernier, s'amusa à le traduire dans sa langue pour son agrément particulier, et aussi, comme il le dit, pour éviter les mauvais conseils de l'oisiveté³; car il avait alors, à ce qu'il paraît, fort peu d'occupation, probablement à cause de la guerre

¹ Brunet (*Manuel*, 4^e édit.), Van Praet (*Notice sur Colard Mansion*, p. 87, et *Recherches sur Louis de Bruges*, p. 176), Dibdin (*Typographical antiquities*, t. I, p. 154). Il est bon de noter toutefois que les bibliographes français ne parlent pas de l'édition anglaise, et Dibdin ne mentionne pas l'édition française: d'où l'on peut conclure qu'ils ne se sont pas entendus, ne sachant pas qu'il existait deux éditions distinctes et par la langue et par le caractère.

² J'entrerais dans quelques détails à ce sujet à l'article de l'Angleterre.

³ « Whan I remembre that every man is bounden by the comandement

source que se faisaient Louis XI et le duc de Bourgogne, et des troubles civils de l'Angleterre. Caxton écrivit ainsi cinq ou six cahiers consécutivement, puis abandonna ce travail pour un motif ou pour un autre, et ne le reprit que deux ans après, au commencement de 1469¹, sur l'invitation de la jeune duchesse de Bourgogne, et dans les circonstances que nous allons faire connaître. Ces détails viennent corroborer mon opinion relativement à la date de l'impression du livre de Raoul le Fèvre. En effet, puisque Caxton a commencé sa traduction en 1467, et qu'elle est conforme à l'édition française, on doit conclure que cette dernière était imprimée avant 1467.

Nous avons vu précédemment que Philippe le Bon était mort le 15 juin 1467. Cet événement, loin de rompre les relations que Caxton avait avec la cour de Bourgogne, était destiné à les rendre plus étroites encore; peut-être même Caxton lui doit-il le commencement de sa fortune. En effet, le successeur de Philippe, Charles le Téméraire, qui devait périr si misérablement dix ans plus tard, épousa en 1468 la sœur du roi d'Angleterre. Ce

« et counceyll of the wyse man to eschewe slouthe and ydlenes, whyche is
 « moder and nourysshar of vyces, and ought to put my self unto vertuous
 « occupacion and besynesse. — Than I havynge no grete charge or occu-
 « pacion, followyng the sayd counceyll, toke a frensshe booke and redde
 « therin many straunge mervellous historyes where in I had great pleasyr
 « and delyte, etc. » (Prologue du *Recuyell*, etc.)

¹ « And in two yere aftyr laboured no more in thys werk, and was fully
 « in wyll to have left hyt, tyll on a time it fortunod that the ryght hygh
 « excellent and right virtuous prynces, etc. » (*Ibid.*)

mariage, qui eut lieu le 3 juillet, fut l'occasion, à Bruges, de fêtes magnifiques, où Caxton figura sans doute honorablement. En tout cas il fut dès lors attaché à la princesse anglaise, on ne sait à quel titre, mais avec honneur et profit, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même¹. Ayant eu occasion alors de parler de son essai de traduction à Marguerite, celle-ci demanda à le voir, et après l'avoir lu, engagea l'auteur à continuer ce travail, en lui indiquant toutefois de nombreuses corrections dans le style.

Par déférence pour sa maîtresse, Caxton se remit à la besogne le 1^{er} mars 1469²; mais il ne put achever son livre qu'en septembre 1471, attendu les nombreuses occupations qu'il avait alors, et qui le forçaient à de fréquents déplacements. Nous voyons, en effet, que la traduction du second des trois livres de l'ouvrage de Raoul, commencée à Bruges, fut continuée à Gand, et terminée à Cologne. Les déplacements dont je viens de parler étaient sans doute imposés à Caxton par la charge de consul de la nation anglaise sur le continent, qu'il avait alors, soit qu'il la remplît déjà avant 1464, lorsqu'il fut chargé par son souverain de confirmer un traité de commerce fait par ce dernier avec le duc de Bourgogne, soit qu'il l'eût reçue seulement depuis ou même après l'arrivée de la princesse anglaise dans les Flandres. Nous avons

¹ « Y am a servant unto her sayd grace, and resseive of her yerly ffee
« and other many goode and grete benefets. » (Prol. du *Recuyell*, etc.)

² Son livre porte 1468, mais c'est 1469, nouveau style, qu'il faut lire; car la princesse Marguerite n'était pas encore mariée en mars 1468.

un document curieux de cette époque, qui, tout en nous révélant le titre officiel de Caxton, nous fait connaître une des mille affaires qu'il avait à régler journellement en sa qualité de consul de sa nation, à cette époque où le commerce anglais commençait à prendre tant d'extension. Ce document se trouve dans les registres des jugements civils de la ville de Bruges, à la date du 12 mai 1469. En voici la partie essentielle pour nous, car il est inutile de le donner en entier¹ :

Comme Daniel F. Adrien, dit Scepheer Daniel, demandeur, d'une part, et Jeroneme Vento, pour et ou nom de Jaques Dorie, marchand de Jennes², deffendeur, d'autre part, se soient sousmis et compromis de toutes les differences qu'ils avoient ensemble ou des sentence, ordonnance et arbitrage de Willem Caxton, marchand d'Angleterre, maistre et gouverneur des marchans de la nation d'Angleterre par deça, et de Thomas Perrot, comme en arbitres arbitrateurs, amiables compositeurs et communs amis; promettent lesdites parties et chacun d'eulx de bien et loyalement entretenir, observer et accomplir tout ce que par lesdits arbitres seroit sur lesdites differences des sentences ordonné et arbitré, sans faire ou venir à l'encontre en aucune maniere; et que lesdits arbitres aient oy les raisons desdites parties, et sur ce ordonné leur sentence et ordonnance, lesquelles ils ont rapporté en la plaine chambre des echevins de Bruges, ont esté publié auxdites parties; parce que ledit Willem Caxton s'estoit necessairement³

¹ Ce document a été publié pour la première fois par Van Praet, dans sa *Notice sur Colard Mansion*, Paris, in-8°, 1829 (p. 89). Il est tiré d'un registre qui embrasse les années 1465-1469, fol. 204.

² Lisez *Génes*. Jacques Dorie était probablement de l'illustre famille des Doria.

³ C'est-à-dire avait été forcé de quitter Bruges pour ses affaires.

retrait de ladite ville de Bruges, est-il que par ladite plaine chambre d'eschevins de Bruges lesdites parties ont esté appelees et sont comparus, ausquel a esté dit et signifié l'arbitrage et ordonnance desdits arbitres, qui estoit et est tel comme s'ensuit....

Ici viennent les articles du jugement arbitral sans intérêt pour nous, et la pièce se termine ainsi : « ... à l'observation de laquelle sentence, ordonnance et arbitrage lesdites parties et chacune d'elles ont esté par ladite plaine chambre des eschevins de Bruges condamnez. »

En sa qualité de consul anglais, Caxton habitait sans doute à Bruges l'hôtel dont Sanderus a donné une vue datée de 1461¹, et qui portait alors le nom de *House of the English*. Nous venons de voir qu'il avait été forcé de quitter cette ville vers le milieu de l'année 1469. Son déplacement eut probablement lieu par suite de celui de la cour de Bourgogne, qui vint passer quelque temps à Gand, où le duc reçut du roi d'Angleterre, son beau-frère, l'ordre de la Jarretière (4 février 1470 nouveau style). Quoi qu'il en soit, nous savons que Caxton continua dans cette ville la traduction du second livre de l'ouvrage de Raoul, commencée par lui à Bruges, et terminée seulement à Cologne au commencement de 1471. C'est aussi dans cette dernière ville, où il résida quelque temps, qu'il acheva le troisième livre, grâce aux loisirs que lui imposaient alors les troubles dont l'Angleterre était le théâtre, et la guerre ouverte que se faisaient

¹ *Flandria illustrata*, t. II, p. 39. Dibdin a reproduit cette gravure dans ses *Typogr. antiq.* t. I, p. LXXVIII.

Louis XI et le duc de Bourgogne. Édouard IV, forcé de quitter l'Angleterre, où ses ennemis triomphaient, se réfugia à cette époque (1470) auprès de son beau-frère, qui avait déjà équipé dans son intérêt une flotte de trente-six voiles, et qui lui en donna encore une de dix-huit vaisseaux pour le reconduire dans son pays. Le roi d'Angleterre quitta Bruges le 19 février 1471 (nouveau style). Après le départ de ce prince, Caxton se remit à sa traduction, qu'il termina le 19 septembre 1471, à Cologne même, où il s'était retiré pour être plus éloigné du théâtre de la guerre, ou peut-être dans le but de faire imprimer immédiatement son livre, qui était attendu de diverses personnes, et particulièrement de la duchesse de Bourgogne. Cette princesse anglaise contribua même largement, à ce qu'il paraît, aux frais d'impression¹ de la traduction de Caxton, dont elle avait accepté la dédicace. De plus, elle lui accorda sans doute l'autorisation de disposer des caractères gravés par ordre de son beau-père, et appartenant à son mari. C'est ainsi qu'on peut expliquer facilement l'emploi que fit Caxton des caractères qui avaient servi à la première édition du livre de Raoul le Fèvre, et qui étaient restés probablement en dépôt chez l'imprimeur.

Quoi qu'il en soit, la traduction de Caxton fut certainement imprimée à Cologne, où cet artiste exécuta encore d'autres livres avec le même caractère, et cette circonstance vient confirmer l'attribution que j'ai faite pré-

¹ « She hath well accepted hit, and largely rewarded me. » (Préface du livre.)

cédemment à cette ville de l'édition française du *Recueil des histoires de Troyes*. La traduction de Caxton fut publiée avec un titre analogue à celui que portait le livre de Raoul le Fèvre, mais on y mentionne toutefois la mort de Philippe le Bon, en disant qu'il était *dans son temps* duc de Bourgogne, ce que ne portait pas l'édition française, imprimée évidemment du vivant du prince. Je vais transcrire le titre complet de la traduction anglaise : il occupe toute une page, et est imprimé en rouge¹, à la différence de celui de l'édition française, où l'on n'a employé que de l'encre noire. On voit que les innovations introduites par Schoiffer se propageaient de proche en proche.

Here begynneth the volume intituled and named the Recuyell of the historyes of Troye, composed and drawn out of diuerce bookes of latyn into frensshe by the ryght venerable persone and worshipfull man Raoul le Ffevre, preest and chapelayn unto the ryght noble, glorious and myghty prince *in his tyme* Philip, duc of Bourgoyne, of Braband, etc. in the yere of the incarnation of our Lord God a thousand foure honderd sixty and foure, and translated and drawn out of frensshe into englisshe by Willyam Caxton, mercer of the cyte of London, at the commandement of the right hie mighty and vertuous pryncesse hys redoubtyd lady Margarete, by the grace of God, duchesse of Bourgoyne, of Lotryk, of Braband, etc. whych sayd translacion and werke was begonne in Brugis, in the countee of Fflaundes, the first day of march the yere of the incarnation of our sayd Lord God a thou-

¹ Il y a encore un autre passage du livre imprimé de la sorte. Dibdin ne paraît pas avoir songé à cette édition de Caxton, lorsqu'il dit (*Typogr. antiq.* t. I, p. cv) que cet artiste n'a jamais imprimé en rouge : « Which is « not observable in any of those printed by Caxton. »

sand foure honderd sixty and eyghte, and ended and fynished in the holy cyte of Colen, the xix day of septembre the yere of our sayd Lord God a thousand four hunderd sixty and enleven, etc.

On ne connaît que quelques exemplaires de ce livre, et ils sont presque tous en Angleterre, comme cela est naturel. Nous en avons pourtant un à la Bibliothèque nationale de Paris, mais il est incomplet d'un grand nombre de feuillets, tant du commencement que de la fin. Le duc de Roxburgh, que j'ai déjà eu occasion de nommer, en possédait un exemplaire précieux, enrichi d'une note autographe d'Élisabeth de Wideville, veuve du chevalier Grey, et femme d'Édouard IV, roi d'Angleterre, constatant qu'il avait été la propriété de cette reine; en 1812, il fut vendu 1,060 livres sterling ou 25,000 francs. Il avait probablement été donné par Caxton à cette princesse, belle-sœur de sa patronne, ou peut-être directement par Marguerite elle-même.

Quoique imprimé dans le même format et avec le même caractère que l'édition française, celle de Caxton est beaucoup plus volumineuse : elle a environ le sixième de plus¹. Cela s'explique tout naturellement d'abord par

¹ Dibdin (*Typographical antiquities*, t. I, p. 23) donne à ce volume 778 pages, c'est-à-dire 389 feuillets; mais je crois que cet auteur se trompe en trop, comme M. Brunet, qui ne compte que 252 feuillets, se trompe en moins. N'ayant pu obtenir de Londres des renseignements précis en réponse à mes questions sur ce sujet, j'ai reconstitué typographiquement toute l'économie de cet ouvrage d'après l'exemplaire imparfait de la Bibliothèque nationale, et il me paraît impossible de lui trouver plus de 340 feuillets. Ainsi, le second livre, qui est à peu près complet dans l'exemplaire

les exigences d'une traduction fidèle, qui, pour tout reproduire doit être plus verbeuse que l'original (surtout en employant une langue barbare comme l'était alors l'anglais, mélange de saxon et de français encore à l'état *naturel*); et ensuite par les additions de l'éditeur, qui a joint à son volume une préface et deux épilogues.

Je ne dirai rien de la première de ces pièces, dont j'ai donné l'analyse dans les pages précédentes; mais je crois devoir traduire ici une partie des deux autres, qui sont pleines d'intérêt pour nous.

Dans l'épilogue du second livre, l'auteur nous apprend qu'il a commencé sa traduction à Bruges (en 1469¹), qu'il l'a continuée à Gand (en 1470), « et finie à Cologne (en 1471), au temps des guerres qui troublaient alors le monde, et au moment de la plus grande ardeur de la querelle des rois de France et d'Angleterre. Quant au troisième livre, dit-il, j'aurais pu me dispenser de le traduire, car il a été déjà traduit par le moine Jean Lydgate², dont je ne suis pas digne de porter la plume ni l'écritoire; mais comme je

de Paris (il n'y manque, je crois, que 2 feuillets), se compose de 8 cahiers de 5 feuilles, 1 de 4 et 1 de 3, soit, en tout, 104 feuillets, y compris l'épilogue. Or l'édition française, qui n'a pas d'épilogue, nous donne pour ce même livre 8 cahiers de 5 feuilles et 1 de 3, soit 86 feuillets. C'est une différence du sixième seulement en plus pour l'édition anglaise. En appliquant cette proportion à l'ouvrage entier, on trouve pour l'édition anglaise 334 feuillets, puisqu'on en compte 286 à l'édition française. On peut donc affirmer que le livre de Caxton n'a ni plus de 340 feuillets, ni moins de 330.

¹ Voyez précédemment p. 372.

² L'ouvrage de Lydgate (*Troye boke*) n'a été imprimé qu'en 1555.

tenais à complaire à ma dite dame (la duchesse de Bourgogne), comme d'ailleurs le livre de Lydgate est en vers, et n'a pas été *paraventure*¹ traduit du livre de Raoul; comme de plus les goûts sont divers, les uns aimant les rimes et d'autres la prose, n'ayant rien à faire pour le moment à Cologne, j'ai résolu de traduire aussi ce livre, et je prie Dieu de l'avoir fait à la satisfaction de la princesse. »

L'épilogue du troisième livre commence de la sorte : « Ainsi je finis ce livre, que j'ai traduit du mieux que j'ai pu sur le texte de mon auteur, à qui revient la gloire et le mérite de l'œuvre. Comme, à ce travail, ma plume s'est usée, ma main s'est fatiguée², mes yeux se sont troublés à force d'être fixés sur le papier blanc; comme mon courage n'est plus le même qu'autrefois, étant journellement abattu par l'âge; comme enfin j'ai promis à divers gentilshommes et à mes amis de leur adresser le plus tôt possible cet ouvrage, j'ai appris l'art d'imprimer, et l'ai pratiqué à grands frais pour la confection de ce livre, qui n'est pas écrit avec la plume et l'encre, comme les autres livres le sont, mais imprimé dans la manière que vous voyez, afin que chacun pût l'avoir à la fois, car tous les exemplaires de ce livre ont été commencés et finis ensemble³. »

¹ Ce mot se trouve ainsi écrit dans le texte anglais de Caxton.

² Il y a là comme une réminiscence de ce vers qu'on lit dans la souscription de la première édition de Plinie (Venise, 1470) :

Fessa manus quondam moneo, calamusque quiescat.

³ « Thus ende I this book whyche I have translated after myn auctor

Ce passage du livre de Caxton est fort important pour nous. Il nous donne le moyen d'éclaircir plusieurs faits restés obscurs jusqu'ici. Il nous apprend : 1° que ce livre est le premier que Caxton ait imprimé, ce qui détruit l'hypothèse de ceux qui lui attribuent l'édition française ; 2° que son apprentissage se fit à Cologne, où Caxton avait achevé le livre, et où il en imprima plusieurs autres, comme nous allons le voir, et cela avec les mêmes caractères ; ce qui prouve que l'édition française des *Histoires de Troyes* a été exécutée dans la même ville ; 3° qu'il a été imprimé au plus tard en 1472, car la rédaction en avait été achevée le 19 septembre 1471, et Caxton, qui l'avait promis depuis longtemps à ses amis, dut mettre une grande activité à faire cette impression ; 4° enfin, que Caxton était déjà âgé alors.

Il y a aussi dans ce récit une phrase qui a été fort mal comprise jusqu'ici : c'est celle où Caxton dit que tous les

« as nyghe as God hath gyven me connyng to whom be gyven the laud
 « and preysing. And for as moche as in the wrytyng of the same my penne
 « is worn, myn hande wery and not stedfast, myn eyen dimed with over-
 « moche lokyng on the whit paper, and my corage not so prone and redy
 « to labour as hit hath been, and that age crepeth on me dayly and fee-
 « bleth all the bodye, and also because I have promysid to dyverce gentil-
 « men and to my frendes to adresse to hem as hastely as I myght this sayd
 « book; therfor I have practysed and lerned at my grete charge and dispense
 « to ordeyne this said book in prynte after the maner and forme as ye may
 « here see, and is not wretton with penne and ynke as other bokes ben, to
 « thende that every man may have them attones, ffor all the books of this
 « story, named the Recule of the historyes of Troyes, thus enprynted as ye
 « here see, were begonne in oon day, and also fynyshid in oon day. »

exemplaires de son livre ont été commencés un jour et finis un autre jour, ce qui veut dire qu'ils ont été commencés et finis ensemble, à la différence des manuscrits, qui étaient écrits les uns après les autres. Quelques écrivains, et même des Anglais, ont attribué à l'auteur la ridicule pensée d'avoir voulu faire croire à ses lecteurs que son livre avait été commencé et fini en *un seul jour*, ce qui serait impossible même aujourd'hui dans la plus grande imprimerie de Paris; car, indépendamment de la *difficulté* de réunir un matériel assez considérable pour pouvoir composer à la fois toutes les pages de ce livre, il y en aurait une plus grande encore à réunir dans le même atelier les 700 personnes (350 compositeurs et 350 imprimeurs) nécessaires pour opérer cette impression en quelques heures, et cela, sans compter les correcteurs, les protes, etc. Mais, je le répète, Caxton n'a pas dit et ne pouvait pas dire ce qu'on lui attribue, quelque enthousiasme qu'on lui suppose pour le nouvel art auquel il venait d'être initié : il lui fallait plus de six mois avec l'aide de plusieurs ouvriers pour exécuter ce qu'il prétendrait avoir fait tout seul en un jour.

Quoi qu'il en soit, ce livre est le premier qui ait été imprimé en anglais, comme l'édition française avait été le premier livre imprimé en français; et tous deux offrent cette singularité, qu'ils ont été confectionnés hors des pays auxquels ils étaient naturellement destinés. Il paraît qu'il y a quelques variantes dans les différents exemplaires existants du livre de Caxton, ce qui a porté Her-

bert à penser qu'il y avait peut-être eu deux éditions. Je ne partage pas cette opinion. J'ai déjà donné ailleurs les raisons des variantes remarquées dans les premiers livres imprimés; je n'y reviendrai pas ici¹.

Une fois lancé dans cette voie, Caxton y persista toute sa vie. Winkind de Worde nous apprend, dans la souscription d'une magnifique édition du livre intitulé : *De proprietatibus rerum*, de Barthélemy de Glanville, traduction anglaise de Caxton, qu'il publia à Westminster vers la fin du xv^e siècle², que ce dernier en avait jadis imprimé une édition à Cologne. Voici ses propres termes :

And also of your charite bear in remembraunce
The soule of William Caxton first printer of this boke
In laten tongue at Coloyne himself to advaunce
That every wel disposid man may theron loke.

Ces vers obscurs ont donné lieu à bien des hypothèses³; mais nous n'avons pas à nous en occuper ici; car toutes s'accordent sur le fait principal : l'exercice de la profession d'imprimeur par Caxton à Cologne. Peut-on rigoureusement en conclure que l'édition de cet artiste dont parle Winkind de Worde était en latin? Je ne le pense

¹ Voyez particulièrement, p. 238 et 250 de la première partie.

² Elle est sans date. L'éditeur de ce livre apprend au lecteur une particularité assez intéressante : c'est que le papier en avait été fabriqué par *John Tate le jeune*. C'est probablement la première papeterie qu'ait eue l'Angleterre, qui continua longtemps encore à s'approvisionner de papier en France et en Hollande.

³ Dibdin, *Typogr. antiq.* t. I, p. xc-xcii.

pas. Caxton a imprimé fort peu de livres dans cette langue, et il avait d'autant moins de raisons d'imprimer celui-ci, qu'il en avait fait, comme on voit, une traduction anglaise. Quant à moi, je pense que c'est en anglais, vers 1473, que Caxton imprima ce livre. Au reste, on n'en connaît aucun fragment, soit en latin, soit en anglais. La forme si remarquable des caractères employés alors par Caxton aurait aidé à reconnaître cette édition, s'il en restait quelque chose.

Poursuivant sa carrière typographique et littéraire, Caxton fit encore plusieurs autres traductions anglaises durant son séjour dans les Flandres, et il en imprima même une en 1474. Son livre n'est qu'une traduction de la traduction française d'un ouvrage latin de Jacques de Cessoles¹, intitulé : *Solacium ludi schaccorum, scilicet libellus de moribus hominum officiisque nobilium*; c'est une espèce de traité de morale tiré du jeu des échecs. Ce nouveau livre de Caxton est imprimé avec le même caractère et dans le même format que les précédents. Il est intitulé : *The game and playe of the chesses, translated out of french, and imprynted by William Caxton*. Il est précédé d'une dédicace au duc de Clarence, frère du roi d'Angleterre, à la fin de laquelle on apprend que le livre a été fini le 31 mars 1474² : « Fynysshid the last day of

¹ Voir, sur le nom de cet auteur, le *Manuel* de M. Brunet, 4^e édition, t. II, p. 698.

² L'année 1474 vieux style commençant le 10 avril, et finissant le 26 mars suivant, n'eut point de 31 mars, suivant le comput français;

« marche, the yer of our Lord God a thousand four hundred and lxxiiij. » Cette date est celle de la rédaction, et non pas, comme on semble le croire¹, celle de l'impression; mais le livre, étant peu considérable, dut être imprimé peu de temps après. C'est une des plus rares pièces de Caxton. L'Angleterre seule en possède des exemplaires.

La plupart des bibliographes disent que ce fut là le premier livre imprimé par Caxton dans son pays, où il se serait rendu vers 1473. Je ne partage pas cette opinion². Je crois qu'il a été exécuté, comme les précédents, à Cologne, parce qu'il est imprimé avec les caractères dont nous avons déjà parlé, caractères qui, ne lui appartenant pas, n'ont pas été emportés par lui en Angleterre. En effet, il ne s'en est jamais servi dans aucun des nombreux livres imprimés par lui dans ce pays. Au reste, il a soin de nous dire, dans la seconde édition du

l'année 1475, au contraire, devait en avoir deux. Caxton crut sans doute devoir suivre en cette circonstance l'usage du pays où il se trouvait alors, et qui était beaucoup plus rationnel. Il n'y a, suivant moi, que cette manière d'expliquer l'irrégularité de cette date. Tous nos calculs seraient renversés s'il fallait lire 1475, ou, comme le donne à entendre Amès, 1484. (Voyez Dibdin, *Typogr. antiq.* t. I, p. 35.)

¹ Dibdin, *Typogr. antiq.* t. I, p. 34. La preuve que cette date se rapporte à la rédaction, c'est qu'elle se trouve au commencement du livre et non à la fin. On n'avait pas encore adopté l'usage de réserver les pièces liminaires pour les imprimer en dernier lieu. Les livres étaient faits tout d'une pièce, et on les imprimait tels qu'ils étaient écrits.

² Dibdin pense aussi que ce livre a été imprimé sur le continent. (*Typ. antiq.* t. I, p. xciv.)

Game of chess, imprimée en Angleterre, que le livre a été traduit lorsqu'il résidait à Bruges, et qu'il le fit aussitôt tirer à un certain nombre d'exemplaires, qui furent promptement vendus¹. Cela prouve deux choses : 1° que ce livre fut imprimé sur le continent (et par conséquent à Cologne, comme les autres); 2° que Caxton faisait déjà le commerce des livres à Bruges.

Quoi qu'il en soit, notre artiste quitta bientôt après cette ville pour aller s'établir imprimeur en Angleterre, où nous le retrouverons dans le chapitre suivant.

On me pardonnera cette longue digression sur des livres imprimés hors de Bruges, il est vrai, mais qui cependant appartiennent bien plus au fond à cette ville qu'à toute autre, comme on a pu le voir. Les bibliographes sont si peu d'accord sur le lieu et la date de l'impression de ces livres, que j'ai pensé ne pouvoir mieux faire, pour éclaircir le doute, que d'en parler avec quelque détail dans l'endroit qui m'a semblé le plus convenable pour cela : or je n'aurais pu le faire aussi complètement ni à l'article de Cologne, ni à celui de Londres.

Au reste, nous voici arrivés à l'imprimerie brugeoise proprement dite.

La publication des deux livres de Raoul le Fèvre et les travaux de Caxton avaient attiré l'attention des nom-

¹ « Which, at such time as I was resident in Bruges. . . . came into my hands. . . . and when I had so achieved the said translation, I did do set « in imprint a certain number of them, which anon were depessed and « sold. » (Préf. de la 2^e édit. du *Game of chess*.)

breux amis des lettres que renfermait alors la ville de Bruges sur l'art nouveau qui venait en aide à la civilisation. Charles le Téméraire était trop occupé de ses guerres pour pouvoir continuer l'œuvre de son père¹ : ce fut un des principaux officiers de ce prince qui s'en acquitta pour lui : cet officier est Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, dont nous avons déjà parlé.

Bruges possédait alors un calligraphe plein de mérite appelé Colard Mansion. Cet artiste, dont on ignore la date de naissance, mais qui exerçait déjà sa profession en 1450, époque à laquelle il reçut des mains de Guillaume de Poupet, *garde des joyaux* du duc de Bourgogne, 54 livres pour un exemplaire du roman de *Romuléon*, avait été l'un des fondateurs de la confrérie de Saint-Jean-Baptiste en 1454². Il jouissait même d'une certaine con-

¹ Ce prince aimait bien aussi les livres, mais ceux qui lui plaisaient le plus étaient ceux qui rapportaient les histoires des anciens guerriers. Commynes dit de lui : « Il desiroit grand gloire, qui estoit ce qui plus le mettoit en ses guerres que nulle autre chose, et eust bien voulu ressembler à ces anciens princes dont il a été tant parlé après leur mort. » Les inventaires de la bibliothèque des ducs prouvent qu'il y fit placer plusieurs ouvrages; mais celui qu'il affectionnait entre tous était la *Cyropédie*, ou *Histoire du premier roy Cyrus*, par Vasque de Lucena. Cet ouvrage plaisait tellement au duc, qu'à l'exemple d'Alexandre, qui avait toujours un Homère avec lui, Charles le Téméraire ne quittait point son exemplaire de la *Cyropédie*, et qu'on le trouva dans ses bagages après la bataille de Nancy, où ce prince fut tué, le 5 janvier 1477. (Peignot, ouvrage cité, p. 19.)

² Van Praet (*Notice sur Colard Mansion*, p. 2), se fondant sur le prénom de *Colinet*, qui est donné à un certain *Melchien* dans les registres de la confrérie pour 1454, en conclut que Mansion, à qui il attribue ce nom,

sidération dans cette confrérie, puisqu'il en fut nommé doyen ou syndic pour les années 1471-1473. Incité, à ce que l'on croit, par Louis de Bruges, qui avait eu occasion de l'employer plusieurs fois, Colard Mansion entreprit de doter son pays de l'art d'imprimer.

On pense qu'il quitta Bruges en 1474, pour aller apprendre l'art nouveau, parce que ce ne fut pas lui qui paya sa cotisation à la confrérie de Saint-Jean-Baptiste cette année, et qu'il n'y contribua pas les années suivantes. Est-ce à Cologne ou à Paris qu'il fut initié? On l'ignore. Toutefois, à en juger par la forme de ses caractères, qui est toute française, et par le genre de livres qu'il mit au jour, tous en français également (un seul excepté), j'inclinerais assez pour la dernière ville. Ces circonstances, jointes à la forme française de son nom¹, avaient même porté Van Praet à le croire Français²; mais de nouvelles recherches, dues à M. Scourion, bibliothécaire et archiviste de la ville de Bruges, l'ont fait changer d'opinion, et l'ont

était fort jeune alors. Je ne partage pas cette opinion. En admettant que Melchien soit le même que Mansion, ce qui n'est pas démontré, le prénom de Colinet ne prouverait qu'une chose, c'est que notre artiste aurait gardé fort tard son nom de jeunesse. Nous voyons que Mansion vendait déjà des manuscrits en 1450 : on peut donc faire remonter sa naissance à l'an 1430 environ. L'époque probable de sa mort (1484) ne contredit pas cette donnée, puisqu'il n'aurait eu alors que cinquante-quatre ans.

¹ Ce nom se trouve écrit dans les registres de la confrérie : Monzioen, Manzioen, Menchoen, Mansyon, Mansion, Mansioen, Mansioens, Mon-syoen, Manchion, Manschions, etc. ; mais dans ses éditions on lit presque toujours Mansion.

² *Recherches sur Colard Mansion (Espr. des journ. février 1780).*

induit à penser que Mansion était né dans cette dernière ville. La mort de sa femme, arrivée en 1474¹, fut peut-être un des motifs qui déterminèrent cet artiste à quitter Bruges pour quelque temps. La seule chose qu'on sache positivement, c'est qu'il était de retour dans cette ville en 1476, car il a imprimé un livre daté de cette année même. Peut-être était-il rentré dès l'année précédente : en effet, on a de lui plusieurs autres ouvrages sans date, dont un, entre autres, est certainement antérieur à celui de 1476. Ce livre est intitulé *Le jardin de devotion*. C'est un petit in-folio en grosse bâtarde, sans chiffres, réclames, signatures ni initiales, à longues lignes, au nombre de 23 à la page entière, contenant 29 feuillets. Quoique le livre soit en français, la souscription est en latin; elle est ainsi conçue : « Primum opus impressum per Colardum Mansion. Bruggis. Laudetur Omnipotens. » Comme on le voit, Colard déclare que c'est là sa première impression. Ce livre est fort rare.

L'ouvrage de 1476, que j'ai déjà cité, est une traduction française intitulée *Œuvre de Boccace, du dechiet des nobles hommes et femmes*. C'est un in-folio, imprimé avec le même caractère que le livre précédent, mais ayant 33 lignes à la page et 289 feuillets. Il est également sans chiffres, réclames ni signatures; mais il a des minuscules à la place des initiales. En tête de chaque livre, il y a un espace en blanc d'une demi-page pour qu'on puisse y mettre une miniature. La souscription se termine par

¹ *Notice sur Colard Mansion*, p. 5 et 81.

ces mots : « Imprimé à Bruges, par Colard Mansion ;
« anno M. CCCC. LXXVI. »

L'année suivante Mansion donna une autre édition datée : c'est une traduction du livre de Boèce ; elle est intitulée : « Le livre de Boèce, *De la consolation de philosophie*, compilé par Reynier de Saint-Trudon, et translaté de latin en françois. »

Ce livre est des mêmes format, caractère et dispositions que le précédent, sauf l'absence de minuscules dans l'endroit destiné aux initiales. Il a 279 feuillets. Le *translateur* déclare, dans un épilogue placé au verso de l'avant-dernier feuillet, qu'il a fait ce travail « au moins mal qu'il lui a été possible, » la veille des SS. Pierre et Paul (28 juin) 1477. La souscription, qui vient ensuite, est ainsi conçue : « Fait et imprimé à Bruges, par Colard Mansion, l'an et jour dessusdits. » Van Praet croit¹ que cette traduction pourrait bien avoir été faite par Mansion lui-même, « car il dit l'avoir achevé d'imprimer la même année et le même jour que la traduction en a été finie. » Cette induction me paraît forcée. Colard n'avait aucune raison pour dissimuler la part qu'il aurait eue à cette œuvre, et d'ailleurs le traducteur se donne quelque part le titre de clerc, que n'a jamais pris, que je sache, l'imprimeur de Bruges.

Ce livre, dont les sommaires sont imprimés en rouge, est le premier où Colard Mansion ait mis sa marque : c'est un écusson pendu à une branche, et dans lequel on

¹ *Notice sur Colard Mansion*, p. 34.

aperçoit une M gothique au-dessus d'un croissant, que quelques bibliographes croient représenter l'initiale de son prénom¹.

Il paraît que Mansion donna un exemplaire de ce livre à la confrérie de Saint-Jean-Baptiste en 1481, époque où il s'y fit de nouveau recevoir, car on lit dans le compte de 1481-82 une note en flamand que Van Praet traduit ainsi : « Item, reçu de Guillaume de Brouwere, à cause d'un livre intitulé *Boetius, De consolatione philosophiæ*, autrefois donné par Colaert Mensioen, et vendu par le susdit (doyen), 40 escalins de gros². »

En 1477, Colard Mansion publia un autre livre, mais avec un nouveau caractère se rapprochant du romain. C'est un petit in-folio intitulé : *Le quadrilogue d'Alain Chartier*, ayant 32 lignes à la page, sans chiffres, sans réclames, etc.

Van Praet pense que le prologue de ce livre, où l'on déplore les troubles auxquels la Flandre était alors en proie, et qui est particulier à cette édition, est de Mansion lui-même.

On ne connaît de ce livre que deux exemplaires, l'un à Bruges, l'autre à la Bibliothèque nationale de Paris. Ce dernier fut acquis en 1808, avec le roman de *Jason*, dont j'ai parlé précédemment. Les deux livres étaient réunis dans une ancienne reliure en bois.

¹ Voir cette marque typographique dans l'ouvrage de Van Praet (*Notice sur Colard Mansion*, p. 7 et 34).

² *Notice sur Colard Mansion*, p. 35.

En 1479, Mansion publia la *Somme rurale*, par Jean Boutillier;

Et en 1484, les *Métamorphoses d'Ovide*, moralisées par Thomas Waleys, et traduites du latin en français par Mansion lui-même.

Ce sont là tous les livres datés de cet imprimeur. Le nombre de ses éditions sans date est beaucoup plus considérable : il est d'une quinzaine au moins. La plus célèbre est celle des *Dits moraux des philosophes*, par Guillaume de Tignonville, que plusieurs bibliographes ont annoncée à tort avec la date de 1473. Quelques-unes de ces éditions sans date n'existent qu'à un seul exemplaire à la Bibliothèque nationale de Paris. L'une d'elles, le *Doctrinal du temps passé*, par Pierre Michault, est terminé par quatre vers énigmatiques, dans lesquels se trouve une date (1466) qu'on a prise à tort pour celle de l'impression du livre, tandis qu'elle se rapporte à la date de la rédaction. Voici ces vers :

| | |
|-----------------------------------|------------------------------------|
| Un trepier et quatre croissans | (une <i>n</i> et quatre <i>c</i>) |
| Par six croix avec sy nains faire | (six <i>x</i> et six <i>r</i>) |
| Vous feront estre congnoissans | |
| Sans faillir de mon miliaire. | (M. CCCC. xxxxxx. 111111.) |

Parmi les autres éditions sans date de Colard Mansion, je ne dois pas oublier de citer celle du *Donat espi-rituel* de Jean Gerson, dont il fut le traducteur. C'est un petit in-folio, en tout conforme au *Jardin de dévotion*. L'unique exemplaire de ce livre se trouve dans la bibliothèque de Lille.

Colard Mansion est encore l'auteur d'une traduction française du livre latin de Nicole Pergaminus, intitulé *Dialogus creaturarum*. Il acheva cette traduction à Abbeville, à une époque qu'il est assez difficile de déterminer, mais qui en tout cas est postérieure à 1477, car le livre est dédié à Philippe de Crèvecœur, qui y est qualifié de « lieutenant du roy en Picardie. » Or ce seigneur ne put porter un pareil titre qu'après la mort du duc de Bourgogne et la confiscation de ses terres par le roi Louis XI. Ce qu'il y a d'assez singulier, c'est que ce livre, imprimé en 1482 sous le titre de *Dialogue des créatures*¹, ne le fut pas par Mansion, mais par Gérard Lyon (Leeu), imprimeur à Goude, qui en avait déjà publié une édition latine en 1480, et qui en publia une flamande peu de temps après. On ne connaît qu'un exemplaire de l'édition française : il est à la Bibliothèque nationale de Paris.

Le voyage de notre artiste eut probablement pour cause celui qu'entreprit, au commencement de 1477, Louis de Bruges lui-même, l'un des ambassadeurs que Marie de Bourgogne envoya, immédiatement après la mort de son père, à Louis XI, qui était alors à Arras ; et le motif qui porta Mansion à dédier son livre à Philippe de Crèvecœur fut sans doute la parenté de ce dernier avec Jean de Bruges, le fils de son patron : ces deux seigneurs étaient beaux-frères, ayant épousé les deux sœurs, le premier Isabeau, le second Marie d'Auxy.

Quoi qu'il en soit, le voyage de Mansion dura peu,

¹ Van Praet, *Notice sur Colard Mansion*, p. 104.

car il donna le 18 juin de cette année son édition de Boèce, qui est un livre assez considérable. Du reste, ce voyage eut peut-être lieu un peu plus tard.

Nous avons vu précédemment que Mansion était rentré dans la confrérie de Saint-Jean-Baptiste en 1481, et qu'il lui avait fait cadeau alors d'un de ses livres. Cette seconde affiliation dura peu de temps, car on voit qu'il était mort en 1484, époque où un certain Jenny, qui demeurait avec lui, et qui était peut-être son associé, paya 4 escalins pour sa dette de mort¹.

Son protecteur, Louis de Bruges, lui survécut près de dix ans encore, continuant à enrichir sa bibliothèque des plus magnifiques manuscrits, car c'est une erreur de croire que l'imprimerie ait tué l'industrie des scribes. La typographie ne pouvait faire que des livres communs comparés à ceux que produisaient les calligraphes de ce temps, et l'art de ces derniers persista longtemps encore.

J'ai dit que Louis de Bruges avait eu occasion d'employer le talent de Mansion avant qu'il fût typographe. En effet, ce dernier avait écrit pour ce seigneur, qui avait daigné tenir un de ses enfants sur les fonts baptismaux, un livre in-folio intitulé la *Penitance Adam*, dont il était aussi le traducteur. Ce livre, qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale², avec la plupart des autres manuscrits de Louis de Bruges, est un petit in-quarto, écrit en ancienne bâtarde, à longues lignes, 27 à la page, par-

¹ Van Praet, *Notice sur Colard Mansion*, p. 82.

² Département des manuscrits, n° 7864.

faitement conforme au caractère du *Recueil des histoires de Troyes*. Les sommaires sont en rouge. Les initiales sont peintes en or et en couleur. Ce livre était anciennement relié en velours bleu. Il se compose de 42 feuillets. L'ouvrage commence par le sommaire suivant en encre bleue : « Cy commencè un petit traité intitulé de la penitance Adam, translaté du latin en françois au commandement de hault et puissant seigneur monseigneur de la Gruthuse, comte de Wincestre, etc. par Colard Mansion, son compere et humble serviteur. » Le texte commence au recto du sixième feuillet, où se trouve une jolie miniature représentant le sujet principal du livre. Dans le haut, à gauche, on voit sur une éminence Colard Mansion debout, nu-tête, vêtu d'une robe noire, et faisant à son protecteur hommage de son livre, couvert de velours bleu, garni de clous dorés aux quatre coins, et tel qu'il était encore il y a quelques années, avant qu'on lui eût donné une reliure nouvelle. Le seigneur de la Gruthuyse est également debout, habillé de la même manière, mais il a la tête couverte d'un bonnet de velours noir. La longue robe dont il est revêtu est d'étoffe cramoisie et garnie de martre. Les insignes de l'ordre de la Toison d'or qu'il porte au cou tombent sur sa poitrine. Derrière lui se tient aussi debout un jeune homme, vraisemblablement son fils aîné Jean, dans un costume différent, sans doute celui de son âge. Il est vêtu d'un espèce de gilet bleu et d'un pantalon écarlate. Le bonnet qui couvre sa tête est orné d'un bourdalou d'or et d'une aigrette

blanche. Dans le lointain on découvre une partie du château que son père possédait à Oostcamp, village situé à peu de distance de la ville de Bruges; l'entrée en est défendue par deux tourelles crénelées¹. C'est dans ce château que Louis de Bruges eut l'honneur d'héberger le roi d'Angleterre Édouard IV, lorsque, chassé de son pays en 1470, il vint demander secours au duc de Bourgogne, son beau-frère, pour rentrer dans ses États².

Aucune date n'indique à quelle époque ce livre fut écrit. Toutefois les détails de la miniature peuvent servir à la fixer approximativement. D'abord les insignes de la Toison d'or, que porte Louis de Bruges, prouvent qu'il est postérieur au 2. mai 1461, jour où ce seigneur en fut décoré³. Ensuite le portrait de Jean son fils, qui représente un jeune homme d'une quinzaine d'années, nous reporte à 1470 environ, Louis de Bruges s'étant marié en 1455⁴.

On ignore si Colart Mansion a eu des enfants. En tout cas, s'il en a eu, il n'ont pas continué d'exercer la profession de leur père à Bruges. Peut-être Robert et Paul Mansion, imprimeurs et libraires à Paris au commence-

¹ Van Praet, *Notice sur Colard Mansion*, p. 8.

² Pour reconnaître les services que lui avait rendus Louis de Bruges à cette époque, le roi d'Angleterre le fit nommer par le parlement comte de Winchester. (Van Praet, *Recherches sur Louis de Bruges*, p. 11.)

³ Louis de la Gruthuyse n'était que le soixante et unième chevalier. L'ordre datait donc d'avant 1461 et non de 1468, comme le dit Warton, cité par Dibdin, *Typogr. antiq.* t. I, p. 54, note.

⁴ Van Praet, *Recherches sur Louis de Bruges*, p. 5.

ment du xvii^e siècle, descendaient-ils de l'imprimeur de Bruges?

Avant de terminer cet article, je dois dire un mot sur un livre qui a fort intrigué les bibliographes au siècle dernier.

Quelques années avant la révolution, l'abbé Ghesquière vit dans la bibliothèque de Meerman, à la Haye, un petit livre dont voici le titre exact :

C'est cy la coppie des deux grans tableaux, esquelz tout le contenu de ce livre est en escript, qui sont atachiez au dehors du coeur de l'église Nostre Dame de Terewane, au costé devers midi, pour l'instruction et doctrine de tous chrestiens et chrestiennes, de quelconque estat qu'ilz soient; laquelle doctrine et instruction fut composée en l'université de Paris, par tressaige et tresdiscret homme et maistre en divinité, maistre Jehan Jarson, chancelier de Nostre Dame de Paris, et ce à la requeste et priere de nostre reverend pere en Dieu monseigneur l'évesque de Terewane, nommé maistre Mahieu Regnault, dont Nostre Seigneur Jesucrist veulle avoir l'ame.

Ce livre, dont le titre abrégé est *Doctrine pour l'instruction de tous les chrétiens*, par Jean Chartier, autrement dit Gerson, du lieu de sa naissance, se termine par une souscription en six mauvais vers latins que voici :

Aspice presentis scripture gracia que sit :
 Confer opus opere; spectetur codice codex;
 Respice quam munde, quam terse, quamque decore.
 Imprintit hec civis Brugensis Brito Johannes,
 Inveniens artem, nullo monstrante, mirandam,
 Instrumenta quoque non minus laude stupenda.

Rapprochant cette souscription du passage des Mémoires de Jean le Robert, abbé de Saint-Aubert de Cambrai, que nous avons cité précédemment¹, et dans lequel on voit qu'en janvier 1445 (1446 nouveau style) on vendait à Bruges le *Doctrinale* jeté en moule, Ghesquière² en a conclu que Briton avait inventé l'imprimerie dans cette ville. C'est aller vite en besogne, on en conviendra. Et, d'abord, quel est ce Jean Briton ou de Brite, citoyen de Bruges, qui revendique (suivant Ghesquière) en termes si ambigus l'honneur d'avoir inventé l'imprimerie? On n'a sur lui aucun renseignement : on voit bien un Jean Britoen ou Bortoen figurer dans les registres de la communauté de Saint-Jean-l'Évangéliste de Bruges; mais rien ne prouve que ce Britoen, qui figure invariablement sur les registres de sa communauté depuis l'an 1454 jusqu'en l'année 1494³, date probable de sa mort, soit le Briton qui nous occupe. La similitude de nom et de profession n'est pas une preuve d'identité d'individu, car cela se rencontre souvent dans deux personnes de la même famille; mais, cette identité fût-elle certaine, il resterait à prouver le rapport du Brito mort en 1494 avec l'imprimeur du *Doctrinale* de 1445.

Van Praet a donné une explication bien plus naturelle du fait. Je ne puis mieux faire que de transcrire ici ce qu'a écrit ce laborieux bibliographe, né lui-même dans

¹ Voyez la première partie, p. 97.

² *Espr. des journ.* juin 1779, p. 240.

³ Van Praet, *Notice sur Colard Mansion*, p. 90.

la ville de Bruges, à laquelle il porta toujours une affection filiale, et dont il n'aurait pas négligé ce titre de gloire, s'il y avait trouvé quelque fondement, dans le livre qu'il a consacré à l'histoire de l'introduction de l'imprimerie dans son pays natal.

« Ce Jean Briton, dit-il¹, est celui qui exécuta, suivant ses propres expressions, par un art nouveau et des instruments de son invention, un écrit composé à la prière de l'évêque de Térouane par Jean Gerson, et que ce prélat avait fait transcrire dans deux tableaux, pour qu'ils fussent exposés au dehors de son église. Il mit au bas six vers latins où il faisait admirer la beauté, l'élégance et la netteté de son travail, en employant pour le caractériser le mot *imprimit*, dont les écrivains ou les copistes de livres de son temps se servaient quelquefois au lieu de celui de *scripsit*. Cette nouvelle manière d'écrire, qu'il donnait comme une chose merveilleuse, consistait probablement à mouler des caractères avec des lettres de laiton à jour, semblables à celles qu'on a longtemps employées pour exécuter des livres de liturgie et de chœur². Vers 1480, Jean Veldener, alors imprimeur à Utrecht, mit sous presse cette production de Jean Briton, sans y rien changer, et en laissant même subsister les six vers qui la terminent : ce qui a fait croire mal à propos à quelques bibliographes qu'ils avaient rapport à cette édition remarquable. »

¹ *Notice sur Colard Mansion*, p. 11.

² Voyez ce que j'ai dit précédemment, p. 58 et 59.

A l'appui de l'opinion de Van Praet, je dois dire que ce livre, dont l'unique exemplaire connu se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Paris, pour laquelle il a été acheté 510 florins à la Haye, en 1824, lors de la vente des livres de Meerman, qui l'avait payé seulement 8 florins, est parfaitement exécuté, et n'est certainement pas un premier essai typographique. C'est un petit in-quarto, en ancienne bâtarde de quinze points, avec des sommaires en gothique pure de même force à peu près. Il a 25 lignes longues à la page, et 30 feuillets en tout. Il n'a pas de chiffres, mais il a des signatures et des réclames, contrairement à ce que dit Van Praet dans la description qu'il en a donnée¹. Ce qui a trompé notre célèbre bibliographe, c'est que ces signatures et ces réclames (les deux choses sont réunies dans une même ligne) se trouvent, non au bas des pages et au recto des feuillets, comme c'est l'usage aujourd'hui, mais dans la marge du fond (en sens perpendiculaire) et au verso.

L'existence de signatures dans le livre en question suffirait seule pour prouver qu'il n'est pas aussi ancien qu'on l'a cru; à cela il faut joindre encore son exécution, qui est parfaite, et la forme des caractères, qui ne laisse rien à désirer. L'un de ces caractères est parfaitement semblable à celui qu'a employé Veldener dans le *Fasciculus temporum* en flamand, qu'il a imprimé à Utrecht en 1480, et qui est lui-même un livre très-remarquable (typographiquement parlant) pour cette époque.

¹ *Notice sur Colard Mansion*, p. 94.

L'ordre des signatures du petit livret en question, que j'avais d'abord cru arbitraire, est au contraire parfaitement régulier. L'ouvrage étant divisé en quatre cahiers de deux feuilles in-quarto, c'est-à-dire de 16 pages chacun, sauf le dernier qui n'en a que 12, est *signaturé* aux pages 2, 6 et 14. Le fait est bon à noter; car le relieur, suivant l'usage de ses confrères, a cousu le livre de manière à dérouter même un compositeur d'imprimerie qui voudrait déterminer le format à la simple inspection de la piqûre : on pourrait prendre cet in-quarto pour un in-seize, par suite de l'exiguïté du papier en usage à cette époque, comparé au nôtre.

En étudiant les livres anciens, il faut bien prendre garde à cette circonstance, que, l'usage des signatures n'étant pas universel, chaque imprimeur, de même que chaque scribe, adoptait le mode qui lui semblait le plus commode pour faciliter l'assemblage des cahiers de son livre. J'ai sous les yeux en ce moment un manuscrit de la Bibliothèque nationale, du XI^e siècle, où les signatures sont au verso du dernier feuillet de chaque cahier, et un volume imprimé en 1483, où elles sont au recto de chaque feuillet, mais avec cette circonstance singulière qu'elles sont en travers dans la marge de droite, au bout des lignes, dans ce sens $\overline{\text{r}}$ $\overline{\text{r}}$ $\overline{\text{r}}$ $\overline{\text{r}}$. Ce dernier livre est un recueil petit in-folio des *Épîtres familières* d'Æneas Sylvius, imprimé par Jean de Westphalie, à Louvain, avec un beau caractère romain de quinze points typographiques environ.

§ 4. Alost et Louvain.

Deux villes de la Belgique se disputent l'honneur d'avoir reçu en premier lieu la typographie. Ces villes sont Alost et Louvain. Elles ont chacune leurs partisans. La Serna Santander tient pour Alost et son imprimeur Thierry Martens¹; Lambinet, pour Louvain et Jean de Westphalie, son premier typographe. A la suite de ces deux auteurs, pour ainsi dire du cru, car Lambinet était Belge, et la Serna, Espagnol d'origine, demeurait à Bruxelles, beaucoup d'autres ont continué la dispute jusque dans ces derniers temps, avec plus ou moins de succès ou de raison. Pour moi, qui suis complètement dégagé de l'esprit de localité, la question ne présente pas la moindre obscurité. Il est incontestable que c'est à Alost qu'on a imprimé d'abord; mais, d'un autre côté, il n'est pas moins évident que c'est Jean de Westphalie qui a apporté l'imprimerie dans cette ville. Comme on a cherché à lui ravir cet honneur au profit de Thierry Martens dans un livre récemment publié à Alost², je vais essayer de rétablir la vérité, en me fondant sur ce livre même, qui nous offre le dernier résultat des recherches faites sur Thierry Martens.

Le premier ouvrage avec date connu pour avoir été

¹ On écrit le nom de cet artiste de diverses manières; nous avons adopté celle qui est le plus habituelle.

² *Recherches historiques et critiques sur la vie et les éditions de Thierry Martens*, par feu J. de Gand, d'Alost, 1 vol. in-8° avec planches; Alost, 1845.

imprimé à Alost, est un petit volume intitulé : *Speculum conversionis peccatorum*, par Denis de Leuuuis (Leuwis), autrement dit Rikel, du lieu de sa naissance, situé dans le diocèse de Liège. Ce livre forme un petit in-quarto, ayant 33 lignes longues à la page, sans chiffres, signatures ni réclames, contenant en tout 27 feuillets. On lit au verso du dernier : « Impressum Alosti in Flandria, anno « M° cccc° lxxiii°. »

On cite encore un autre ouvrage imprimé à Alost en 1473, en tout conforme au premier, et intitulé : *Libellus de duobus amantibus*. Il est terminé par la souscription suivante : « Explicit opusculum Enee Silvii de duobus « amantibus, impressum Alosti, anno Domini M° qua- « dringentesimo septuagesimo 3° (*sic*). » Mais son existence, quoique constatée par Marchand¹, est encore problématique. Il reste du moins à vérifier la date qu'il lui donne à l'aide d'un chiffre arabe.

Au surplus, le fait importe peu : puisque nous avons un livre positivement imprimé à Alost en 1473, il en peut bien exister deux et plus². La question pour nous n'est pas là. L'important est de savoir qui a imprimé ce livre. A ceux qui nient que le *Speculum conversionis* ait été exé-

¹ *Histoire de l'imprimerie*, p. 63.

² M. de Gand, dans l'ouvrage cité plus haut, en mentionne un autre, qu'il date arbitrairement de 1473, et qu'il attribue de son plein droit à Alost et à son imprimeur Thierry Martens, par le seul motif que ce livre est imprimé avec le même caractère que le *Speculum conversionis*, dans le même format, et avec le même papier. Ce livre est intitulé : *Beati Augustini de salute sive aspiratione anime ad Deum*.

cuté par Martens, on répond qu'il est imprimé avec les mêmes caractères que le traité intitulé : *De vita beata*, à la fin duquel on lit :

Consummatus Alosti tractatulus fratris Baptiste Mantuani de vita beata, anno Domini millesimo quadringitesimo (*sic*) septuagesimo quarto, die sancti Remigii.

Hoc opus impressi Martins Theodoricus Alosti,
Qui Venetum scita Flandrensibus affero¹ cuncta.

Mais cette prétendue preuve ne prouve rien, car ces caractères sont ceux dont s'est servi Jean de Westphalie à Louvain et à Alost même, comme le démontre la souscription suivante d'un livre plus ancien que le traité de Mantuanus, et conforme en tout au *Speculum conversionis* : « Explicit feliciter textus Summularum editarum á
« fratre Petro Alfonsi Hispano, ordinis predicatorum, im-
« pressus in Alosto, oppido comitatus Flandrie, per Jo-
« hannem de Vuestfalia Paderbornensem, cum socio suo
« Theodorico Martino, anno Domini M^o CCC^o LXXIII^o,
« Maii die XXVI². »

N'est-il pas évident, d'après cela, que Jean de West-

¹ Le catalogue de Charles Major, où ce livre était inscrit, porte ici *offero*, ce qui change bien le sens. M. de Gand affirme qu'il y a *affero*, je le crois sur parole.

² Voyez l'ouvrage de M. de Gand, p. 239, où l'on trouve quelques détails sur ce curieux livre encore peu connu, et qui n'est évidemment pas autre chose que le *Liber predicabilium*, cité par tous les bibliographes, mais avec une date de jour différente (le VI mai), par suite d'une erreur de copiste sans doute.

phalie a commencé par imprimer à Alost avant d'aller à Louvain, et que Thierry Martens ne fut qu'un de ses élèves? Rien n'empêche d'admettre que le livre de Denis de Leuwis ait été imprimé par Jean de Westphalie seul, en 1473; celui de Pierre d'Espagne, par Jean de Westphalie et Thierry Martens, le 26 mai 1474, et celui de Mantuanus, par Thierry seul, le 1^{er} octobre de la même année.

M. de Gand prétend que c'est uniquement par politesse que le nom de Jean de Westphalie paraît dans la souscription du livre de Pierre d'Espagne¹, et comme souvenir d'une visite qu'il avait faite à Thierry Martens. Cette objection ne me paraît pas sérieuse, et je ne pense pas qu'on puisse l'appuyer d'un autre exemple de ce genre : aussi ne m'y arrêterai-je pas. Les observations de M. de Gand au sujet des deux vers qui terminent la souscription du livre de Mantuanus sont plus spécieuses, sinon plus concluantes. Il prétend que Thierry Martens n'avait pas eu besoin d'apprendre son art chez Jean de Westphalie, puisqu'il déclare lui-même dans ces vers qu'il a appris la typographie à Venise.

J'ai beau relire ces vers énigmatiques, je n'y vois pas du tout que Martens dise avoir appris son art chez les Vénitiens. En voici la traduction littérale : « J'ai imprimé cet ouvrage [moi] Thierry Martens, d'Alost, qui apporte aux Flamands tout ce qui est su des Vénitiens. » Je n'y vois qu'une chose, c'est un industriel qui vante sa mar-

¹ Ouvrage cité, p. 203.

chandise. Les impressions vénitiennes avaient alors une grande et juste réputation¹, et Thierry Martens, de même que plusieurs autres typographes de cette époque, invoque le nom de Venise comme une recommandation pour l'écoulement de ses produits. Il ne paraît pas toutefois que son charlatanisme lui ait bien réussi, car on ne connaît qu'une autre pièce imprimée par lui à Alost, c'est un opuscule de dix pages in-quarto, à la fin duquel on lit :

Explicit tabulare fratrum ordinis Deifere virginis Marie de Carmelo.

Ex Alosto Flandrie octobris xxviii

Theodorico Mertens impressore peractum.

La date d'année n'est pas exprimée ici ; mais cette impression ne peut être que de 1474 ou 1475, car en 1476 Martens était établi à Anvers. M. de Gand prétend que cet ouvrage est de 1473, et la raison qu'il en donne c'est que le format de ce livre est semblable à celui du *Speculum conversionis*, et différent de celui de Mantuanus, qui est du 1^{er} octobre 1474. « Lambinet, dit-il, ne saurait être assez déraisonnable pour prétendre que dans ses premiers essais Martens ait pu employer deux formats diffé-

¹ M. de Gand nie que les éditions vénitiennes fussent connues des Flamands en 1473 ; mais il me semble que, si Thierry Martens avait pu apprendre son art à Venise et l'apporter à Alost, les livres vénitiens avaient bien pu venir aussi dans cette contrée, et y acquérir la réputation qu'ils méritaient. J'ajouterai que, s'il en eût été autrement, Thierry Martens eût été bien absurde de mettre sa marchandise sous le patronage d'un nom inconnu.

rents dans l'espace d'un mois. Donc il est démontré pour nous que ce troisième opuscule de Martens n'est pas de 1474, mais de 1473, et par conséquent que les deux autres, imprimés à Alost la même année, et sortis des mêmes presses, appartiennent également à notre concitoyen¹. »

On conviendra que voilà un singulier raisonnement. Tel livre est d'un format différent de celui de tel autre, donc il ne peut être du même temps! Même en adoptant cette argumentation, pourquoi concluez-vous pour 1473 plutôt que pour 1475? Mais voici qui est plus fort : en recourant au catalogue des éditions de Martens publié dans le livre de M. de Gand, je vois que le livre du 28 octobre est exactement du même format que celui du 1^{er} octobre 1474, c'est-à-dire qu'il a comme ce dernier 30 lignes à la page, au lieu de 33 qui se trouvent au *Speculum conversionis*. La conséquence forcée du raisonnement de M. de Gand serait donc que l'ouvrage en question est du mois d'octobre 1474, au plus tôt, et non de 1473; mais je me hâte d'ajouter que ce raisonnement est tout à fait dénué de force.

M. de Gand n'est pas plus heureux quand il veut nous prouver que Thierry Martens a appris son art à Venise. Si nous nous en rapportons à l'épithaphe qu'Érasme a consacrée à son ami Martens, ce dernier n'avait guère que quatre-vingts ans lorsqu'il est mort, le 28 mai 1534, et non le 15 mai 1433, comme on l'a dit par erreur dans

¹ Ouvrage cité, p. 204.

quelques livres¹. On lit, en effet, le vers suivant dans cette épitaphe :

Octavam vegetus præterii decadem.

Mettons quatre-vingt-un ou quatre-vingt-deux ans, si l'on veut², et déduisons ce chiffre de 1534. Nous trouverons que Martens était né en 1452 au plus tôt : or en 1473 il n'avait que vingt et un ans. A quel âge aurait-il donc appris son art? Ce n'est pas à dix-huit ans qu'on a l'habitude de courir le monde, et cela est encore moins admissible pour le xv^e siècle que pour le xix^e.

A l'appui de son opinion, M. de Gand cite encore une autre souscription où Martens rappelle son art vénitien. C'est celle d'un opuscule de 62 feuillets in-quarto, intitulé : *Itinerarius a terra Anglie in partes Ierosolimitanas*. Ce livre, d'abord écrit en français, par Jean de Mandeville, en 1385, fut ensuite traduit en latin par le même auteur, et c'est cette traduction latine qui fut imprimée, à ce que l'on croit, par Thierry Martens. Je dis à ce que l'on croit, car la souscription n'indique ni l'époque, ni le lieu de

¹ Ouvrage cité, p. 8.

² M. de Gand (p. 192) prétend que cela veut dire aussi bien quatre-vingt-huit ou quatre-vingt-neuf que quatre-vingt-un ou quatre-vingt-deux. Il faut avouer que, dans ce cas, Érasme aurait eu une singulière idée de spécifier un âge qui laissait dix ans de latitude au lecteur. Je suis disposé à croire qu'il a plutôt augmenté que diminué l'âge de Martens, et que, si ce dernier avait eu quatre-vingt-huit ans, Érasme se serait servi d'une autre expression que celle d'*octavam decadem*. En effet, le même motif qui porte à diminuer l'âge d'un enfant sur une pierre tumulaire, porte à augmenter celui d'un vieillard. C'est une manière d'exciter la pitié.

l'impression, ni le nom de l'imprimeur. Elle se termine seulement par cette phrase ambiguë : « Quod opus ubi
 « inceptum simul et completum sit, ipsa elementa seu
 « singularum seorsum characteres litterarum, quibus im-
 « pressum vides, Venetica monstrant manifeste. »

De deux choses l'une : ou ce livre n'est pas de Martens, ou il est de lui. S'il est de lui, comme le prétend M. de Gand, comment cet auteur peut-il nous vanter la probité et la sincérité de son compatriote¹? Voilà un imprimeur qui ne met pas son nom à ses livres, et qui a soin de nous dire que la forme des caractères montre bien qu'ils viennent de Venise, et vous voulez que je croie à sa probité! J'ajoute que ce mensonge était d'autant plus audacieux, que les caractères de Martens, quoi qu'en dise M. de Gand², n'ont rien de vénitien, car ils sont d'un gothique allemand fort peu gracieux, et les imprimeurs vénitiens s'étaient fait leur réputation par leurs caractères romains. C'est assez tard seulement qu'entraînés par la mode ils se mirent à imprimer avec des caractères gothiques. Certes ce n'est ni chez Jenson, ni chez les Vinde-
 lin, que Martens aurait appris à graver des caractères gothiques avant 1473, comme semble l'insinuer M. de Gand, car on ne pourrait pas citer un seul livre imprimé de la sorte par ces illustres typographes à cette époque³. Ce

¹ Ouvrage cité, p. 25, 207 et ailleurs.

² *Ibid.* p. 195 et 201.

³ M. de Gand en cite bien quelques-uns (p. 192), mais ils sont d'une époque de beaucoup postérieure.

n'est pas dans une grande ville que Martens aurait pu mentir aussi impudemment; mais il le pouvait dans une petite ville comme Alost, où les éditions vénitiennes ne devaient pas être communes, quoiqu'elles fussent très-célèbres.

Une des principales raisons que M. de Gand allègue à l'appui de son système relativement à l'apprentissage de Martens, c'est que cet imprimeur savait parfaitement l'italien, et devait par conséquent l'avoir appris dans sa jeunesse en Italie même. De pareilles hypothèses ne se discutent pas. Je ne vois pas pourquoi M. de Gand repousse avec tant de dédain celles de Lambinet, qui suppose que Martens pourrait bien avoir fait un voyage en Italie durant l'une des lacunes que nous offre la série de ses éditions; mais la chose est pour nous sans intérêt.

Voici la conclusion qui me semble ressortir de ce qui précède. Jean de Westphalie s'étant rendu dans la Belgique pour y exercer son art, y fit la connaissance de Martens, qui l'engagea à venir à Alost, sa ville natale, où il pourrait lui être utile, soit par lui-même, soit par quelque membre de sa famille.

Jean suivit ce conseil, et publia en 1473, à Alost, les ouvrages suivants :

- 1° *Speculum conversionis*;
- 2° *Libellus de duobus amantibus*;
- 3° *De salute sive aspiratione anime ad Deum*.

Par reconnaissance, il avait appris son art à Thierry Martens, qui put l'aider dans l'impression du livre de

Pierre d'Espagne, terminé le 26 mai 1474. Il jugea donc convenable d'associer son jeune ami à la gloire comme il l'avait été à la peine : voilà pourquoi le nom de Thierry Martens paraît dans la souscription de ce livre à côté de celui de Jean de Westphalie.

S'étant fait connaître par ses premiers travaux, Jean de Westphalie fut appelé sur un plus vaste théâtre. Il se rendit à Louvain aussitôt après la publication du livre de Pierre d'Espagne¹; mais en partant il eut soin de laisser à son élève une certaine quantité de caractères, afin qu'il pût continuer la noble profession qu'il lui avait apprise.

Martens publia seul alors :

- 1° Le livre daté du 1^{er} octobre 1474.
- 2° Le livre daté du 28 octobre.

Puis, à son tour, cherchant un marché plus favorable qu'Alost pour l'écoulement de ses produits, il se rendit à Anvers, où il ne resta que peu de temps; revint à Alost; retourna ensuite à Anvers, et enfin alla se fixer aussi à Louvain, comme son ancien maître². Je ne le suivrai pas

¹ Ce livre commence ainsi : « Dialectica est ars artium, sciencia scienciarum, etc. » Il se compose de 106 feuillets petit in-folio de 26 lignes à la page pleine. Au verso du 106^e se lit la souscription que j'ai transcrite plus haut. Ce précieux ouvrage, découvert par M. Jules de Saint-Genois, bibliothécaire de Gand, dans l'église réformée d'Arnheim (Gueldre), se trouve aujourd'hui dans la bibliothèque royale de la Haye. Je dois ces renseignements à M. de Saint-Genois lui-même, qui a bien voulu m'écrire une longue lettre à ce sujet.

² Ce titre ne peut-être contesté à Jean de Westphalie. Froppens le lui donne positivement, fol. 1117 de sa *Bibliotheca belgica*, où il dit en parlant de Martens : « Juvenis associavit se Joanni a Westphalia. » M. de Gand

dans ces diverses pérégrinations, qui n'ont pour nous aucun intérêt.

Contrairement à ce que dit M. de Gand, la Serna Santander prétend que Martens n'imprimait pas dans les premiers temps avec des caractères qui lui fussent propres; mais qu'il se servait de ceux des imprimeurs qui se trouvaient dans les villes où il allait. Il en tire même une singulière conclusion: « C'est là, dit-il, ce qui prouve la grande supériorité de Thierry Martens sur tous les autres imprimeurs de la Belgique, puisque partout où il allait exercer l'imprimerie, il avait et leurs presses et leurs personnes à sa disposition, tous à l'envi s'efforçant de le servir¹. » Si le fait était vrai, il faudrait en conclure, au contraire, que Thierry Martens était plutôt un éditeur qu'un véritable imprimeur.

Martens mourut le 28 mai 1534, et fut enterré dans le couvent des Guillemites d'Alost, où il s'était retiré, et auquel il légua sa bibliothèque et tous ses biens. Les religieux lui firent élever un monument où il est représenté en relief, les deux mains jointes², et vêtu d'une grande robe fourrée qui lui descend jusqu'aux pieds. On lit autour une inscription en flamand qui lui donne le titre de « premier imprimeur de lettres de l'Allemagne,

préfère à ce témoignage, appuyé sur des faits, ceux de Maittaire et de Meerman, qui ne sont fondés sur rien. (Ouvrage cité, p. 31.)

¹ La Serna Santander, *Dict. bibliogr.* t. I, p. 296.

² Voyez la représentation de cette tombe dans l'ouvrage de Lambinet, *Origine de l'imprimerie* t. II, p. 97.

de la France et des Pays-Bas.» Il paraît qu'on a tenu à le faire mentir sur sa tombe, comme il mentait lui-même dans ses éditions.

M. de Gand, malgré son admiration pour Martens, accorde cependant « que cet imprimeur ne fut pas absolument le premier dans l'ordre du temps; mais il ajoute qu'il le fut dans l'ordre du mérite, de la science et des talents, et qu'il porta l'art à un degré de perfection auquel personne avant lui, ni même de son temps, ne put atteindre. » Il est inutile de s'élever contre une pareille prétention. Qui donc, hors d'Alost, a pu comparer Martens aux Estienne, par exemple. C'est tout aussi justement que M. Delpierre, dans son ouvrage intitulé : *La Belgique illustrée par les sciences, les arts et les lettres* (Bruxelles, 1840), dit, page 199 : « Ce qui est certain, c'est que dès 1501 Martens avait gravé et fondu des caractères grecs, les premiers dont on ait connaissance. » Il se peut que M. Delpierre n'ait jamais eu connaissance du grec employé par les imprimeurs de Rome en 1465, mais il aurait dû connaître au moins ceux des imprimeurs de Milan datant de 1476¹.

Quoi qu'il en soit, il est certain que Martens s'acquît une grande réputation, soit par le soin qu'il apportait à ses éditions latines, soit par l'importance des éditions grecques qu'il publia par la suite, et qui, l'ayant mis en rapport d'amitié avec tous les savants de l'époque, lui valurent le titre d'*Alde* de la Belgique. On voit dans une

¹ Voyez ci-dessus, p. 232.

lettre de Martin Dorpius à Érasme, du 14 juillet 1518, que Thierry parlait le flamand, le français, l'italien, le latin (à quoi il faut probablement ajouter l'allemand et le grec). La lettre porte qu'il aurait pu se mesurer avec saint Jérôme, sinon pour l'élégance, au moins pour le nombre des langues qu'il savait¹.

D'après Visser, cité par Mercier, abbé de Saint-Léger², il paraît que Jean de Westphalie, autrement dit Aken ou Hæken, du lieu de sa naissance, situé dans le diocèse de Paderborn, qui lui a aussi valu le nom de *Johannes Paderbornensis*, fut d'abord copiste de livres : cet auteur cite même un manuscrit de la main de Jean (*Ciceronis Epistolæ ad familiares*) qui existerait encore. Lorsque l'imprimerie eut pris quelque développement, Jean abandonna sa profession, comme beaucoup d'autres scribes, se fit initier à l'art typographique, et vint l'exercer dans la Belgique, qui n'avait point encore d'imprimerie.

Nous avons vu précédemment que le *Speculum conversionis* daté de 1473, attribué à tort, suivant moi, à Thierry Martens, et le traité *De vita beata*, imprimé positivement par ce dernier en 1474, avaient été exécutés avec les caractères de Jean de Westphalie. En effet, nous trouvons celui-ci en possession de ces caractères à Louvain en 1474. Il imprima cette année même, au mois de décembre, l'*Opus ruralium commodorum* de Pierre Crescentius, en un volume in-folio, à deux colonnes, de 42 lignes

¹ Érasme, *Opera*, t. III, p. 331.

² *Suppl. à l'histoire de l'imprimerie*, 2^e édit. p. 59-60.

chacune, sans signatures ni réclames. Il semble vouloir s'attribuer d'une manière toute particulière la propriété des caractères avec lesquels est exécuté ce livre, dans la souscription suivante, qui se trouve à la fin :

Presens opus ruralium comodorum Petri de Crescentiis, quodam industrioso characterisandi stilo novissime omnipotentis Dei suffragio adinvento, extitit hac littera vera, modernata, abscisa et formata, impressum per Johannem de Westfalia Paderbornensis dyocesis, in alma ac florentissima universitate Lovaniensi residentem. Anno incarnationis Dominice M. cccc lxxiiii, mensis decembris die nona.

On attribue à Jean de Westphalie une édition du livre intitulé *Gesta Romanorum*, qui aurait été imprimée à Louvain en 1473; mais l'édition en question est sans date et postérieure à cette année. Nous avons vu, en effet, que Jean était encore à Alost en 1474, et qu'il y imprima un livre en société avec Thierry Martens.

Jean de Westphalie fut appelé à Louvain par quelque membre de l'université, à ce que l'on croit.

Dans l'espace d'une vingtaine d'années, il mit au jour plus de cent vingt ouvrages¹. La dernière impression avec date portant son nom est de 1496. Il avait alors, entre autres concurrents, dans la même ville, Thierry Martens, dont il avait été le maître en 1473, et l'associé en 1474.

Dès l'année 1475, Jean Veldener était aussi venu se fixer à Louvain. Ce dernier publia en 1476 les *Formulæ epistolares*, in-folio, à la fin duquel on lit une longue et

¹ Voyez Lambinet, *Origine de l'imprimerie*, t. II, p. 1 à 80.

curieuse souscription commençant ainsi : « Salve. Si te
 « forsan, amice dilecte, novisse juvabit quis hujus volu-
 « minis impressorie artis perductor fuerit atque magis-
 « ter, accipito huic artifici nomen esse magistro Johanni
 « Veldener, cui quam certa manu insculpendi, celandi,
 « intorculandi, characterandi assit industria, adde et figu-
 « randi et effigiandi, etc. »

La même année, un certain Conrad de Westphalie, probablement frère de Jean, donna une autre édition de ce livre, parfaitement conforme à celle de Veldener, dont il copia même la souscription, en substituant toutefois son nom à celui de ce dernier. On ne connaît qu'un autre livre de ce Conrad, c'est un petit volume in-quarto, sans date, de 20 feuillets, intitulé : *Tractatus fratris Hug. de Sancto Victore super officio missæ*. La souscription porte : « Impressum Lovani per magistrum Conrardum de West-
 « valia Paderbornensis. » On ne peut admettre, avec la Serna Santander, que Conrad était le père de Jean, et lui aurait survécu, puisque Jean a imprimé jusqu'en 1496; d'un autre côté, il ne peut être ici question du fils de ce dernier, car il n'aurait pas fait concurrence à son père en exerçant son art dans la même ville.

Quant à Veldener, il quitta Louvain vers 1477, et alla s'établir à Utrecht, où il imprima en 1480 une édition en hollandais du *Fasciculus temporum*, gros volume in-quarto, fort remarquable par son exécution¹ typogra-

¹ Le caractère est le même que celui qui a servi dans le petit livre de Gerson attribué à un prétendu imprimeur Britto. Voy. p. 396 et suiv.

phique, ou du moins par sa disposition; de là il passa à Culembourg, dans la Gueldre, où il publia, en 1483, comme nous l'avons vu déjà¹, une édition in-quarto du *Speculum humanæ salvationis*, en hollandais.

§ 5. Anvers.

Je viens de nommer deux villes de la Belgique qui se disputent l'honneur d'avoir possédé la première imprimerie. Pour être juste j'aurais dû en citer une troisième; car Anvers prétend avoir devancé Alost et Louvain. Cette ville fonde ses prétentions sur l'existence d'un petit livre flamand intitulé *Vysioen van Tondalus*, et bien connu des bibliographes, à cause de sa souscription, portant qu'il a été imprimé à Anvers en 1472, par Vander Goes.

Les partisans de Thierry Martens, voulant attribuer encore à cet artiste l'honneur d'avoir introduit l'imprimerie à Anvers en 1476, prétendent qu'il y a eu omission volontaire ou involontaire d'un x dans le chiffre de la souscription du livre de Vander Goes, et qu'il faut lire LXXXII, au lieu de LXXII, parce qu'on ne connaît rien de ce dernier imprimeur dans l'intervalle de 1472 à 1482². Cette manière de raisonner me paraît peu concluante. Il y a plus d'un imprimeur du xv^e siècle dans la vie typographique duquel on peut signaler de pareilles lacunes. Celle de Thierry Martens lui-même en fournirait plusieurs exemples. Aussi M. de Gand a-t-il

¹ Première partie, p. 55.

² La Serna Santander, *Dict. bibl.* t. I, p. 347.

eu recours à une autre hypothèse. Suivant lui, il n'existe qu'un exemplaire du livre de Vander Goes, et il a passé par les mains d'un imprimeur moderne d'Anvers, qui a bien pu, par patriotisme, lui faire subir une falsification¹. En réponse à l'insinuation de M. de Gand, je dirai que nous avons à Paris un exemplaire du *Vysioen van Tondalus*, et que la date, qui y est parfaitement intacte, porte bien 1472 en chiffres romains.

Je ne prétends pas toutefois défendre absolument cette date. Je conviens que ce livre ne ressemble pas à un premier essai, et qu'il porte des signatures, ce qui n'était pas encore généralement adopté en 1472; mais, enfin, rien ne prouve qu'il soit antidaté. Aussi laisserai-je la question pendante.

Je clorais là ce paragraphe, si je n'avais à dire un mot d'une prétention beaucoup moins fondée de la part d'Anvers, celle d'avoir eu des imprimeurs dès avant 1442.

Jean des Roches mit cette idée au jour dans un mémoire lu par lui à l'académie de Bruxelles, le 8 janvier 1777, et imprimé dans le premier volume du Recueil de cette société. Ce mémoire traitait deux questions principales : 1° suivant Jean des Roches, les imprimeurs existaient en 1442 à Anvers, et faisaient alors partie de la confrérie de Saint-Luc, sous le nom de *printers*; 2° les premiers essais de l'imprimerie devaient être attribués à un certain Louis de Vedelare, qui s'en serait occupé dans la première moitié du XIV^e siècle.

¹ *Recherches*, etc. p. 18.

L'abbé Joseph Ghesquière répondit à des Roches dans une lettre adressée à l'abbé Tuberville-Needham, qui fut imprimée dans l'*Esprit des journaux* de juin 1779 (p. 232-260). Il prouva que les imprimeurs en lettres n'étaient entrés dans la confrérie de Saint-Luc qu'en 1557, contraints et forcés, et que par conséquent les *printers* de 1442 n'étaient pas des typographes, mais bien plutôt des imprimeurs d'images ou des dominotiers; que si Vander Goes fut reçu dans cette confrérie en 1487, ce fut moins comme imprimeur que comme exerçant quelque autre profession analogue. Il serait étrange, en effet, qu'il n'eût été reçu que quinze ans ou au moins cinq ans après avoir exercé sa profession, car on ne peut nier qu'il n'ait imprimé en 1482, sinon en 1472. Ghesquière prouva encore que Louis de Vedelare, joueur de violon de profession, pouvait bien avoir inventé une nouvelle manière de jouer d'un certain instrument, mais non pas l'imprimerie.

Cette lettre de Ghesquière, qui faisait connaître pour la première fois les *Mémoriaux* de Jean le Robert, que nous avons déjà cités¹, donna matière à une véritable polémique², à laquelle prirent part Mercier, abbé de Saint-Léger, et Van Praet; mais cette polémique, très-intéressante au point de vue bibliographique, ne modifia

¹ Dans la première partie, p. 97.

² Voyez *Espr. des journaux*, novembre 1779, p. 236-249; janvier 1780, p. 240-244; février 1780, p. 231; avril 1780, p. 221-246; octobre 1780, p. 227.

en rien les faits principaux à l'aide desquels Ghesquière avait réfuté les assertions de Jean des Roches, aussi ce dernier ne prit-il aucune part à la discussion. Il ne reste donc que le livre de Vander Goes, sur lequel la ville d'Anvers puisse se fonder pour revendiquer l'honneur d'avoir été la première ville de Belgique qui ait eu une imprimerie.

§ 6. Utrecht.

Sur un autre point des états du duc de Bourgogne, à Utrecht, la typographie fut importée par Nicolas Ketelaer et Gérard de Leempt. On ne sait pas précisément à quelle époque, parce que ces deux imprimeurs n'ont daté et signé que fort peu de leurs livres; mais le fait est certainement antérieur à 1473, car on a un ouvrage imprimé par eux avec cette date. Cet ouvrage, le seul où ils aient mis leur nom, est intitulé : *Petri Comestoris Historia scholastica super Novum Testamentum, secunda pars* (un volume in-folio). On lit à la fin du livre : « Impressa « in Trajecto inferiori per magistros Nycolaum Ketelaer « et Gherardum de Leempt, M. cccc. lxxiii¹. »

On a encore de ces artistes un ouvrage daté de 1474, mais sans nom d'imprimeur ni de ville : c'est l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe, en latin, un volume in-folio à longues lignes, au nombre de 31 à la page entière. La forme des caractères indique positivement l'origine de ce livre. Il est imprimé avec des lettres absolument semblables à

¹ Voyez-en un *fac-simile* dans l'ouvrage de M. Wetter, pl. XI, n° 8.

celles employées par Ketelaer et Leempt dans l'ouvrage précédent : c'est une espèce de ronde gothique comme celle employée par Ulric Zell, dont ils étaient probablement élèves.

On leur attribue encore *Liber Alexandri Magni de preliis*; *Fl. Renati de re militari*; *Hieronimi de viris illustribus*, et *Thomæ a Kempis Opera varia*, quatre ouvrages dont Meerman¹ a donné le *fac-simile*, les prenant pour des ouvrages de l'école costérienne, et cela sur d'assez vagues indices². En effet, le principal motif de cette attribution est une note en hollandais écrite par un ancien propriétaire de l'un de ces livres (le premier), conservé aujourd'hui à la bibliothèque publique de Haarlem³, et réuni à un exemplaire du *Speculum humane salvationis* (en hollandais). L'auteur de cette note dit que celui qui lui a donné le livre en question lui a affirmé qu'il avait été imprimé à Haarlem; mais, comme cette note est du milieu du xvi^e siècle, elle est sans autorité pour nous. Et j'ajouterai que Meerman a reconnu son erreur, et l'a rétractée dans un errata imprimé en tête du second volume de son livre⁴.

Au reste, une fois établie à Utrecht, l'imprimerie ne devait pas tarder à se répandre dans toute la Hollande,

¹ *Orig. typ.* t. II, pl. VII.

² *Ibid.* t. I, p. 144 et suiv.

³ *Catalogus Haarlemensis Bibliothecæ publicæ* [auctore A. de Vries], (2 vol. in-8°, à Haarlem, imprimerie Enschedé, 1848-1852), t. I, p. 96 et 123.

⁴ *Orig. typ.* t. II, p. VIII.

et c'est ce qui eut lieu en effet; mais, par un jeu assez singulier de la fortune, Haarlem fut une des dernières villes de ce pays à recevoir l'imprimerie de la nouvelle école. On ne connaît pas de livre imprimé dans cette ville avec date antérieure à 1483. Son premier imprimeur fut un nommé Jean Andriesson, autrement dit fils d'André, suivant l'usage du pays. Les Hollandais pensent qu'il était parent de Coster par la femme de ce dernier, Catharina Andriesdochter (fille d'André)¹.

Les caractères d'Andriesson sont gothiques, comme ceux dont s'était servi Coster, mais d'une forme plus nette, ce qui est tout naturel.

¹ De Vries, *Éclaircissements*, p. 35, note.

CHAPITRE IV.

ANGLETERRE.

En 1664, Richard Atkyns, qui avait un différend avec le corps des libraires de Londres, se fondant sur l'existence d'un opuscule imprimé à Oxford, et portant la date de 1468¹, prétendit ravir à Caxton la gloire qu'il a incontestablement d'être le premier importateur de l'imprimerie en Angleterre. Atkyns feignit² d'avoir reçu d'un ami (qu'il ne nomme point) la copie d'une ancienne chronique manuscrite existant dans la bibliothèque du palais archiépiscopal de Lambeth³, et dans laquelle on lisait ce qui suit, en résumé : « Thomas Bouchiers, archevêque de Cantorbéry, ayant persuadé à Henri VI d'employer

¹ *Expositio S. Ieronimi in Simbolum apostolorum*, impressa Oxoniæ, et finita anno Domini M. cccc. lxxviii, xvii die Decembris. Petit in-4° de 41 feuillets. Il s'en trouve un exemplaire à la Bibliothèque nationale de Paris. Ce livre, fort bien exécuté, avec des caractères semblables à ceux d'Ulric Zell, de Cologne, porte des signatures.

² Atkyns (Richard), *The original and growth of printing*. Collected out of history and the records of this kingdom, wherein is also demonstrated that printing appertaineth to the prerogative royal, and is a flower of the crown of England. Whitehall, 1664, in-4°.

³ Lambeth-house est un palais que possède l'archevêque de Cantorbéry sur les bords de la Tamise, dans l'un des faubourgs de Londres connu sous le nom de Southwark, et presque en face du palais législatif anglais (*house of parliament*), situé sur l'autre rive du fleuve, dans la circonscription de Westminster.

tous les moyens de faire passer en Angleterre l'art de l'imprimerie, pratiqué alors à Haarlem, par Gutenberg, ce roi chargea Robert Turnour, son valet de chambre, d'une mission secrète, consistant à suborner un des ouvriers de l'atelier haarlémois, et à l'amener dans la Grande-Bretagne. Pour accomplir sa mission, Turnour s'adjoignit Caxton, riche marchand de Londres, qui avait de grandes relations dans la Hollande, et dont le séjour dans ce pays devait être moins suspect. Ils vinrent d'abord à Amsterdam, puis à Leyde, n'osant pas aller à Haarlem, parce qu'on y veillait avec grand soin à conserver le monopole du nouvel art, et parce que plusieurs étrangers avaient été jetés en prison, sur le simple soupçon qu'il voulaient en prendre connaissance pour en doter leur pays. Bref, après avoir dépensé beaucoup d'argent, ils parvinrent à débaucher un ouvrier, nommé Frédéric Corsellis, qui trouva le moyen de s'évader, et vint avec eux à Londres, d'où il fut ensuite conduit à Oxford, et mis à même de travailler, sous la garde toutefois de quelques personnes, de peur qu'il ne se sauvât.

« Ainsi, ajoute Atkyns, Oxford est la première ville d'Angleterre qui ait pratiqué la typographie, et cela avant qu'aucune imprimerie existât ni en France, ni en Espagne, ni en Italie, ni en Germanie, en exceptant néanmoins de ce dernier pays la ville de Mayence, qui dut la connaissance de l'art au frère d'un des ouvriers haarlémois¹. »

¹ On trouve le texte anglais de ce passage dans Marchand, *Histoire de*

C'est à l'aide de cette fable absurde, où le faux et le vrai sont mêlés de la façon la plus grotesque, qu'Atkyns essaya d'établir que le droit d'imprimer dépendait de la couronne en Angleterre. Il se garda bien de donner le texte de sa prétendue chronique, qu'on n'a jamais pu retrouver; il en fit seulement une analyse. Le docteur Middleton, dans sa *Dissertation sur l'origine de l'imprimerie*¹, prouva plus tard que l'impression d'Oxford était de 1478, et non de 1468, et que la prétendue chronique de Lambeth-house avait été fabriquée par Atkyns lui-même. Il y a au reste un témoignage bien plus fort encore contre le récit d'Atkyns, c'est celui de Caxton, qui aurait prêté la main à l'embauchage de l'ouvrier haarlémois, et qui cependant n'en dit pas un mot, et attribue, au contraire, formellement à la ville de Mayence l'honneur de l'invention de l'imprimerie, dans son supplément à la chronique de Ranulphe Hygden, continuée par Jean Trevisa, qu'il imprima en 1482, sous le titre de *Polychronicon*². Cette opinion était naturelle de la part d'un élève des imprimeurs de Cologne, et elle ne pouvait être contredite par le premier imprimeur étranger qu'ait eu l'Angleterre, Théodore Rood, qui lui-même était de Co-

l'origine de l'imprimerie, partie II, p. 126; dans Meerman, *Orig. typogr.* t. II, p. 208; et dans la Serna Santander, *Dict. bibl.* t. I, p. 225 et suiv.

¹ En latin, imprimée à Cambridge en 1735, in-4°. Voyez aussi la lettre de M. Ducarel à Meerman, insérée dans le livre de celui-ci, *Orig. typ.* t. II, p. 2-18, et la réponse de Meerman, *ibid.* p. 19-40.

² Voyez les raisons singulières que donne M. de Vries pour expliquer ce fait, *Éclaircissements*, etc. p. 213, note 1.

logne, et vint s'établir dans ce pays vers 1478, époque où il imprima le livre daté par erreur de 1468¹.

William Caxton naquit vers 1412, en Angleterre, dans le pays de Kent, où il passa les premières années de sa vie². Il apprit les éléments de la grammaire dans ce même pays de Kent, où la langue, comme il nous le dit lui-même, était aussi rude qu'en aucune autre partie de l'Angleterre³; mais il vint achever son éducation à Londres, qu'il appelle quelque part sa *mère*, et où il déclare avoir été *élevé*⁴. C'est là sans doute qu'il apprit le français, qui était encore la langue officielle de l'Angleterre, dont les souverains se qualifiaient même de rois de France. Quelque incomplète que fût l'instruction que reçut Caxton, elle n'en était pas moins une exception bien rare pour le temps où il vécut et dans la classe du peuple anglais où il était né. Aussi s'en montra-t-il toujours fort reconnaissant envers ses parents : « I am bounden (dit-il⁵) to pray for my « father and mother's souls, that in my youth set me to « school, by which, by the sufferance of God, I get my « living I hope truly. »

¹ Ce livre, parfaitement imprimé, a des signatures, ce qui prouve qu'il est postérieur à la date qu'il porte.

² « I . . . was born and lerned myn englissh in Kente in the Weald. » (Prol. du *Recuyell of the historyes of Troye*.)

³ « is spoken as brode and rude englissh as is in ony place of « Englund. » (*Ibid.*)

⁴ « As to my mother, of whom I have received my nurture and living. » (Prol. du *Cathon* [magnus].)

⁵ Préface de *Charles the Greet* (Charlemagne), imprimé par lui en 1485.

Les premiers biographes de Caxton¹ assurent qu'il passa trois ans de sa vie (de la quinzième à la dix-huitième année) à apprendre le commerce chez un célèbre marchand (autrement dit *mercier*) de la Cité, appelé Robert Large, qui devint plus tard lord-maire de Londres. Comme ce commerçant, de même que ses confrères, s'occupait de librairie², Caxton puisa là ce goût des livres qui ne le quitta plus depuis. Il paraît que Caxton continua à résider chez Large, ou du moins à lui être attaché comme associé ou employé, car ce dernier, à sa mort, arrivée en 1441, légua par son testament une somme de vingt *marks*³ à son ancien apprenti, comme témoignage de satisfaction de ses bons services.

Après la mort de Large, Caxton, devenu citoyen de Londres⁴, paraît avoir exercé le commerce en son nom propre, et avoir acquis une certaine considération dans la corporation des *merciers* de cette ville. Soit qu'il y eût été poussé par la curiosité, soit qu'il y eût été amené par ses affaires, Caxton quitta bientôt l'Angleterre, et vint se fixer dans les Pays-Bas, où il résida une trentaine d'années⁵, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, mais plus parti-

¹ Lewis et Oldis. Voyez Dibdin, *Typ. antiq.* t. I, p. LXXVII.

² Dibdin, *Typ. antiq.* I, LXXVIII.

³ *Ibid.* p. LXXIX, texte et note.

⁴ « William Caxton, citizen and conjurye of the same (city of London), « and of the fraternity and fellowship of the mercery. » (Prol. du *Cathon.*)

⁵ « And [I] have contynued by the space of xxx yere for the most parte « in the contres of Brabant, Flandres, Holand, and Zeland. » (Prologue du *Recuyell of the historyes of Troye.*) Comme ce prologue dit que le livre a

culièrement à Bruges, qui était alors le séjour habituel de la cour du duc de Bourgogne. Lewis dit que Caxton était le facteur (*travelling agent*) de la corporation des *merciers* de Londres; mais le fait est qu'on ignore complètement ce qu'il fit jusqu'en 1464. A cette époque, il reçut du roi d'Angleterre la mission de confirmer et de continuer, de concert avec un certain Richard Whetehill, le traité de commerce qui avait été conclu précédemment entre Édouard IV et Philippe le Bon. Dans les lettres en latin qui furent expédiées à cette occasion¹, les deux agents anglais sont nommés « *ambassiatores, procuratores, nuncios et deputatos speciales.* » Cela suppose que Caxton occupait déjà un rang honorable.

La mission qu'il remplit alors l'appelait souvent à la cour du duc de Bourgogne; elle lui donna sans doute occasion de connaître Raoul le Fèvre, dont les travaux eurent sur sa destinée une grande influence, comme on a pu le voir à l'article de Bruges.

Je n'entrerai pas ici dans le détail des faits que j'ai rapportés précédemment²; on a vu comment, en faisant

été commencé en 1469, Dibdin, s'attachant rigoureusement au nombre trente, se demande si le départ de Caxton d'Angleterre ne devrait pas être fixé à 1439; mais il est évident que le célèbre imprimeur anglais s'est servi d'un nombre rond, qui ne résout pas absolument la question. D'ailleurs la date dont parle Caxton ne peut être fixée que du jour où il écrit son prologue, et cette date n'est certainement pas antérieure au mois de septembre 1471.

¹ *Rimer's fœdera*, t. XI, p. 536 de l'édition de 1710, et t. V, p. 127 de l'édition de 1741.

² Voyez ci-dessus, p. 370-385.

imprimer sa traduction du livre de Raoul le Fèvre intitulé *Recueil des histoires de Troyes*, Caxton s'enthousiasma pour le nouvel art, et se mit à l'apprendre. Il le pratiqua même pour ce volume, comme il le dit dans l'épilogue du troisième et dernier livre : « I have practysed
« and learned at my grete charge and dispense to or-
« deyne this book in prynte. »

Une fois initié à l'imprimerie, Caxton ne l'abandonna plus : il l'exerça d'abord à Cologne pendant quelque temps, puis ensuite il importa cet art en Angleterre. J'ai décrit à l'article de Bruges les livres qu'il a imprimés à Cologne, et qui se réduisent à trois, dont deux seulement sont connus (*Histories of Troye* et *The game of chess*). Je n'y reviendrai pas ici : cela ferait double emploi.

Le dernier livre connu pour avoir été imprimé par lui à Cologne étant daté du mois de mars 1474, il n'est pas probable qu'il ait pu aller en Angleterre avant 1475. Il emporta de l'Allemagne les caractères dont il se servit dans son pays, où il n'aurait pu trouver encore des artistes assez entendus pour graver ses poinçons. Ces caractères, entièrement différents de ceux qu'il avait employés jusque-là, ont une forme tout allemande. Comme les premiers imprimeurs d'Italie et de France, Caxton établit son atelier dans une maison religieuse. Le chapitre de Westminster lui donna un local dans l'abbaye même de ce nom, et c'est là sans doute qu'il imprima comme essai de son caractère le petit livre in-quarto intitulé : *Propositio clarissimi oratoris magistri Johannis Russell*, etc. C'est

le discours prononcé par John Russell, ambassadeur du roi d'Angleterre, en remettant, de la part de celui-ci, au duc de Bourgogne, son beau-frère, les insignes de chevalier de la Jarretière, cérémonie qui eut lieu à Gand, au commencement de l'année 1470 (4 février 1469 ancien style). L'unique exemplaire connu de cet opuscule se trouve dans la bibliothèque de lord Spencer, à Althorp. Il ne porte ni date, ni nom de ville, ni nom d'imprimeur, mais il est exécuté avec les premiers caractères dont s'est servi Caxton en Angleterre. Dibdin et M. Brunet pensent qu'il fut imprimé à l'époque même où eut lieu la cérémonie. Le premier ajoute que Caxton profita probablement de cette occasion pour donner un échantillon de son art à la duchesse Marguerite, sa patronne, femme du nouveau chevalier. Mais cette opinion est tout à fait inadmissible, et en désaccord avec ce que dit Caxton lui-même dans sa préface des *Histoires de Troyes*, imprimées seulement en 1472. S'il avait eu déjà à Gand en 1470 le caractère du petit livret en question, il n'aurait pas eu besoin de venir imprimer sa traduction anglaise à Cologne, avec un caractère différent. Il n'y a rien d'extraordinaire à ce que ce petit livret ait été imprimé plusieurs années après la cérémonie à laquelle il se rapporte. Lord John Russell devait tenir à conserver son discours, comme un témoignage de son honorable mission sur le continent, et il n'avait pas de meilleur moyen pour cela que de le confier à la presse aussitôt qu'elle fut importée en Angleterre. Peut-être même cette impression fut-elle un

acte de prévenance de Caxton, qui, possédant une copie du discours de Russell, qu'il avait pu entendre prononcer à Gand, et voulant se faire un patron, crut devoir inaugurer ses travaux typographiques par cette œuvre, anglaise quant au fond, sinon quant à la forme.

Quoi qu'il en soit, au reste, il est certain qu'un des premiers livres imprimés par Caxton avec son nouveau caractère fut une traduction du roman de *Jason*, dont nous avons parlé à l'article de Bruges. Ce livre forme un petit volume in-folio, sans date, sans nom de lieu ni d'imprimeur, sans signatures ni réclames. Le rang chronologique que je lui assigne semble déterminé par le passage suivant de la préface de la *Légende dorée* (*The golden legende*), imprimée par le même artiste en 1483 : « When I had per-
 « formed and accomplished divers works and histories,
 « translated out of french into english, at the request of
 « certain lords, ladies and gentlemen, as the History of
 « the Recueil of Troy, the Book of the Chess, the History
 « of Jason, the History of the Mirror of the World, etc. »
 Toutefois cela est contestable. Dibdin fait passer avant le *Jason* une deuxième édition sans date du *Game of chess* ; mais je n'admets pas que ce dernier livre soit de 1475, car il est enrichi de nombreuses gravures en bois, et l'Angleterre ne pouvait pas avoir encore des artistes graveurs, puisque Caxton venait à peine d'y apporter l'imprimerie. Ce livre est du reste imprimé avec le caractère du *Jason* anglais et non avec l'ancien caractère qui avait servi à la première édition du *Game of chess*.

Rien n'indique l'âge de la deuxième édition du *Game of chess*. Il n'en est pas de même du *Jason*. Outre ce qu'on lit dans la *Légende dorée*, Caxton nous apprend, dans la préface du livre, qu'il a entrepris sa traduction avec la permission du roi et de la reine, lorsque le jeune prince de Galles, auquel elle était destinée, commença à savoir lire, c'est-à-dire lorsqu'il eut quatre ou cinq ans : or ce jeune prince, dont le sort ne répondit pas aux vœux de Caxton¹, était né vers 1471², ce qui nous donne 1475 ou 1476 pour la date de l'impression du livre. Et cette date est confirmée encore par ce qu'on sait des habitudes un peu courtoises de Caxton, qui aura voulu sans doute placer ainsi ses travaux en Angleterre sous le patronage du roi, comme il les avait placés à Bruges sous celui de sa sœur, la duchesse de Bourgogne.

Le prologue du *Jason* anglais offre un intérêt particulier, c'est la description de la fameuse salle du château de Hesdin, où le duc Philippe, fondateur de l'ordre de la *Toison d'or*, avait fait peindre de la manière la plus somptueuse les différents épisodes de l'histoire romanesque de Jason, qui était comme la glorification de son ordre. Caxton déclare avoir vu ces peintures de

¹ « whom I praye God save, and increase in virtue, and bring him unto as much wordship and good renomé as ever had any of his noble progenitors. » Le jeune prince fut assassiné le 9 avril 1483, par ordre de son oncle, qui s'empara du trône.

² On ne connaît pas positivement la date de sa naissance, mais on sait qu'il avait onze ans à l'époque où il fut assassiné.

ses propres yeux¹, et n'avoir entrepris sa traduction que pour honorer Édouard IV, qui était l'un des chevaliers de la Toison d'or.

Dibdin range aussi parmi les premières publications anglaises de Caxton un petit livre sans date, *Cantesbury tales*, imprimé avec le caractère du *Jason*; mais cette attribution est fort incertaine, et d'ailleurs sans importance pour nous.

Le premier livre de Caxton exécuté en Angleterre avec une date positive et l'indication du lieu d'impression est un ouvrage d'Antoine Wideville, comte de Rivers, frère de la reine d'Angleterre² : c'est la traduction anglaise d'un livre français, traduit lui-même du latin, par Guillaume de Tignonville, prévôt de Paris, sous le titre de : *Les dits moraux des philosophes*, et imprimé vers la même époque à Bruges par Colard Mansion³. L'ou-

¹ « . . . But well wote I that the noble duke Philip, first founder of this « said order, did do maken a chamber in the castle of Hesdyn, wherein « was craftily and curiously depainted the conquest of the golden fleece by « the said Jason. In which chamber I have been, and seen the said history so depainted. » (Prol. du *Jason* anglais.)

² L'année suivante Caxton imprima deux autres traductions du même seigneur. On voit que notre typographe avait de hautes relations. Il avait été ambassadeur du roi Édouard IV auprès du duc de Bourgogne, et attaché au service de la femme de ce prince, sœur du roi d'Angleterre; il dédie un de ses livres au duc de Clarence, frère de ce même roi; un autre à son fils, le prince de Galles; il en imprima plusieurs pour le frère de la reine Élisabeth Grey, à laquelle avait été remis particulièrement un exemplaire du *Recueil des histoires de Troyes*, en anglais, etc.

³ Voyez ci-dessus, p. 391.

vrage de lord Rivers est intitulé : *The dictes and sayinges of philosophers*, etc. (Enprynted by me William Caxton, at Westmester, the yere of our Lord M. cccc. lxxvii.) C'est un petit in-folio de 75 feuillets, ayant 29 lignes à la page, imprimé avec le nouveau caractère de Caxton, sans chiffres, signatures ni réclames, sur un papier fort portant dans le filigrane une tête de veau avec une fleur entre les cornes. L'influence des habitudes du continent est encore sensible dans ce livre, dont les mots sont divisés à la fin des lignes suivant la mode française, et non à la mode anglaise. J'entre dans tous ces détails parce qu'il existe une autre édition sans date de ce livre, qui, quoique imprimée avec le même caractère, en diffère complètement. Mais elle est au reste très-facile à reconnaître : d'abord elle est sans date, n'ayant à la souscription que les mots : « Caxton me fieri fecit; » ensuite elle n'a que 66 feuillets, et 31 lignes à la page; enfin elle a des signatures, ce qui prouve qu'elle est postérieure¹.

Dans la préface de son livre, le noble traducteur nous apprend qu'il a fait ce travail en 1473, pour occuper ses loisirs durant une traversée d'Angleterre en Espagne, où il allait visiter Saint-Jacques de Compostelle. Caxton a ajouté comme éditeur quelques pages à la fin du volume.

On vient de voir que ce livre portait la rubrique de Westminster. Tout le monde sait que Westminster est une ville qui s'est formée près de Londres, autour d'un célèbre monastère, fondé au VII^e siècle, à l'ouest de la

¹ Dibdin, *Typ. antiq.* t. I, p. 71-72.

capitale de l'Angleterre, d'où lui vient son nom actuel (*west monasterium*). Peu à peu l'intervalle qui les séparait s'est couvert de maisons, et elles ne forment plus aujourd'hui qu'une seule ville. Mais à l'époque de Caxton il n'en était pas encore ainsi. Comme cet artiste data plus tard ses livres de l'abbaye même, on pense généralement qu'il eut, dès le début de ses travaux en Angleterre, son atelier dans une chapelle du monastère. Quelques-uns font même venir de là le mot de *chapelle*¹, qui servait autrefois à désigner l'administration intérieure de chaque atelier. Mais c'est là une pure invention. Tout ce qu'on sait, c'est que Caxton demeurait dans l'abbaye, et qu'il vendait ses livres dans l'Aumônerie, qui tenait lieu, à Londres, de la *grand'salle du palais* à Paris, où tant de libraires avaient jadis leurs boutiques. Le fait est démontré par une espèce de prospectus qu'on a de lui², annonçant la mise en vente, à *bon marché*, de petits livrets à l'usage de l'église de Salisbury, livrets dont on ne connaît pas aujourd'hui un seul exemplaire :

If it plese ony man spirituel or temporel to vye ony pyes of two and thre comemoracions of Salisburi use, enpryntid after the forme of this present lettre, whiche ben wel and truly correct, late hym come to Westmonester in to the almonesrye at the reed pale, and he shal have them good chepe.

Supplico stet cedula.

Caxton continua longtemps ses travaux typographiques,

¹ Voyez Dibdin, *Typ. antiq.* t. I, p. c.

² *Ibid.* p. cii.

qui consistaient presque uniquement en publications d'ouvrages français traduits en anglais, en grande partie par lui-même. En 1478, il imprima un autre ouvrage de lord Rivers : c'est une traduction en vers des *Proverbes moraux de Christine de Pisan*. L'année suivante, il imprima encore un autre ouvrage du même auteur : c'est une traduction de la traduction française du livre anonyme intitulé le *Cordiale*. Ce livre fut imprimé en un mois et demi et non en deux ans, comme le dit Dibdin¹, après beaucoup d'autres bibliographes, qui n'entendaient rien aux indications chronologiques du xv^e siècle. En effet, Caxton dit qu'il a reçu le manuscrit des mains de lord Rivers, le jour de la Purification de la Vierge, mardi, 2 février 1478 (ancien style) : « which book was delivered to « me William Caxton by my said noble lord Rivers on « the day of the Purification of our blessed Lady, falling « the tuesday the second day of the month of february, « in the year of our Lord M. cccc. lxxviii ; » qu'il l'a commencé le lendemain, jour de saint Blaise, évêque : « which « work present I began the morn after the said Purifi- « cation. which was the day of saint Blase, bishop « and master, » et qu'il l'a fini la vigile de l'Annonciation, tombant le mercredi, 24 mars, an 19 du règne d'Édouard IV : « . . . and finished on the even of the An- « nunciation of our said blessed Lady, falling on the wed- « nesday the xxiiii day of march, on the xix year of king « Edward the fourth. » Or le jour de la Purification de la

¹ *Typogr. antiq.* t. I, p. 81.

Vierge 1478 (1479 nouveau style) tombe en effet un mardi « tuesday, » et le 24 mars de la même année, qui était la dix-neuvième du règne d'Édouard, puisqu'il était monté sur le trône le 4 mars 1461, tombait un mercredi « wednesday ». Toutes les notes chronologiques s'accordent donc à donner tort à Dibdin. Caxton n'eut pas d'ailleurs pris soin de noter toutes ces dates, et d'en faire parade, s'il eût mis deux ans pour imprimer un livre aussi peu considérable.

Je ne pousserai pas plus loin le détail des éditions si nombreuses de Caxton : il me suffira de dire qu'il imprima en 1481, sous le titre de *The historye of Reynart the Fox*, la traduction d'un livre allemand faite par lui; et en 1485, celle d'une *Histoire de Charlemagne*, tirée en grande partie du fameux *Miroir historial* (*Speculum historiale*) de Vincent de Beauvais. Ce livre, entrepris sur les instances d'Henri Bolomyer, chanoine de Lausanne, est tout à la gloire de la France, comme le dit l'éditeur dans la préface : « for the most part of this book is made « to the honour of the Frenchmen, and for profit of every « man. » Il fut fait, non sur l'original latin, car Caxton paraît n'avoir pas su cette langue, mais sur une traduction française. Quant à la traduction du premier ouvrage, elle fut faite sur l'allemand même, que Caxton avait sans doute appris durant son séjour dans les Pays-Bas et à Cologne.

Caxton, à qui il était survenu des concurrents¹, aban-

¹ Jean Letton, qu'on croit avoir été ouvrier chez Caxton, exerçait seul

donna vers 1485 l'abbaye de Westminster, où il n'était pas assez à son aise sans doute, et vint s'établir dans la rue Royale (King street), où il exerça jusqu'en 1491, date de sa mort. Il était alors âgé de près de quatre-vingts ans. Il eut pour successeur Winkin de Worde, qui exerça non-seulement dans la même maison, mais encore avec la marque primitive de Caxton. Cet artiste, l'un des plus célèbres de l'Angleterre, était, dit-on, Lorrain (ce que n'indique certes pas son nom). On croit qu'il avait été amené en Angleterre par Caxton, et qu'il fut chargé par celui-ci de monter la première imprimerie à Westminster. Mais le dernier fait est peu probable, car Winkin exerçait encore en 1535, c'est-à-dire soixante ans au moins après l'établissement de l'imprimerie de Caxton. Il n'était probablement qu'apprenti lorsqu'il suivit ce dernier, et ne put être chargé de monter son imprimerie.

Quoi qu'il en soit, rien ne saurait ravir à Caxton l'honneur d'avoir été le premier imprimeur d'Angleterre, ce qui lui valut, de la part de quelques écrivains du xvi^e siècle, le titre de *Prototypographus Angliæ*¹. Quant au récit d'Atkyns, il n'a pas le moindre fondement. Dès le xv^e siècle,

en 1480; en 1481, il s'associa avec un certain Guillaume de Malines (*de Machlinia*), qui exerça seul aussi l'année suivante. Ils furent imités par quelques autres artistes. Toutefois le nombre des impressions du xv^e siècle, datées et attribuées tant à Londres qu'à Westminster, est fort restreint : il ne s'élève pas à deux cents. Plusieurs villes de France du second ordre sont plus riches.

¹ Voyez Middleton, *Orig. of printing in England*, Cambridge, 1735. Jo. Lewis, *Vita Guil. Caxtonis*, Londres 1737.

il était contredit par les vers suivants, qui se trouvent à la fin du *Phalaridis epistolæ*, sans date (1480 environ), publié par le premier imprimeur connu d'Oxford, lequel n'aurait pu ignorer l'histoire de Corsellis, si elle était vraie :

Hoc Teodoricus Rood, quem Colonia misit,
 Sanguine Germanus, nobile pressit opus;
 Atque sibi socius Thomas fuit Anglicus Hunte.
 Dii dent ut Venetos exuperare queant.
 Quam Jenson Venetos docuit vir Gallicus artem,
*Ingenio didicit terra Britanna suo*¹.
 Celatos, Veneti, nobis transmitters libros
 Cedite : nos aliis vendimus, o Veneti.
 Quæ fuerat vobis ars primum nota, Latini,
 Est eadem nobis ipsa reperta presens.
 Quamvis sejunctos toto canit orbe Britannos
 Virgilius, placet his lingua latina tamen.

¹ Ceci ne veut pas dire que l'Angleterre a inventé l'imprimerie, mais qu'elle la doit à un de ses enfants, et non à un étranger, comme l'aurait été *Corsellis*.

CHAPITRE V.

ESPAGNE.

Quoiqu'on ait publié en Espagne plusieurs ouvrages sur l'histoire de l'imprimerie dans ce pays, on ignore encore, en réalité, à quelle époque l'art typographique y fut positivement introduit, et quelle est la première ville qui en fut dotée :

Suivant la Serna Santander, voici dans quel ordre se produisit et se propagea l'imprimerie dans cette partie de l'Europe :

Valence, 1474.

Barcelone, 1475.

Saragosse, 1475.

Séville, 1477.

Ces dates sont contestées, au moins en ce qui concerne l'une des quatre villes que je viens de citer, Barcelone, pour qui l'on a récemment encore revendiqué l'honneur d'avoir, la première de toutes, été visitée par un imprimeur. Dans l'incertitude, je vais faire connaître les opinions nouvellement émises sur ce sujet.

Voici d'abord quelques passages d'un article signé H. C. Landrin fils, publié dans le numéro du journal la *Presse* du 13 octobre 1850 :

« Capmani dit que Barcelone fut une des premières

villes du royaume qui firent *suer* la presse (*sudar la prensa*), et il fixe à 1471 la date de la première édition de la *Cathena aurea* de saint Thomas, dont Mendez nie l'existence. De Seiz ne fait remonter qu'à l'an 1473 l'importation de cet art à Barcelone : « Migravit hoc anno (1473) ars typographica versus occidentem in regiones Hispanas, et « Barcinone typis vulgati sunt Nicolai Boneti, ordinis « Minorum, Commentarii in libris Aristotelis, ac præcipue Metaphysica. In-4°. » Fabricius dans sa *Bibliotheca*, Bayer dans ses *Notes sur Antonio*, et Maittaire dans ses *Annales*, mettent en doute l'existence de cette édition de la Métaphysique d'Aristote. Mendez la nie complètement, en la reportant à l'année 1493. Mais Caballero nous apprend qu'il en fut fait deux éditions, l'une en 1473, et l'autre en 1493, ce qui porte à croire que Mendez a fait confusion. Caballero cite encore, comme appartenant à la même année et à l'imprimerie de Barcelone, le *Liber divinalis vocatus arbor scientiæ*, de Raymondo Luli, que le père Mendez, emporté par l'habitude, nie sans examen.

« Lorsqu'on considère qu'en 1475 on imprimait déjà à Saragosse, il est difficile de ne pas penser qu'avant d'arriver à cette dernière ville, l'imprimerie a dû passer par Barcelone. On peut donc, sans courir le risque de se tromper beaucoup, accepter la date de 1473 comme l'époque à laquelle les premiers livres furent imprimés en Catalogne. »

Voici maintenant la traduction d'une curieuse notice

qu'a publiée M. G. Heine, de Berlin, dans le journal le *Serapeum*¹ :

« Mendez et ce qu'il a dit dans sa *Typografia española* sur les anciennes impressions de l'Espagne font maintenant autorité en Allemagne. Je n'en persiste pas moins à soutenir qu'il a commis des erreurs nombreuses et considérables, qu'il serait bien temps de relever. Faux est ce qu'il avance sur l'introduction de l'imprimerie dans la péninsule ibérique, faux que les premières impressions soient le *Certamen poetich* et le *Comprehensorium*, imprimés à Valence en 1474 et 1475. On conserve dans la bibliothèque de l'académie, à Barcelone, un petit volume in-octavo², présent de l'estimable chanoine Ripol de Vich, qui prouve l'erreur de Mendez. L'extérieur de ce volume annonce tout d'abord l'âge le plus reculé. Les cinquante pages³ dont il se compose sont sans chiffres et sans aucun autre signe (typographique); les initiales manquent, ou sont ajoutées d'une main moderne; il n'y a pas d'autre ponctuation que le point final; il y a des abréviations nombreuses et difficiles à lire; les lettres elles-mêmes ne sont pas uniformes : tantôt elles paraissent gothiques, tantôt latines; les capitales R et V, particulièrement, affectent les formes les plus diverses. Ce

¹ Voyez t. VIII, p. 113-114 de ce journal, qui se publie à Leipsick depuis 1840, par cahiers de deux feuilles, les 1^{er} et 15 de chaque mois.

² C'est plutôt un petit in-4°, comme on les faisait alors.

³ D'après les renseignements particuliers qui m'ont été fournis, le volume aurait 116 pages, ou peut-être même 116 feuillets.

livre est une grammaire, comme l'annonce son titre : « Pro condendis orationibus juxta grammaticas leges litteratissimi auctoris Bertholomei Mates libellus exorditur. » Il commence ainsi, après le titre ci-dessus : « [G]rammatica est scientia gnara recte scribendi, recte loquendi. « Hec definitio est Petri Helic. que perfecte continet « necessaria, etc. » Enfin la souscription, se joignant aux autres preuves de haute antiquité qu'offre ce livre, est ainsi conçue : « Libellus pro efficiendis orationibus ut « grammaticæ artis leges expostulant e docto viro Bertholomeo Mates conditus, et per P. Johannes Matoses, « Christi ministrum presbyterque (*sic*), castigatus et emendatus, sub impensis Guillermi Ros. et mira arte impressa per Johannem Gherlint Alamanum : finitur Barcinone, nonis octobriis anni a nativitate Christi M. cccc. « LXVIII¹. »

« Pour échapper à la force probante de cette indication précise, il ne reste d'autre moyen qu'une supposition. On pourrait croire que, comme cela arrive fréquemment, il s'est glissé une faute dans la date : qu'un x ou deux seraient tombés; de sorte qu'on devrait lire 1478 ou même 1488. Mais ce ne serait qu'une supposition que

¹ Pour toutes ces citations, je me sers d'un *fac-simile* envoyé de Barcelone, et qui m'a permis de rectifier quelques inexactitudes échappées à M. Heine. Je dois ce *fac-simile*, ainsi que quelques autres, à M. Bermudez, président de la Société des antiquaires de Madrid, qui, ayant résidé pendant quelque temps à Paris, a bien voulu, pendant son séjour dans cette ville, demander des documents en Espagne à quelqu'un de ses amis, les lettres que j'avais écrites moi-même étant restées sans réponse.

rien ne justifierait. On devrait plutôt, s'appuyant sur cette preuve de l'introduction de l'imprimerie en Espagne à une époque très-reculée, en conclure en faveur de l'existence de la *Cathena aurea* de 1471, révoquée en doute par Mendez. »

Cette conclusion serait en effet rigoureuse, si le petit livre de Barcelone était réellement de la date qu'il porte; mais le *fac-simile* qui m'en a été envoyé ne permet pas de le croire : 1° le livre nous offre deux caractères, ce qui est un luxe inoui en 1468 pour un imprimeur à son début; 2° l'un de ces caractères est d'une petitesse inconnue à cette époque : il n'a guère que neuf points ou neuf points et demi, c'est-à-dire qu'il est plus petit que tous ceux que nous avons mentionnés jusqu'ici; 3° la forme de ces caractères, qui est d'un gothique tourmenté, semble leur assigner une époque assez tardive; 4° la disposition du titre du livre en deux lignes distinctes en petit caractère, et celle de la première ligne du texte en gros caractère (... *rammatica est scientia*) semblent aussi se rapporter à une autre époque que 1468.

Mais, outre les raisons tirées de la forme du livre lui-même contre la date qu'il porte, nous en avons une bien plus puissante tirée du nom de l'imprimeur. Nous voyons que ce dernier, appelé Gherlint, était Allemand. Il faut supposer qu'il était dans la force de l'âge lorsqu'il vint exercer sa profession en Espagne : or nous le retrouvons, environ trente ans après la date du livre de Barcelone, exerçant sa profession à Braga, en Portugal, où il

imprima, en 1494, le Bréviaire du diocèse, *Breviarium Bracharense*, livre qui porte cette souscription : « Impres-
« sum in Augusta Bracharensi civitate per magistrum Joan-
« nem Gherlinc, Alemannum, anno Salutis Christianæ M.
« cccc. xciv. » Pour moi, supposant que Gherlint a quitté
Braga peu après l'impression du Bréviaire, car on ne
connaît point d'autre livre de lui, je suis tenté de croire
qu'il faut lire sur le livre de Barcelone M. cccc. xcviij au
lieu de M. cccc. lxxviii.

Pour éclaircir ce doute, j'ai écrit à Valence à M. Pierre Salvá, fils de feu Vicente Salvá, qui exerçait naguère la librairie à Paris, où plusieurs érudits l'ont connu, et qui s'était beaucoup occupé de l'histoire de la typographie en Espagne. Voici ce que m'a répondu en substance M. Pierre Salvá, possesseur des notes de son père : « Le premier ouvrage imprimé en Espagne avec une date certaine est le *Comprehensorium* de Valence, 23 février 1475, qui existe à la Bibliothèque nationale de Paris. Le second est le Salluste en latin, également de Valence (13 juillet 1475), en ma possession. Quant au petit volume de Barcelone, que nous avons examiné, mon père et moi, très-attentivement, je ferai voir, lorsque je publierai le catalogue de ma bibliothèque, qu'il y a beaucoup de raisons pour croire cette date apocryphe, raisons qui ne peuvent manquer de convaincre ceux qui connaissent un peu la bibliographie et la typographie. »

Comme M. Salvá ne m'a pas fait connaître ses motifs de suspicion, je ne puis les donner. Je me défie même

un peu de son opinion, à cause de son origine : les deux seules villes d'Espagne qui puissent se disputer sérieusement l'honneur d'avoir reçu en premier lieu l'imprimerie sont Barcelone et Valence ; en optant pour cette dernière, M. Pierre Salvá est peut-être trompé par l'amour de sa ville natale. Toutes les traditions, en effet, semblent favorables à Barcelone.

Cependant, s'il fallait s'en rapporter à certains écrivains, Valence serait non-seulement la première ville de l'Espagne, mais encore l'une des premières villes d'Europe qui auraient été dotées de l'imprimerie. Vicente Ximeno, dans ses *Escritores del reyno de Valencia*, à l'article de Miguel Perez, cite deux éditions du *Verger de la Vierge Marie*, imprimées à Valence en 1451 et en 1463 ; mais ces éditions doivent aller rejoindre celle de Léonard Arétin, imprimée à Salamanque en 1401. Je ne m'amuserai pas à en aller chercher les dates probables, toutes fort postérieures à l'époque qui nous intéresse.

M. Pierre Salvá dit que le premier livre imprimé à Valence, avec date certaine, est le *Comprehensorium* du 23 février 1475 ; mais cette date, qui nous reporte à 1476 nouveau style, car en Espagne, comme en France, on datait alors l'année du jour de Pâques, est postérieure à celle du Salluste, qui est du 13 juillet. Au reste, tous les bibliographes citent un autre ouvrage antérieur aux deux derniers, car il est daté du 25 mars 1474 (1475 nouveau style). C'est le *Certamen poetich*, dont voici le titre réel : « Obres o trobes les quales tracten de lohor de la sacra-

«tissima Verge Maria, auctore Bernardo Fenollar, una
«cum aliis poetis.» In-quarto. Il ne porte pas de nom
d'imprimeur.

Le seul livre ancien de Valence que j'aie vu est le *Comprehensorium*, espèce de Dictionnaire latin, attribué à un auteur appelé Jean. Il forme un gros volume petit in-folio à deux colonnes, sans signatures ni réclames. Le caractère est romain, mais encore un peu gothique. Le nom de l'imprimeur ne figure pas dans la souscription¹; mais on sait que le premier imprimeur de Valence fut un Allemand appelé Lambert Palmart, associé d'abord avec Alonzo Fernandez de Cordova, qui l'avait peut-être attiré dans le pays. La première impression où leur nom paraisse est la fameuse Bible limousine de 1478, dont on ne possède plus aujourd'hui que quatre feuillets, découverts seulement en 1645 dans les archives de la ville de Valence. Heureusement la souscription se trouve sur l'un de ces feuillets. En voici le passage le plus intéressant : «Es stada empremtada en la ciutat de Valencia, a
«despenses del magnifichen Philip Vizlant, mercader, de
«la vila de Isne, de alta Alemany, per mestre Alfonso
«Fernandez de Cordova, del regne de Castella, e per
«mestre Lambert Palomar (*sic*), Alamany, mestre en arts.
«Començada en lo mes de febrer del any mil quatrecens

¹ Voici cette souscription, qui se trouve avant les feuillets du *registre* :
«Presens hujus Comprehensorii preclarum opus, Valentie impressum,
«anno M. cccc. lxxv, die vero xxiii Febroarii, finit feliciter.» (Bibl. nat.
in-fol. X. 898 B, réserve.)

«setanta set, e acabada lo mes de març del any mil «cccc. LXXVIII.» C'est-à-dire, commencé au mois de février 1478 nouveau style, et fini au mois de mars 1479, mais avant le 22, qui fut le jour de Pâques. La disparition complète de ce livre doit être attribuée aux ordres de l'Inquisition, qui défendit la lecture de l'Écriture sainte en langue vulgaire. On n'a jamais vu une proscription officielle arriver à un résultat aussi complet. L'Espagne seule pouvait offrir un pareil exemple.

La souscription de la Bible limousine nous apprend que l'imprimeur, aussi bien que le libraire de Valence pour qui le livre fut exécuté, était Allemand. Ce dernier nous fait même connaître le nom de sa ville natale, Isn, en Bavière.

Le premier imprimeur connu de Barcelone, sans parler de Gherlint, fut aussi un Allemand, Nicolas Spindeler, associé à Pierre Bru, Savoyard. Ils imprimèrent ensemble, en 1478 : *Commentarii D. Thomæ in Ethica et Politica Aristotelis*; peut-être est-ce là ce livre que de Seiz date de 1473¹. Antonio² dit avoir vu un livre imprimé dans cette ville en 1475; mais il n'indique ni le format, ni le nom de l'imprimeur : c'est un traité de Valastus de Tarenta, intitulé *De epidemia et peste*, traduit en langue catalane par Jean de Villar.

Le premier imprimeur de Saragosse fut, si l'on en juge par son nom, un Flamand. Il s'appelait Matthieu

¹ Voyez ci-dessus, p. 440.

² *Bibl. Hisp. Vet.* t. II, p. 200.

*Flandrus*¹. Il imprima une édition du *Manipulus curatorum*, de Guy de Montrocher, in-folio, en caractères gothiques, datée du 15 octobre 1475. On ne connaît point d'autre livre de cet imprimeur, après lequel on voit paraître Paulus Hurus, de la ville de Constance en Suisse, qui s'acquît une certaine célébrité dans la typographie espagnole.

La quatrième ville d'Espagne qui reçut l'imprimerie fut Séville, en latin *Hispalis*, où trois artistes Espagnols, Antonio Martinez, Bartholome Segura et Alphonso del Puerto, vinrent l'exercer vers 1476, peut-être même avant, car on possède une édition sans date du *Sacramentale* de Clemente Sanchez de Vercial qui offre toutes les marques d'une grande antiquité, et qu'on croit de 1475. Quoiqu'elle ne porte pas de nom d'imprimeur, on ne peut douter qu'elle n'appartienne aux artistes que je viens de nommer, lesquels donnèrent successivement deux autres éditions de ce même livre, en 1477 et en 1478. Celle de 1477 porte la souscription suivante : « Fue impresa esta obra en
« la dicha muy noble e muy leal cibdad de Sevilla por los
« diligentes e discretos maestros Anton Martines e Bar-
« tholome Segura e Alphonso del Puerto. E acabose en
« primero dia del mes de Agosto, anno del nacimiento

¹ Née de la Rochelle (*Recherches historiques et critiques sur l'établissement de l'art typographique en Espagne et en Portugal*, 1830, in-8°, Paris) dit, en parlant de cet imprimeur : « Ce Mathæus Flander est peut-être le même que Mathieu Vendrell, que l'on regarde comme un honnête marchand et des plus anciens libraires d'Espagne, ayant fait faire des éditions à ses frais à Gironne en 1480, à Barcelone en 1484. »

« del Nuestro Salvador Jesu Christo de mill e quatrocientos e setenta e siete años. (1^{er} août 1477). » Il est composé de 168 feuillets, avec signatures, mais sans chiffres ni réclames.

La même année ils publièrent aussi le *Manuale* de Alphonso Diaz de Montalvo, qui est peut-être le premier ouvrage daté de Séville. La souscription de ce livre, curieux et rare tout à la fois, prouve du moins que ces imprimeurs furent les premiers typographes qu'ait eus cette ville. Elle est ainsi conçue :

Si petis artifices primos quos Ispalis olim
Vidit, et ingenio proprio monstrante peritos,
Tres fuerunt homines : Martini Antonius, atque
De Portu Alphonsus, Segura et Bartholomeus.

M. CCCC. LXXVII.

Les termes de cette souscription viennent confirmer ce que j'ai dit relativement à la première édition sans date du *Sacramentale*, car elle nous apprend que ces artistes avaient pratiqué avant 1477 : *quos vidit olim Ispalis*.

Ces trois artistes se séparèrent peu de temps après, et travaillèrent isolément. Alphonso del Puerto imprima de la sorte la *Cronica de España abreviada*, aussitôt que don Diego de Valera eut achevé de l'écrire, ce qui n'eut lieu qu'en 1481. L'impression de ce livre, qui forme un gros volume in-folio, en caractères gothiques, à longues lignes, sans chiffres ni réclames, mais avec signatures, fut achevée en 1482, comme nous l'apprenons du curieux épilogue qui le termine, lequel est adressé à la reine Isa-

belle. En voici le passage essentiel, tiré des *Annales* de Panzer¹; car je n'ai malheureusement pu voir l'original :

Agora de nuevo, serenissima princesa, de singular ingenio, adornada de toda doctrina, alumbrada de claro entendimiento asi como en socorro puestos ocurren con tan maravillosa arte de escrevir, do tornamos en las hedades aureas, restituyendonos por multiplicados codices en conocimiento de lo pasado, presente y futuro, tanto, quanto ingenio humano conseguir puede, por nascion Alemanos, muy espertos y continuo inventores en esta arte de imprimir, que sin error, divina dezir se puede. De los quales Alemanos es uno Michael Dachaver, de maravilloso ingenio e doctrina, muy esperto, de copiosa memoria, familiar de vuestra alteza, a espensa del qual e de Gracia del Castillo, vezino de Medina del Campo², tesorero de la Hermandad de la cibdad de Sevilla, la presente istoria general en multiplicada da copia por mandado de vuestra alteza, a honrra del Soberano e immenso Dios, uno en esencia e trino en personas. En vuestra muy noble e muy leal cibdad de Sevilla fue impresa per Alonso del Puerto, en el anno del nascimento de Nuestro Salvador Jhesu Christo de mil e quatrocientos e ochenta e dos annos³.

La Serna Santander⁴ dit que Michel Dachaver et Garcia de Castille ne furent que les Mécènes de cette

¹ Cette copie renferme évidemment beaucoup d'erreurs, outre celles que j'ai rectifiées.

² Lisez : « Garcia del Castillo, vezino (citoyen) de Medina del Campo. » Medina del Campo est une petite ville près de Valladolid.

³ La même souscription se trouve à une seconde édition de ce livre, imprimée à Bruges en 1487. L'imprimeur a seulement substitué son nom à ceux de Dachaver et de Garcia de Castille : « De los quales Alemanos es « uno Frederico de Basilea, de maravilloso ingenio e doctrina, muy « esperto, etc. »

⁴ *Dict. bibl.* t. III, p. 412.

édition. Cela peut être exact pour le dernier ; mais je ne suis pas éloigné de croire que Michel Dachaver fut le véritable importateur de l'art typographique à Séville, quoiqu'il ne porte pas le titre d'imprimeur. Cet Allemand n'avait aucun intérêt moral à la publication de la Chronique de Valera, et il n'en aurait pas fait les frais, s'il n'avait eu quelque lien particulier qui l'attachât à l'imprimeur de ce livre. La manière dont son nom intervient ici semble le mettre sur le même pied que les illustres Allemands inventeurs de l'art dont parle la souscription. En tout cas, il avait été au moins libraire, comme son célèbre compatriote Philippe Vizlant, dont le nom figure déjà dans l'une des souscriptions précédentes, avant de devenir le familier de la princesse.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les Allemands jouèrent un grand rôle dans le début de l'imprimerie en Espagne et en Portugal.

Voici, d'après les données que nous avons, et en exceptant du concours le livre daté de 1468, l'ordre d'introduction de l'imprimerie dans les quatre villes que j'ai nommées :

Barcelone, 1473 [?]. — Valence, 1474. — Saragosse, 1475. — Séville, 1476.

Quant à Madrid et Lisbonne, elles ne furent dotées de l'imprimerie que beaucoup plus tard.

Ici se termine la tâche que je m'étais imposée. Comme on l'a vu, c'est dans les monuments les plus authenti-

ques du temps et dans les premiers produits de l'art que j'ai cherché la vérité. Je les ai pour cela comparés, discutés, soumis à la critique la plus sévère, et je crois en avoir fait jaillir quelque lumière. J'ai suivi l'imprimerie pas à pas dans ses premiers essais; j'ai fait voir comment elle était née, comment elle s'était développée, comment enfin elle s'était propagée dans l'Europe, ce foyer unique de la civilisation avant la découverte du Nouveau-Monde. Maintenant, grâce à cet art merveilleux qui va se répandre rapidement partout, la barbarie n'est plus à craindre : pour la combattre, l'humanité possède une arme sans pareille. L'imprimerie va transformer la société : c'est au moraliste à continuer cette histoire.

FIN.




3 9999 06724 904 3

